

Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1896.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre aux Chambres législatives treize projets de loi dont les douze premiers forment, dans leur ensemble, le projet de Budget général de l'État pour l'exercice 1896 et comportent :

En recettes	fr.	355,609,678 40
en dépenses	{ ordinaires fr. 350,966,121 61 } { exceptionnelles 3,343,000 » }	354,309,121 61
soit un excédent des évaluations de recettes sur les prévisions de dépenses de fr. 1,300,556 79		

Le treizième projet de loi est relatif au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre ; il s'élève en recettes et en dépenses à fr. 1,082,750,406 84.

L'excédent de fr. 1,300,556 79 que présentent, pour 1896, les évaluations de recettes sur les prévisions de dépenses, ne suffira pas à couvrir les crédits nouveaux dont s'accroîtront

ultérieurement les Budgets de dépenses de cet exercice : je me borne à mentionner le crédit de 1,500,000 francs déjà sollicité pour l'augmentation des petits traitements et celui que le Gouvernement a l'intention de demander pour des dépenses scolaires.

Les évaluations de recettes, il est vrai, ont été établies avec modération, et les prévisions de dépenses, de leur côté, ont été fixées de manière à éviter, autant que possible, les demandes de crédits supplémentaires. Mais il ne faut pas perdre de vue les sacrifices qui résulteront, pour le Trésor, du projet de loi soumis à la Législature et portant réduction des droits d'enregistrement et de transcription hypothécaire en faveur des acquisitions de petites propriétés rurales. Il y a lieu de considérer ensuite que plusieurs Départements n'ont pu déterminer que très approximativement les dépenses exceptionnelles auxquelles ils auront à pourvoir dans le cours d'un exercice dont une année entière nous sépare encore à l'époque de l'élaboration des propositions budgétaires. Enfin, on s'exposerait peut-être à de fâcheux mécomptes en escomptant une plus-value en rapport avec celles des dernières années, sur les évaluations des recettes du chemin de fer, qui représentent à peu près le tiers du total des voies et moyens.

Je ne saurais donc, Messieurs, insister de trop près sur les conséquences que pourrait entraîner, au point de vue de l'équilibre budgétaire, toute proposition de loi ayant pour objet des dégrèvements d'impôt ou des augmentations de dépenses qui ne seraient point contre-balancés par des ressources nouvelles.

La comparaison entre les propositions budgétaires pour l'exercice 1896 et celles de 1895 fait l'objet du tableau suivant :

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	MONTANT DES BUDGETS		DIFFÉRENCES		
	Votés ou en projet, amendements compris, pour l'exercice 1895.	en projet pour l'exercice 1896.	en plus.	en moins.	
II. Dette publique.	dépenses ordinaires. . .	109,790,483 79	104,562,884 76	»	5,227,599 03
	— exceptionnelles.	500,000 »	»	»	500,000 »
III. Dotations.		4,830,760 »	4,830,760 »	»	»
IV. Ministère de la Justice . .	dépenses ordinaires . . .	19,833,640 »	19,877,090 »	43,450 »	»
	— exceptionnelles.	523,967 »	130,000 »	»	393,967 »
V. — des Affaires Étrangères.		2,552,681 50	2,552,610 35	»	71 15
VI. — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.)	dépenses ordinaires . . .	23,852,458 »	24,010,458 »	158,000 »	»
	— exceptionnelles.	1,692,724 »	728,000 »	»	964,724 »
VII. Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics.)	dépenses ordinaires . . .	18,824,903 »	18,802,033 »	»	22,870 »
	— exceptionnelles.	883,397 30	935,000 »	51,602 70	»
VIII. Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes		105,525,589 »	106,733,614 »	208,025 »	»
IX. — de la Guerre		47,211,718 50	47,282,701 50	70,983 »	»
X. Gendarmerie.		4,484,650 »	4,680,750 »	196,100 »	»
XI. Ministère des Finances. .	dépenses ordinaires . . .	15,952,495 »	15,940,220 »	»	6,275 »
	— exceptionnelles.	588,000 »	1,550,000 »	962,000 »	»
XII. Non- Valeurs et Remboursements		1,545,000 »	1,687,000 »	142,000 »	»
TOTAUX des	dépenses ordinaires . . .	355,404,378 79	350,966,121 61	818,558 »	5,256,815 18
	— exceptionnelles	4,188,088 30	3,343,000 »	1,013,602 70	1,858,691 »
TOTAL GÉNÉRAL		359,592,467 09	354,309,121 61		—5,283,345 48
I. Voies et Moyens		357,727,028 40	355,609,678 40		
Excédent.		—1,865,438 69	+1,300,556 79		

(¹) En tenant compte des effets de la conversion du 3 1/2 % sur le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1895, l'excédent réel se chiffre par fr. +1,388,176 45, au lieu de fr. —1,865,438 69. Sur cet excédent doit être imputée la somme que le Gouvernement propose de consacrer au relèvement des petits traitements.

Dépenses. — Le chiffre des crédits proposés pour 1896 présente, comparativement à celui des crédits déjà votés ou restant à voter pour 1895, une différence en moins de fr. 5,283,345 48, résultat du compte des augmentations et des diminutions justifiées dans la note préliminaire de chaque projet de Budget.

Cette différence est le fait dominant de la situation budgétaire du prochain exercice; elle est la conséquence de la conversion de la dette à 3 1/2 %, opération qui ne doit sortir tous ses effets qu'en 1896 et qui se traduira par une réduction de plus de 6 millions sur les crédits affectés au paiement des intérêts de notre dette.

Recettes. — Les différentes branches de revenu dont l'évaluation est modifiée pour 1896, sont désignées dans le tableau suivant, qui renseigne, pour chacune d'elles, la différence en plus ou en moins par rapport à l'évaluation faite pour l'exercice 1895. La balance des chiffres accuse une diminution de 2,117,350 francs.

	Augmentations.	Diminutions.
	—	—
Art. 1 ^{er} . Contribution foncière. . fr.	156,000 »	»
» 2. » personnelle. .	230,000 »	»
» 3. Droit de patente.	100,000 »	»
» 5. Douanes	331,563 »	»
» 6. Accises	69,887 »	»
» 7. Recettes diverses, litt. <i>b.</i> . .	30,000 »	»
» 8. Enregistrement	»	150,000 »
» 9. Greffe	»	20,000 »
» 10. Hypothèques	»	50,000 »
» 11. Successions, litt. <i>a.</i>	1,000,000 »	»
» 12. Timbre	»	50,000 »
» 14. Amendes en matière d'im- pôts	15,000 »	»
» 15. Amendes de condamnations, etc.	»	20,000 »
» 16. Rivières et canaux	30,000 »	»
» 20. Télégraphes et téléphones .	200,000 »	»
» 21. Postes	305,000 »	»
» 22. Produit du service des ba- teaux à vapeur entre Ostende et Douvres	100,000 »	»
» 23. Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de- Flandre.	5,000 »	»
» 25. Forêts.	25,000 »	»
» 26. Dépendances du chemin de fer	»	30,000 »
» 27. Établissements et services régis par l'État	»	15,200 »
A REPORTER. . . fr.	2,597,450 »	335,200 »

REPORT. . . fr.	2,597,450 »	335,200 »
» 32. Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	»	130,000 »
» 34. Produit des droits de chan- cellerie	400 »	»
» 42. Fonds d'amortissement de- meurés sans emploi	»	4,300,000 »
» 44. Intérêts et dividendes des actions de la Société natio- nale des chemins de fer vicinaux	20,000 »	»
<i>Ressources exceptionnelles.</i>		
» 60. Produits des aliénations d'im- meubles	45,000 »	»
» 61. Prix de vente des terrains restés sans emploi, etc. .	»	15,000 »
	<hr/>	<hr/>
	2,662,850 »	4,780,200 »
	<hr/>	<hr/>
DIMINUTION. . . fr.	2,117,350 »	

La note préliminaire du projet de Budget des Voies et Moyens donne des explications détaillées au sujet de chacune de ces différences.

Il est nécessaire d'insérer ici une mention spéciale touchant la principale d'entre elles : elle s'élève à 4,300,000 francs et est relative aux fonds d'amortissement restés sans emploi, lesquels figuraient antérieurement en recette parmi les ressources ordinaires et qui seront inscrits désormais au Budget extraordinaire, en déduction des capitaux à demander à l'emprunt. Ce transport est le corollaire de la réforme introduite l'année dernière dans la comptabilité des Budgets, et expliquée dans l'Exposé général du Budget de l'exercice 1895.

La Commission des Finances du Sénat, après avoir apprécié cette réforme dans son rapport sur le Budget des Voies et Moyens du même exercice (*Doc. n° 14*), ajoutait ce qui suit :

« Plusieurs membres signalent à la Commission le discours » prononcé au Sénat le 22 décembre dernier par M. Cooreman

» et trouvent utile d'attirer l'attention du Gouvernement sur les
» idées émises par l'honorable membre, recommandant de
» porter chaque année à l'extraordinaire la somme prévue au
» Budget des Voies et Moyens sous le libellé : *Fonds d'amortis-*
» *sement demeurés sans emploi*, afin de réaliser en quelque
» sorte, par la diminution du capital à emprunter, un amortisse-
» ment indirect. »

Peu de temps après, appelé à m'expliquer au Sénat sur la question de l'amortissement, je m'exprimais en ces termes :

« J'ai dit que, aussi longtemps que subsistera notre situation
» économique actuelle, l'amortissement devra se faire non
» par voie de rachats de titres à la bourse, mais par l'inscrip-
» tion annuelle, au Budget ordinaire, d'une partie des dépenses
» qui, jusqu'en ces derniers temps, figuraient à l'extraordinaire.

» Le Sénat le sait, et l'honorable M. Finet m'en a loué déjà,
» nous avons incorporé cette année, au Budget ordinaire, des
» dépenses de l'espèce pour une somme de 5 millions. Nous
» continuerons dans cette voie, avec la ferme volonté de par-
» venir à faire supporter par le Budget ordinaire la charge de
» tous les travaux qui ne tendent pas à l'extension ou à l'amé-
» lioration de notre outillage économique.

» Lorsque ce résultat sera atteint, nous entrerons dans la
» voie indiquée au mois de décembre dernier par l'honorable
» rapporteur du Budget des Voies et Moyens, c'est-à-dire que,
» le jour où notre situation financière le permettra, nous dédui-
» rons des capitaux à emprunter pour l'extension ou l'amé-
» lioration de notre outillage économique la somme qui, d'après
» la loi, doit être consacrée à l'amortissement. » (Séance du
15 février 1895, *Ann. parl.*, p. 131.)

C'est ce que nous réalisons aujourd'hui.

Je crois utile d'ajouter, Messieurs, que ces modifications à la forme de nos Budgets ne tendent, au fond, qu'à maintenir l'excellente situation budgétaire créée par la gestion si sage de mon honorable prédécesseur.

Ce que l'honorable M. Beernaert demandait jadis aux bonis du Budget ordinaire, aux fins de solder en partie les dépenses extraordinaires, nous le demandons aujourd'hui aux fonds d'amortissement de la Dette et à la partie des ressources ordinaires qui couvre les dépenses exceptionnelles figurant depuis 1895 aux divers Budgets.

Si le mode de comptabilité diffère, l'objectif et le résultat restent les mêmes.

La Chambre ne manquera pas, j'en ai la confiance, de donner suite à la décision qu'elle a prise récemment de s'occuper des Budgets de 1896, aussitôt après le vote de ceux de 1895, sans permettre que de nouvelles discussions s'ouvrent sur les questions qui auront été débattues.

C'est le seul moyen de régulariser la marche des travaux parlementaires, de déblayer le terrain de manière à ne pas laisser en souffrance les projets ou propositions de lois, nombreux et urgents, qui s'imposent à la sollicitude des Chambres.

Il est à remarquer toutefois que, dans la pensée du Gouvernement, les Budgets de dépenses devraient seuls être votés dès à présent. Le Budget des Voies et Moyens ne serait mis en discussion qu'au début de la session prochaine, époque où l'on pourra se prononcer en plus complète connaissance de cause sur les évaluations de recettes.

La Situation générale du Trésor au 1^{er} janvier 1895, qui vous est présentée en même temps que les projets de Budget, donne les indications nécessaires sur les résultats des Budgets des derniers exercices.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(8)

1.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1896.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1895 s'élève à fr. 357,727,028 40 dont fr. 357,427,028 40 pour les recettes ordinaires et 300,000 francs pour les recettes exceptionnelles.

Le projet de Budget pour l'exercice 1896 monte à . . . 355,609,678 40 dont fr. 355,279,678 40 pour les recettes ordinaires et 330,000 francs pour les recettes exceptionnelles.

DIFFÉRENCE EN MOINS . . . fr. 2,117,350 »

Les modifications apportées aux évaluations des recettes de 1896, comparativement aux chiffres votés pour 1895, sont expliquées ci-après :

RECETTES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

IMPÔTS.

ART. 1^{er}. — Contribution foncière.

Le tableau ci-après indique, pour chacune des cinq dernières années, les fluctuations du revenu cadastral imposable et du produit de l'impôt foncier.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1891	347,740,051	7	24,342,360	2,310,981	162,598
1892	349,014,960	7	24,405,072	2,165,909	151,612
1895	352,105,091	7	24,653,440	2,278,151	159,408
1894	354,297,693	7	24,801,080	2,104,604	147,640
1895	356,513,688	7	24,958,098	2,217,995	153,018

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation annuelle du revenu cadastral pendant cette période quinquennale est, en moyenne, de 2,217,000 francs. La même augmentation peut être prévue pour 1896.

Le revenu cadastral imposable pour cet exercice s'élèvera ainsi à 356,516,000 + 2,217,000, soit 358,733,000 francs qui, à raison de 7 %, donneront un produit de 25,111,000 francs, supérieur de 156,000 francs à celui de 1895.

ART. 2. — Contribution personnelle.

Le produit de la contribution personnelle pour chacune des années 1890 à 1894 et l'évaluation portée au Budget de 1895 sont renseignés au tableau ci-après, qui indique également les fluctuations de cet impôt.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1890	18,573,381	"	1,056,370
1891	18,631,079	77,498	"
1892	18,799,076	147,997	"
1893	18,944,445	145,369	"
1894	19,176,759 (approximatif).	232,314	"
1895	19,250,000 (évaluation budgétaire).	73,241	"

On voit que le produit approximatif de l'année 1894 est supérieur de 80,000 francs à l'augmentation moyenne de 150,000 francs des deux exercices précédents. C'est l'effet des modifications apportées aux lois sur la contribution personnelle par la loi du 18 juillet 1893, aux termes de laquelle, entre autres, le propriétaire ou le principal locataire d'une maison qu'il occupe lui-même partiellement doit la contribution personnelle pour la maison entière, sans déduction du chef des chambres ou appartements qu'il donne en location.

Pour établir l'évaluation à porter au Budget de 1896, il faut augmenter de 300,000 francs l'évaluation de 1894, ce qui donne approximativement un produit de 19,480,000 francs.

ART. 3. — Droit de patente.

Le tableau qui suit indique le montant du droit de patente perçu pour chacune des années 1889 à 1895, le produit approximatif de 1894 et le chiffre porté comme évaluation au Budget de 1895; il renseigne en outre les fluctuations subies par cet impôt pendant la même période.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	MONTANT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1889	6,538,458	114,331	•
1890	6,892,851	294,393	•
1891	6,794,172	•	98,679
1892	6,800,733	6,561	•
1893	6,942,605	141,872	•
1894	6,965,913 (approximatif)	21,308	•
1895	6,900,000 (évaluation budgétaire)	•	65,913

Eu égard aux résultats acquis en 1894, on doit admettre que les prévisions de 1895 seront dépassées et atteindront vraisemblablement le chiffre de 7,000,000 de francs, somme que l'on prévoit également pour 1896.

ART. 4. — *Redevances sur les mines.*

On donne dans le tableau ci-après le produit des redevances sur les mines pour les années 1890 à 1894, les augmentations et les diminutions constatées pendant cette période; l'évaluation budgétaire de 1895 y est également inscrite.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1890	795,188	275,061	•
1891	1,017,890	1,122,702	•
1892	1,210,109	•	707,781
1893	542,887	•	667,222
1894	571,125	•	171,764
1895	800,000 (évaluation budgétaire)	428,877	•

Comme on le voit par ce tableau, le produit des redevances sur les mines est très variable et il est prudent de prendre pour base des évaluations de 1896 le même chiffre que celui qui a été fixé pour 1895, soit 800,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — Douanes. — Droits d'entrée.

Le produit des droits d'entrée s'est élevé en 1894 à la somme de 34,818,475 francs qui n'a jamais été atteinte précédemment; mais comme la moyenne des recettes des cinq dernières années (1890 à 1894) n'est que de 33,209,242 francs, il est prudent de maintenir pour 1896 les évaluations inscrites au Budget de 1893, soit fr. 33,500,000 »

Cette somme sera répartie de la manière suivante :

Part du fonds communal fr.	3,258,546	»
— du fonds spécial créé par la loi du		
19 août 1889	4,069,321	»
Part de l'État.	26,172,133	»
	<hr/>	
TOTAL ÉGAL. fr.	33,500,000	»

On remarquera que, dans cette répartition, la part de l'État est augmentée de 500,000 francs correspondant à l'accroissement prévu du produit du droit de licence.

Les parts des fonds spéciaux seraient subdivisées comme suit :

FONDS COMMUNAL.

Produit intégral des droits sur le café. fr.	2,400,000	»
31,784153 % des droits sur les eaux-de-vie (1,600,000 fr.)	508,546	»
35 % — les bières (350,000 fr.)	122,500	»
35 % — les vinaigres et acides acétiques		
(300,000 fr.)	105,000	»
35 % — les sucres (350,000 fr.)	122,500	»
	<hr/>	
TOTAL. fr.	3,258,546	»

FONDS SPÉCIAL.

Produit des droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes fr.	2,000,000	»
Produit du droit de licence (voir ci-dessous la rubrique :		
Recettes diverses), évalué à	2,000,000	»
	<hr/>	

ENSEMBLE. fr. 4,000,000 »

Prélèvement sur le produit des droits d'entrée dont sont frappées les marchandises autres que les bestiaux et les viandes. 2,069,321 »

TOTAL fr. 6,069,321 »

chiffre égal à celui de la population du royaume, d'après le dernier recensement décennal.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis au droit d'accise, le montant des droits renseignés dans la comptabilité de l'État au 31 décembre 1894, les évaluations inscrites au Budget de 1895 et celles qui sont proposées dans le projet de Budget de 1896.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1894.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admisses pour 1895.	proposées pour 1896.	de l'État	du fonds communal.
Vins étrangers . . .	5,665,909	5,000,000	5,000,000	5,250,000	1,750,000
Vins de fruits secs .	5,296	1,500	1,500	1,500	•
Eaux-de-vie indigènes.	57,264,580	55,000,000	55,000,000	25,875,546	11,124,454
Bières.	15,824,225	15,450,000	15,450,000	10,042,500	5,407,500
Vinaigres de bières .	18,053	25,000	20,000	15,000	7,000
Vinaigres autres que de bières	24,569	7,000	15,000	9,750	5,250
Acide acétique. . .	51,016	75,000	50,000	32,500	17,500
Sucres	5,650,000	5,650,000	5,650,000	5,672,500	1,977,500
Glucoses	579,647	520,000	520,000	520,000	•
Tabacs	1,023,564	850,000	900,000	900,000	•
TOTAUX . . . fr.	66,085,537	62,578,500	62,606,500	42,317,296	20,289,204

Les recettes faites en 1894 présentent, sur les évaluations admises pour 1895, une plus-value d'environ 5 1/2 millions. Cette plus-value portant, pour la plus grande partie, sur les *vins étrangers* et sur les *eaux-de-vie indigènes*, il ne semble pas possible, pour les motifs qui sont indiqués en regard des rubriques concernant ces produits, de prendre les recettes de 1894 comme base d'estimation.

On ne croit donc devoir proposer d'autres modifications pour 1896, que celles, peu importantes, se rapportant aux vinaigres en général et au tabac indigène.

Vins étrangers. — Le montant des recettes sur les vins étrangers s'élève au 31 décembre 1894 à 5,665,909 francs et la moyenne des cinq dernières années est de 5,387,466 francs.

D'après ces chiffres, on pourrait supposer que les évaluations proposées, soit 5 millions, sont inférieures aux recettes à réaliser en 1896, mais il est à remarquer : 1° que l'abondance de la récolte de 1893 a exercé une certaine influence sur les importations de vins en 1894 et, par conséquent, sur les recouvrements de cette année; 2° que les recettes opérées sur les vins en 1891 et en 1892 sont dues à des causes tout à fait exceptionnelles qui ont été

NOTE PRÉLIMINAIRE.

expliquées dans les notes préliminaires des Budgets des Voies et Moyens des exercices précédents.

Eaux-de-vie indigènes. — Les recettes sur les eaux-de-vie indigènes se maintiennent depuis 1891 au chiffre de 36 à 37 millions, alors que les évaluations budgétaires ne s'élèvent qu'à 35 millions.

On croit cependant, comme les années précédentes, devoir conserver cette évaluation pour 1896. Elle se justifie, en premier lieu, par les différents motifs qui ont été indiqués à diverses reprises dans les Budgets depuis 1891.

De plus, on sait qu'un projet de loi, substituant l'impôt au rendement réel à l'impôt sur la contenance des cuves, est soumis aux Chambres. Or, il n'est pas possible, en ce moment, de prévoir quel sera le résultat financier immédiat de ce changement de régime, étant donné surtout qu'il existe un grand stock d'alcool fabriqué.

On sait que, d'après l'article 129 de la loi du 18 juillet 1887, la quote-part de l'État dans l'impôt sur les eaux-de-vie est fixée à 25,175,000 francs au minimum, sauf à déduire de cette somme la part de l'État dans le produit des droits d'entrée sur les vinaigres et l'acide acétique et dans l'accise sur les vinaigres de bières.

Les évaluations fussent-elles portées à 36 et même à 37 millions, la quote-part de l'État ne dépasserait pas le minimum dont il s'agit, l'excédent étant attribué en entier au fonds communal.

En effet, les évaluations sur les vinaigres et les acides acétiques (douanes) et sur les vinaigres de bières (accises) étant fixées respectivement à 300,000 francs et à 20,000 francs, la somme à déduire du minimum est de 208,000 francs (65 % sur 320,000).

La part de l'État s'élève ainsi à 24,967,000 francs (25,175,000 — 208,000 = 24,967,000). Les évaluations de recettes (droits d'entrée et d'accise) étant de 36,600,000 francs, le restant, soit 11,633,000 francs, est attribué au fonds communal.

Ces parts représentent respectivement pour l'État et pour le fonds communal 68,215847 % et 31,784153 % de la recette totale de 36,600,000 francs.

D'après ces proportions, le produit sur les eaux-de-vie doit être réparti comme il suit:

	Accises. (Eaux-de-vie indigènes).		Douanes, (Eaux-de-vie étrangères).		TOTAUX.
Pour l'État. fr.	25,875,546 »		1,091,454 »		24,967,000 »
Pour le fonds communal.	11,124,454 »		508,546 »		11,633,000 »
	<hr/>		<hr/>		<hr/>
TOTAUX. . fr.	35,000,000 »		1,600,000 »		36,600,000 »

Vinaigres et acide acétique. — On propose de fixer les évaluations pour les vinaigres de bières, pour les vinaigres autres que de bières et pour l'acide

NOTE PRÉLIMINAIRE.

acétique respectivement à 20,000, à 15,000 et à 50,000 francs. Ces légères modifications auront pour effet de mettre en concordance lesdites évaluations avec les recettes de 1894 et surtout avec la moyenne des recettes des cinq dernières années.

Sucres. — Les droits d'accise (5,650,000 francs) ajoutés aux droits de douane (350,000 francs) forment ensemble le minimum légal de 6,000,000 de francs.

Tabacs indigènes. — Les recettes réalisées en 1894 du chef des tabacs indigènes accusent une plus-value d'environ 350,000 francs sur les évaluations de 1895; ces recettes se rapportent à la récolte exceptionnellement favorable de 1893 dont les termes de crédit ont été payés en 1894, conformément à la loi.

D'un autre côté, les résultats de la récolte de 1894 montrent que la culture du tabac continue à se développer et, dans ces conditions, on propose de fixer à 900,000 francs le chiffre des prévisions pour 1896

En ce qui concerne les autres produits, les recettes constatées au 31 décembre 1894, comparées à celles de 1895 et à la moyenne des cinq dernières années, permettent de ne pas modifier, pour 1896, les prévisions établies en 1895.

ANNÉES.	Vins.	Tabac.	Bières.	Eaux de vie.	Vinaigres de bières.	Vinaigres autres.	Acide acétique.	Glucoses.
1890	5,000,657	822,607	15,157,227	33,565,663	26,034	7,314	85,000	567,772
1891	5,722,548	855,507	15,009,112	37,456,005	17,616	16,663	68,205	528,027
1892	5,547,454	796,640	15,170,452	36,497,288	19,360	17,684	28,174	531,564
1893	5,000,985	865,546	15,704,160	37,353,629	19,604	20,406	73,203	533,919
1894	5,665,900	1,023,564	15,824,223	37,264,580	18,053	24,569	31,916	579,646
	26,937,553	4,365,664	76,865,154	182,117,165	100,647	86,436	286,496	2,740,928
MOYENNE	5,387,466	872,755	15,373,031	36,423,433	20,120	17,287	57,200	548,186

ART. 7. — Recettes diverses.

L'évaluation des recettes diverses est portée de 440,000 à 470,000 francs, soit une augmentation de 30,000 francs comparativement à 1895, du chef des taxes perçues pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, qui prennent chaque année plus d'extension.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DROIT DE LICENCE.

Le produit du droit de licence pour 1896 est évalué à 2,000,000 de francs.

ART. 8. — *Enregistrement.*

La moyenne des recettes des années 1890 à 1894 (19,851,512 francs) peut être admise, soit en chiffres ronds.	fr.	19,850,000	»
Les évaluations pour 1895 sont de		20,000,000	»
		<hr/>	
	DIMINUTION . . . fr.	150,000	»

ART. 9. — *Greffe.*

Le produit moyen de la dernière période quinquennale est de 1,056,401 fr. En écartant l'année 1892, qui comprend le produit du renouvellement des tables décennales de l'état civil, la moyenne se trouve réduite à 1,040,775 francs.

On propose d'adopter ce chiffre pour les évaluations de 1896, ci	fr.	1,040,000	»
Il est inscrit au Budget de 1895.		1,060,000	»
		<hr/>	
	DIMINUTION . . . fr.	20,000	»

ART. 10. — *Hypothèques.*

La moyenne des recouvrements des années 1890 à 1894 est de 3,503,969 francs, soit en chiffres ronds fr. 3,500,000 »
somme à laquelle on propose de fixer le produit probable de 1896.

La somme inscrite au Budget précédent est de.	fr.	3,550,000	»
		<hr/>	
	DIMINUTION . . . fr.	50,000	»

ART. 11, litt. a. — *Successions et mutations par décès.*

La moyenne des recettes de la dernière période quinquennale est de 17,677,577 francs. Si l'on écarte le produit de l'année la plus forte et de l'année la plus faible, la moyenne se trouve réduite à . . . fr. 17,515,648 »

On propose de s'en tenir à ce chiffre et de supputer le produit à		17,500,000	»
Évaluations de 1895.		16,500,000	»
		<hr/>	
	AUGMENTATION . . . fr.	1,000,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Timbre.*

La moyenne des recouvrements des années 1890 à 1894	
est de	fr. 5,975,884 »
ou en arrondissant	6,000,000 »
Ce produit peut être admis.	
Il est inscrit au Budget précédent	6,050,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 50,000 »

ART. 14. — *Amendes en matière d'impôts.*

Les recouvrements de la dernière période quinquennale s'élèvent en	
moyenne à	fr. 376,909 »
ce qui permet de porter le produit présumé à	375,000 »
Évaluations budgétaires de 1895.	360,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 15,000 »

ART. 15. — *Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts.*

On propose l'adoption du produit moyen des cinq dernières années, soit	
556,173 francs, ou en arrondissant	fr. 550,000 »
Les évaluations pour 1895 s'élèvent à	570,000 »
	<hr/>
DIMINUTION	fr. 20,000 »

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 16. — *Rivières et canaux.*

Les recettes des exercices 1893 et 1894, respectivement de 1,285,329 francs et de 1,372,088 francs, ont dépassé considérablement les évaluations, qui étaient de 1,250,000 francs.

D'autre part, la moyenne des cinq dernières années est de 1,252,645 francs.

Ces faits permettent de porter à	fr. 1,260,000 »
l'estimation antérieure de	1,250,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 30,000 »

ART. 19. — *Chemin de fer.*

Le chiffre porté au Budget voté pour l'exercice 1895, comme recette probable des chemins de fer, est de 144,000,000 de francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les éléments faisant défaut pour évaluer dès à présent les résultats de l'exploitation en 1896, on propose de maintenir provisoirement pour cet exercice l'évaluation adoptée pour 1895.

ART. 20. — *Télégraphes et téléphones.*

Les évaluations de recettes portées au Budget de 1895 s'élèvent à fr. 6,000,000 »
 Une augmentation de recette d'environ 200,000 »
 comprenant les produits des réseaux téléphoniques de Malines et de Courtrai dont la reprise à partir du 1^{er} janvier 1896 est décidée, peut être prévue pour l'exercice 1896.

La recette probable serait donc de fr. 6,200,000 »

ART. 21. — *Postes.*

Les recettes de 1893 se sont élevées à 18,270,000 francs. Celles de 1894 les dépasseront de 950,000 francs environ. Cette augmentation exceptionnelle est due à l'Exposition d'Anvers et aux élections générales.

En ramenant au taux normal l'accroissement de la recette de 1894 sur 1893, la progression moyenne des produits des cinq dernières années (1890 à 1894) est de 500,000 francs environ par an.

C'est sur cette base que doivent être évaluées les recettes probables de 1896 qui se composeront donc de la recette de 1893, soit. fr. 18,270,000 »
 plus la progression des années 1894, 1895 et 1896, ci. . . . 1,500,000 »

TOTAL. fr. 19,770,000 »

Cette somme comprend les recettes à provenir de la présentation à l'acceptation et de l'encaissement des effets de commerce, ainsi que de la taxe des abonnements aux journaux.

Ces recettes, évaluées respectivement à 760,000 et à 40,000 francs, n'entrent pas dans la formation du fonds communal et doivent être déduites de la recette totale ci-dessus pour obtenir la somme nette à partager entre l'État et les communes, soit 19,770,000 — 800,000 — fr. 18,970,000 »
 dont 41 % sont attribués au fonds communal 7,777,700 »

La part de l'État serait donc de fr. 11,192,300 »
 plus le produit du service des effets de commerce et des abonnements aux journaux 800,000 »

Soit une somme nette au profit du Trésor de. 11,992,300 »
 supérieure de 305,000 francs au chiffre prévu au Budget de 1895.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.*

Eu égard à la progression constatée dans le produit des paquebots, on peut évaluer à 1,200,000 francs la recette à effectuer en 1896. Cette évaluation dépasse de 100,000 francs le chiffre adopté pour l'exercice 1895.

ART. 23. — *Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.*

Ce produit est également en progression, de telle manière qu'on peut prévoir pour 1896 une augmentation de recette de 5,000 francs comparative-ment à l'évaluation portée au Budget de 1895. Celle-ci étant de 75,000 francs, il s'ensuit que le chiffre proposé pour 1896 est de 80,000 francs.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 25. — *Forêts.*

D'après les prévisions, il est permis de supputer le rendement des forêts en 1896 à	fr.	775,000	»
chiffre que justifie d'ailleurs la moyenne (806,884 francs).			
Évaluation de 1895		750,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

ART. 26. — *Dépendances des chemins de fer de l'État.*

La moyenne des cinq dernières années est de 124,350 francs.

Le résultat de 1894 (134,765 francs); quoique dépassant de 22,000 francs celui de l'exercice précédent, n'a pas répondu aux prévisions (180,000 francs).

On a tout lieu de croire que ce produit augmentera encore par suite de la vente de nombreux excédents d'emprises. Toutefois il est prudent de ramener pour 1896 à

	fr.	150,000	»
le chiffre inscrit au Budget de 1895		180,000	»
		<hr/>	

DIMINUTION. fr. 30,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 27. — *Établissements et services régis par l'État.*

Depuis 1893, l'excédent des recettes de l'École militaire sur les dépenses figure seul au Budget des Voies et Moyens. Les résultats des exercices 1890, 1891 et 1892 doivent donc être écartés.

La moyenne des années 1893 et 1894 n'étant que de 42,978 francs, il convient de réduire pour 1896 à fr. 43,000 »
l'estimation antérieure de. 58,200 »

DIMINUTION. fr. 15,200 »

ART. 32. — *Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.*

Les fonds de cautionnements et de consignations sont placés en rentes sur l'État, conformément à la loi du 13 novembre 1847.

Un capital de 23,865,000 francs a été ainsi placé en dette à 3½ %.

La conversion de cette dette en 3 % aura pour effet de réduire de 129,325 francs le produit des intérêts à encaisser par le Trésor.

Il en résulte que l'évaluation à porter au Budget devra être réduite à due concurrence.

Elle a été votée au chiffre de 5,000,000 de francs pour les dernières années.

Pour 1896, il conviendra donc de la ramener à 2,870,000 francs, soit une diminution de 150,000 francs.

ART. 34. — *Droits de chancellerie.*

La somme de 10,800 francs portée au Budget de 1896 correspond au produit moyen des années 1889 à 1893.

ART. 42. — *Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.*

La dotation inscrite au Budget de la Dette publique pour l'amortissement de cette dette représente une somme de 4,500,000 francs. Dans la situation actuelle des cours, la dotation reste inemployée et le montant en était versé jusqu'ici au Budget des Voies et Moyens.

Il sera inscrit désormais en recette au Budget extraordinaire, en déduction des capitaux à demander à l'emprunt.

Cette modification, ainsi que l'explique l'Exposé général, complète la réforme introduite l'année dernière dans la comptabilité du Budget.

Il n'y a plus lieu, par conséquent, de faire figurer au Budget des Voies et Moyens l'évaluation de 4,500,000 francs qui formait l'ancien article 42.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 44. — *Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.*

La recette prévue pour l'année 1895 est de 470,000 francs, tandis que les annuités à payer monteront à environ 560,000 francs.

Pour l'année 1896, les annuités sont portées au Budget de la Dette publique pour 580,000 francs.

En tenant compte de l'accroissement constant du trafic des lignes vicinales, on peut évaluer le produit de la participation de l'État à 490,000 francs.

RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.

ART. 60. — *Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.*

La moyenne des cinq dernières années (122,406 francs) permet d'élever à	fr.	125,000	»
l'estimation de 1895.		80,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	45,000	»

ART. 61. — *Prix de vente des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.*

Il ne reste plus à aliéner que quelques parcelles peu recherchées. Le produit de 1894 n'a été que de 6,540 francs.

On croit dès lors devoir ramener à	fr.	5,000	»
le chiffre porté au Budget de 1895.		20,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	15,000	»



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1895, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1896, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1896, est évalué en recettes ordinaires à la somme de trois cent cinquante-cinq millions deux cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-dix-huit francs, quarante centimes (fr. 355,279,678 40) et en recettes exceptionnelles à la somme de trois cent trente mille francs (330,000 fr.), soit ensemble à la somme de trois cent cinquante-cinq millions six cent neuf mille six cent soixante-dix-huit francs, quarante centimes (fr. 355,609,678 40).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1896.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***P. DE SMET DE NAEYER.**

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1896.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.			
CHAPITRE I^{er}.							
IMPÔTS.							
CONTRIBUTIONS DIRECTES.							
	1	Contribution foncière	25,111,000 »				
	2	Contribution personnelle	19,480,000 »	52,591,000 »			
					Principal (y compris 5,740,000 francs pour la valeur locative)	15,917,000 »	
					15 centimes additionnels ordinaires sur le principal	2,338,000 »	
					20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,148,000 »	
		Frais d'expertise	27,000 »				
	3	Droit de patente	7,008,000 »				
					Principal	5,835,000 »	
		20 centimes additionnels	1,167,000 »				
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportionnelle)	800,000 »				
					Principal	640,000 »	
		25 centimes additionnels	160,000 »				
DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.							
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	5	Douanes	(¹)26,172,133 »				
			a. Vins étrangers	(²) 3,250,000 »			
			b. Vins de fruits secs	1,500 »			
			c. Eaux-de-vie indigènes	(³) 25,875,546 »			
			d. Bières	(⁴)10,042,500 »			
		6	Accises	42,317,296 »	68,962,429 »		
						e. Vinaigres de bières	(⁵) 13,000 »
						f. " autres que de bières	(⁶) 9,750 »
						g. Acide acétique	(⁷) 52,500 »
						h. Sucres de canne et de betterave	(⁸) 3,672,500 »
						i. Glucoses et autres sucres non cristallisables	520,000 »
						j. Tabacs indigènes	900,000 »
		7	Recettes diverses	473,000 »			
	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent					3,000 »	
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc.	(⁹) 470,000 »				
			A REPORTER. fr.	121,353,429 »			

(¹) Déduction faite de la recette intégrale sur les cafés, soit 2,400,000 francs; de 35 % du produit des droits d'entrée sur les bières, soit 122,500 francs; de 31.784153 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 508,546 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 122,500 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 122,500 francs, ensemble une somme de 3,260,103 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860. — Déduction faite du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et les viandes, soit 2,000,000 de francs et d'une somme de 2,069,321 francs à prélever sur le produit des mêmes droits sur les autres marchandises, soit en total 4,069,321 francs, attribués au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(²) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 1,780,000 francs.

(³) Id. 31.784153 % id. 41,124,454 francs.

(⁴) Id. 35 % id. 5,407,500 francs.

(⁵) Id. id. id. 7,000 francs.

(⁶) Id. id. id. 5,280 francs.

(⁷) Id. id. id. 17,800 francs.

(⁸) Id. id. id. 1,977,500 francs.

(⁹) Id. du produit probable du droit de licence, soit 2,000,000 de francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT . . . fr.		121,333,420 .
		ENREGISTREMENT, ETC.		
	8	Enregistrement	19,850,000 .	
	9	Greffe	1,040,000 .	
	10	Hypothèques	3,300,000 .	
	11	a. Successions et mutations par décès . . . fr. 17,500,000 .	30,525,000 .	51,660,000 .
		b. Droit de mutation en ligne directe . . . 2,700,000 .		
		c. Droits dus par les époux survivants . . . 325,000 .		
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	12	Timbre	6,000,000 .	
	13	Naturalisations	20,000 .	
	14	Amendes en matière d'impôts	375,000 .	
	15	id. de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	550,000 .	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		173,013,420 .
		CHAPITRE II. PÉAGES.		
	16	Rivières et canaux	1,260,000 .	
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	17	Routes appartenant à l'État	5,000 .	1,565,000 .
	18	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	300,000 .	
	19	Chemin de fer	144,000,000 .	
	20	Télégraphes et téléphones	6,300,000 .	
	21	a. Taxes des correspondances en général fr. 10,823,550 .	(1) 11,993,300 .	163,472,300 .
		b. — sur les mandats et bons de poste . . . 368,750 .		
		c. — sur les abonnements 40,000 .		
		d. — sur les effets de commerce 760,000 .		
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,200,000 .	
	23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	80,000 .	
		A REPORTER fr.		338,050,729 .

(1) Le produit brut des postes est évalué à 10,770,000 francs, comprenant une recette de 40,000 francs d. chef des abonnements aux journaux et une recette de 700,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 18,970,000 francs, et s'élève ainsi à 7,777,700 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		CHAPITRE III.	REPORT . . . fr.	338,050,799 .
		CAPITAUX ET REVENUS.		
	24	Domaines (valeurs capitales)	335,000 »	
	25	Forêts	775,000 »	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	26	Dépensances du chemin de fer	150,000 »	
	27	Établissements et services régis par l'État	45,000 »	
	28	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	630,000 »	
	29	Revenus des domaines	640,000 »	
CHEMINS DE FER, ETC.	30	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	90,000 »	
PRISONS.	31	Produits divers des prisons	352,500 »	
	32	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,870,000 »	
	33	— des actes des commissariats maritimes	136,000 »	
	34	— des droits de chancellerie	10,800 »	13,410,900 .
	35	— des droits de pilotage	2,750,000 »	
	36	— des droits de fanal	1,400,000 »	
	37	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	105,000 »	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	38	— des établissements de bienfaisance de l'État	98,600 »	
	39	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	900,000 »	
	40	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	400,000 »	
	41	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 ^{er} , n° 4.)	650,000 »	
	42	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % sur 20,000 actions de capital de la C ^{ie} du chemin de fer du Congo.	350,000 »	
	43	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % sur les avances faites à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	35,000 »	
	44	Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	400,000 »	
		CHAPITRE IV.		
		REMBOURSEMENTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	45	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	300,000 »	
	46	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	170,000 »	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	47	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptes	18,000 »	
	48	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	460,000 »	
PRISONS.	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	22,984 »	
		A REPORTER fr.	1,170,984 »	351,461,629 .

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT fr.	1,170,984 »	351,461,629 »
	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	45,000 »	
	51	Recettes diverses et accidentelles.	500,000 »	
	52	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560 »	
	53	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	54	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	30,000 »	
	55	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie	175,000 »	3,818,049 40
	56	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	51,445 »	
	57	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1870.)	1,395,900 »	
	58	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement.	10,510 40	
	59	Établissements de bienfaisance.	447,650 »	
			TOTAL. fr.	
		<i>Ressources exceptionnelles.</i>		
	60	Produits des aliénations extraordinaires d'immeubles	125,000 »	
	61	Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers	5,000 »	330,000 »
	62	Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes démantelées	200,000 »	
		ENSEMBLE. fr.		355,609,678 40

(28)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

pour l'exercice 1896.

(30)

ÉTAT
DES
PRODUITS ET REVENUS
RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1890, 1891, 1892, 1893 ET 1894,
ET COMPARAISON
AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1895
DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1896.

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

Administrations.	Articles du Budget de 1896.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1890.	1891.	1892.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	50,441,582	51,705,501	51,503,890
	Douanes, accises et recettes diverses.	66,541,424	67,578,149	66,514,701
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	49,749,120	51,728,532	55,675,057
	ENSEMBLE. fr.	166,532,126	171,012,182	173,494,548
II. — Péages		152,665,976	154,965,729	153,367,351
III. — Capitaux et revenus		17,570,722	16,825,709	16,507,128
IV. — Remboursements		3,750,848	3,542,087	3,894,671
	TOTAUX fr.	340,525,672	346,346,307	347,263,878
Ressources exceptionnelles.		»	»	»
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	340,525,672	346,346,307	347,263,878

DÉVELOP

I. — IMPÔTS.					
1	Foncier.	24,179,062	24,343,360	24,493,072	
2	Personnel (principal, 15 % additionnels et frais d'expertise).	18,573,581	18,651,079	18,799,076	
3	Patentes (principal et 20 % additionnels).	6,892,851	6,704,172	6,800,733	
4	Rédemptions sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 % add.)	795,188	1,017,800	1,210,109	
	TOTAUX fr.	50,441,582	51,705,501	51,503,890	
5	Douanes : Droits d'entrée.	23,533,207	24,194,327	23,906,152	
6	CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES. Accises.	Vins étrangers et vins de fruits secs.	3,250,305	3,721,152	3,608,109
		Eaux-de-vie indigènes	23,789,558	24,320,451	23,760,752
		Bières	9,774,805	9,689,509	9,850,888
		Vinaigres et acide acétique	77,328	66,614	42,392
		Sucres.	4,067,635	3,745,775	3,504,139
		Glucoses et autres sucres non cristallisables.	567,772		531,564
		Tabacs indigènes	822,607	855,507	796,640
	TOTAUX fr.	42,350,050	42,926,833	42,994,484	
7	Recettes diverses	a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent.	3,032	3,837	3,401
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, droit de licence, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc.	453,135	453,152	510,574
	TOTAUX	458,167	456,989	514,065	
	TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES.	66,541,424	67,578,149	66,514,701	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1893.	1894.		adoptées pour l'exercice 1893.	proposées pour l'exercice 1896.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

51,083,377	51,296,772	51,166,224	51,905,000	52,391,000	486,000	»
69,085,304	70,961,609	68,096,237	68,550,979	68,962,429	445,750	14,300
51,600,019	51,503,732	52,011,472	50,935,090	51,660,000	1,015,000	200,000
171,768,700	173,362,115	171,273,933	171,570,970	173,013,429	1,940,750	304,300
160,246,428	168,309,415	157,911,016	164,397,500	165,037,300	640,000	»
16,546,906	16,998,224	10,965,148	17,840,700	13,410,909	45,400	4,475,200
3,744,138	5,650,878	3,855,103	3,818,049	3,818,049	»	»
552,306,172	562,520,630	550,001,200	557,427,028	555,279,678	2,652,150	4,770,500
»	»	»	300,000	330,000	45,000	15,000
552,306,172	562,520,630	550,001,200	557,727,028	555,609,678	2,677,150	4,794,500
DIMINUTION fr.					2,117,330	

PEMENTS.

24,653,440	24,801,080	24,494,163	24,955,000	25,111,000	156,000	»
18,044,445	19,164,604	18,826,557	19,250,000	19,480,000	230,000	»
6,042,605	6,939,905	6,878,065	6,900,000	7,000,000	100,000	»
542,887	371,123	967,439	800,000	800,000	»	»
51,083,377	51,296,772	51,166,224	51,905,000	52,391,000	486,000	»
25,843,940	26,692,314	24,834,038	25,840,370	26,172,133	331,563	»
3,252,088	3,686,137	3,505,570	3,251,500	3,251,500	»	»
24,270,472	24,423,320	24,114,108	25,841,339	25,875,546	34,187	»
10,154,115	10,285,745	9,946,972	10,042,500	10,042,500	»	»
73,589	48,307	61,646	60,550	55,250	»	14,300
3,598,592	3,675,175	3,718,265	3,672,500	3,672,500	»	»
553,919	570,647	548,186	520,000	520,000	»	»
865,546	1,023,364	872,733	850,000	900,000	50,000	»
42,754,321	43,721,701	42,765,478	42,247,409	42,317,296	84,187	14,300
3,700	3,792	3,970	3,000	3,000	»	»
503,343	543,602	492,761	440,000	470,000	50,000	»
507,043	547,394	490,731	443,000	473,000	50,000	»
69,085,304	70,961,609	68,096,237	68,550,979	68,962,429	445,750	14,300

Y compris 20 centimes additionnels
extraordinaires sur la valeur locative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

Administrations.	Articles du Budget de 1895.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN																	
			1890.	1891.	1892.															
I. — IMPÔTS (suite).																				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	8	Enregistrement	Actes	Civils publics Sous seing privé Judiciaires D'huissiers Lettres de noblesse Permis de changer de nom de famille Droits en débet recouvrés	17,195,051 762,112 858,514 966,241 2,050 2,610 44	17,419,071 682,570 886,745 1,017,096 2,050 1,450 .	17,792,634 719,458 857,845 1,029,971 5,800 1,740 .													
								TOTAUX fr.	19,786,532	20,008,002	20,407,448									
								9	Greffe	Mise au rôle Rédaction, dépositions de témoins et expéditions Légalisations et recherches	251,765 795,509 12,559	229,292 844,504 12,906	256,145 866,299 16,554							
														TOTAUX fr.	1,059,571	1,086,702	1,118,906			
														10	Hypothèques	Droits d'inscription Droits de transcription d'actes de mutation	242,257 5,095,913	249,944 3,015,654	250,588 3,188,554	
								TOTAUX fr.	5,556,170	5,265,578	5,428,122									
								11	Successions	Droits de succession Id. de mutation par décès Id. de mutation sur les successions en ligne directe Id. dus par les époux survivants	15,165,627 552,097 2,724,515 359,265	17,170,320 225,455 2,641,159 320,550	19,950,544 586,875 5,060,495 557,038							
														TOTAUX fr.	18,581,504	20,501,453	23,740,800			
														12	Timbre.	Débit	Formules pour actes de protêts Huissiers Postes à l'intérieur à l'étranger Permis de port d'armes de chasse Permis de chasse au lévrier Timbres fixes Timbres proportionnels pour effets de commerce Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger Id. à l'étranger Timbres adhésifs pour affiches Timbres de dimension Timbres proportionnels Timbres de dimension Timbres fixes. Warrants Effets de commerce Timbres proportionnels. Bons de caisse, billets au porteur, etc. Effets, récépissés, obligations, etc. Coupons Timbres de dimension. Papiers blancs pour actes, etc. Affiches Timbre des polices d'assurances. — Droit annuel 272 5,784 462,755 525 458,045 257,507 16,704 275,062 2,229,556 177,011 52,585 595 1,209,450 590,913 . 329,494 48,459 200 6 6,452 440,685 455 459,454 265,212 16,460 285,798 2,290,550 187,895 34,692 982 1,255,749 446,128 . 535,509 45,650 196	105,025 47,150 . 4,792 462,175 490 412,652 255,690 15,711 308,792 2,219,078 159,609 54,085 1,105 1,154,627 485,750 . 330,093 47,017 .
								13	Naturalisations	27,250	21,750	15,000								
								14	Amendes en matière d'impôts	354,831	366,120	407,870								
16	Amendes de condamnations et dommages-intérêts en matières diverses	528,957	570,545	554,080																
TOTAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT, ETC. fr.			49,749,120	51,728,532	55,676,957															

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1893.	1894.		adoptées pour l'exercice 1895.	proposées pour l'exercice 1896.	En PLUS.	En MOINS.	
10,485,561	10,568,208	10,851,512	20,000,000	19,850,000	"	150,000	
10,485,561	10,568,208	10,851,512	20,000,000	19,850,000	"	150,000	
1,027,064	1,009,762	1,056,401	1,060,000	1,040,000	"	20,000	
1,027,064	1,009,762	1,056,401	1,060,000	1,040,000	"	20,000	
5,245,570	5,246,506	5,505,969	5,350,000	5,300,000	"	50,000	
5,245,570	5,246,506	5,505,969	5,350,000	5,300,000	"	50,000	
21,050,820	20,640,000	20,870,911	19,525,000	20,525,000	1,000,000	"	
21,050,820	20,640,000	20,870,911	19,525,000	20,525,000	1,000,000	"	
5,849,588	5,882,502	5,975,908	6,050,000	6,000,000	"	50,000	
5,849,588	5,882,502	5,975,908	6,050,000	6,000,000	"	50,000	
24,000	10,250	19,250	20,000	20,000	"	"	
555,917	405,000	577,548	560,000	575,000	15,000	"	
583,890	545,614	556,175	570,000	550,000	"	20,000	
51,600,010	51,503,732	52,011,472	50,935,000	51,680,000	1,015,000	290,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

Administrations.	Articles du Budget de 1896.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1890.	1891.	1892.
		II. — PÉAGES.			
		Liège à Maestricht	69,890	68,227	67,426
		Maestricht à Bois-le-Duc	78,988	77,219	76,843
		Jonction de la Meuse à l'Escaut	263,796	272,527	261,726
		Embranchement vers le camp de Beverloo	470	1,258	1,500
		Id. vers Hasselt	9,653	10,240	10,965
		Id. vers Turnhout	8,745	10,093	10,663
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	16,585	20,747	19,875
		Sambre	96,910	101,741	109,840
		Charleroi à Bruxelles et embranchements	155,898	186,099	194,453
		Centre	953	784	1,001
		Mons à Condé	45,090	43,074	43,511
		Pommerœul à Antoing	48,841	40,588	50,059
		Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	3,238	3,291	4,057
		{ Schipdonck à Balgerhoeke	6,186	6,957	6,543
		Roulers à la Lys	3,077	3,116	3,157
		Gand à Ostende { Droit général	38,340	35,946	34,559
		{ Droit à la porte de Damme	"	"	"
		Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	9,858	10,463	9,309
		Moervaert	2,522	3,006	2,682
		Grande Nèthe	"	"	"
		Petite Nèthe (canalisée)	2,295	2,355	2,493
		Gand à Terneuzen	23,937	24,345	23,049
		Meuse	112,146	117,978	120,519
		Ourthe	7,868	6,316	5,918
		Escaut	79,701	83,287	73,830
		Lys	42,885	46,710	46,939
		Démer	"	"	"
		Yser	3,845	5,256	4,486
		Ypres à l'Yser	1,349	1,593	1,386
		Loo	710	1,315	1,108
		Bossuyt	1,962	2,883	7,604
		Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	135	298	302
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	26,625	26,049	26,275
	17	Routes appartenant à l'État	6,705	5,485	5,100
	18	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	100,000	350,000	211,000
		TOTAUX fr	1,269,208	1,576,924	1,457,965
	10	Chemins de fer	156,614,780	138,086,302	136,268,975
	20	Télégraphes et téléphones	3,807,978	3,975,700	3,906,608
	21	Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les articles d'argent, sur les abonnements et sur les effets de commerce	10,028,587	10,290,324	10,616,743
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	870,916	969,697	1,007,198
	23	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	65,507	66,782	70,042
		TOTAUX DES PÉAGES fr.	152,665,076	154,986,729	153,367,331

ENREGISTREMENT
ET
DOMAINES.

16

Rivières et canaux.

CHEMINS DE FER,
POSTES
ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1893.	1894.		adoptées pour l'exercice 1895.	proposées pour l'exercice 1896.	En PLUS.	En MOINS.	
1,285,530	1,507,000	1,257,027	1,230,000	1,260,000	50,000	.	
5,125	7,735	6,050	5,000	5,000	.	.	
539,000	970,000	204,000	500,000	300,000	.	.	
1,829,455	1,074,755	1,557,657	1,535,000	1,565,000	30,000	.	
140,757,883	148,000,000	150,045,588	144,000,000	144,000,000	.	.	
5,540,906	5,875,000	4,635,257	6,000,000	6,200,000	200,000	.	
11,015,467	11,009,480	10,711,720	11,687,500	11,992,500	505,000	.	
1,034,675	1,072,000	902,607	1,100,000	1,200,000	100,000	.	
60,054	78,200	70,097	75,000	80,000	5,000	.	
160,246,428	168,309,415	157,911,016	164,307,500	165,037,500	640,000	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

Administrations.	Articles du Budget de 1896.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1890.	1891.	1892.
		III. — CAPITAUX ET REVENUS.			
		Prix de vente de terrains { Rivières et canaux	100,857	62,806	55,109
		provenant d'emprises. { Routes	17,556	34,010	10,416
		Produit d'autres aliénations d'immeubles	18,479	7,054	2,824
		Produits { des successions en déshérence	102,081	108,707	160,108
		{ nets des épaves	550	205	257
		Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,046	2,042	2,087
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	"	"	575
		provenant du Départ ^e des Affaires Étrangères	"	309	305
		id. id. des Finances	19,178	14,070	9,355
		id. id. de la Guerre	202,560	160,560	156,977
		id. id. de l'Agriculture, de l'Industrie et des Trav. publics	56,750	50,010	47,207
		id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique	19,385	5,898	757
		id. id. de la Justice	14,541	40,171	9,871
		id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	5,316	15,440	9,385
		id. de la Cour des Comptes	1,849	1,652	1,650
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
		de capitaux. { de créances ordinaires	"	"	"
		Rachat et transfert de rentes	"	250	265
		Transactions en matière domaniale	"	"	"
		Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	50,477	18,022	20,454
		Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	307	"	250
		Produit d'objets saisis et confisqués	4,048	4,090	6,521
		Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	920	1,090	1,075
		TOTAUXfr.	597,385	635,282	495,057
		Prix de vente de coupes de bois	584,590	678,075	747,035
		Id. de chablis, bois de délit et d'élagages	117,079	125,757	166,856
		Id. d'objets saisis et confisqués	"	"	"
		Id. de glandée, panage, foin et herbages	50	546	5,154
		Fermages des propriétés dépendantes des forêts	14,545	15,001	14,145
		Id. du droit de chasse	14,262	14,364	25,128
		Id. id. de pêche (baux et licences)	270	276	305
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	1,505	1,615	3,560
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	18,475	18,782	18,701
		Indemnités pour carbonisation	"	"	"
		TOTAUXfr.	750,578	854,014	978,680
		A REPORTERfr.	1,547,901	1,487,296	1,471,746

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

24

Domaines (valeurs capitales).

25

Forêts.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1893.	1894.		adoptées pour l'exercice 1893.	proposées pour l'exercice 1896.	En PLUS.	En MOINS.	
420,264	540,000	536,797	535,000	555,000	.	.	
420,264	540,000	536,797	535,000	555,000	.	.	
778,534	690,000	810,363	750,000	775,000	25,000	.	
778,534	690,000	810,363	750,000	775,000	25,000	.	
1,198,798	1,230,000	1,347,160	1,285,000	1,310,000	25,000	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

Administrations.	Articles du Budget de 1896.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1890.	1891.	1892.	
		REPORT. . . fr.	1,347,981	1,487,296	1,471,746	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
	26	Dépendances des chemins de fer				
			Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	20,977	19,783	21,443
			Location de bâtiments	6,405	7,129	6,922
			Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	7,461	7,425	7,502
			Id. de vidanges	"	"	"
			Relevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	912	2,051	1,409
			Argent non réclamé.	2,127	2,210	2,940
			Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	65,168	43,781	57,106
			Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	5,700	19,509	6,415
			Id. d'objets non réclamés.	15,120	15,824	19,545
			Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	2,161	6,453	25,074
			TOTAUX. . . fr.	124,001	124,125	126,354
		27	Établissements et services régis par l'État.			
			École militaire. — Pensions des élèves.	161,506	135,425	120,540
			École vétérinaire. } Pensions d'animaux malades	8,125	9,370	14,006
			} Produits des ventes d'objets divers	250	285	592
			Écoles agricoles de Ruysselede et de Boernem	"	885	1,641
			Insertions au <i>Moniteur</i> (Loi du 50 juillet 1889)	11	25	70
			Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
			Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,564	15,582	15,576
			Section normale d'enseignement moyen pour filles	6,280	6,130	5,280
			Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	14,623	14,580	14,548
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.	"	134	425	
		TOTAUX. . . fr.	200,559	182,416	172,478	
	28	Produits divers et accidentels.				
			Produit des examens universitaires	20,217	20,270	25,849
			Id. des examens et visa des diplômes	52,861	62,045	75,100
			Id. divers	"	"	"
			Id. des brevets d'invention	374,510	384,400	387,710
			Id. du quart des salaires sur transcriptions	48,212	49,046	52,485
			Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	22	24	18
			Id. de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	30	8	"
			Id. des taxes perçues pour marques de fabriques et de commerce	5,050	5,140	4,800
			Restitutions volontaires.	98	123	"
			Indemnités pour constructions d'usines (forêts exceptées)	581	224	552
			Parts non réclamées dans les amendes attribuées	2	20	8
			Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	241	51	107
			Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	68,580	59,166	55,052
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	2,070	2,904	2,907	
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État	21,309	150	20,458	
		TOTAUX. . . fr.	594,492	585,666	625,104	
		À REPORTER. . . fr.	2,272,003	2,377,503	2,595,682	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1895.	1894.		adoptées pour l'exercice 1895.	proposées pour l'exercice 1896.	En PLUS.	En MOINS.	
1,198,798	1,250,000	1,547,160	1,285,000	1,310,000	25,000	»	
112,317	136,000	124,577	180,000	150,000	»	30,000	
112,317	136,000	124,577	180,000	150,000	»	30,000	
46,840	45,000	150,619	58,200	43,000	»	15,200	
46,840	45,000	150,619	58,200	43,000	»	15,200	
650,970	627,127	616,272	630,000	630,000	»	»	
650,970	627,127	616,272	630,000	630,000	»	»	
2,008,925	2,038,127	2,218,628	2,153,200	2,133,000	25,000	45,200	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

Administrations.	Articles du Budget de 1896.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1890.	1891.	1892.
		REPORT fr.	2,272,005	2,377,503	2,505,682
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	104,462	95,611	109,007
		Domaine de Tervueren	7,853	4,935	4,924
		} Fermages		5,089	3,584
		} Menus produits			
		Génie militaire	33,650	51,241	50,115
		} Location de biens-fonds et de bâtiments	15,814	16,064	16,502
		} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,144	5,687	5,564
		} Fermages de pêche et de classe	610	617	704
		Arrérages de rentes	4,371	6,107	9,009
		Redevances pour concessions de prises d'eau	2,400	3,000	•
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	3,375	225	347
		Id. id. de créances ordinaires	•	•	16
		Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	2,219	4,665	3,928
		Redevances (art. 6 et 43 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	45,331	4,782	45,156
		Location de terrains pro- } Rivières et canaux	7,277	7,428	9,289
		venant d'emprises			
		Vente d'arbres, planta- } Rivières et canaux	110,583	91,953	181,217
		tions, herbages, etc.	263,380	293,268	258,168
		} Routes			
		Droits de pêche (rivières et canaux)	32,178	47,857	45,292
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	3,763	5,550	3,659
		TOTAUX fr.	662,410	660,857	724,461
		TOTAUX (Enregistrement et domaines) fr.	2,955,315	3,038,360	3,120,145
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	34,171	30,785	50,073
		Id. id. au Recueil spécial des actes de sociétés	6,031	10,605	20,121
		Id. id. aux Annales parlementaires	21,006	21,675	25,675
		Id. id. au Compte rendu analytique	23,648	25,859	30,890
		Id. id. au Recueil des lois et arrêtés	924	280	328
		Id. id. aux Documents parlementaires	124	142	172
		Id. id. au bulletin international des tarifs douaniers	•	950	1,635
		TOTAUX (Chemins de fer, etc.) fr.	85,204	90,256	108,903
		Produits divers des prisons	245,328	290,745	386,074
		Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,980,850	2,992,197	2,977,568
		Id. des actes des commissariats maritimes	129,816	129,511	121,551
		Id. des droits de chancellerie	10,218	11,646	10,853
		Id. id. de pilotage	2,545,002	2,622,569	2,487,965
		Id. id. de fanal	1,136,379	1,188,720	1,132,742
		Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	112,715	90,498	106,501
		Id. des établissements de bienfaisance de l'Etat	275,104	274,477	73,968
		Part réservée à l'Etat, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,272,745	1,090,091	865,674
		Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	1,559,400	436,000	382,900
		Bonification d'un quart %, par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	518,139	555,977	633,110
		Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,784,502	3,865,164	3,954,645
		Intérêts à 3 1/2 % sur 20,000 actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	•	140,000	146,551
		Intérêts à 3 1/2 % sur les avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	•	•	•
		Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des Chem. de fer vicinaux	•	•	•
		TOTAUX (Trésorerie générale) fr.	14,304,877	13,400,350	12,892,008
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS fr.	17,570,722	16,825,700	16,507,128

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1893.	1894.		adoptées pour l'exercice 1893.	proposées pour l'exercice 1896.	En PLUS.	En MOINS.	
2,008,925	2,038,127	2,218,628	2,153,200	2,153,000	25,000	45,200	
556,025	637,000	648,271	640,000	640,000	.	.	
556,025	637,000	648,271	640,000	640,000	.	.	
2,565,550	2,675,127	2,866,899	2,793,200	2,775,000	25,000	45,200	
94,210	182,909	112,296	90,000	90,000	.	.	
94,210	182,909	112,296	90,000	90,000	.	.	
402,052	371,502	359,100	352,500	352,500	.	.	
2,965,400	2,928,295	2,968,864	3,000,000	2,870,000	.	130,000	
121,056	126,000	125,547	136,000	136,000	.	.	
10,846	9,242	10,557	10,400	10,800	400	.	
2,498,205	2,613,400	2,555,388	2,750,000	2,750,000	.	.	
1,157,565	1,259,700	1,174,981	1,400,000	1,400,000	.	.	
96,740	105,000	104,090	105,000	105,000	.	.	
86,279	84,454	158,852	98,600	98,600	.	.	
863,674	863,672	900,951	900,000	900,000	.	.	
632,100	481,200	694,320	400,000	400,000	.	.	
666,665	748,740	625,526	650,000	650,000	.	.	
4,100,548	4,184,963	3,977,925	4,500,000	.	.	4,500,000	
239,918	311,740	209,552	350,000	350,000	.	.	
52,500	52,500	52,500	35,000	35,000	.	.	
.	.	.	470,000	490,000	20,000	.	
13,485,094	13,768,886	13,644,853	14,605,000	10,195,400	20,400	4,430,000	
16,540,906	16,098,224	16,963,148	17,840,700	15,410,900	45,400	4,475,200	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

Administrations.	Articles du Budget de 1896.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN				
			1890.	1891.	1892.		
IV. — REMBOURSEMENTS.							
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	45	Frais de perception des centimes provinciaux	124,092	125,721	127,379		
		id. id. communaux	587,753	595,173	408,804		
	49	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	526,781	188,527	198,761		
TOTAUX (contributions directes, etc) fr.			858,626	709,421	735,034		
47	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.	Solles de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes	"	"	"		
		Actes de chargement de divers chefs	1,471	1,001	721		
	Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	3,024	2,342	10,513		
		Recouvrements divers	12,040	6,511	21,878		
TOTAUX fr.			17,735	9,944	42,112		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	48	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	70	552	1,111	
			Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	"	
			5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	3,127	2,751	5,528	
			Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"	
			Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"	
			Remboursement de frais de tournée	"	"	"	
			Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	1,800	2,100	2,094	
			Restitution de droits	7	3	26	
			Ministère des Affaires Étrangères. — Remboursement des sommes avancées par les consuls	"	"	840	
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits.	8	4	5	
			Ministère de la Guerre.	Restitution de droits	"	"	"
				Remboursements divers	725	201	469
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Restitution de bourses d'étude	"	"	"
				Frais de justice en matière de garde civique	12,018	11,847	13,369
				Remboursement de subsides	99	72	669
				Restitution de droits	"	"	"
				Remboursements divers	"	"	"
			Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	99,958	99,356	104,253
				Frais de justice en matière de simple police	103,589	90,172	104,587
				id. militaire	1,769	2,222	1,990
				id. en matière de faillites	486	433	226
				Frais d'entretien de mendiants	203	"	"
				Remboursements divers	180	1,121	1,444
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
				{ Rachat des annuités	"	"	"
				Frais de surveillance de travaux publics concédés	21,497	25,081	26,367
				Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	373,156	218,908	189,854
				{ aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"
	Frais d'entretien de routes concédées	200	"	8			
	Restitution de droits	12	5	95			
	Remboursements divers	14,341	"	347			
Totaux fr.			653,254	463,704	450,880		
TOTAUX (enregistrement et domaines) fr.			650,980	473,758	492,002		
A REPORTER fr.			1,489,615	1,183,150	1,228,026		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1893.	1894.		adoptées pour l'exercice 1895.	proposées pour l'exercice 1896.	En PLUS.	En MOINS.	
555,845	555,845	556,140	500,000	500,000	»	»	
182,356	180,899	215,461	170,000	170,000	»	»	
738,181	736,744	751,601	670,000	670,000	»	»	
12,153	24,000	21,189	18,000	18,000	»	»	
12,153	24,000	21,189	18,000	18,000	»	»	
518,527	480,000	509,251	460,000	460,000	»	»	
518,527	480,000	509,251	460,000	460,000	»	»	
550,480	504,000	550,440	478,000	478,000	»	»	
1,268,661	1,240,744	1,282,041	1,148,000	1,148,000	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

Administrations.	Articles du Budget de 1896.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1890.	1891.	1892.
		REPORT. . . fr.	1,489,615	1,183,159	1,228,026
		IV. — REMBOURSEMENTS (suite).			
PRISONS.	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984	22,984
	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	53,847	64,054	97,617
	51	Recettes diverses et accidentelles	701,082	806,909	788,106
	52	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360	1,360	1,360
	55	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	10,200	10,200	10,200
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, etc.	54	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	19,995	22,923	24,464
	55	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000	175,000	175,000
	56	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	34,010	31,445	31,400
	57	Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	1,248,755	1,124,103	1,165,098
	58	Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	"	10,510	10,510
	59	Établissements de bienfaisance.	"	"	559,816
		TOTAUX (Trésorerie générale). . . fr.	2,244,249	2,356,544	2,643,661
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS. . . fr.	3,756,848	3,542,687	3,894,671
		RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	60	Produit des aliénations extraordinaires d'immeubles	"	"	"
	61	Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers.	"	"	"
	62	Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes démantelées.	"	"	"
		TOTAUX DES RESSOURCES EXCEPTIONNELLES. . . fr.	"	"	"

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE	ÉVALUATIONS		DIFFERENCES		Observations.
1893	1894.		adoptées pour l'exercice 1895.	proposées pour l'exercice 1896.	En PLUS.	En MOINS.	
1,268,661	1,240,744	1,282,041	1,148,000	1,148,000	•	•	
22,984	22,984	22,984	22,984	22,954	•	•	
60,734	59,527	67,152	45,000	45,000	•	•	
598,740	515,145	699,608	500,000	500,000	•	•	
1,360	1,360	1,360	1,360	1,360	•	•	
7,458	5,500	8,712	10,200	10,200	•	•	
22,220	24,579	22,706	30,000	30,000	•	•	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	•	•	
31,445	31,501	31,978	31,445	31,445	•	•	
1,187,580	1,264,818	1,198,071	1,395,900	1,395,000	•	•	
10,510	10,510	10,510	10,510	10,510	•	•	
557,446	501,412	552,891	447,650	447,650	•	•	
2,452,405	2,587,150	2,548,078	2,647,065	2,647,065	•	•	
3,744,138	3,650,878	3,855,105	3,818,049	3,818,049	•	•	
•	•	•	80,000	125,000	45,000	•	
•	•	•	20,000	5,000	•	15,000	
•	•	•	200,000	200,000	•	•	
•	•	•	300,000	330,000	45,000	15,000	

(48)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1896.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits ouverts pour le service de la Dette publique en 1895 sont les suivants :

Dépenses ordinaires (montant du Budget voté) fr. 109,790,483 79

Dépenses exceptionnelles (crédit alloué par la loi du 15 février 1895, relative à la conversion de la dette à 3 1/2 0/0). . . fr. 500,000 »

Montant total des crédits budgétaires pour 1895. . . fr. 110,290,483 79

Le projet de Budget de 1896, s'élève à 104,562,884 76

Soit une diminution de. . . . fr. 5,727,599 03

résultant de diverses modifications qui se justifient de la manière suivante :

ART. 5. — Dette à 3 0/0, 1^{re} série.

Crédit voté pour 1895 (3 1/2 0/0, 1^{re} série) fr. 5,216,050 02

— demandé pour 1896 4,511,178 40

DIMINUTION . . . fr. 704,871 62

Cette diminution provient de la conversion en 3 0/0 du capital de la dette à 3 1/2 0/0, 1^{re} série (loi du 15 février 1895).

ART. 6. — Dette à 3 0/0, 2^e série.

Crédit voté pour 1895 (3 0/0 et 3 1/2 0/0, 2^e série, réunis) fr. 57,956,292 03

— demandé pour 1896. 54,273,842 62

DIMINUTION . . . fr. 3,682,449 41

Cette différence résulte de la conversion en 3 0/0 du capital de la dette à 3 1/2 0/0, 2^e série (loi du 15 février 1895). De ce chef, la diminution est de fr. 4,802,449 41; mais il y a lieu de tenir compte des charges nouvelles afférentes aux capitaux qui pourront être émis pendant l'année 1895, et qui sont évaluées à 1,120,000 francs.

ART. 7. — Dette à 3 0/0, 3^e série.

Crédit voté pour 1895 (3 1/2 0/0, 3^e série) fr. 7,401,480 »

— demandé pour 1896 6,401,280 »

DIMINUTION . . . fr. 1,000,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution provient de la conversion en 3 % du capital de la dette à 3 1/2 %, 3^e série (loi du 15 février 1895).

ART. 13. — Annuité à payer pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.

Crédit voté pour 1895	fr.	8,275	»
— demandé pour 1896		8,850	»
		575	»
AUGMENTATION		fr.	575

Cette différence est due au jeu de l'amortissement.

ART. 16. — Annuités à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, Namur, La Louvière, Courtrai et Malines.

Crédit voté pour 1895	fr.	935,000	»
— demandé pour 1896		945,000	»
		10,000	»
AUGMENTATION.		fr.	10,000

Cette augmentation provient de la reprise, à partir du 1^{er} janvier 1896, des réseaux de Courtrai et de Malines. Les comptes ne pouvant encore être arrêtés définitivement, le crédit sollicité n'est qu'approximatif.

ART. 17. — Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.

Crédit voté pour 1895	fr.	560,000	»
— demandé pour 1896		580,000	»
		20,000	»
AUGMENTATION		fr.	20,000

Il se peut que la première échéance de certaines annuités nouvelles à souscrire soit fixée au 30 juin 1896; l'augmentation proposée permettra d'y faire face. Il est d'ailleurs à remarquer que les dépenses imputables sur cet article sont, en grande partie, compensées par une recette portée au Budget des Voies et Moyens.

ART. 23. — Pensions diverses.

Crédit voté pour 1895	fr.	10,633,732	»
— demandé pour 1896.		10,738,079	»
		124,347	»
AUGMENTATION		fr.	124,347

Cette augmentation s'explique par la progression des admissions à la retraite, qui est continue pour le Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, dont les services n'ont cessé de se développer, et temporaire pour le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique et pour celui de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics.

NOTE PRÉLIMINAIRE

ART. 24. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit voté pour 1895	fr.	2,165,000	»
— demandé pour 1896		2,190,000	»
		25,000	»
AUGMENTATION		fr.	25,000

Cette augmentation est due à l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs communaux admis annuellement à la retraite.

Les dépenses imputables sur cet article sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{2}$ et de $\frac{1}{2}$. Le Trésor public n'a donc à supporter que les $\frac{1}{2}$ de la dépense.

ART. 26. — *Intérêts à 3 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit voté pour 1895	fr.	4,523,000	»
— demandé pour 1896.		4,503,000	»
		20,000	»
DIMINUTION		fr.	20,000

Cette différence résulte de l'application de l'article 12 de la loi du 15 février 1895, réduisant à 3 % le taux de l'intérêt des cautionnements dont il s'agit. De ce chef, la diminution de charges se chiffre par 125,000 francs environ. Mais comme il y a lieu de tenir compte, d'autre part, de l'accroissement continu des dépôts de l'espèce dans les caisses du Trésor, on propose de limiter la réduction à 20,000 francs.

Il est à remarquer que les dépenses imputables sur cet article ne constituent pas une charge pour le Trésor.

RÉCAPITULATION.

Article		Augmentations.	Diminutions.
3.	fr.	»	704,871 62
— 6.		»	3,682,449 41
— 7.		»	1,000,200 »
— 13.		575 »	
— 16.		10,000 »	»
— 17.		20,000 »	»
— 23.		124,347 »	»
— 24.		25,000 »	»
— 26.		»	20,000 »
— 30. (de 1895) Dépenses exceptionnelles.		»	500,000 »
		Fr. 179,922	5,907,521 03
Soit une diminution de		fr.	5,727,599 03

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1896, à la somme de cent quatre millions cinq cent soixante-deux mille huit cent quatre-vingt-quatre francs, soixante-seize centimes (fr. 104,562,884 76), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(54)

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1896.

Articles.	DÉSIGNATION			MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.				
	CHAPITRE I^{er}.	INTÉRÊTS du CAPITAL primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.	
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1^{re} SECTION.				
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 4^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	•	5,498,990 78	•
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	•	•	80,598 14	•
	2^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvées par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. . .	•	•	122,580 24	•
4	Rachat des droits de fanal	•	•	21,164 02	•
	3^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série).	4,229,229 75	281,948 65	4,511,178 40	•
6	— (2 ^e série).	50,881,727 46	5,392,115 16	56,273,842 62	•
7	— (3 ^e série).	6,001,200 •	400,080 •	6,401,280 •	•
	TOTAUX.fr.	66,611,147 99	4,074,143 81	70,685,291 80	
8	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année			1,200,000 •	•
	A REPORTER. . . .fr.			72,110,440 20	•

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . fr.	72,110,440 20	
	§ 2. Annuités diverses.		
9	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 »	
10	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,550 »	
11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	275,000 »	
12	Vingt-sixième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	
13	Annuité à payer jusqu'en 1940 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,850 »	
14	Annuité de 11,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 »	
15	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 »	85,494,755 76
16	Annuités à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière, Namur, Courtrai et Malines.	945,000 »	
17	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	580,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
18	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875)	39,798 56	
19	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893)	45,000 »	
20	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.)	300,000 »	
21	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 »	134,500 »	
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500 »		
	A REPORTER. . . fr.	»	85,494,755 76

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	85,494,765 76
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
22	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,200,000 •	} 16,712,079 •
23	Pensions diverses.	10,758,079 •	
24	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	2,190,000 •	
25	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 •	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDÉS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
26	a. Intérêts à 3 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,500,000 •	1,503,000 •	} 2,356,050 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. fr. 3,000 •	3,000 •	
27	Intérêts à 2 1/2 % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale . . .	3,050 •	
28	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 ; intérêts à 3 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	850,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	104,562,884 76

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(58)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1896.



BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		INTÉRÊTS du capital primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.
CHAPITRE PREMIER.				
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
1^{re} SECTION.				
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	.	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1896 et au 1 ^{er} janvier 1897)	5,498,990 78	5,498,990 78
2	.	Arrrages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1896)	"	"
2^{me} SECTION.				
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>				
3	.	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances, articles 20 et 25 dudit traité et art. 10 de ladite convention.	"	"
4	.	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	"	"
3^{me} SECTION.				
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
<i>Dette à 3 % (1^{re} série) d'un capital nominal de 140,974,525 francs, provenant de la conversion de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ % (1^{re} série) loi du 15 février 1895):</i>				
5	a.	Intérêts à 3 % (semestres au 1 ^{er} juillet 1896 et au 1 ^{er} janvier 1897).	4,220,229 75	4,511,178 40
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c % (mêmes semestres).	" 281,948 65	
<i>Dette à 3 % (2^e série) d'un capital nominal de fr. 1,696,057,582 22, provenant : 1^o de l'emprunt de 300,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 et conformément à l'arrêté royal du même jour; 2^o de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3^o de l'emprunt de 135,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour pris en exécution de diverses lois; 4^o d'un capital de 215,708,700 francs émis en vertu des arrêtés royaux du 27 avril et du 22 décembre 1891, du 29 février et du 18 juillet 1892, du 17 avril 1893, du 30 janvier et du 17 juillet 1894 et à émettre en 1895; 5^o d'un capital de fr. 900,489,882 22, dérivant de la conversion de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ % (2^e série) (loi du 15 février 1895):</i>				
6	a.	Intérêts à 3 % (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1896).	50,881,727 40	54,273,842 62
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c % (mêmes semestres).	" 3,392,115 16	
<i>Dette à 3 % (3^e série) d'un capital nominal de 200,040,000 francs, provenant de la conversion de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ % (3^e série) (loi du 15 février 1895):</i>				
7	a.	Intérêts à 3 % (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1896)	6,001,200 "	6,401,280 "
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c % (mêmes semestres)	" 400,080 "	
		TOTAUX.	68,611,147 99	70,685,291 80
A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	.	.	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	.	.	80,598 14	80,598 14	
123,586 24	123,586 24	.	.	123,586 24	121,820 42	
21,164 02	21,164 02	.	.	21,164 02	20,895 44	
4,511,178 40	5,216,050 02	.	704,871 62	5,216,050 02	5,213,898 98	
54,275,842 62	57,956,292 05	.	3,682,449 41	56,620,599 83	55,732,272 62	
6,401,280	7,401,480	.	1,000,200	7,401,480	7,401,480	
70,910,440 20	76,297,061 23	.	5,387,621 03	74,902,069 03	74,069,950 38	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	RÉPOUX. . . . fr.
8	•	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année	
§ 2. Annuités diverses.			
	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1896 et au 1 ^{er} janvier 1897.)	
10	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
11	•	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale).	
12	•	Vingt-sixième annuité (calculée à 4 ½ %, sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
13	•	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	
14	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	5,391,169
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.)	3,080,668
15	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1896. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
16	•	Annuités à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière, Namur, Courtrai et Malines	
17	•	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	
§ 3. Autres charges.			
18	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,526,658 10 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1895 au 12 avril 1896.)	
19	•	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1895 au 31 août 1896.)	
20	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).	
21	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.)	127,000
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
70,910,440, 20	76,397,061 23	.	5,387,521 03	74,962,069 03	74,069,956 38	
1,200,000 .	1,200,000 .	.	.	1,200,000 .	786,589 30	
500,000 .	500,000 .	.	.	500,000 .	500,000 .	
672,350 .	672,350 .	.	.	672,350 .	672,350 .	
275,000 .	275,000 .	.	.	275,000 .	500,000 .	
612,000 .	612,000 .	.	.	612,000 .	612,000 .	
8,850 .	8,275 .	575 .	.	8,925 .	8,850 .	
8,471,837 .	8,471,837 .	.	.	8,471,837 .	8,471,837 .	
1,000,000 .	1,000,000 .	.	.	1,000,000 .	1,000,000 .	
945,000 .	935,000 .	10,000 .	.	915,000 .	(¹) 854,500 .	(¹) Une somme de 28,100 francs a été transférée à l'exercice 1894.
580,000 .	580,000 .	20,000	
59,798 56	59,798 56	.	.	42,287 74	42,287 74	
45,000 .	45,000 .	.	.	45,000 .	.	
300,000 .	300,000 .	.	.	300,000 .	(²) 283,641 66	(²) Une somme de 12,000 francs a été transférée à l'exercice 1894 Voir annexe n° 1.
154,500 .	154,500 .	.	.	154,500 .	123,770 14	
85,494,755 76	90,851,701 79	30,575 .	5,387,521 03	88,058,048 77	87,736,262 22	
DIMINUTION. . . fr.		5,356,946 03				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
22	a	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles 1,201
	b.	— de l'ordre de Léopold 31,000
	c.	Marine. — Pensions militaires 19,878
	d.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000
	e.	— du Département de la Justice 625,000
	f.	— — — (ecclésiastiques) 390,000
25	g.	— — des Affaires Étrangères. 85,000
	h.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 900,000
	i.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics 450,000
	j.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,450,000
	k.	— — de la Guerre (militaires) 4,555,000
	l.	— — — (civiles) 115,000
	m.	— — des Finances. 2,100,000
	n.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000
24	a	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
25	a	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
26	a	Intérêts à 3 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,500,000
27	b	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000
28	a	Intérêts à 2 1/2 % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
	a	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 3 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000	3,200,000	.	.	3,200,000	2,916,060	
10,758,079	10,663,732	124,347	.	10,062,574	10,157,040	Voir Annexes nos 2 à 4.
2,190,000	2,165,000	25,000	.	2,075,000	2,005,275	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{2}$ et de $\frac{1}{2}$.
564,000	564,000	.	.	564,000	564,000	
16,712,079	16,562,732	149,347	.	16,501,574	15,612,375	
AUGMENTATION. . fr.		149,347				
1,503,000	1,523,000	.	20,000	1,425,000	1,513,800	70
3,050	3,050	.	.	3,000	4,898	44
850,000	850,000	.	.	880,000	855,620	31
2,550,050	2,576,050	.	20,000	2,508,000	2,379,319	45
DIMINUTION. . fr.		20,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
IV. (1895)	Dépenses exceptionnelles. — Conversion de la dette à 5 $\frac{1}{2}$ %
	TOTAUX fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
85,494,755 76	90,851,701 79	.	5,356,046 05	88,058,048 77	87,725,262 22	
16,712,079 *	16,562,752 *	149,547 *	.	16,501,574 *	15,042,576 20	
2,356,050 *	2,576,050 *	.	20,010 *	2,508,000 *	2,570,519 45	
.	(¹)500,000 *	.	500,000 *	.	.	(¹) Crédit alloué par la loi du 15 février 1895.
104,562,884 76	110,200,485 79	149,547 *	5,876,046 05	107,748,522 77	105,746,057 87	
DIMINUTION. . . fr.		5,727,599 05				

(68)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1896.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt, pendant les années 1888 à 1895.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits votés pour l'année 1895 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1896.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1894 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1895.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1894.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1854
et de lois subséquentes, pendant les années 1888 à 1893.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	158,514 22	140,015 86	158,709 63	154,147 29	155,204 25	155,745 28
	Tongres à Bilsen.	(²)	(²)	(²)	(²)	11,552 50	(²)
	— à Ans	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)
	Maeseyck.	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	149,898 38
	Lierre à Turnhout	"	"	(⁴) 7,065 79	"	"	"
Canal de Bossuyt à Courtrai		200,000 "	200,000 "	(⁵)	(⁵)	(⁵)	(⁵)
TOTALS fr.		488,514 22	490,015 86	295,775 42	284,147 29	296,556 75	285,641 66

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1887 à 1891 inclusivement, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 333,253 94 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 à 1892, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 16,520 30 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(⁴) La cour d'appel de Bruxelles ayant admis la réclamation de la Société anonyme du chemin de fer Lierre à Turnhout, tendant à faire exclure des comptes qui ont servi de base à la liquidation de la garantie d'intérêt de 1877 à 1882, le produit provenant du camionnage des marchandises, l'État a été condamné à payer à la dite Société la somme de fr. 7,065 79.

(⁵) La reprise du canal par l'État (loi du 27 mai 1890) a mis fin au payement de la garantie.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1895.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1896			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	288	"	"	"	288
— civiles	"	1,566	"	1,201	"	365
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	19,878	"	19,878	"	"
— de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	625,000	"	625,000	"	"	"
— — — (ecclésiastiques)	590,000	"	590,000	"	"	"
— — des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	800,000	"	900,000	"	100,000	"
— — de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics	400,000	"	450,000	"	50,000	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,425,000	"	1,450,000	"	25,000	"
— — de la Guerre (militaires)	4,555,000	"	4,555,000	"	"	"
— — — (civiles).	115,000	"	115,000	"	"	"
— — des Finances	2,150,000	"	2,100,000	"	"	50,000
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX. fr.	10,612,060	21,752	10,757,000	21,079	175,000	50,655
	fr 10,655,752		fr 10,758,079		fr 124,547	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.	MOUVEMENT pendant l'année 1894.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1894.	MOUVEMENT pendant l'année 1894.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1830. . .	1	•	1	•	288	•	288
Civiques	5	•	1	4	1,566	•	365
Militaires	3,002	200	185	3,017	4,458,156	362,422	287,520
Ordre de Léopold	114	2	9	107	11,400	200	900
Marine (militaires de la)	12	•	•	12	19,878	•	•
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	18	•	2	16	80,748	•	8,765
— de la Justice	245	32	30	247	611,925	86,415	74,550
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	369	67	35	401	774,528	156,953	58,458
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	1,083	115	83	1,115	1,333,447	156,153	118,283
— de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics	252	26	24	254	397,816	28,021	30,937
— de la Guerre	43	4	4	43	96,595	9,946	13,578
— des Finances	1,435	81	127	1,389	2,003,996	150,359	177,221
— de la Cour des Comptes	3	•	•	3	4,327	•	•
Pensions ecclésiastiques	389	48	54	385	380,441	42,974	57,160
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	11	•	1	10	7,271	•	486
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (*)	1,891	203	94	2,000	1,999,555	207,800	99,234
TOTAUX	8,875	778	650	9,003	12,181,937	1,181,301	936,551
				AUGMENTATION : 128 pensions.		AUGMENTATION : 244,750 francs.	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1895.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.	—							
	Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes				
	nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.		
°	°	°	°	1	°	°		
1,201	°	°	°	1	°	°		
4,533,252	190	1	°	184	1	°		
10,700	2	°	°	9	°	°		
19,878	°	°	°	°	°	°		
71,083	°	°	°	2	°	°		
623,788	30	2	°	28	2	°		
873,023	66	1	°	34	1	°		
1,371,317	114	1	°	82	1	°		
335,900	26	°	°	24	°	°		
92,963	4	°	°	4	°	°		
1,957,134	81	°	°	126	°	1 (*)	(*) Arrêté royal du 23 mars 1894.	
4,327	°	°	°	°	°	°		
366,255	47	1	°	55	1	°		
6,785	°	°	°	1	°	°		
2,108,181	195	8	°	86	8	°		
12,426,687	764	14	°	635	14	1		
		778			650			

(*) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1883, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

(74)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1894. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALS DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
	Ministère de la Justice								
	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés</i>								
1	Devaux, A -J V, juge au tribunal de 1 ^{re} instance, à Marche (art 1, et 9 de la loi du 25 juillet 1867)	70	4,000	515	13	Cauwel F -B -A, instituteur à la maison de sureté de Gand	69	959	.
2	Pierre, C -F -V, directeur de la pri- son d'Audenarde (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886)	58	3,119	274	14	Van Stappen, J -F, greffier adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance de Termonde (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 jan- vier 1886)	51	1,819	160
3	Motte, E -A J, medecin de la pri- son de Dinant (art 5, 6, 8, 12 14 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	65	500	357	15	Chavee S C -S, greffier du tribu- nal de 1 ^{re} instance de Hasselt (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	70	3,285	166
4	Thys F J, greffier adjoint à la Cour de cassation (art 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	71	3,557	Id	16	Maclot, C -J -L, directeur de la prison a Malines (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 art 1 ^{er} § 2 de celle du 17 fé- vrier 1849 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	60	2,854	Id
5	Dauw J -E, président de chambre à la Cour d'appel de Liège (art 10, 11 et 14 de la loi du 25 juil- let 1867)	64	8,500	61	17	Stas, G, directeur de la prison de Bruxelles (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 jan- vier 1886)	65	5,092	Id
6	De Brandner C -F E -G, président de chambre à la Cour d'appel de Bruxelles (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 10 et 11 de la loi du 25 juil- let 1867 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	67	8,500	112	18	Wambersie, L -H, surveillant de 1 ^{re} classe à la prison de Furnes (art 5, 5, 9, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	42	868	225- 226
7	Huet, L -J -B, secrétaire du par- quet à Marche (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886)	69	1,980	61	19	Berger, D V, juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Dinant (art 1 et 9 de la loi du 25 juillet 1867)	70	4,500	272
8	Boury, C -J, greffier de la Justice de paix du 2 ^e canton a Bruges (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} janvier 1886)	69	2,446	112	20	Coquu, J, greffier adjoint au tri- bunal de 1 ^{re} instance de Tournai (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	70	2,842	Id
9	De Coster, B -F, juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	70	995	Id	21	Daris, J -C, juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Tongres (art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	68	5,182	Id
10	Ghenet, H J, greffier au tribunal de 1 ^{re} instance de Mons (art 3, 6, 8, 12, 40 et 50 de la loi du 21 juillet 1844, art 22 de celle du 25 novembre 1889 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	55	2,261	Id	22	Daycneux, O M -J, veuve Deleuze surveillante en disponibilité, à la prison de Neufchâteau (art. 5, 6, 8, 14 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844, art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	60	300	Id
11	Lavalleye, N -M -E, juge d'instinc- tion au tribunal de 1 ^{re} instance de Liège (art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	57	1,935	Id	23	Dinant, M L, épouse Brouillon, surveillante, en disponibilité à la prison de Dinant (art 5, 6, 8, 14 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1866)	55	300	Id
12	Matwet I -F -H, greffier de la jus- tice de paix du canton de Heron (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	64	2,094	Id	24	Hermans, J C L A, greffier de la justice de paix du 5 canton de Bruges (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	70	1,753	Id
					25	Huyghe, A h, surveillant de 1 ^{re} classe à la prison centrale de Gand (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	64	1,374	Id

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
26	Lejeune, J -J -L. 2 ^e commis comptable, en disponibilité, à la prison de Verviers (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	59	500	272	5	Aubert, G.-J., desservant à Fouleng (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	65	986	4
27	Limmander de Nieuwenhove, baron, V -W -G, secrétaire de la commission administrative des prisons de Bruxelles et de St-Gilles (art. 1, 6, 8, 40 et 46 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	78	2,030	Id	6	Creten, P.-H., desservant à Overhospes (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	70	1,100	Id.
28	Rasquin, J -A., greffier de la justice de paix du canton de Wavre (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	67	2,549	Id	7	George, F -J., vicaire à Olne (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	65	891	Id.
29	Taccoen, C -L., surveillant de 2 ^e classe à la prison centrale de Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	56	955	Id.	8	George, J -F -X., desservant à Awenne (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi)	48	589	Id.
30	Van de Velde, E -C., magasinier à la prison centrale de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	68	1,100	Id	9	Kreins, J -S., desservant à Froidlieu (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	57	725	Id.
31	Tytgat, T -M., surveillant de 3 ^e classe à la prison secondaire de Gand (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de celle du 17 février 1840 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	54	560	273	10	Lamal F -A., desservant à Engsbirgen (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	69	720	Id.
32	Domis de Semerpont, baron, J -J.-P -M -G, secrétaire général du ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	65	5,861	285	11	Lardinois, J -C., desservant à Ernonheid (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	1,100	Id.
TOTAL . . .			86,115		12	Louwagie, P -J., desservant à Lophem (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	1,100	Id.
Ministère de la Justice					13	Margot, D., desservant à Chenois (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi) (1)	66	1,100	Id.
Pensions ecclésiastiques.					14	Mensier, J -J., desservant à Arbrefontaine (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	77	1,200	Id.
1	Neuhaus, dit Schwandenbuscher, G.-T., desservant à Cras Avenas (art. 12, 20, 22, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	68	714	515	15	Mertens Ch -T., desservant à Austruweel (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi)	48	582	Id.
2	Schommers, C., desservant, à Charneux (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	75	1,200	Id	16	Minet L -J., desservant à Anlier (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	66	1,100	Id.
5	Warbelings J -M., desservant à Jupille (art. 12, 20, 22, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	61	802	Id.	17	Niels, A.-H., desservant à Mousty (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	45	551	Id.
4	Klinkenberg, M -M.-T., desservant à Neeroeteren (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884)	45	570	547	18	Theys, J -J., desservant à Wersbeck (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	88	1,200	Id.
					19	Courard, J -F -E., desservant à Visé devant le Pont (art. 12, 20, 22, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	57	744	61
					20	Lecler, I., desservant à Meldren (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.
					21	Pollenus, A -H.-G -M -A -J, vicaire à Pael (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	44	542	Id.
					22	Vandenbogaerde, F, vicaire à Zedelghem (art. 12, 20, 22, 24 et 40 de la même loi).	66	600	Id.

(1) Pension éteinte.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur
23	Vanborquestal, P -A , desservant à Saint-Sauveur (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	67	1,100	61	42	Duchesne, G -L -J , desservant à Baillonville (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	60	1,100	265
24	Blocq, F. desservant à Houting (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	75	1,186	104	43	Harlewijck L -F -L , desservant à Neerpelt (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	70	796	Id
25	Comté, J -L , desservant à Oreye (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	66	1,075	Id	44	Meurisse, A -J , chapelain à l'église Sainte Catherine à Liège (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	78	506	Id
26	Mercken M -H , desservant à Wanck (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	69	1,075	Id	45	Philippo, A -J , desservant à Roi- sin (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	64	1,082	Id
27	Siriacq, A -J , desservant à Saint- Symphorien (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	76	1 00	Id	46	Verbracken, L -T , vicaire à Over- meire (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	58	307	Id
28	Dubois, I -B -J , chanoine à Tour- nai (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	75	2,000	112	47	Vervoort, I F vicaire à Wavre Sainte Catherine (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	41	532	Id
29	De Rop, P -F , desservant à Orroir (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	75	146	160	48	Margot D desservant à Chenois (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	60	1,100	Id
30	Bailly A -V curé de 2 ^e classe à Durhuy (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	72	1,530	166	TOTAL.				42,974
31	Breyre I -P desservant à Flé- malle Grande (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	72	1 150	Id	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique				
32	Dedonder, G -M vicaire à Iete (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	40	322	Id	<i>Professeurs, fonctionnaires et employes</i>				
33	Jacques M -J , desservant à Awans (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	74	1,181	Id	1	Vandemaele, D J , professeur de religion à l'école normale d'ins- titutrices à Tournai	77	1,096	"
34	Tabay I G , desservant à Chêne- al-Pierre (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	65	1 100	Id	2	Moriaux J -J , professeur à l'Athe- née royal de Chimay	54	1,801	"
35	Collaes, F -G -L -J , desservant à Hingene (lois des 21 juillet 1844 17 février 1849, 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884)	70	708	"	3	Mouzon, I B professeur à la sec- tion normale primaire de l'Etat à Huy	65	2,466	"
36	Goffin L -A , desservant à Audre- gnies (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	62	814	209	4	M ^{lle} Jacobs J -C directrice de l'école normale primaire de l'Etat à Gand	62	1,244	"
37	Guilmain, A -A , desservant à Onhaye (art 20, 21, 22 et 40 de la même loi)	67	1 100	Id	5	Kinet D T directeur de l'école moyenne de l'Etat et de l'école industrielle de Jumet	61	3,164	"
38	Leys B -H , desservant à Hoeleden (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	74	624	Id	6	Rohy C F professeur d'athénée provisoirement détaché à l'école moyenne de l'Etat à Scherbroeck	65	2,174	"
39	Viaene I -F -R , chapelain à Saint Joseph sous-Honghede (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	52	582	225 226	7	Gaty S J professeur à l'athénée royal et à l'école industrielle de Tournai	65	2,719	"
40	Boelen T , desservant à Ophers (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la même loi)	61	1,090	65	8	Tontor I -I G professeur à l'athé- née royal de Bruxelles	61	2,171	"
41	Glaessen A -J -B , desservant à Schalkhoven (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi)	40	555	285	9	Ottava re H professeur à l'athé- née royal de Gand	62	3,592	"
					10	Gilson, J B P , professeur à l'a- thénée royal de Namur	61	2,807	"
					11	Lallemand, J -F -V , maître de topographie, à l'université de Gand	71	4,912	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
12	Dufour, E., directeur de l'école moyenne de l'Etat à La Louvière.	56	3,433	•	33	Servais, L.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	62	1,509	•
13	Deltombe, E.-J., professeur à l'athénée royal de Gand.	62	2,761	•	34	Braquaval, A.-E., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat à Pecq.	56	71	•
14	Gramme, V.-C.-J., directeur de l'école moyenne communale de Saint-Gilles.	60	1,858	•	35	Desmarez, C.-L., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	64	787	•
15	Verschaffelt, E., directeur de l'école normale primaire de l'Etat à Gand.	56	4,056	•	36	Dory, J.-M.-J., professeur à l'athénée royal de Liège.	61	3,893	•
16	Perard, L.-P., professeur émérite à l'Université de Liège.	69	8,000	•	37	Minnaert, G.-D., directeur pédagogique des écoles communales de Gand et professeur en disponibilité à l'école normale de la même ville.	58	1,251	•
17	Colinge, J.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat et ancien directeur de l'école industrielle communale de Fontaine-l'Évêque.	62	3,722	•	38	Mannekens, C.-J., régent à l'école moyenne de l'Etat à Boom.	50	1,187	•
18	Martin, J.-J., portier-concierge à l'athénée royal de Namur.	75	751	•	39	Mannekens, J.-L., directeur à l'école moyenne de l'Etat à Boom.	53	2,963	•
19	De Vlamincq, A.-L., inspecteur principal de l'enseignement primaire à Bruges.	63	2,600	•	40	Van Dooren, H.-G.-S., régent à l'école moyenne de l'Etat à Thuin.	50	453	•
20	Tillière, N., professeur de religion à l'athénée royal d'Arlon.	49	1,252	•	41	M ^{me} Lantzius, née Smaelen, J.-H.-G.-F.-H., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Alost.	50	510	•
21	Gœury, J.-T., directeur de l'école moyenne de l'Etat à Virton.	57	2,059	•	42	Felsenhart, J., chef de section aux archives du royaume.	68	1,901	•
22	M ^{lle} Judon, A.-T.-F.-J., économiste à l'école normale primaire de l'Etat à Liège.	65	1,110	•	43	M ^{me} Beaujean-Puremont, F., concierge à l'athénée royal de fluy.	68	258	•
23	M ^{lle} Petitjean, M.-T.-J., institutrice à l'école moyenne de l'Etat à Seraing.	58	205	•	44	De Vos, P.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire à Saint-Nicolas.	64	1,624	•
24	Brouwers P.-J.-H., inspecteur de l'enseignement primaire.	65	3,835	•	45	Greyson, E.-P.-J., directeur général au ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	71	7,500	•
25	Reynaert, F., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	63	759	•	46	Decossaux, P.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat et de l'école industrielle de Saint-Ghislain.	60	3,580	•
26	M ^{me} Poussart, née Keutgens, A.-C., régente à la section normale primaire de l'Etat à Andenne.	49	880	•	47	Waxweiler, E.-P.-F., préfet des études à l'athénée royal de Mons.	54	3,550	•
27	Philippe, G.-F., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire à Fléron.	62	726	•	48	Sauveur, J.-J.-D.-V., secrétaire général au ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	67	7,500	•
28	Strauven, B.-H., instituteur à l'école moyenne de l'Etat de Limbourg.	56	188	•	49	M ^{me} V ^{ve} Relté-Borgnet, M.-V.-E., maîtresse d'études surveillante à la section normale primaire d'institutrices à Arlon.	63	516	•
29	Descamps, M.-N., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	62	812	•	50	M ^{lle} Rothermel, J.-M.-E.-E., directrice de l'école moyenne de l'Etat pour filles à Wavre.	56	916	•
30	Derestia, F.-J.-J., directeur à l'école moyenne de l'Etat pour garçons à Schaerbeek.	61	1,376	•	51	Sleeckx, A.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat à Nieupoort.	52	1,688	•
31	Draily, N.-P.-L., professeur à l'athénée royal et à l'école industrielle de Charleroi.	61	1,072	•	52	Fabry, F.-M.-J.-A.-J., surveillant à l'athénée royal de Verviers.	56	588	•
32	Gilmet, A.-C., inspecteur principal de l'enseignement primaire.	61	3,083	•	53	Waxweiler, E.-P.-F., préfet des études à l'athénée royal de Mons.	64	4,319	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
54	Reckers, A.-G.-A., instituteur et professeur de dessin à l'école moyenne de l'Etat à Péruwelz.	63	2,004	"	7	Cauwel, F.-B.-A.	69	295	"
55	De Schrynmakers, H.-T.-L., chef de bureau à l'administration provinciale de Luxembourg.	70	3,000	"	8	Wérotte, F.-G.	59	1,874	"
56	Prud'homme, A., commis de 1 ^{re} classe à l'administration provinciale du Hainaut.	60	1,886	"	9	Maillet, F.	75	400	"
57	De Coninckx, C.-A., sténographe au Sénat.	65	1,364	"	10	Van de Velde, L.	42	302	"
58	Julien, F.-A.-D., chef de division à l'administration provinciale du Luxembourg.	67	2,320	"	11	Vanpeteghem, H.-J.	58	1,057	"
59	Hock, E.-A.-M.-J., commissaire de l'arrondissement de Namur.	62	1,950	"	12	M ^{me} Florent, née Razée, M.-T.	57	37	"
60	Duhem, H.-J., professeur au Conservatoire royal de Bruxelles.	66	1,628	"	13	M ^{me} Saussu, née Kinet, M.-Th.	59	25	"
61	Stienon, C.-V.-G., secrétaire de la commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture.	75	3,750	"	14	De Mesel, A.	52	745	"
62	Godts, A., messenger à la Chambre des représentants.	51	578	"	15	Hougardy, L.-P.-M.	70	1,226	"
63	Rotthier, Z.-F., directeur à l'administration centrale.	67	6,518	"	16	Lambert, A.-J.	51	800	"
64	Leemans, A.-H., directeur général à l'administration centrale.	69	7,500	"	17	Guiot, J.-J.-O.	42	1,094	"
65	M ^{me} V ^{ve} Wijnants, née Ruelens, B., balayeuse à la Chambre des représentants.	69	500	"	18	Saintviteux, Ch.-F.-J.	58	508	"
66	Coupez, R., chef de bureau à l'administration provinciale de la Flandre orientale.	69	3,600	"	19	Petit-Jean, L.	55	1,298	"
67	Wiquelin, A.-D., chef de bureau au Commissariat de l'arrondissement de Tournai.	65	1,072	"	20	Thiry, H.-J.	35	265	"
	TOTAL.		156,953		21	Waxweiler, E.-P.-F.	54	560	"
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				22	Collaes, F.-G.-L.-J.	70	355	"
	<i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>				25	M ^{me} Taburiaux, née Taburiaux, L.-G.	35	531	"
1	Piraux, H.	54	1,523	"	24	M ^{me} Marée, née Premont, M.-L.	36	421	"
2	M ^{lle} Anselain, E.-R.	56	425	"	25	M ^{lle} Marichal, G.	51	725	"
3	M ^{lle} Martin, A.	64	242	"	26	Degreve, C.-J.	60	1,505	"
4	M ^{lle} Slingeneyer, J.-E.	43	552	"	27	M ^{me} De la Ruyé-Tiellin, S.	39	688	"
5	Brahy, A.	61	1,237	"	28	Doyen, E.	65	729	"
6	M ^{me} Vanquelenborgh, née Motmans, M.-I.	39	670	"	29	Moriaux, J.-J.	54	907	"
					30	Arpigny, A.-H.	44	839	"
					31	Philippé, J.-B.-L.	59	1,855	"
					32	Vandergeten, O.-H.-M.	41	1,535	"
					33	André, C.-J.	54	1,575	"
					34	Blontrock, H.	58	1,600	"
					35	Mouzon, J.-B.	62	50	"
					36	M ^{lle} Jacobs, J.-C.	61	2,489	"
					37	Renson, J.	55	470	"
					38	M ^{lle} Robiette-Gilleman, O.-B.	33	236	"
					39	M ^{lle} Gathy, G.-E.	54	916	"
					40	Gossart, G.-C.	63	2,496	"
					41	Claude, H.-J.	56	1,053	"
					42	Bertrand, T.-C.-J.	66	2,954	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
43	M ^{lle} Rodberg, M.-B.	62	1,359	»	80	Thiernesse, J.-P.	53	1,505	»
44	Klinkenbergh, M.-M.-T.	44	24	»	81	M ^{me} Poussart, née Keutgens, A.-C.	49	72	»
45	Kinet, D.-T.	61	1,559	»	82	M ^{me} V ^{ve} Devreese, née Roy, L.-H.	62	508	»
46	Robyt, C.-F.	63	585	»	83	M ^{lle} Paulus, M.-A.-J.	55	1,442	»
47	Hamers, H.-C.	52	1,448	»	84	Fontaine, H.-J.	53	1,737	»
48	Stelemans, F.-L.	59	678	»	85	Arnauts, J.	62	1,141	»
49	M ^{me} Van Loo, née Bouché, M.-F.	54	519	»	86	Henriette, F.-J.	53	1,001	»
50	Gary, S.-J.	63	700	»	87	Lechien, N.-J.	63	1,825	»
51	Tontor, J.-J.-G.	61	1,800	»	88	Brunfaut, H.-J.	58	1,695	»
52	M ^{lle} Crispiels, T.-H.	60	250	»	89	De Coster, F.	58	2,667	»
53	Drot, E.	31	290	»	90	De Rycke, E.-L.	45	1,215	»
54	Vanmal, D.	73	367	»	91	M ^{lle} Collinet, M.-J.-A.	43	566	»
55	Couset, N.-J.	53	1,064	»	92	Delmotte, J.-H.	64	2,071	»
56	Fonck, J.-B.	41	705	»	93	M ^{lle} Landenne, J.-S.	65	522	»
57	Deltombe, E.-J.	62	807	»	94	M ^{lle} Mercier, L.-J.	57	594	»
58	Gramme, V.-G.-J.	60	2,102	»	95	Philippe, G.-F.	62	1,522	»
59	M ^{me} Dierickx, née Karl, E.	52	1,329	»	96	M ^{me} Fosséprez-Pirard, J.-C.	37	656	»
60	Montana, H.-J.	63	2,066	»	97	Dewitte, A.-F.	45	859	»
61	Vervloet, V.-M.-G.	65	715	»	98	M ^{me} V ^{ve} Giard-Weylandt, M.-D.	65	1,036	»
62	Colinge, J.-J.	62	812	»	99	Gerard, F.-D.	55	566	»
63	M ^{lle} Van Tuycom, F.-P.-M.	54	187	»	100	Lizen, A.-J.	53	1,243	»
64	Van Biesbrouck, C.	70	526	»	101	Van Der Eecken, A.	51	1,481	»
65	Bouhij, J.-A.	69	600	»	102	Courtin, Ch.-F.	53	1,135	»
66	Van Hege, C.-L.	64	1,155	»	103	M ^{me} Debutte, née Rosy, S.-G.	46	1,109	»
67	Silvestre, T.-J.	51	1,350	»	104	Strauven, B.-H.	56	587	»
68	M ^{lle} Terryn, S.	56	2,066	»	105	Descamps, M.-N.	62	1,556	»
69	M ^{lle} Petitjean, M.-T.-J.	58	687	»	106	Derestia, F.-J.-J.	61	2,891	»
70	Barthelemy, A.-J.-E.	51	864	»	107	M ^{lle} Schoutteten, P.-O.	37	1,679	»
71	Brouwers, P.-J.-H.	63	835	»	108	M ^{me} Vander Plassche, née Bastin, E.-A.-C.	53	1,861	»
72	Reynaert, F.	63	1,594	»	109	Viskens, G.-L.	54	1,266	»
73	Golinvaux, L.-J.	33	502	»	110	Bouché, B.	56	1,596	»
74	Scius, H.-J.	59	576	»	111	Deltour, H.-J.	61	1,454	»
75	M ^{lle} Vankeirsbilck, R.-S.	60	476	»	112	Van Dorselaer, P.	55	1,880	»
76	Buyse, P.-T.-A.	35	441	»	113	M ^{me} Lucas, née D'Anvers, E.-M.	54	1,230	»
77	Delzenne, L.-A.	48	296	»	114	Maris, L.-J.	68	237	»
78	M ^{me} Latour, née Debrun, M.-T.-J.	51	1,641	»	115	M ^{me} V ^{ve} Houtart-Fichefet, P.	53	1,807	»
79	Pinchart, E.	68	1,512	»	116	M ^{lle} Potvliege, S.-N.	51	963	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
117	Rœvens, J.-L.	54	1,112	•	133	M ^{lle} Marchant, A.-G.	44	1,217	•
118	Delaunoy, E.-J.-B.-P.	38	475	•	154	Piérart, A.-F.	55	1,884	•
119	Draily, N.-P.-L.	61	2,825	•	155	M ^{lle} Sauwen, A.-M.-H.	37	255	•
120	Gilmet, A.-C.	61	848	•	156	M ^{lle} Segaert, A.-C.	56	1,433	•
121	Servais, L.-J.	62	1,061	•	157	Devos, P.-J.	64	1,042	•
122	Jansens, C.-A.-A.	65	1,607	•	158	M ^{me} Barbry, née Ensink, C.-H.-S.	58	2,736	•
123	Fizaine, J.	56	1,658	•	159	De Martelaere, L.-J.	44	786	•
124	M ^{me} Leclercq, née Leurate, V.-A.-J.	35	230	•	160	Restieaux, L.	61	1,268	•
125	M ^{lle} Nicolas, A.-M.	51	881	•	161	Saintes, E.-F.-B.	54	1,374	•
126	Géhenot, J.-J.	45	630	•	162	Lescrinier, T.-F.	58	2,544	•
127	Verplaetse, A.-A.	39	331	•	163	Petit, J.-J.	61	925	•
128	M ^{me} Vliermael, née Heyden, M.-G.-A.	51	906	•	164	De Crits, P.-F.	51	747	•
129	Braquaval, A.-E.	56	101	•	165	M ^{lle} Delvallée, M.-N.	51	1,018	•
130	M ^{me} Davreux, née Solter, A.-M.-J.	56	636	•	166	Pivont, A.	56	1,578	•
131	Desmarez, C.-L.	64	1,546	•	167	M ^{me} Rombeau-Lesne, A.-S.	61	862	•
132	M ^{me} Maes, née Miltz, P.-J.	52	1,640	•	168	Liégeois, J.	36	713	•
133	M ^{me} V ^{ve} Genneseau, née Ansiaux, A.-O.	59	350	•	169	Debor, L.	50	843	•
134	De Groot, P.	58	962	•	170	Gravelle, A.	48	802	•
135	Minnaert, G.-D.	58	3,035	•	171	Creplet, J.-B.-T.	46	738	•
136	De Soutter, A.-J.-F.	55	1,455	•	172	M ^{me} Driscart, née Daumerie, J.	60	510	•
137	M ^{lle} Froidbise, M.-A.	52	1,346	•	173	Decossaux, P.-J.	60	526	•
138	M ^{lle} Malchaire, J.-L.	42	1,003	•	174	Haack, P.-A.	54	1,288	•
139	François, C.-J.-G.	71	793	•	175	M ^{me} Francken, née Vanderveken, M.-G.-E.	39	566	•
140	M ^{me} Maes, née Beernaert, E.-M.-M.	43	440	•	176	Lambay, F.-E.-J.	56	1,295	•
141	Debroux, G.-S.	55	1,269	•	177	M ^{me} Vandestroden, née Fastrez, C.	31	233	•
142	Doorme, R.-J.	57	211	•	178	Waxweiler, E.-P.-F.	54	681	•
143	Delacolette, L.-J.	55	1,505	•	179	Servais, C.-J.	58	1,889	•
144	Petit-Jean, L.	53	1,311	•	180	M ^{me} V ^{ve} Retté, née Borgnet, M.-V.-E.	63	25	•
145	Haes, L.	60	400	•	181	Guiot, J.-J.-O.	42	1,134	•
146	Thiry, H.-J.	35	296	•	182	M ^{lle} Rothermel, J.-M.-E.-E.	56	1,203	•
147	Felsenhart, J.	68	1,033	•	183	Sleeckx, A.-J.	52	295	•
148	M ^{me} De Wemel, née Chavatte, A.-M.-C.	36	607	•	184	Molle, L.-C.-H.	37	547	•
149	M ^{me} Embrechts, née Verbant, R.-M.	45	1,082	•	185	M ^{me} Dupuis-Plumus, M.-C.-C.	32	298	•
150	M ^{me} Beaujean, née Puremont, F.	58	80	•	186	M ^{lle} Julien, M.-M.-J.	36	565	•
151	De Tender, E.-A.	66	2,054	•	187	M ^{me} Brimbois, née Damseaux, L.-M.-A.-L.	51	753	•
152	M ^{lle} Kams, M.-J.-A.-J.	35	245	•	188	Béfayt, M.-T.	39	724	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
189	M ^{me} De Groote, née Marginet, S.	57	76	.	12	Colens, V.-J.-F., commis de 1 ^{re} cl. à l'administration des ponts et chaussées (art 5 et 8).	49	708	137
190	De Ceuninck, L.	61	1,254	.					
191	Tytgat, C.	62	1,514	.	13	Werrebroeck, L.-J., aide-éclusier (art. 5 et 8).	57	511	Id.
192	Wambeke, F.	61	827	.					
193	Surmont, H.-J.	54	1,272	.	14	Formenoey, J.-F.-A., éclusier rece- veur (art. 1 et 8).	67	1,233	215
194	Thys, P.-C.	54	1,032	.	15	Peiffer, J., garde brigadier forestier (art 5 et 8).	62	501	Id.
195	Coune, C.-J.	46	661	.					
196	Flesch, C.	60	1,025	.	16	Bastien, A.-J., garde brigadier forestier (art. 1, 8 et 13).	74	600	Id.
197	Gruslin, J.-J.	46	058	.	17	Jottrand, A.-B.-H., directeur divi- sionnaire des mines (art. 1 et 8).	68	7,113	Id.
198	M ^{lle} André, A.-M.-D	54	845	.	18	Vanbinst, F.-J., éclusier (art. 1 et 8).	65	704	205
199	M ^{lle} Bottieau, J.-M	50	590	.	19	Devos, D., garde forestier (art. 1 et 8).	65	108	Id.
200	Lambert, F.-J.	42	447	.					
201	Tenret, A.-M.	64	5,088	.	20	Sax, C.-F., greffier du conseil de Prud'hommes (art. 5, 8 et 14).	72	300	Id.
202	Barbason, F.-X.	42	645	.					
203	M ^{lle} De Walsche, A.-C.	52	555	.	21	Ferdinand, N., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	65	220	246
	TOTAL		207,800		22	Ballieu, F.-P.-G., vérificateur des poids et mesures (art. 1, 5 et 13).	73	3,375	Id.
					23	Hiernaux, E., garde déversoir (art. 5, 8 et 14).	38	300	Id.
					24	Verteneul, I.-F., éclusier (art. 3 et 8).	56	417	Id.
					25	Cornet, L.-M.-J., garde forestier (art. 5, 8 et 14.)	54	139	Id.
					26	Giar, A., garde forestier (art. 1 et 8).	65	387	37
						TOTAL		28,021	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics.					Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>					<i>Fonctionnaires et employés</i>			
1	Deceunynck, A.-L., chef-aide éclu- sier (art. 1 et 8).	67	677	365	1	Saintviteux, C.-F.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8).	57	2,180	15-16
2	Clerfeyt, A.-J., vérificateur des poids et mesures (art. 5 et 8).	59	2,695	365	2	Verbrugge, P.-E., facteur rural (art. 5 et 8).	49	477	.
3	De Vuyst, L., aide éclusier (art. 1 et 8).	68	590	90	3	Decock, V.-J., facteur rural (art. 5 et 9).	45	513	.
4	Malarne, A.-J., éclusier (art. 1 et 8).	69	765	Id.	4	Nollomont, H.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	43	418	.
5	Ely, V.-A., aide éclusier (art. 5 et 9).	42	452	Id.	5	Connart, E.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	39	458	.
6	Amand, J.-B.-H., garde forestier (art. 5 et 8).	60	552	Id.	6	Denys, J., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	41	300	.
7	Halet, N.-J., garde forestier (art. 5 et 8).	61	254	Id.					
8	Lagasse, N.-F.-J., éclusier-receveur (art. 5 et 8)	62	748	Id.					
9	Colin, J.-F., garde forestier (art. 1 et 8).	78	337	Id.					
10	Sauvage, J.-B., économiste à l'Institut agricole (art. 1 et 8).	68	1,912	Id.					
11	Bernier, H.-C., commis-chef à l'Ad- ministration des ponts et chaus- sées (art. 5 et 8).	62	2,353	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
7	Defraeije, J.-F., contre-maître charpentier à la marine (art. 3 et 8).	64	851	15-16	32	Desguin, E.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	1,920	71-72
8	Tant, P.-J., pilote (art. 3 et 8).	60	1,834	"	33	Fobe, A.-R., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	3,569	"
9	Moens, P.-C., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	45	1,068	"	34	Huys, L., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	4,039	"
10	Tant, H.-J.-L., facteur rural (art. 3 et 8, § 1).	63	742	"	35	Hardij, A., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	2,469	"
11	Eliard, A.-A.-G., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	30	504	"	36	François, C.-H.-A., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	3,880	"
12	Lenoir, J., ingénieur en chef directeur d'administration des chemins de fer concédés en exploitation (art. 1 et 8, § 1).	67	6,294	"	37	Deslypere, J., facteur rural (art. 3 et 8).	55	587	"
13	Schiets, C., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	66	845	71-72	38	Dupuis, L.-A., facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	55	827	"
14	Dart, J., facteur rural (art. 3 et 8).	63	792	"	39	Blaimont, L.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	52	1,560	"
15	Blanpain, J.-J.-B., facteur des postes (art. 3 et 8).	62	964	"	40	Beuckels, J.-B., matelot (art. 3 et 8, § 2).	52	902	"
16	Carton, P.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	60	640	"	41	Lepecheur, P.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	47	620	"
17	Grégoire, J.-T.-A., facteur des postes (art. 3 et 8).	65	705	"	42	Mullaert, H.-V., facteur des postes (art. 3 et 8).	45	535	"
18	Reygaers, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	57	650	"	43	Sturler-Duvègre, A.-M., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	37	613	84
19	Belle, J.-D., facteur rural (art. 3 et 8).	46	353	"	44	Corbel, A., 1 ^{er} chef-facteur des télégraphes (art. 1 et 8, § 1 et 13).	66	2,400	"
20	Biebuyck, H.-I., 1 ^{er} chef-facteur des postes (art. 1 et 8, § 2 et 13).	66	1,975	"	45	De Logt, P.-F.-M., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	66	1,950	"
21	Boehme, D.-C., patron-pilote (art. 3 et 8).	56	1,848	"	46	Thiry (V.-N.), facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	61	781	"
22	Verbanck, L.-A., receveur au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	66	4,053	"	47	Ouyseos, E.-T., facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	54	953	"
23	Nys, J., chef de division au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 et 13).	66	5,087	"	48	Vanden Bussche, N.-M.-F.-G., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	41	1,012	"
24	Joassin, T.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	2,212	"	49	Jansen, C.-J., matelot de bateau-phare (art. 3 et 8).	59	925	"
25	Andrieu, J.-B., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	66	1,117	"	50	Defoux, A., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	2,843	113-114
26	Havasse, J.-F.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 et 13).	66	2,325	"	51	Soete, A.-H., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	65	726	160
27	Dumonceau, J.-J., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	1,704	"	52	DeMoor, S., facteur rural (art. 1 et 8, § 2 et 13).	65	775	"
28	Clara, A.-H.-J., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	3,204	"	53	Rome, N.-J., facteur rural (art. 1 et 8, § 2 et 13).	65	775	"
29	Barabin, H.-J.-A., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	3,900	"	54	Goffin, C., facteur des postes (art. 1 et 8, § 1 et 13).	62	1,075	"
30	Nertens, C.-A.-C., contrôleur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	60	3,727	"	55	Wens, J.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	57	635	"
31	Ceoen, C.-L., facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	66	977	"	56	De Pooter, F.-N., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	65	1,016	"

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant de pension.	Numero du Monsieur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monsieur.
57	Landrin, L.-J., chef garde (art 5 et 9)	45	1,586	160	80	Didier, I.-B., facteur rural (art 3 et 8)	55	699	526
58	Guillaume, dit Brasseur, T., facteur des postes (art. 1 et 8).	65	919	223	81	Piroux, T., facteur des postes (art 3 et 8).	52	825	•
59	Poncelet, J.-B.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	51	606	•	82	Collard, J.-L., facteur des postes (art 3 et 8).	51	868	•
60	Prégardien, M.-J., facteur rural (art 3 et 8).	62	758	•	83	Beyls, E., facteur des postes (art 5 et 9)	50	824	•
61	Albert, H.-L., commis-chef des postes (art 1 et 8, § 1).	66	2,025	•	84	Vanden Broek, J.-M., facteur des postes (art 3 et 8).	57	899	•
62	Listray, J.-B.-H., commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	64	2,275	•	85	Thirion, J., facteur rural (art 4, 8, et 14)	41	310	•
63	Dandoy, A.-J., chef-facteur de station (art 3 et 8, § 1)	61	1,417	•	86	Clausse, A., facteur rural (art 1 et 8)	65	609	•
64	Bodson (T.-J.-J., commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	42	861	•	87	Buydens, P., facteur des postes (art. 3 et 8)	59	814	•
65	Vandenhouten, F., garde au chemin de fer (art 3 et 8)	40	600	•	88	Désiron, C.-J., facteur des postes (art. 3 et 8)	49	736	•
66	Devesse, E.-F.-J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1)	59	472	•	89	Derudder, I.-T., percepteur des postes (art 3 et 8, § 1)	56	2,577	•
67	Focant, C.-J., garde au chemin de fer (art 3 et 8).	45	537	•	90	De Potter, F.-F., sous-percepteur des postes (art 3 et 8, § 1 et 14)	45	300	•
68	Bidaire, L., facteur des postes (art. 3 et 8).	52	626	•	91	Vanbelle, H., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	2,472	•
69	Doorme, R.-J., professeur principal à l'école de navigation d'Ostende (art 1 et 8)	66	3,200	•	92	Bruyneel, A.-A., chef-facteur de station (art 1 et 8, § 1 et 15).	66	1,800	•
70	Van Biesbrouck, C., percepteur des postes (lois des 21 juillet 1844, 7 février 1849, 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884 et 10 janvier 1886).	68	1,245	•	93	Lys, P. E., chef-garde (art 1 et 8, § 1 et 13)	65	1,875	•
71	Lallemand, M.-G.-J., facteur de station (art. 3 et 8)	65	758	526	94	Noël, L.-G., facteur de station (art 3 et 8)	44	914	•
72	Cavillot, F.-J., chef de station (art 5 et 9)	71	1,562	•	95	Lonay, J.-E., commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1).	46	1,098	•
73	Bourdon, E.-J., garde au chemin de fer (art 5 et 9)	49	1,041	•	96	Pirsoul, J.-B., garde au chemin de fer (art 5 et 9)	39	651	•
74	Tretrop, E.-F.-J., commis des télégraphes (art 3 et 8, § 1)	55	552	•	97	Blancpain, J. A., commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	54	431	•
75	Vroome, E.-P., matelot de bateau-phare (art 3 et 8)	57	974	•	98	Deltombe, H., facteur des postes (art 3 et 8).	50	709	•
76	Hardy, E.-A. E., commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	63	1,153	•	99	Lecat, Ch., commis des postes (art 3 et 8, § 1).	63	2,027	•
77	Olivier, J.-N., facteur des postes (art 3 et 8)	64	794	•	100	Nonjean, F., commis des postes (art 3 et 8, § 1)	54	556	•
78	Provot, C.-E., chef-facteur des postes (art 3, 8 et 13)	64	1,650	•	101	Wahlen, J.-H.-H., garde au chemin de fer (art 3 et 9).	35	725	•
79	Masoin, N.-L., facteur rural (art 3 et 8).	59	701	•	102	Verbeke, A.-E., chauffeur à la marine (art 5 et 9)	46	601	•
					103	Maertens, L., chauffeur à la marine (art 3 et 8).	63	633	•
					104	Geubel, C.-J., chef-garde (art 3, 8 et 13)	59	1,950	•

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
105	Agneessens, E-A-E, dessinateur- chef au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	55	1,905	326	5	Grandmoulin, J-J, musicien a- giste	63	840	49
106	Degaque, F-A., facteur des postes (art 1 et 8, § 2 et 15)	65	940	"	6	Haquenne, E A J, sergent (art 21)	47	685	Id.
107	De Witte, A, facteur rural (art 1 et 8, § 2)	65	685	"	7	De Pooter, C.-C-A, musicien ga- giste (art 21)	43	685	Id.
108	Engelen, J-M, facteur rural (art 5 et 8)	61	739	"	8	Lefevre, H-J, premier-sergent (art 21)	55	825	Id
109	Hachez, E-L C, facteur des postes (art 5 et 8)	50	756	"	9	De Roover, J-A, maréchal des logis (art 21)	59	695	Id
110	Gilliams, J-R, facteur des postes (art 5 et 8)	54	759	"	10	Aubertin, J-B, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	56	820	Id.
111	Todts, T-A, facteur rural (art 5 et 8)	37	514	"	11	Cypers, E, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	54	812	Id
112	Onzia, F-F, facteur des postes (art 5 et 8).	57	911	"	12	Cbabeau, H, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	51	786	Id.
113	Dozo, J-F, contrôleur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	65	3,987	"	13	Oestreicher, N, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	46	735	Id
114	Selt, J-J, officier de police au che- min de fer (art 5 et 8, § 1)	58	1 094	"	14	Baivier, maréchal des logis de gendarmerie (art 21).	47	755	Id
115	Meurice, H, facteur rural (art 5 et 8)	54	500	"	15	Lacquemant, G-J, brigadier de gendarmerie (art 21)	50	781	Id
	Total.		156,155		16	Pavot, A-L., brigadier de gendai- merie (art 21)	59	560	Id
	Ministère de la Guerre				17	Boims, C L, gendarme (art 21)	55	675	Id
	<i>Fonctionnaires et employés civils</i>				18	Vande Walle, E, gendarme (art. 21)	60	640	Id
1	Eigenbrodt, G, graveur-dessina- teur à l'Institut cartographique militaire	54	1,051	"	19	Boniver, M-J, gendarme (art 21)	51	609	Id
2	Bourdon, J-J, agent de caserne- ment	66	170	"	20	Aoust, A-T, gendarme (art 21)	44	501	Id
3	Salkin, L-G-J, professeur émé- rite à l'école militaire	62	7,000	"	21	Jorise, C-J, gendarme (art. 21)	42	570	Id
4	Heine, M-G, employé principal de 3 ^e classe à la fonderie de canons	71	1,725	"	22	Misson, P J, gendarme (art 21)	45	567	Id
	Total		9,946		23	Brockmans, J-C, gendarme (art 21)	49	567	Id.
	Ministère de la Guerre				24	De Martelaere, C.-L, gendarme (art 21)	40	563	Id
	<i>Pensions militaires</i>				25	Lomry A-J., gendarme (art 21).	50	560	Id
1	De Brandt, P.-P, caporal (art 19)	23	500	40	26	Capette, C-F, général-major (art 1 ^{er}).	59	6,200	Id
2	Anciaux, H J, soldat (art 20)	24	480	Id	27	Deleuse, D.-J, maréchal des logis (loi du 27 mai 1840)	41	456	Id
3	Noris, H-J, commis aux écritures (art 21)	55	953	Id	28	Le Maire, O-R-J, général-major (art 1 ^{er})	63	7,440	Id
4	Nastbooms, A-G-M-J, sergent- surveillant (art 21).	54	794	Id	29	Vanderlinden, G M F, inspecteur- général du service de santé (art 1 ^{er})	65	6,200	Id
					30	Tournay, J A, colonel (art 1 ^{er})	60	5,000	Id
					31	de Hollain, A L (écuyer), major (art. 1 ^{er}).	58	3,500	Id
					32	de Groulact, H-F-J (écuyer), major (art 1 ^{er})	65	3,500	Id

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.
33	Louant, J - J , major (art 1 ^{er})	58	3,300	49	58	Rosignol, J - J , médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art 20)	40 ^{1/2}	2,500	140
34	Wasseige, A - L - J , capitaine commandant (art 1 ^{er})	55	3,000	Id.	59	Mahieu, O - F - L - D , lieutenant (art 20).	53 ^{1/2}	1,850	140
35	Connerade, E - J - E - H , pharmacien de 1 ^{re} classe (art 2 § 3)	58	2,775	Id.	60	Vanden Broeck, C - A , major (art 21)	48	2,040	Id.
36	Sizaire, F - J , capitaine commandant (art. 2, § 3)	56	2,812	Id	61	Sittaert, L - t , capitaine en premier administrateur d habillements (art 21).	56	3,000	Id
37	Meurant, E - J - M , capitaine (art 2, § 3).	49 ^{1/2}	1,057	Id.	62	Laurent, A J , capitaine commandant (art 21)	51	2,000	Id
38	Suttor, E - F., capitaine commandant (art 2, § 1)	40 ^{1/2}	2,550	Id	63	Claessens, H - J , capitaine commandant (art 21)	55 ^{1/2}	2,737	Id.
39	André, C - D , médecin de regiment de 1 ^{re} classe (art 21)	55	2,846	Id	64	de Gérardon, M H , capitaine (art 21)	49 ^{1/2}	2,512	Id.
40	Smets, P - E , capitaine commandant (art 21)	51 ^{1/2}	2,737	Id	65	Terneu, C , médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21)	53	2,475	Id
41	Poncin, D - J , capitaine commandant (art 21)	44 ^{1/2}	2,175	Id	66	Roy, C - L - B - E , capitaine commandant (art 21)	53	2,550	Id.
42	Creten, J - C - M - L , lieutenant (loi du 27 mai 1840)	31	740	140	67	Bruyneel, J - V - F capitaine (art 21)	42	1,750	Id
43	Sperandieu, E. soldat (loi du 27 mai 1840)	41 ^{1/2}	282	Id	68	Muquardt, P I capitaine (art. 21)	39 ^{1/2}	1,406	Id
44	Vanderhaeghe, J , soldat (loi du 27 mai 1840)	50 ^{1/2}	274	Id.	69	Toussaint, H - F , lieutenant (art 21)	44 ^{1/2}	1,443	Id
45	Kerrinckx, C - L , général-major (art 1 ^{er})	63	6,200	Id	70	Dupont, M - L , lieutenant (art 21)	33 ^{1/2}	925	Id.
46	Diederickx, P , capitaine quartier maître (art 1 ^{er})	58	3 000	Id	71	Magnay, J , lieutenant (art 21)	32	925	Id.
47	Krenmayer, C , capitaine commandant (art 1 ^{er})	55	3 000	Id	72	Hosden, C - t , lieutenant (art 21)	58 ^{1/2}	1,041	Id
48	Maroquin, F - J , lieutenant colonel (art. 2, § 3)	58	3,950	Id	73	Dehaes, L - V J , conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	50	1,020	Id.
49	Lambot, L - H , major (art 2, § 3).	58	3,259	Id	74	Deruuldere, J - F , caporal (art 18)	40	615	Id.
50	Willems, P - N . capitaine commandant (art 2, § 3)	55	2,812	Id	75	Peetroons, J - B , adjudant de batterie (art 20)	40	840	Id.
51	Flas, F - L , capitaine commandant (art 2, § 3)	56	2,775	Id	76	Leloup, C M - N J , commis aux écritures (art 21)	40	821	Id.
52	Zboinski, C - H - T , capitaine commandant (art 2, § 3)	55	1,800	Id	77	Follman, P - J - C , magasinier-dépensier (art 21)	47	773	Id.
53	Liesens, J - H , officier d'administration de 1 ^{re} classe (art 2, § 1)	51	2 737	Id	78	Mangelschotz, J B H E , sergent surveillant (art 21)	46 ^{1/2}	735	Id.
54	Cahen, G., capitaine en premier (art 2, § 1)	47 ^{1/2}	2,525	Id	79	Anselme, C C - I , magasinier-dépensier (art 21)	49 ^{1/2}	672	Id.
55	Coulber, H - G , capitaine commandant (art 2 § 1)	47	2,000	Id	80	Billiet, F - B , caporal (art 21)	37 ^{1/2}		Id.
56	Henrotin E - V - C , lieutenant-colonel (art 20)	51 ^{1/2}	4,400	Id	81	Dewaele, A - B , sergent (art. 21)	60	679	Id
57	Serville, L - J - J , capitaine commandant (art. 20)	49 ^{1/2}	2,750	Id.	82	Labaer J - A , caporal (art 21)	50 ^{1/2}	562	Id
					83	Van Nimmen, J., trompette (art 21)	45	583	Id.
					84	Goard, A - F , maréchal des logis (art 21)	40	560	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
85	Bryssinck, J., maréchal des logis (art. 21).	57	852	140	113	Bonnet, soldat (art. 20)	22	480	257
86	Delhé, L.-F., maréchal des logis (art. 21).	54 ¹ / ₂	672	Id.	114	Truffaut, F.-J., sergent-surveillant (art. 21).	60	806	Id.
87	Reisdorff, J., adjudant de batterie (art. 21).	44 ¹ / ₂	727	Id.	115	Seels, H.-A., sergent-surveillant (art. 21).	55	806	Id.
88	Watis, I.-J., maréchal des logis chef (art. 21)	54 ¹ / ₂	764	Id.	116	Feremans, P.-F., sergent-surveil- lant (art. 21).	45 ¹ / ₂	714	Id.
89	Huens, J.-P.-L., trompette (art. 21).	56	442	Id.	117	Van Caeneghem, C., musicien- gagiste (art. 21).	58	840	Id.
90	Aubertin, J.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	58	974	Id.	118	Janssens, L.-B., sergent (art. 21).	54 ¹ / ₂	672	Id.
91	Guillaume, N.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	761	Id.	119	Dassonville, E.-E.-J., musicien- gagiste (art. 21)	48	751	Id.
92	Dupagne, H.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45	752	Id.	120	Lilien, S.-J.-N., sergent-major (art. 21).	47 ¹ / ₂	748	Id.
93	Gaillard, N.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	47	748	Id.	121	Jadot, F., musicien-gagiste (art. 21).	49	794	Id.
94	Meternach, J.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	40	735	Id.	122	Melkenbeek, J.-B., soldat (art. 21).	49	585	Id.
95	Compagnie, A.-C.-M., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	43	705	Id.	123	Desmet, C.-L., sergent (art. 21).	45 ¹ / ₂	591	Id.
96	Masure, H., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	44	701	Id.	124	Laets, E.-A., trompette (art. 21).	45 ¹ / ₂	580	Id.
97	Van Asbroeck, L., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45	684	Id.	125	Dambroise, F.-X., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	56 ¹ / ₂	979	Id.
98	Mélot, J.-J., brigadier de gendar- merie (art. 21).	55 ¹ / ₂	815	Id.	126	Lamy, G.-J., maréchal de logis de gendarmerie (art. 21).	60	969	Id.
99	Marchand, J.-B.-J., gendarme (art. 21).	55 ¹ / ₂	781	Id.	127	Gros-Jean, A.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	949	Id.
100	Bertho, J.-L., gendarme (art. 21)	48	625	Id.	128	Hofman, L., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	40 ¹ / ₂	765	Id.
101	Compère, V.-J., gendarme (art. 21).	49	623	Id.	129	Simons, G., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	46	887	Id.
102	Graff, J.-H., gendarme (art. 21)	50	616	Id.	130	Renaux, E.-G., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	46	603	Id.
103	Gabriel, J.-B., gendarme (art. 21).	44 ¹ / ₂	602	Id.	131	Warin, N.-J., gendarme (art. 21).	52	651	Id.
104	Gaillard, J., gendarme (art. 21).	50 ¹ / ₂	598	Id.	132	Van Der Heyden, G., gendarme (art. 21).	52	644	Id.
105	Collignon, L.-G., gendarme (art. 21).	43 ¹ / ₂	595	Id.	133	Soudan, A.-R., gendarme (art. 21).	45	602	Id.
106	Vander Linden, C.-L., gendarme (art. 21).	44 ¹ / ₂	574	Id.	134	Dehay, E.-F.-J., gendarme (art. 21).	48	595	Id.
107	Wéber, F., gendarme (art. 21).	41	574	Id.	135	Ludig, J., gendarme (art. 21) . .	45 ¹ / ₂	595	Id.
108	Dumont, A.-J., gendarme (art. 21)	39	560	Id.	136	Thémans, L.-A., gendarme (art. 21).	45	567	Id.
109	Dopchie, F.-T., major (art. 20).	55 ¹ / ₂	3,650	182	137	De Taeye, D., gendarme (art. 21).	45 ¹ / ₂	563	Id.
110	Vanvinkeroy, T.-J.-A., lieutenant- colonel (art. 2, § 3).	55	4,000	237	138	Bouyet, J.-M.-C.-A., lieutenant- général (art. 1 ^{er}).	65 ¹ / ₂	7,500	Id.
111	Halleux, A.-J., ouvrier (art. 19).	22 ¹ / ₂	480	Id.	139	Fischer, A.-J.-C., lieutenant-géné- ral (art. 1 ^{er}).	65	7,500	Id.
112	Éyers, A. soldat, art. 19. . . .	21 ¹ / ₂	480	Id.	140	Wendelen, J.-J.-A., général-major (art. 1 ^{er}).	63	6,200	Id.
					141	Delannoy, T.-B., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,000	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
142	Claude, J J lieutenant-colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	257	167	Van Bomberghen, E.-P.-G.-A., colonel (art 1 ^{er})	59 $\frac{1}{2}$	5,000	330- 351
143	Lambert, H - E capitaine en premier quartier maître (art 1 ^{er})	57	5,000	Id	168	Van Bever, J - L - G G , lieutenant- colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id.
144	De Backer, P - A , capitaine en premier quartier maître (art 1 ^{er})	58	3,000	Id.	169	Serbruyns, A -F., major (art. 1 ^{er}).	58	5,300	Id
145	Servais, J -J., capitaine comman- dant (art 1 ^{er}).	55	3,000	Id	170	Brundseaux, L. G , capitaine en premier quartier-maître (art 1 ^{er})	58	3,000	Id
146	Goebel, M -L , chef d' musique assimilé au grade de lieutenant (art 1 ^{er})	57 $\frac{1}{2}$	1,850	Id	171	Linard, F -J , capitaine comman- dant (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id
147	Smitsmans, J - L - M , capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,757	Id	172	Van der Straten-Wallet, L (b ^{es}), lieutenant colonel (art 2, § 5)	58	3,900	Id.
148	Hanff, J -J -V -E , capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,812	Id	173	Collignon, J -A., major (art 2, § 5)	58	3,217	Id
149	Camerlynck, P -G -H , capitaine (art 2, § 3)	55 $\frac{1}{2}$	5,000	Id	174	Papyn, J B , capitaine en premier administr' d'habillement (art 2, § 5)	58	5,000	Id
150	Serbruyns, P.-O -V , capitaine commandant (art 2, § 3)	56	2,887	Id	175	Gilly, R -E -J M., capitaine com- mandant (art 2, § 5)	55	2,925	Id
151	Massin, E -A -A , capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,662	Id	176	Blaise, A -J , capitaine comman- dant (art 2, § 3)	55	2,281	Id
152	Foudin, L.-J., capitaine comman- dant (art 2, § 3)	55	2,850	Id	177	Nenquin, A -J., capitaine (art 2, § 3)	55	2,281	Id.
153	Vande Waele, A H , capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,902	257	178	Verbrugghen, R , major (art 21)	57 $\frac{1}{2}$	5,155	Id
154	Prierson, A -A -I , capitaine com- mandant (art 2, § 3)	55	2,662	Id	179	Bayet, J -L E , major (art 21)	55 $\frac{1}{2}$	5,250	Id
155	André, J -B , capitaine comman- dant (art 2, § 3)	55	2,250	Id	180	Godefroid I -H capitaine com- mandant (art 21)	52 $\frac{1}{2}$	2,219	Id
156	De Winter, J B , capitaine (art 2, § 3)	55	2,051	Id	181	Vandeghinste, J B , capitaine (art 21)	44	1,504	Id
157	Jacquemin, E -J -V , capitaine (art 19)	55	1,125	Id	182	Loché, H I , capitaine (art 21)	54	2,662	Id
158	Vandervael H , colonel (art 20)	59	5,500	Id	183	Delhayé, A I H capitaine com- mandant (art 21)	54	2,456	Id
159	Dumont, P -N C capitaine com- mandant (art 21)	52	1,19	Id	184	Humpers G E , lieutenant (art 21)	29	925	Id
160	Dumon, A -C , gendarme (loi du 27 mai 1840)	44	151	272	185	Van den Heuvel I A , maître tail- leur (art 21)	65	840	Id
161	Gigot, I -F , lieutenant (loi du 27 mai 1840)	56 $\frac{1}{2}$	740	550 551	186	Schouteten, E C , maître tailleur (art 21)	61	840	Id
162	Vrancken, P , soldat (loi du 27 mai 1840)	40 $\frac{1}{2}$	274	Id	187	Ruymen, B , sergent-major armu- rier (art 21)	65	840	Id
163	Dembinski, C S , capitaine en pre- mier (art 21)	52 $\frac{1}{2}$	2,219	Id	188	Marneffe, L -D. -C -J , premier sergent (art 21)	39	775	Id
164	Van Sprang, H -F -G , lieutenant- général (art 1 ^{er})	65	7,500	Id.	189	Meyers, I N , premier sergent (art 21)	49	701	Id.
165	Vergote, L -I , général-major (art 1 ^{er})	63	6,200	Id	190	Jacobs, A H , maréchal-ferrant (art 21)	45 $\frac{1}{2}$	566	Id
166	Pecquereau, A.-B , général-major (art 1 ^{er})	63	6,200	Id	191	Lacroix, H -T , conducteur d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art 21)	58 $\frac{1}{2}$	994	Id
					192	Gysemans, J -B , maréchal ferrant (art 21)	54 $\frac{1}{2}$	456	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.
193	Flas, J. A., adjudant de batterie (art 21).	36 ^{1/2}	672	330- 531	10	Gravet, V -J, préposé des douanes (art 3 et 8)	65	628	46
194	Boulanger, A -J, adjudant sous- officier (art 21)	51	892	Id.	11	De Craemer, A, préposé des douanes (art 3 et 8)	63	748	Id
195	Delaunoy, J F, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	55	959	Id.	12	Dethy, X -V E, receveur des contributions (art 3, 8 et 15)	65	1,599	60
196	Thiran, E J G, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	55	954	Id	13	Cobbaert, B -M -F, receveur des contributions (art 3 et 8)	66	5,063	Id
197	Decarne, J -J, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	50	778	Id	14	Ragondet, A -Ch F, receveur des contributions	67	4,833	"
198	Druart, E, gendarme (art 21)	50	640	Id.	15	Haek, A -E, receveur des contributions	68	1,582	"
199	Tinani, E J, gendarme (art 21)	46	581	Id	16	Smeesters F, brigadier des douanes	65	1,162	"
200	Minne, A, gendarme (art 21)	44	560	Id	17	De Vos, Ph -A, commis des accises	56	717	"
	TOTAL .		302,422		18	Bodart I -J, préposé des douanes,	46	487	"
					19	De Cock, I A M, commis des accises	44	726	"
	Ministère de la Guerre.				20	Hauben, J, receveur des contributions (art 1 8 et 15)	66	3,145	Id.
	<i>Ordre de Leopold.</i>				21	Hocquart, E -L, receveur des contributions (art 3 et 8)	62	2,775	Id
1	Jadot, F, musicien gagiste	49	100	"	22	Marechal dit marchal, J -C, brigadier des douanes (art 3 et 8)	58	861	82
2	Ruymen, B, sergent-major armurier au régiment des carabiniers	63	0	"	23	Pauwels, A, commis des accises (art 1, 8 et 15)	70	1,237	103
	TOTAL		200		24	Lewuillon, F -H, receveur de l'en- registrement (art 3 et 8)	63	4,502	60
					25	Galcoen, P J, sous-lieutenant des douanes (art 3, 8 et 15)	61	1,457	Id
	Ministère des Finances				26	De Vre dit Devic, P C, matelot des douanes (art 3 et 8)	52	604	Id
	<i>Fonctionnaires et employés</i>				27	Vanhove, F -J, receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	65	2,445	82
1	Moineau, J, ép ^{te} Libin, nettoiyense au ministère des Finances (art 3 et 8)	54	511	362	28	Finoulst, F, sous directeur hono- raire (art 1 et 8)	69	4,414	Id.
2	Caudion, J, receveur des douanes (art 1 et 8)	65	5,002	6	29	Deville, H J, timbreur à l'atelier général (art 1 et 8)	70	1,050	125
3	Bougeois, A -J, contrôleur des douanes (art 1, 8 et 15)	66	3,082	Id	30	Masure, A I, vérificateur des douanes (art 1 et 8)	67	3,203	103
4	De Keyser, J, préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	65	825	Id	31	Vanlandewij dit Van Landewyck, F J D, vérificateur des douanes (art 1, 8 et 15)	65	2,362	Id
5	Delfosse, L D, sous chef de bureau au Ministère (art 1 et 8)	5	2,304	Id	32	Howet, F J, brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,162	Id
6	Navei, B, lieutenant des douanes (art 3, 8 et 15)	63	1,812	Id	33	Becker, C -J -E, brigadier des douanes (art 3, 8 et 15)	61	1,162	Id
7	Boens, I -L, préposé des douanes (art 3, 8 et 15)	61	814	Id	34	De Meuse, L A -J, contrôleur des contributions (art 3 et 8)	60	3,841	Id
8	Delbecque, L.-L, lieutenant des douanes (art 3 et 8)	75	1,700	Id					
9	Gabriels, P -I, préposé des douanes (art 3 et 8)	63	759	Id					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
35	De Baets, P., préposé des douanes (art 1 et 8)	65	769	125	59	Hofman, F.-A., préposé des douanes (art 1 et 8).	68	724	250
36	Harnetiaux, L, brigadier des douanes (art 5 et 8)	61	1,155	Id	60	Focroulle, C-F, contrôleur du cadastre (art. 5 et 8).	65	3,442	Id.
37	Caussin, J-B, brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	909	Id	61	Lejeune, V, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15).	61	1,162	Id
38	Verbaeys, V-D., 2 ^e commis à l'administration centrale (art. 5 et 8).	55	678	157	62	Wanet, N-A-J., brigadier des douanes (art 5 et 8).	65	1,069	Id.
39	Lambert, F-J, receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	66	1,859	Id	65	Lemaire, C-J, sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	63	875	Id.
40	Callaert, C-H., receveur de l'enregistrement (art. 5 et 8).	46	1,501	Id.	64	Dever, F-J, préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	64	825	Id.
41	Martelez, H-J., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,987	Id.	65	Van Mol, J-H., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	842	Id.
42	Martens, R-P, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15).	65	1,162	Id.	66	Vander Biest, J-F., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,787	285
43	Maron, L-J, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15).	4	1,162	Id.	67	Nivaille, J-L-J., receveur des contributions (art 5 et 8).	61	1,414	Id.
44	Dewart, T., brigadier des douanes (art 5 et 8).	62	1,105	Id	68	Lambinet, J-B, commis des accises (art 5 et 8)	55	1,080	Id.
45	Coulon, T., préposé des douanes (art. 5 et 8).	50	627	Id	69	Demanez, J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	44	548	Id.
46	Aiff, J-B-W, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15).	59	1,162	168	70	Schmidt, T B, brigadier des douanes (art 5 et 8).	59	1,126	Id.
47	Lebrun, F-Y, commis des accises (art 5 et 8).	59	1,108	Id	71	Bertrand, L-J., receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	70	5,070	339
48	Bonet, A-J, contrôleur des contributions (art 1 et 8)	68	4,008	Id.	72	Kesseler, H, receveur des contributions (art 1, 8 et 15)	68	2,852	Id.
49	Clavier, M-A-J, contrôleur des contributions (art 5 et 8)	65	2,968	Id.	73	Vanhaesendonck, J-F, préposé des douanes (art 1, 8 et 15).	66	825	Id.
50	Manon, E.-E.-A., receveur des contributions (art 5 et 8).	64	1,726	228-229	74	Meeus, W, sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15)	61	1,462	Id.
51	Goeyens, L, brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	66	1,162	Id	75	Creteur, P-J, brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	60	1,162	Id.
52	Loosvelt E-F, préposé des douanes (art 1 et 8).	60	790	Id	76	Vilain, L, commis des accises (art 5 et 8)	58	1,119	Id.
53	Van Lerberge, C-F., préposé des douanes (art 1 et 8).	66	757	Id	77	Van Kerckhoven, t, brigadier des douanes (art 5 et 8).	60	1,100	Id.
54	Carion, J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	802	Id	78	Vanoenacker, L A, préposé des douanes (art 5, 8 et 15)	62	825	Id.
55	Boulard, L., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,162	Id.	79	Bracke, J-B, préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	649	Id.
56	Guilher, J-D-A, brigadier des douanes (art. 1 et 8).	68	1,157	Id.	80	Verbrugge, L-F, préposé des douanes (art 5 et 8)	45	522	Id.
57	Collard, L-L J, préposé des douanes (art 1 et 8).	65	752	Id.	81	Depuydt, C-L, préposé des douanes (art 5 et 8).	45	520	Id
58	Naisse, G.-J, sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	52	668	Id.	TOTAL			130,359	

(92)

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1896.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1896 s'élève à 4,830,760 francs.

Aucune modification n'est proposée comparativement aux crédits votés pour l'exercice 1895.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1896, à la somme de quatre millions huit cent trente mille sept cent soixante francs (4,830,760 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1896.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000 »	3,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	120,000 »	120,000 »
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	944,060 »	944,060 »
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	266,700 »
6	— du personnel des bureaux	175,150 »	
7	Matériel et dépenses diverses	18,000 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600 »	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS fr.			4,850,760 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1896.



BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		Nombre d'AGENTS.	TRAIITEMENT PAR AN.	Charges ordinaires.
CHAPITRE PREMIER.				
1	.			5,500,000
				Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)
2	.			200,000
				Dotatton de S. A. R. le Comte de Flandre
CHAPITRE II.				
3	.			120,000
				Sénat
CHAPITRE III.				
4	.			944,060
				Chambre des Représentants
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
MEMBRES DE LA COUR.				
5	a.	1	11,250	70,750
	b.	6	8,500	
	c.	1	8,500	
		8		
PERSONNEL DES BUREAUX.				
6	.	61		175,150
				Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.				
7	.			18,000
				Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, etc.
PENSIONS.				
8	.			1,200
				Premier terme des pensions à accorder éventuellement
9	.			1,000
				Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse
TOTAL.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	.	.	3,500,000	3,300,000 . 200,000 .	
120,000	120,000	.	.	105,000	104,672 41	
944,000	944,060	.	.	940,060	1,042,331 98	
70,750	70,750	.	.	70,750	68,694 73	
175,150	175,150	.	.	158,150	153,650 .	
18,000	18,000	.	.	20,000	15,712 98	
1,200	1,200	.	.	1,200	150 25	
1,600	1,600	.	.	1,000	810 .	
4,830,760	4,830,760	.	.	4,790,160	4,885,958 35	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre
II.	Sénat
III.	Chambre des Représentants
	Cour des Comptes
	TOTAL.fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS <i>votés</i> POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS <i>votés</i> POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,500,000	"	"	5,500,000	5,500,000	
120,000	120,000	"	"	105,000	104,672 41	
944,060	944,060	"	"	940,060	1,042,351 98	
266,700	266,700	"	"	251,100	238,953 96	
4,850,760	4,850,760	"	"	4,706,160	4,885,958 35	

(102)

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1896.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1896 s'élève à	fr.	20,007,090	»
Le Budget pour 1895, monte à		20,557,607	»
		<u> </u>	
DIMINUTION.	fr.	550,517	»

Cette diminution, qui porte à la fois sur le service ordinaire et les dépenses exceptionnelles, se décompose comme suit :

Crédits demandés pour le service ordinaire :

Par le projet de Budget de 1896.	fr.	19,877,090	»
— — de 1895.		19,833,640	»
		<u> </u>	
AUGMENTATION.	fr.	43,450	»

Crédits demandés pour les dépenses exceptionnelles :

Par le projet de Budget de 1896.	fr.	130,000	»
— — de 1895.		523,967	»
		<u> </u>	
DIMINUTION.	fr.	393,967	»
		<u> </u>	
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	550,517	»

Les modifications proposées sont expliquées ci-après :

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 8. — *Cour d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	1,101,590	»
— proposé pour 1896.		1,102,090	»
		<u> </u>	
AUGMENTATION.	fr.	500	»

Cette augmentation est sollicitée pour assurer à un greffier le bénéfice de l'article 4 de la loi du 25 novembre 1889 sur les traitements des membres de l'ordre judiciaire.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	2,416,000	»
— proposé pour 1896.		2,426,550	»
		<u> </u>	
AUGMENTATION.	fr.	10,550	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette nouvelle somme est demandée dans les mêmes conditions qu'à l'article 8 pour plusieurs greffiers et greffiers adjoints.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1895	fr. 1,739,000 »
— proposé pour 1896	1,751,600 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 12,600 »

Cet accroissement de dépense est nécessité par l'application à plusieurs juges de paix et greffiers du bénéfice de la loi rappelée à l'article 8.

ART. 13. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités pour frais de greffe.*

Crédit demandé pour 1895	fr. 118,000 »
— proposé pour 1896	122,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 4,000 »

Cette augmentation permettra de faire face aux besoins qui seraient ultérieurement reconnus.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 53. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1895	fr. 1,057,400 »
— proposé pour 1896	1,073,400 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 16,000 »

Cette somme de 16,000 francs se décompose comme il suit :

Création de l'école des surveillants à Gand et à Louvain. fr.	10,000 »
Emplois nouveaux à créer aux prisons de Gand, Malines, Nivelles et Bruxelles	6,000 »
	<hr/>
TOTAL.	fr. 16,000 »

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

La somme globale demandée au Budget de 1895 est de fr.	523,967 »
Elle peut être réduite pour 1896 à	130,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 393,967 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit de 150,000 francs proposé se décompose comme il suit :

ART. 61. — Construction et ameublement d'une infirmerie à la prison secondaire de Gand.	fr.	30,000	»
ART. 62 (64 ancien). — Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (2 ^e annuité).		100,000	»

RÉCAPITULATION

DES MODIFICATIONS PROPOSÉES.

	Augmentation.	Diminution.
Article 8	500	»
— 10	10,350	»
— 12	12,600	»
— 13	4,000	»
— 53	16,000	»
— 61	30,000	»
— 61 ancien	»	70,000
— 62 id.	»	230,000
— 63 id.	»	123,967
TOTAUX. . . . fr.	73,450	423,967
DIMINUTION. . . . fr.	347,897	»

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1896 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de dix-neuf millions huit cent septante-sept mille quatre-vingt-dix francs fr.	19,877,090	»
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent trente mille francs. . . .	130,000	»

Ensemble à vingt millions sept mille quatre-vingt-dix francs fr.	20,007,090	»
--	------------	---

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

V. BEGEREM.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1896.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	582,000	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	480,000		
3	Matériel	70,000		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	2,000		
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	9,000		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> — Personnel	275,620	5,936,160	
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	7,200		
8	<i>Cours d'appel.</i> — Personnel	1,102,090		
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	43,500		
10	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i> — Personnel	2,426,350		
11	— — Indemnités pour frais de greffe	208,000		
12	<i>Justices de paix et tribunaux de police</i> — Personnel	1,751,600		
13	— — Indemnités pour frais de greffe	122,000		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
14	<i>Cour militaire.</i> — Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences	19,800	73,450	
15	— Matériel	1,300		
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences	48,000		
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,350		
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion	1,500,000	1,513,300	
19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	1,000		
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,300		
A REPORTER fr.			8,104,890	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		8,104,890 »
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	107,000 »	107,000 »
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	240,000 »	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	200,000 »	
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	7,700 »	466,700 »
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000 »	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	15,000 »	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000 »	30,500 »
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,500 »	
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	
	A REPORTER. fr.		8,709,090 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		8,709,090 »
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
31	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 »	
32	Clergé inférieur du culte catholique	4,588,000 »	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000 »	
34	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	81,500 »	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 »	5,335,900 »
36	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	18,000 »	
37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 »	
40	Secours pour les ministres des cultes	30,000 »	
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
<i>Section 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	1,823,000 »	
42	Subsides a) : 1 ^o à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 ^o pour secours à des aliénés indigents; — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	130,000 »	
43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 »	3,358,000 »
44	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études	5,000 »	
	A REPORTER . . . fr.	1,971,000 »	17,402,990 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report fr.	1,971,000 °	17,402,000 °
	<i>Section 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
45	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements . . .	505,000 °	
46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel	849,000 °	
47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	30,000 °	
48	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 °	
	CHAPITRE X.		
	PRISONS.		
40	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	910,000 °	
50	Salaires des détenus.	180,000 °	
51	Confection et frais d'habillement des surveillants	21,000 °	
52	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	15,000 °	
55	Traitements des fonctionnaires et employés	1,073,400 °	2,374,800 °
54	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	30,200 °	
55	Frais d'impression et de bureau	10,000 °	
56	Patronage des condamnés libérés	30,000 °	
57	<i>Mobilier.</i> Achat, confection et entretien. — <i>Bâtiments.</i> Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	125,000 °	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
58	Mesures de sûreté publique	60,000 °	60,000 °
	A REPORTER fr.		19,837,890 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	19,837,590 *
CHAPITRE XII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	29,000 *	} 59,500 *
60	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	10,500 *	
	TOTAL. fr.	19,877,090 *
DEUXIÈME SECTION.			
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS.			
61	Construction et ameublement d'une infirmerie à la prison secondaire de Gand	30,000 *	} 130,000 *
62	Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (2 ^e annuité)	100,000 *	
	ENSEMBLE fr.	20,007,090 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
V. BEGEREM.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1896.

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
		CHAPITRE 1^{er}.				
		ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	»	Traitement du Ministre				
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service				
		PERSONNEL.				
			NOYBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi. MINIMUM. MAXIMUM.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
		Secrétaire général	»	»	»	
		Directeurs généraux	4	9,000 10,000	37,000	
		Inspecteur général (1)	1	7,000 8,000	9,000	(1) Un inspecteur général avec rang et traitement de directeur général.
		Directeurs	8	7,000 8,000	56,300	
		Inspecteur (2)	1	5,500 6,500	7,000	(2) Un inspecteur général avec rang et traitement de directeur.
		Chefs de division	13	5,500 6,500	75,000	
		Contrôleur	2	4,000 5,000	8,000	Application de l'article 5 du règlement à un chef de bureau.
		Chefs de bureau	15	4,000 5,000	57,800	
		Sous-chefs de bureau	12	3,100 3,800	37,800	
		Commis de 1 ^{re} classe	17	2,600 3,000	46,000	
		— 2 ^e —	17	2,100 2,500	37,700	
		— 3 ^e —	12	1,400 2,000	19,100	
		— expéditeur	1	» »	2,500	
		— expéditionnaires	7	1,200 2,000	9,400	
		— classeurs	5	1,200 2,000	6,000	
		Attachés	1	» »	»	
		Huissier audiencier	1	1,800 2,500	2,700	Application de l'article 4 du règlement pour les huissiers et gens de service à :
		— de salle	1	1,400 2,400	2,600	L'huissier audiencier ;
		Messagers	9	1,000 2,000	16,150	— de salle et à 3 messagers.
		Garde-mobilier	1	1,000 2,000	2,000	
		Concierges	2	700 1,400	2,800	
		Boute-feux	5	700 1,500	2,850	
		Nettoyeuses	6	500 1,000	4,600	
		Emplois vacants et nouveaux, augmentations éventuelles, travaux extraordinaires	»	» »	37,700	
		TOTAL	137		480,000	

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	,	,	21,000	21,000	
480,000	480,000	,	,	449,900	429,899 62	
501,000	501,000	,	,	470,900	450,899 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
3	a.	BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT. — Travaux de codification des lois (<i>pour mémoire</i>).
	b.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc. 37,000 »
	c.	— Éclairage, chauffage de 125 foyers 16,000 »
		— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 17,000 »
4		Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques
5		Frais de route et de séjour et missions à l'étranger
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
ORDRE JUDICIAIRE.		
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>		
6		Premier président 1 16,000 16,000
		Président de chambre 1 13,000 13,000
		Conseillers. 15 11,250 168,750
		Procureur général 1 16,000 16,000
		Avocats généraux 2 12,000 24,000
		Greffier en chef 1 7500 à 8500 8,500
		Greffiers adjoints. 2 4500 à 5500 10,000
		Huissiers audienciers 6 750 4,500
		Secrétaire du parquet 1 4500 à 5500 4,750
		Commis 1 2000 à 3000 2,000
		Messagers 3 1200 à 1800 (1) 6,120
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juil- let 1884 » » 200
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président. » » 300
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 no- vembre 1889) » » 4,500
		275,620
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
501,000	501,000	»	»	470,900	450,899 62	
»	»	»	»	»	»	
70,000	70,000	»	»	50,000	67,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,906 48	
9,000	9,000	»	»	6,500	8,562 45	
582,000	582,000	»	»	529,400	528,368 55	
275,620	275,620	»	»	275,620	269,559 20	
275,620	275,620	»	»	275,620	269,559 20	

(1) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 30 mars 1891 à « messenger »

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NOMBRE des articles.	LITTÉRALES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation. — Indemnités pour frais de greffe.</i>				
7	}			5,000	} 7,200	
				1,600		
				200		
				2,400		
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		5	11,250	35,750		
		10	8,500	85,000		
		76	7,500	570,000		
		3	11,250	35,750		
		3	8,500	25,500		
		11	8,000	88,000		
		7	7,000	49,000		
		5	7300 à 8500	24,000		
		22	4000 à 5000	99,500		
		3	4500 à 5500	15,400		
8	}	15	1600 à 5200	55,820	} 1,102,090	
		12	1200 à 1800	19,070		
		12	700	8,400		
		2	700 à 1400	2,800		
		•	•	6,000		
		•	•	500		
		•	•	1,500		
		•	•	4,500		
		<i>Matériel des Cours.</i>				
		•	•	7,600		} 43,500
		•	•	5,900		
		•	•	7,200		
		•	•	1,100		
9	}	Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.				
		•	•	24,800		
		A REPORTER fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
275,620	275,620	»	»	275,620	269,559 20	
7,200	7,200	»	»	7,200	7,036 »	
1,402,090	1,401,590	500	»	1,097,590	1,088,045 87	
45,300	45,300	»	»	45,300	42,552 22	
1,428,210	1,427,710	500	»	1,423,710	1,406,093 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		REPORT. . . . fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i> <i>Personnel.</i>				
	a.	Présidents	4	7500 à 8500	51,000	
		Vice-présidents	13	6,500	84,500	
		Juges d'instruction	17	6,250	106,250	
		Juges	34	5,000	170,000	
		Procureurs du Roi	4	7500 à 8500	51,000	
		Substituts	23	5,000	113,000	
		Greffiers	4	7500 à 8500	35,000	
		Greffiers adjoints.	40	3200 à 4000	148,400	
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 4400	15,900	
		Commis.	26	1200 à 2800	39,700	
		Huissiers audienciers	23	400	9,200	
		Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de pre- mière instance de Gand et de Liège (loi du 25 no- vembre 1889)			4,000	
		Augmentations éventuelles			3,300	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di- nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.— Personnel.</i>				
	b.	Présidents	14	7,000	98,000	
		Vice-présidents	15	5,500	71,500	
		Juges d'instruction	26	5,250	136,500	
		Juges	48	4,500	216,000	
		Procureurs du Roi	14	7,000	98,000	
		Substituts	28	4,500	126,000	
		Greffiers	14	6000 à 7000	91,000	
		Greffiers adjoints.	55	3000 à 3800	189,800	
		Secrétaires des parquets.	14	3200 à 4000	50,140	
		Commis.	50	1200 à 2800	51,900	
		Huissiers audienciers	50	300	14,800	
		Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de pre- mière instance de Bruges, Charleroi, Dinant, Namur, Nivelles et Verviers (loi du 25 novembre 1889)			12,500	
		Augmentations éventuelles			2,660	
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines, Marche, Neuschâteau, Turnhout et Ypres. — Personnel.</i>				
		Présidents	8	6,000	48,000	
		Juges d'instruction	8	4,750	58,000	
		Juges	18	4,000	72,000	
		Procureurs du Roi	8	6,000	48,000	
		Substituts	8	4,000	52,000	
		Greffiers	8	4500 à 5500	58,000	
		Greffiers adjoints.	15	2800 à 5600	46,000	
		A REPORTER. fr.			522,000	1,950,050

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,428,210	1,427,710	500	>	1,425,710	1,406,995 29	
1,428,210	1,427,710	500	>	1,425,710	1,406,995 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
					REPORT. fr.	
					REPORT. fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
10	c.	Secrétaires des parquets	8	5000 à 3800	24,800	} 364,200
		Commis.	8	1200 à 2800	13,200	
		Huissiers audienciers	16	200	3,200	
		Indemnités accordées aux greffiers des tribunaux d'Audenarde et Neufchâteau (loi du 23 novembre 1889).	"	"	1,000	} 200
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	"	"	200	
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 12,000	90,000	} 111,000
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	3	6000 à 7000	18,000	
		Indemnités accordées aux greffiers du tribunal de commerce de Liège (loi du 23 novembre 1889)	"	"	5,000	
		Augmentations éventuelles	"	"	900	900
11	"	Indemnités pour frais de greffe	"	"	"	208,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.				
		Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	13	7000 à 8000	86,000	} 1,105,832
		— — 2 ^e —	15	6000 à 7000	96,416	
		— — 3 ^e —	45	5000 à 6000	240,800	
		— — 4 ^e —	146	4000 à 5000	677,616	
		Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé.	1	3,000	3,000	} 645,268
12	"	Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	11	4600 à 3600	60,100	
		— — 2 ^e —	15	3800 à 4600	89,000	
		— — 3 ^e —	45	5000 à 3800	152,500	
		— — 4 ^e —	148	2200 à 2800	371,868	
		Indemnités allouées aux juges de paix de : Bruxelles, 1 ^{er} canton; St-Josse-ten-Noode; Dour	"	"	"	3,500
		Indemnités allouées en vertu de la même loi aux greffiers des justices de paix d'Ixelles; Wolverthem; Ypres, 2 ^e canton	"	"	"	1,000
13	"	Indemnités pour frais de greffe	"	"	"	122,000
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,428,210	1,427,710	500	»	1,425,710	1,406,905 29	
2,426,350	2,416,000	10,350	»	2,401,940	2,370,517 79	
208,000	208,000	»	»	202,000	198,000 »	
1,751,600	1,739,000	12,600	»	1,736,700	1,725,591 54	
122,000	118,000	4,000	»	118,000	112,747 85	
5,936,160	5,908,740	27,420	»	5,882,350	5,813,850 47	
AUGMENTATION. . fr.		27,420				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.	
		CHAPITRE III.					
		JUSTICE MILITAIRE.					
		COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i>					
14	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	»	19,800
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	
		Indemnité pour le service de l'auditorat général ainsi que pour celui des audiences	»	»	2,600	»	
		Messagers	1	1200 à 1800	1,800	»	
		Augmentations éventuelles	»	400	400	»	
		<i>Matériel.</i>					
15	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	1,300	»	1,300
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.					
16	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	48,000
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»	
		Huissier	1	200	200	»	
		Anciens prévôts militaires	1	500	500	»	
		Indemnité pour le service de l'auditorat ainsi que pour celui des audiences	»	»	4,500	»	
17	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière dont jouissent les auditeurs	1	540	540	»	4,350
			2	550	1,100	»	
			1	570	570	»	
			1	600	600	»	
			1	800	800	»	
		1	720	720	»		
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.					
		CHAPITRE IV.					
		FRAIS DE JUSTICE.					
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			1,467,000	»	33,000
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				»	
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels					
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires					
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
19,800	19,800	»	»	19,400	19,390 »	
1,500	1,300	»	»	1,300	1,288 95	
48,000	48,000	»	»	47,700	47,956 66	
4,330	4,530	»	»	4,350	4,350 »	
75,430	75,430	»	»	72,750	72,915 61	
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500,000	2,083,036 66	
1,000	1,000	»	»	2,450	3,372 23	
12,500	12,500	»	»	12,500	12,299 98	
1,513,300	1,513,300	»	»	1,514,750	2,099,608 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE V.				
PALAIS DE JUSTICE.				
21	»	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.				
PUBLICATIONS OFFICIELLES.				
22	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>		
		NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		1 Directeur	8,000 »	} 210,000
		1 Contrôleur de la comptabilité	500 »	
		1 Traducteur	1,000 »	
		1 Commis comptable	»	
		1 Commis	2,000 »	
		1 Concierge	1,000 »	
		1 Encaisseur	500 »	
		Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	3,500 »	} 223,500
		Personnel des ateliers		
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires		
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation		
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique		
26	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	»	»	107,000	63,944 05	
107,000	107,000	»	»	107,000	63,944 05	
240,000	240,000	»	»	16,500	16,499 94	
200,000	200,000	»	»	325,000	324,854 61	
7,700	7,700	»	»	7,700	9,583 90	
11,000	11,000	»	»	11,000	10,947 35	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,896 04	
466,700	466,700	»	»	368,200	369,781 84	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
27	»	Pensions civiles. — Payment des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre
28	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
30	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
31	»	Clergé supérieur du culte catholique
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		A REPORTER. . . fr.

CLERGÉ SUPÉRIEUR.	nombre d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
Archevêque	1	21,000 »	21,000 »
Évêques	5	16,000 »	80,000 »
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »
Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	3,000 »
— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »
Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »
— —	10	3,200 »	32,000 »
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »
—	32	2,000 »	64,000 »
	74		281,400 »

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000	15,000	»	»	15,000	13,866 54	
9,000	9,000	»	»	9,000	9,000 »	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,466 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
50,500	50,500	»	»	50,500	29,352 54	
281,400	281,400	»	»	281,400	280,033 32	
281,400	281,400	»	»	281,400	280,033 32	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE VIII (SUITE).			REPORT. . . fr.
32		Clergé inférieur du culte catholique			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe	88	2,047 50	180,180 »
		Curés de 2 ^e classe	48	1,600 »	28,800 »
		— — — — —	38	1,300 »	57,000 »
		— — — — —	87	1,365 »	118,755 »
		Desservants	196	1,200 »	235,200 »
		— — — — —	490	1,100 »	539,000 »
		— — — — —	2,171	950 »	2,062,450 »
		Chapelains	1	800 »	800 »
		— — — — —	14	700 »	9,800 »
		— — — — —	143	600 »	87,000 »
		Vicaires	4	800 »	5,200 »
		— — — — —	8	700 »	5,600 »
		— — — — —	1,685	600 »	1,011,000 »
		Coadjuteur	1	600 »	600 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. Places nouvelles à créer	»	»	48,615 »
			4,946		4,388,000 »
33		Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo et ameublement d'églises			
		<i>Culte protestant et anglican.</i>			
34		Traitements des pasteurs et employés			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	6	4,000 »	24,000 »
		— — — — —	1	3,931 20	3,931 20
		— — — — —	2	3,528 »	7,056 »
		— — — — —	3	2,900 »	8,700 »
		— — — — —	5	2,400 »	12,000 »
		— — — — —	5	2,280 »	11,400 »
		— — — — —	1	1,900 »	1,900 »
		— — — — —	1	1,500 »	1,500 »
		— — — — —	1	1,400 »	1,400 »
		— — — — —	3	1,200 »	3,600 »
		— — — — —	»	»	»
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		— — — — —	1	762 »	762 »
		— — — — —	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers	2	258 »	516 »
		— — — — —	7	252 »	1,764 »
		Augmentation de traitement	»	»	18 80
			43		81,500 00
					A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
281,400	281,400	»	»	281,400	280,033 32	
4,588,000	4,588,000	»	»	4,362,570	4,340,563 51	
500,000	500,000	»	»	500,000	500,000 »	
81,500	81,500	»	»	81,500	78,771 19	
5,250,900	5,250,900	»	»	5,225,470	5,199,568 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																															
					REPORT. . . fr.																																												
		CHAPITRE VIII (SUITE).																																															
35	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.																																															
		<i>Culte israélite.</i>																																															
36	»	Traitements des ministres et employés																																															
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">MINISTRES ET EMPLOYÉS.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 15%;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Grand rabbin</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5,292 »</td> <td style="text-align: right;">5,292 »</td> </tr> <tr> <td>Ministres officiants</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,250 »</td> <td style="text-align: right;">2,250 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">3,000 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire du consistoire.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitement et place de ministre officiant à créer</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">4,558 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">9</td> <td></td> <td style="text-align: right;">18,000 »</td> </tr> </tbody> </table>				MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »	Ministres officiants	1	2,250 »	2,250 »	— —	1	2,000 »	2,000 »	— —	2	1,500 »	3,000 »	— —	1	1,500 »	1,500 »	— —	1	1,200 »	1,200 »	— —	1	800 »	800 »	Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »	Augmentations de traitement et place de ministre officiant à créer	»	»	4,558 »		9		18,000 »
MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																														
Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »																																														
Ministres officiants	1	2,250 »	2,250 »																																														
— —	1	2,000 »	2,000 »																																														
— —	2	1,500 »	3,000 »																																														
— —	1	1,500 »	1,500 »																																														
— —	1	1,200 »	1,200 »																																														
— —	1	800 »	800 »																																														
Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »																																														
Augmentations de traitement et place de ministre officiant à créer	»	»	4,558 »																																														
	9		18,000 »																																														
37	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues																																															
38	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.																																															
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>																																															
39	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre.																																															
40	»	Secours pour les ministres des cultes.																																															
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,250,900	5,250,900	>	>	5,225,470	5,109,568 02	
10,000	10,000	>	>	10,000	10,999 27	
18,000	18,000	>	>	17,000	16,591 98	
1,000	1,000	>	>	1,000	1,000	
10,000	10,000	>	>	10,000	10,000	
16,000	16,000	>	>	16,000	7,857 11	
30,000	30,000	>	>	30,000	30,000	
5,355,900	5,335,900	>	>	5,309,470	5,275,816 38	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																				
CHAPITRE IX.																																																																																																						
BIENFAISANCE.																																																																																																						
SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.																																																																																																						
41	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.																																																																																																				
42	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; b. pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés																																																																																																				
43	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles																																																																																																				
44	»	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études																																																																																																				
SECTION DEUXIÈME. — Écoles de bienfaisance de l'État.																																																																																																						
45	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements).																																																																																																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">PERSONNEL</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">APPOINTEMENTS par an.</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaires des comités d'inspection</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">5,300</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5,000 - 9,600</td> <td style="text-align: right;">32,100</td> </tr> <tr> <td>Aumôniers</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,200 - 3,200</td> <td style="text-align: right;">13,900</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,400 - 1,800</td> <td style="text-align: right;">2,200</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,200 - 2,600</td> <td style="text-align: right;">12,000</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,200 - 1,800</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Instituteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">2,200 - 3,100</td> <td style="text-align: right;">19,100</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">1,600 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">32,250</td> </tr> <tr> <td>Agents-comptables</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">3,100 - 3,700</td> <td style="text-align: right;">15,500</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">2,100 - 2,600</td> <td style="text-align: right;">7,500</td> </tr> <tr> <td>— de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">1,600 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">11,200</td> </tr> <tr> <td>— de 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">1,200 - 1,600</td> <td style="text-align: right;">19,950</td> </tr> <tr> <td>Magasiniers</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">1,600 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">9,300</td> </tr> <tr> <td>Surveillantes religieuses</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">21,075</td> </tr> <tr> <td>Surveillants en chef</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">1,800 - 2,600</td> <td style="text-align: right;">26,800</td> </tr> <tr> <td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">131</td> <td style="text-align: center;">1,100 - 1,750</td> <td style="text-align: right;">182,725</td> </tr> <tr> <td>Professeur d'agriculture</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">600</td> </tr> <tr> <td>Maître de musique</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">500</td> </tr> <tr> <td>Organistes, chantres, acolytes</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">1,475</td> </tr> <tr> <td>Frais de représentation</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">850</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">16,100</td> </tr> <tr> <td>Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">50,400</td> </tr> <tr> <td>Pour augmentations éventuelles</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">10,575</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">258</td> <td></td> <td style="text-align: right;">503,000</td> </tr> </tbody> </table>			PERSONNEL	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Secrétaires des comités d'inspection	2	"	5,300	Directeurs	5	5,000 - 9,600	32,100	Aumôniers	5	2,200 - 3,200	13,900	— adjoints	2	1,400 - 1,800	2,200	Médecins principaux	5	2,200 - 2,600	12,000	— adjoints	2	1,200 - 1,800	3,000	Instituteurs principaux	7	2,200 - 3,100	19,100	— adjoints	20	1,600 - 2,100	32,250	Agents-comptables	5	3,100 - 3,700	15,500	Commis de 1 ^{re} classe	3	2,100 - 2,600	7,500	— de 2 ^e classe	6	1,600 - 2,100	11,200	— de 3 ^e classe	15	1,200 - 1,600	19,950	Magasiniers	5	1,600 - 2,100	9,300	Surveillantes religieuses	20	"	21,075	Surveillants en chef	12	1,800 - 2,600	26,800	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	131	1,100 - 1,750	182,725	Professeur d'agriculture	1	"	600	Maître de musique	1	"	500	Organistes, chantres, acolytes	2	"	1,475	Frais de représentation	"	"	850	Frais de route et de séjour	"	"	16,100	Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	"	"	50,400	Pour augmentations éventuelles	"	"	10,575	TOTAL	258		503,000
PERSONNEL	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																																			
Secrétaires des comités d'inspection	2	"	5,300																																																																																																			
Directeurs	5	5,000 - 9,600	32,100																																																																																																			
Aumôniers	5	2,200 - 3,200	13,900																																																																																																			
— adjoints	2	1,400 - 1,800	2,200																																																																																																			
Médecins principaux	5	2,200 - 2,600	12,000																																																																																																			
— adjoints	2	1,200 - 1,800	3,000																																																																																																			
Instituteurs principaux	7	2,200 - 3,100	19,100																																																																																																			
— adjoints	20	1,600 - 2,100	32,250																																																																																																			
Agents-comptables	5	3,100 - 3,700	15,500																																																																																																			
Commis de 1 ^{re} classe	3	2,100 - 2,600	7,500																																																																																																			
— de 2 ^e classe	6	1,600 - 2,100	11,200																																																																																																			
— de 3 ^e classe	15	1,200 - 1,600	19,950																																																																																																			
Magasiniers	5	1,600 - 2,100	9,300																																																																																																			
Surveillantes religieuses	20	"	21,075																																																																																																			
Surveillants en chef	12	1,800 - 2,600	26,800																																																																																																			
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	131	1,100 - 1,750	182,725																																																																																																			
Professeur d'agriculture	1	"	600																																																																																																			
Maître de musique	1	"	500																																																																																																			
Organistes, chantres, acolytes	2	"	1,475																																																																																																			
Frais de représentation	"	"	850																																																																																																			
Frais de route et de séjour	"	"	16,100																																																																																																			
Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	"	"	50,400																																																																																																			
Pour augmentations éventuelles	"	"	10,575																																																																																																			
TOTAL	258		503,000																																																																																																			
46	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Matériel</i>																																																																																																				
A REPORTER fr.																																																																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,823,000	1,823,000	»	»	1,685,000	1,704,923 62	
130,000	130,000	»	»	130,000	129,655 72	
13,000	13,000	»	»	12,000	11,310 90	
5,000	5,000	»	»	2,000	4,497 20	
503,000	503,000	»	»	460,000	426,704 21	
849,000	849,000	»	»	752,947	814,955 75	
5,323,000	5,323,000	»	»	3,041,947	3,182,047 38	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
47	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État			
48	»	Commission royales des patronages et de la protection de l'enfance			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			
CHAPITRE X.					
PRISONS.					
SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>					
49	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance ordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation			
50	»	Salaires des détenus			
51	»	Confection et frais d'habillement des surveillants.			
52	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.			
53	»	Traitements des fonctionnaires et employés			
PERSONNEL.					
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
	Secrétaires des Commissions administratives	3	2,200	2,800	8,900 »
	— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »
	Directeurs	29	2,200	6,000	120,530 »
	— adjoints	6	2,200	2,800	18,900 »
	Aumôniers catholiques	29	700	2,600	46,700 »
	— adjoints.	6	1,400	1,800	10,600 »
	Médecins	26	500	2,600	30,400 »
	— adjoints	5	1,600	1,900	8,400 »
	— aliénistes	3	1,500	2,500	7,000 »
	Instituteurs	15	1,400	2,600	31,200 »
	— adjoints	4	1,400	2,000	7,700 »
	A REPORTER.	127		fr.	291,150 »
					A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,523,000	5,323,000	»	»	3,041,947	5,182,047 58	
30,000	50,000	»	»	25,000	21,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	»	
3,558,000	5,358,000	»	»	3,071,947	5,203,047 58	
910,000	910,000	»	»	845,000	935,000 »	
160,000	160,000	»	»	160,000	154,289 78	
21,000	21,000	»	»	20,800	19,915 15	
15,000	15,000	»	»	10,000	15,855 60	
1,073,400	1,057,400	16,000	»	1,013,400	1,005,524 85	
2,179,400	2,165,400	16,000	»	2,049,200	2,126,585 56	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	OMBRE d'agents.	TRAIEMENTS. Minimum. Maximum.	TOTAL des traitements.
					REPORT. fr.
					PERSONNEL (suite).
		REPORT.	127	fr.	291,150 »
		Instituteurs-lecteurs	1	550 550	450 »
		Comptables	5	2,600 5,200	9,500 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	12	2,500 2,900	54,000 »
		— de 2 ^e — (comptables).	24	1,900 2,500	51,800 »
		— de 2 ^e —	15	1,600 2,000	28,500 »
		— de 3 ^e — (comptables).	5	1,500 1,800	5,600 »
		— de 3 ^e —	22	1,200 1,500	50,650 »
		Magasiniers	4	1,600 2,000	6,500 »
		Surveillantes religieuses	75	700 800	51,100 »
		— laïques	7	700 700	4,900 »
		Chefs-surveillants	15	1,800 2,200	25,800 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	541	1,100 1,450	428,856 »
		Surveillants spéciaux	10	1,400 1,800	17,400 »
		Commissionnaires	16	250 1,000	9,450 »
		Barbiers	19	125 1,000	7,000 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	58	40 400	7,920 »
		Aumôniers protestants et israélites	24	240 500	6,664 »
		Contremaitres	3	2,200 2,500	7,800 »
		Chevrons aux surveillants	»	72 144	15,176 »
		Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.)	»	» »	5,584 »
		Création d'une place de pharmacien dans les prisons centrales de Louvain, Gand et Saint-Gilles et aug- mentations de traitement à divers membres du personnel	3	» »	18,000 »
		Création de l'école des surveillants dans les prisons centrales de Gand et de Louvain, nomination d'agents supplémentaires	15	» »	16,000 »
		TOTAL.	795	fr.	1,073,400 »
54	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés.			
55	»	Frais d'impression et de bureau			
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,179,400	2,163,400	16,000	»	2,049,200	2,126,585 38	
50,200	50,200	»	»	28,100	27,712 50	
10,000	10,000	»	»	28,000	10,398 85	
2,219,600	2,203,600	16,000	»	2,105,300	2,164,696 71	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
56	>	Patronage des condamnés libérés
57	>	Mobilier. Achat, confection et entretien. Bâtimens. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles. .
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
58	>	Mesures de sûreté publique.
"	>	Intervention de l'État dans les frais exceptionnels de police à Anvers à l'occasion de l'Exposition universelle
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
59	>	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
60	>	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
		CHAPITRE XIII.
		SERVICES DIVERS.
61	>	Construction et ameublement d'une infirmerie à la prison secondaire de Gand.
	>	Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (2 ^e annuité)
62	>	Création d'un quartier spécial pour condamnés aliénés à l'asile de Tournai.
	>	Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'État.
	>	Rachat du dépôt de mendicité de Bruges.
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. - DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
2,219,600	2,203,600	16,000	»	2,405,500	2,164,696 71	
50,000	50,000	»	»	20,000	16,500 »	
125,000	125,000	»	»	110,000	130,262 45	
2,374,600	2,358,600	16,000	»	2,235,500	2,311,459 16	
AUGMENTATION . . . fr.		16,000				
60,000	60,000	»	»	60,000	15,000 »	
»	»	»	»	10,000	»	
60,000	60,000	»	»	70,000	15,000 »	
29,000	29,000	»	»	22,000	24,569 98	
10,500	10,500	»	»	9,000	12,600 45	
59,500	59,500	»	»	31,000	37,170 41	
30,000	»	30,000	»	»	»	
100,000	400,000	»	»	»	»	
»	70,000	»	70,000	»	»	
»	250,000	»	250,000	»	»	
»	125,967	»	125,967	»	»	
150,000	525,967	50,000	425,967	»	»	
DIMINUTION . . . fr.		393,967				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Dépenses exceptionnelles.
ENSEMBLE. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
582,000 »	582,000 »	»	»	529,400 »	528,568 55	
5,936,160 »	5,908,710 »	27,450 »	»	5,882,350 »	5,815,850 47	
73,450 »	73,450 »	»	»	72,750 »	72,915 61	
1,515,500 »	1,515,300 »	»	»	1,514,750 »	2,099,608 87	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	63,941 03	
466,700 »	466,700 »	»	»	568,200 »	369,781 84	
50,500 »	50,500 »	»	»	50,500 »	29,532 54	
5,535,900 »	5,535,900 »	»	»	5,509,470 »	5,275,816 38	
3,358,000 »	3,358,000 »	»	»	5,071,947 »	3,205,047 38	
2,374,600 »	2,358,600 »	16,000 »	»	2,255,500 »	2,511,459 16	
60,000 »	60,000 »	»	»	70,000 »	15,000 »	
59,500 »	59,500 »	»	»	51,000 »	57,170 41	
150,000 »	523,967 »	»	393,967 »	»	»	
20,007,090 »	20,557,607 »	45,430 »	393,967 »	19,222,647 »	19,820,292 24	
DIMINUTION . . . fr.		350,517				

(144)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1896.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1895 s'élève à	fr.	2,552,681 50
Le projet de Budget pour l'exercice 1896 à		2,552,610 35
		<hr/>
Soit une diminution de	fr.	71 15

qui s'explique comme suit :

CHAPITRE VI.

MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 37. — *Quote-part de la Belgique pour l'année 1893 dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.*

Crédit porté au projet de Budget de 1895	fr.	553 50
— — — — — 1896		482 35
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	71 15

Les dépenses du Bureau créé en conformité de l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles ont été légèrement inférieures en 1893 à celles de 1892. C'est ce qui explique la diminution de l'article 37 du projet de Budget.

Ainsi que le dit la note préliminaire du projet de Budget de l'exercice 1895, la cotisation des États signataires est fixée d'après le montant réel des dépenses constatées, ce qui ne permet pas de prévoir la quote-part de la Belgique dans le Budget de l'année à laquelle ces dépenses se rapportent.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1896 est fixé à la somme de deux millions cinq cent cinquante-deux mille six cent dix francs et trente-cinq centimes (fr. 2,552,610 35), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1895.

LEOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Affaires Étrangères,***C^o DE MÉRODE-WESTERLOO.***Le Ministre des Finances,***P. DE SMET DE NAEYER.**

(148)

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1896.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000	
2	— du personnel des bureaux.	339,500	
3	Matériel	48,200	441,500
4	Fonds secrets	15,000	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>			
6	Allemagne.	58,000	
7	Autriche-Hongrie	58,000	
8	Bésil	50,000	
9	Chine	54,150	
10	Danemark, Suède et Norwège	25,000	
11	Espagne	50,000	
12	États-Unis	50,000	
13	France.	58,000	
14	Grande-Bretagne.	58,000	
15	Italie.	58,000	
16	Japon	58,000	
17	Grand-Duché de Luxembourg	15,000	941,650
18	Mexique.	50,000	
19	Pays-Bas	58,000	
20	Perse	50,000	
21	Portugal	25,000	
22	Roumanie	25,000	
23	Russie	58,000	
24	St-Siège	26,000	
25	Serbie	25,000	
26	Suisse	15,000	
27	Turquie.	50,000	
28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500	
A REPAYER.		fr.	1,585,150

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		1,583,150 .
	CHAPITRE III. CONSULATS.		
29	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi	575,000 .	575,000 .
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.		
50	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 .	170,000 .
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 .	
32	— — — — — à Constantinople	17,000 .	
33	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	80,245 .	254,245 .
34	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 .	
35	Frais de chancellerie	25,000 .	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	60,000 .	
37	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1895, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves	482 35	60,482 35
	A REPORTER. fr.		2,425,777 35

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	2,425,777 35
CHAPITRE VII.			
COMMERCE, ÉMIGRATION.			
38	Frais divers et encouragements au commerce ; achat de documents commerciaux ; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,000 *	} 124,853 *
39	Musée commercial : échantillons ; mobilier et matériel ; publications ; bibliothèque	20,000 *	
40	Service de l'émigration	26,000 *	
41	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,853 *	
42	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000 *	
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
43	Premier terme des pensions à accorder éventuellement ; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	3,000 *	} 4,000 *
44	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 *	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	2,552,610 35

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,
Comte DE MÉRODE-WESTERLOO.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(152)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1896.



BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
CHAPITRE 1^{er}.								
ADMINISTRATION CENTRALE.								
1	>	Traitement du Ministre.						
PERSONNEL DES BUREAUX. — <i>Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :</i>								
	GRADE	Traitement fixe.	Traitement minimum.	Traitement maximum.	Traitement fixe ou moyen ser- vant de base au crédit budgétaire.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE.	
	Secrétaire général.	10,000	.	.	10,000	1	10,000	
	Directeur général.	"	9,000	10,000	9,500	4	38,000	
	Directeur.	"	7,000	8,000	7,500	2	15,000	
	Chef de cabinet.	"	6,000	8,000	7,000	1	7,000	
	Chef de division.	"	5,500	6,500	6,000	6	36,000	
	Bibliothécaire.	"	4,000	6,000	5,000	1	5,000	
	Chef de bureau.	"	4,000	5,000	4,500	9	40,500	
	Commis aux archives.	"	4,000	5,000	4,500	1	4,500	
	Chef de l'expédition.	"	3,200	4,500	3,850	1	3,850	
	Commis de 1 ^{re} classe.	"	5,200	4,000	5,600	9	32,400	
	Commis expert en tissus.	"	2,650	5,600	5,125	1	5,125	
	Commis de 2 ^e classe.	"	2,650	5,200	2,925	8	25,400	
	Commis étalagiste.	"	2,100	2,925	2,512	1	2,512	
	Commis de 5 ^e classe.	"	2,100	2,650	2,575	14	55,250	
2	>	Expéditionnaire.	"	1,400	2,100	1,750	12	21,000
	Huissier de cabinet.	"	2,000	2,400	2,200	1	2,200	
	Huissier de salle.	"	1,800	2,200	2,000	1	2,000	
	Messageur.	"	1,100	2,000	1,550	15	25,250	
	Messageur-lampiste.	"	1,100	2,000	1,550	1	1,550	
	Garde du mobilier.	"	1,100	2,000	1,550	1	1,550	
	Feutier.	1,100	"	"	1,100	4	4,400	
	Nettoyeuse.	800	"	"	800	8	6,400	
	Concierge.		500	750	625	3	1,875	
	Supplément de traitement au fonctionnaire chargé du service du matériel.						650	
	Augmentations de traitement en vertu de l'article 18 du règlement organique.						12,600	
	Salaires des gens de peine temporaires.						1,200	
	Fonds destiné aux nécessités imprévues.						6,008	
							559,500	
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais.					20,400	
	b.	Éclairage et chauffage.					13,500	
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc.					14,500	
4	>	Fonds secrets.						
5	>	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold.						
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
539,300 »	539,300 »	»	»	536,000 »	527,035 »	
48,200 »	48,200 »	»	»	48,200 »	60,048 90	
13,000 »	13,000 »	»	»	13,000 »	13,000 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	20,000 »	
441,500 »	441,500 »	»	»	438,200 »	441,083 90	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des arti-cles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — — .
8	»	BRÉSIL — — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — — .
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
11	»	ESPAGNE. — — — — — .
12	»	ÉTATS-UNIS — — — — — .
13	»	FRANCE — — — — — .
14	»	GRANDE-BRETAGNE. — — — — — .
15	»	ITALIE — — — — — .
16	»	JAPON — — — — — .
17	»	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — — d'un Chargé d'affaires
18	»	MEXIQUE — — d'un Ministre résident
19	»	PAYS-BAS — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
20	»	PERSE — — — — — .
21	»	PORTUGAL — — — — — .
22	»	ROUMANIE — — d'un Ministre résident.
23	»	RUSSIE — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
24	»	S ^t -SIÈGE — — — — — .
25	»	SERBIE — — — — — .
26	»	SUISSE — — — — — .
27	»	TURQUIE. — — — — — .
28	»	Traitements des conseillers et secrétaires
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
34,150	34,150	»	»	34,150	34,150	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
26,000	26,000	»	»	26,000	26,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
167,500	167,500	»	»	167,500	167,500	»
941,650	941,650	»	»	941,650	941,650	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
29	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
30	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses. . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
31	»	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
32	»	— — — — — à Constantinople
33	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
34	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; secours provisoires à des Belges indigents; frais extraordinaires et accidentels
35	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des travaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget
37	»	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1893, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
575,900 »	575,900 »	»	»	575,900 »	550,814 40	B atavia 25,000 Buenos-Ayres 25,000 Caracas 25,000 Tanger 25,000 Bombay 23,000 Santiago 22,000 Liverpool 21,000 Melbourne 21,000 Guatemala 20,000 Moscou 20,000 Odessa 20,000 Ottawa 20,000 Philadelphie 20,000 Sophia 20,000 Athènes 18,000 Beyrouth 18,000 Budapesth 18,000 Duchan 18,000 Le Caire 18,000 Mexique 18,000 St.-Croix de Ténériffe 18,000 Salonique 18,000 Shanghai 18,000 Tunis 18,000 Cologne 17,000 Calcutta 15,000 Copenhague 12,000 Smyrne 8,000 Téhéran 8,000 Yokohama 8,000 Indemnités 6,900 Explorations 15,000 Fr. 575,900
575,900 »	575,900 »	»	»	575,900 »	550,814 40	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	159,840 09	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	159,840 09	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	14,000 »	b) Alexandrie. — 1 khavass. . fr. 1,000 Alep. — 1 id. 600 Andrinople. — 1 id. 500 Bangkok. — 1 gardien. 550 Belgrade. — 1 drogman 3,000 Beyrouth. — 1 khavass. 1,000 — — 1 élève-interp. 3,000 Constantinople. — 2 drogman 14,000 — — 2 khavass. 2,000 — — 1 capou-oglan 360 Le Caire (consulat général.) — 2 khavass. 2,000 Le Caire (con- sulat) 1 id. 800 Pékin. — 1 lettré 6,000 — — 1 secrét.-interp. 10,350 Port-Saïd — 1 khavass. 800 Salonique. — 1 khavass. 750 Samsoun — 1 id. 600 Shanghai. — 1 lettré. 1,000 Smyrne. — 1 khavass. 800 Sophia. — 1 drogman 3,000 — — 1 khavass. 1,200 Tanger (cons.gén.) 1 drogman 6,000 — id. 1 khavass. 1,240 Tanger (cons.) — 1 khavass. 600 Téhéran — 1 drogman 5,000 — — 1 mirza 2,135 — — 2 ghoulams 1,865 — — 1 garde militaire. 735 Trébizonde. — 1 khavass. 500 Tripoli. — 1 id. 500 Varna — 1 id. 800 Yedo. — 1 lettré-interp. 6,000 Imprévu 1,060 Fr. 80,245
17,000 »	17,000 »	»	»	17,000 »	17,000 »	
b) 80,245 »	80,245 »	»	»	75,245 »	75,245 »	
100,000 »	100,000 »	»	»	100,000 »	99,959 46	
c) 23,000 »	23,000 »	»	»	23,000 »	23,000 »	c) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie 2,000 Chine 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne. 2,000 Italie 2,000 Japon { Légation 2,000 Vice-cons. à Yokohama 3,000 Pays-Bas 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000 Fr. 23,000
254,245 »	254,245 »	»	»	229,245 »	229,204 46	
60,000 »	60,000 »	»	»	42,000 »	41,999 69	
482 35	555 50	»	71 15	»	»	
60,482 35	60,555 50	»	71 15	42,000 »	41,999 69	
DIMINUTION . . fr.		71 15				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
38	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
39	»	Musée commercial : Échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque
40	»	Service de l'émigration
41	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
42	»	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
43	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
44	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES L'EXERCICE 1893	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
62,000	62,000	»	»	62,000	58,121 79	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,956 16	
26,000	26,000	»	»	26,000	25,159 80	
6,835	6,835	»	»	6,835	6,835 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	»	
124,835	124,835	»	»	124,835	108,070,73	
3,000	3,000	»	»	5,000	2,197 75	
1,000	1,000	»	»	1,000	969 66	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,167 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Administration centrale.
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	Commerce, émigration.
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées.
<p>TOTAUX. fr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
441,500 »	441,500 »	»	»	438,200 »	441,085 90	
941,650 »	941,650 »	»	»	941,650 »	941,650 »	
575,900 »	575,900 »	»	»	575,900 »	530,811 40	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	159,810 09	
234,245 »	234,245 »	»	»	229,245 »	229,204 46	
60,482 55	60,553 50	»	71 15	42,000 »	41,999 69	
124,833 »	124,833 »	»	»	124,833 »	108,070 75	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	3,167 41	
2,552,610 55	2,552,681 50	»	71 15	2,525,828 »	2,475,797 70	
DIMINUTION . . . fr.		71 15				

(164)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1896.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1896 s'élève à	fr.	24,738,458	»
Le projet de Budget amendé pour 1895 monte à		25,545,182	»
		<hr/>	
La différence en moins pour 1896 est de	fr.	806,724	»
		<hr/>	
Les crédits affectés au service ordinaire, qui s'élèvent, pour 1895, à	fr.	23,852,458	»
sont portés, pour 1896, à		24,010,458	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	158,000	»
Les dépenses exceptionnelles, qui figurent au Budget de 1895 pour	fr.	1,692,724	»
n'exigeront, en 1896, que		728,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	964,724	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	806,724	»
		<hr/>	

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 25. — *Confection et distribution du papier électoral, etc.*

Crédit demandé pour 1896	fr.	150,000	»
— proposé pour 1895.		40,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	110,000	»

Cette augmentation provient de ce que, en 1896, il y aura renouvellement partiel de la Chambre des Représentants.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XI.

BEAUX-ARTS.

ART. 57. — *Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats, etc.*

Crédit demandé pour 1896	fr.	38,500	»
— proposé pour 1895		43,500	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	5,000	»

Le grand concours de 1896 est réservé à l'architecture et, si l'on en juge d'après les précédents, les frais en seront moins élevés que ceux des autres concours : une diminution de 5,000 francs peut donc être effectuée sur ce poste, pour l'exercice 1896 seulement.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 77. — *Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1896	fr.	1,383,228	»
— proposé pour 1895		1,382,228	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

Le Gouvernement a soumis à la section centrale chargée de l'examen du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1895, un amendement augmentant de 7,500 francs le crédit de cet article. Cette somme est suffisante pour couvrir les dépenses afférentes à la partie de l'année 1895 restant à courir. Pour l'exercice entier, une somme de 8,500 francs est nécessaire.

Le crédit de l'article 77 doit donc être majoré de 1,000 francs pour l'exercice 1896.

ART. 88 (nouveau). — *Frais de rédaction et de publication du quinzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé pour 1896	fr.	4,000	»
— proposé pour 1895		»	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dépense périodique; même crédit que pour le rapport précédent.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART 108 (ancien). — *Frais de rédaction et de publication du quatorzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé pour 1896	fr.	»
— proposé pour 1895		7,000 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	7,000 »

Ce crédit disparaît en 1896.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 118. — *Frais des conférences des instituteurs, etc.*

Crédit demandé pour 1896	fr.	110,800 »
— proposé pour 1895		106,800 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	4,000 »

Le crédit actuel est insuffisant pour assurer le paiement : 1° des jetons de présence aux membres du personnel enseignant des écoles primaires et des écoles gardiennes, qui assistent aux conférences pédagogiques; 2° des indemnités garanties aux professeurs chargés de donner des conférences spéciales d'agriculture, d'horticulture, etc., aux instituteurs et aux institutrices des écoles primaires.

ART. 120. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires, etc.*

Crédit demandé pour 1896	fr.	8,902,000 »
— proposé pour 1895		8,847,000 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	55,000 »

Cette augmentation s'établit ainsi :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Litt. a (*Service annuel ordinaire*) : majoration de . . . fr. 70,000 »
 correspondant à l'accroissement normal de la population du
 royaume, pour permettre l'exécution de la circulaire ministé-
 rielle du 14 décembre 1884, relative à la répartition des sub-
 sides scolaires;

Litt. e (*Part de l'État dans les traitements de disponibi-
 lité, etc.*) : diminution de fr. 15,000 »

Soit une augmentation de fr. 55,000 »

ART. 122. — *Concours : 1° entre les élèves des écoles primaires, etc.*

Crédit demandé pour 1896 fr. 65,000 »
 — proposé pour 1895. fr. 60,000 »

AUGMENTATION. . . . fr. 5,000 »

En 1894, les dépenses occasionnées par le concours des écoles d'adultes et par celui des écoles primaires ont dépassé la somme de 60,000 francs inscrite à l'article 122.

Le nombre des concurrents, qui était cette année de 24,576, sera plus considérable encore en 1895 et atteindra 26,150, selon les calculs établis.

En effet, les écoles primaires *libres* qui ont reçu un subside à charge du crédit de 500,000 francs inscrit à l'article 121, *doivent* prendre part aux concours des écoles primaires.

Le crédit sollicité représente donc le minimum des dépenses prévues pour 1896.

ART. 126 (ancien). — *Frais de rédaction et de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire, etc.*

Crédit demandé pour 1896 fr. »
 — proposé pour 1895 fr. 9,000 »

DIMINUTION. . . . fr. 9,000 »

Ce crédit disparaît en 1896.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XVI.

SERVICES DIVERS.

ART. 127. — *Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un premier crédit de 300,000 francs est sollicité, pour cet objet, au projet de Budget de 1895.

Comme l'annonce la note préliminaire de ce projet de Budget, la dépense totale ne dépassera pas 425,000 francs : le crédit de 125,000 francs demandé pour 1896 permettra donc d'achever l'armement et l'équipement des corps spéciaux de la garde civique.

ART. 128. — *Enseignement supérieur. — Outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.*

Crédit demandé : 3,000 francs.

L'objet de ce crédit est l'outillage scientifique du laboratoire d'analyses des denrées alimentaires, à Liège.

ART. 129. — *Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Ce crédit doit permettre au Gouvernement d'accorder l'intervention ordinaire du Trésor public dans les dépenses à résulter de travaux projetés par les communes.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1896 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de vingt-quatre millions dix mille quatre cent cinquante-huit francs	24,010,458	»
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de sept cent vingt-huit mille francs	728,000	»

Ensemble à la somme de vingt-quatre millions sept cent trente-huit mille quatre cent cinquante-huit francs fr. 24,738,458 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*
J. DE BURLET.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(172)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1896.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation, au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	494,100 »	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, ebaufrage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	64,000 »	606,100 »
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 »	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	20,000 »	
6	Frais de route et de séjour; missions.	5,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1896 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	62,000 »	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1896.	210,000 »	416,925 »
9	Suppléments de pensions accordés, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1896	425 »	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	40,000 »	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	4,500 »	
	A REPORTER. . . . fr.	316,925 »	1,023,025 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	516,925 »	1,025,025 »
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse	100,000 »	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres ; indemnité du membre-secrétaire	3,500 »	
14	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux Indemnités pour la rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale Traductions.	4,900 »	20,800 »
15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Bibliothèque de statistique et service de la statistique générale : achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures	12,000 »	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 »	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine ; traitements de disponibilité :		
	Province d'Anvers	111,050 »	
	— de Brabant.	159,845 »	
	— de la Flandre occidentale	136,735 »	
	— de la Flandre orientale.	141,870 »	
	— de Hainaut.	151,200 »	
	— de Liège	127,250 »	1,108,660 »
	— de Limbourg	91,110 »	
	— de Luxembourg	77,450 »	
	— de Namur	97,150 »	
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires	5,000 »	
	Organisation des offices provinciaux du travail	30,000 »	
	REPORTER. . . . fr.	1,558,460 »	1,043,825 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report . . . fr.	1,558,460 »	1,045,325 »
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers 27,000 »		
	— de Brabant 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut 31,000 »	235,000 »	
	— de Liège 31,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
10	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		2,525,260 »
	Traitements des commissaires 211,500 »		
	Frais de bureau 45,400 »		
	Traitements des employés 186,000 »	470,900 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1896 50,000 »		
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
21	Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	40,000 »	
22	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral. Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions du Code électoral relatives aux élections législatives.	25,000 »	
25	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif)	150,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,560,085 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
	REPORT. . . . fr.	•	3,569,085 •	
	CHAPITRE V.			
	MILICE.			
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	120,000 •	140,000 •	
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000 •		
	CHAPITRE VI.			
	GARDE CIVIQUE.			
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour	21,800 •	154,400 •	
27	Inspection générale et commandements supérieurs: frais de bureau	500 •		
28	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 •		
29	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . .	10,500 •		
30	Tir national: personnel permanent.	7,100 •		
31	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses. Frais d'organisation des grands concours annuels; achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie.	44,000 •		
32	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir.	45,000 •		
	CHAPITRE VII.			
	FÊTES NATIONALES.			
33	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 •	34,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,877,485 •	

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	5,877,485 .
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
54	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	17,000 .	20,000 .
55	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes.	5,000 .	
	CHAPITRE IX. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
56	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 500 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. (Crédit non limitatif.)	310,000 .	310,000 .
	CHAPITRE X. SCIENCES ET LETTRES.		
57	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale (de 1830 à 1880)</i> ; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres. Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887; dépenses diverses. Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i>	161,100 .	
	A REPORTER. fr.	161,100 .	4,207,485 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	161,100 *	4,207,485 *
58	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Subsidés extraordinaires à l'Académie, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. Publication d'une collection des grands écrivains du pays. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une biographie nationale. Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	115,100 *	
59	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	24,400 "	
40	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service.	65,500 *	
41	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	55,000 *	
42	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	90,900 *	
43	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions	85,700 *	
44	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections	94,500 "	
45	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>	52,350 *	881,500 *
46	Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel	62,100 *	
47	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	19,200 *	
48	Archives de l'État dans les provinces : personnel	65,350 *	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales	15,200 *	
CHAPITRE XI			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses. Subsidés à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour		
	A REPORTER. fr.	5,088,785 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		5,088,785 »
	l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsidés et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000 »	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions. Subsidés aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge	100,000 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
52	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	147,005 »	
53	Académies et écoles de dessin: subsidés, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	250,000 »	
54	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	50,000 »	
55	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	5,000 »	
56	Subsidés à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »	
57	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	58,500 »	
58	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	25,400 »	
	<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>		
59	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne: personnel et frais de surveillance. Musée Wiertz: traitement du conservateur et frais de surveillance	40,200 »	
60	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne: matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus	89,510 »	
61	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: personnel	47,050 »	
62	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses	84,200 »	1,888,410 »
	<i>Monuments publics.</i>		
63	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsidés aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 »	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
64	Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsidés pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 »	
	À REPORTER . . . fr.	1,971,685 »	6,977,204 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,271,665 »	8,977,204 »
65	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments	100,000 »	
66	Commission royale des monuments : personnel	13,050 »	
67	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	20,200 »	
68	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,000 »	
69	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses.	2,500 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
70	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 »	
71	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	70,758 »	
72	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 »	
73	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses	167,000 »	
74	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales.	11,000 »	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
75	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire	1,000 »	
76	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	
77	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,585,228 »	
78	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	333,540 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,789,768 »	8,977,204 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . fr.	1,750,768 »	6,977,204 »
79	Bourses universitaires ; bourses de voyage ; frais de concours pour la collation de ces bourses.	111,000 »	
80	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 »	
81	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation	5,000 »	
82	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894	11,000 »	1,058,268 »
85	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.	1,500 »	
84	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission	4,000 »	
85	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis.	2,000 »	
86	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
87	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
88	Frais de rédaction et de publication du quinzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur	4,000 »	
	CHAPITRE XIII.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
89	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire	2,000 »	
90	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
91	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités.	24,300 »	
92	Inspection des établissements d'instruction moyenne : frais de voyage ; missions ; rémunérations ; frais de bureau	10,800 »	
93	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : traitement de l'inspecteur	7,000 »	
94	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	3,000 »	
	A REPORTER . . . fr.	51,100 »	8,955,472 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr	51,100 •	8,935,472 •
95	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	85,000 •	
96	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 •	
97	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,000 •	
98	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel	2,500 •	
99	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,565,464 •	
100	Athénées ou collèges royaux : sections industrielles et commerciales; fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 •	3,972,786 •
101	Écoles moyennes : bourses	33,000 •	
102	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	157,925 •	
103	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	32,000 •	
104	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 •	
105	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000 •	
106	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	132,197 •	
107	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	9,200 •	
	A REPORTER fr.	3,971,286 •	12,908,258 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	REPORT. . . . fr.	3,971,286 •	12,908,258 •
108	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 •	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
109	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: traitement du secrétaire.	2,000 •	
110	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 •	
111	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,500 •	
112	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	150,000 •	11,096,200 •
113	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers.	685,650 •	
114	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	20,000 •	
115	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 •	
116	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	70,950 •	
117	Bourses aux élèves des écoles et sections normales de l'État et des écoles normales agréées	200,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	1,553,900 •	24,004,458 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,555,900 .	24,004,458 .
118	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines. Récompenses aux instituteurs primaires communaux adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers.	110,800 .	
119	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000 .	
120	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1895 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,902,000 .	
121	Subsides aux écoles privées non adoptées mais réunissant les conditions d'adoption énumérées à l'article 9 de la loi du 20 septembre 1884	300,000 .	
122	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	65,000 .	
123	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	4,500 .	
124	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	9,000 .	
125	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 .	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
126	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 .	6,000 .
	TOTAL. fr.	.	24,010,458 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE .**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	.	24,910,458 .
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XVI.		
	SERVICES DIVERS.		
127	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux	125,000 .	
128	Enseignement supérieur. — Outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.	3,000 .	728,000 .
120	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires	600,000 .	
	ENSEMBLE. fr.	.	24,758,458 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DE BURLET.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(186)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1896.

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																							
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.																																																									
CHAPITRE 1^{er}.																																																									
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																									
1	»	Traitement du Ministre																																																							
a.	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service				489,100																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE réglementaire d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td rowspan="10" style="vertical-align: middle;">489,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">10,000 à 12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">Max. 8,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">Max. 6,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">Max. 5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis rédacteurs</td> <td style="text-align: center;">40</td> <td style="text-align: center;">1^{re} et 2^e cl.</td> <td style="text-align: center;">2,200 à 4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td style="text-align: center;">28</td> <td style="text-align: center;">1^{re}, 2^e et 3^e cl.</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 2,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Employés temporaires</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissiers et gens de service</td> <td style="text-align: center;">37</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">800 à 2,400</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE réglementaire d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	•	12,000	489,100		Directeurs généraux	8	•	10,000 à 12,000		Directeurs	7	•	Max. 8,000		Chefs de division	9	•	Max. 6,500		Chefs de bureau	15	•	Max. 5,000		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600		Employés temporaires	5	•	"		Huissiers et gens de service	37	•	800 à 2,400	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE réglementaire d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																				
Secrétaire général	1	•	12,000	489,100																																																					
Directeurs généraux	8	•	10,000 à 12,000																																																						
Directeurs	7	•	Max. 8,000																																																						
Chefs de division	9	•	Max. 6,500																																																						
Chefs de bureau	15	•	Max. 5,000																																																						
Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000																																																						
Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600																																																						
Employés temporaires	5	•	"																																																						
Huissiers et gens de service	37	•	800 à 2,400																																																						
b.	»	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale				5,000																																																			
<p>(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)</p>																																																									
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.				59,800																																																			
b.	»	Frais du Bulletin du Ministère				4,200																																																			
4	»	Bibliothèque du Département. -- Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																							
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.																																																							
6	»	Frais de route et de séjour; missions																																																							
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.																																																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
494,100	494,100	»	»	490,700	490,465 96	
64,000	64,000	»	»	59,200	68,498 29	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,844 37	
20,000	20,000	»	»	15,500	13,026 85	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,225 70	
606,100	606,100	»	»	593,400	599,059 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1896 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 82,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 51 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1896 128,000 »
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1896
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse . . .
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
15	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres 1,800 »
	b.	Indemnité du membre secrétaire 1,500 »
A REPORTER fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
62,000	62,000	»	»	52,000	51,999 61	
210,000	210,000	»	»	241,000	239,609 50	
425	425	»	»	359	425 »	
40,000	40,000	»	»	59,000	38,097 78	
4,500	4,500	»	»	4,500	4,442 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	88,625 »	
416,925	416,925	»	»	437,059	425,198 89	
3,300	3,300	»	»	3,300	2,010 »	
3,300	3,300	»	»	3,300	2,010 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
14	a.	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux	1,650
	b.	Indemnités pour la rédaction de l' <i>Annuaire statistique</i> , des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état-civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. — Traductions.	3,250
15	a.	Commission centrale de statistique : frais de bureau. — Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale	9,500
	b.	Bibliothèque de statistique et service de la statistique générale : achat, réception et envoi de livres et autres documents, abonnements, souscriptions et reliures	5,300
			TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :	
	a.	Province d'Anvers.	111,050
	b.	— de Brabant.	159,843
	c.	— de la Flandre occidentale	136,733
	d.	— de la Flandre orientale.	141,870
	e.	— de Hainaut	131,200
17	f.	— de Liège	127,250
	g.	— de Limbourg	91,110
	h.	— de Luxembourg	77,450
	i.	— de Namur.	97,150
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires	5,000
	k.	Organisation des offices provinciaux du travail	30,000
			A REPORTER. fr.

GRADES.	TRAITEMENTS.
Directeurs	6,000
Chefs de division	4,500 à 5,500
Chefs de bureau	3,200 à 4,000
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200
Id. de 3 ^e classe	1,300 à 1,600
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,300	3,300	»	»	3,300	2,010 »	
4,900	4,900	»	»	4,900	4,830 20	
12,600	12,600	»	»	12,600	12,593 56	
20,800	20,800	»	»	20,800	19,433 76	
449,800	449,800	»	»	449,800	445,466 50	
1,108,660	1,108,660	»	»	1,076,249	1,070,241 62	
1,538,460	1,538,460	22,000	»	1,526,049	1,515,708 12	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
18	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	31,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :	
19	a.	Traitements des commissaires	211,300 »
	b.	Frais de bureau	43,400 »
	c.	Traitements des employés	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1896	30,000 »
20		Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	
21		Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
22	a.	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	20,000 »
	b.	Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions du Code électoral relatives aux élections législatives	5,000 »
25	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État (crédit non limitatif)	100,000 »
	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (crédit non limitatif)	50,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	
CHAPITRE V.			
MILICE.			
24		Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
25		Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS Proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,558,460	1,558,460	»	»	1,526,049	1,515,708 12	
235,900	235,900	»	»	235,900	259,055 56	
470,900	470,900	»	»	470,900	455,716 23	
45,000	45,000	»	»	45,000	47,697 67	
40,000	40,000	»	»	40,000	19,646 59	
25,000	25,000	»	»	(¹) »	32,444 81	(¹) Crédit de 100,000 francs ouvert par l'article IV (nos 1 et 2) additionnel de la loi du 28 juin 1894, contenant les titres IV à X du Code électoral.
150,000	40,000	110,000	»	(²) 65,000	4,500 »	(²) Il y a lieu d'ajouter à cette somme celle de 400,000 francs, allouée par l'article IV (nos 2 et 4) additionnel de la loi du 28 juin 1894.
2,525,260	2,415,260	110,000	»	2,582,849	2,515,068 98	
AUGMENTATION. . fr.		110,000				
120,000	120,000	»	»	120,000	114,219 31	
20,000	20,000	»	»	20,000	18,546 40	
140,000	140,000	»	»	140,000	132,765 71	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE VI.														
GARDE CIVIQUE.														
26	»	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>7,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,800</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">21,800</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	1	10,000	4	7,200	1	2,800	»	1,800		21,800
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.													
1	10,000													
4	7,200													
1	2,800													
»	1,800													
	21,800													
27	»	Inspection générale et commandements supérieurs : frais de bureau												
28	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>3,900</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>600</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">7,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	1,200	1	1,800	»	3,900	»	600		7,500
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.													
1	1,200													
1	1,800													
»	3,900													
»	600													
	7,500													
29	»	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.												
50	»	Tir national : personnel permanent												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,900</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">7,100</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	2,500	1	1,900	1	1,500	1	1,200		7,100
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.													
1	2,500													
1	1,900													
1	1,500													
1	1,200													
	7,100													
31	a.	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses . . . fr. 22,000 »												
	b.	Frais d'organisation des grands concours annuels; achats de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie. fr. 22,000 »												
		A REPORTER. . . . fr.												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,800 »	21,800 »	»	»			
				22,500 »	22,725 27	
500 »	500 »	»	»			
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »	6,499 70	
10,500 »	10,500 »	»	»	10,500 »	10,496 27	
7,100 »	7,100 »	»	»	7,100 »	7,099 92	
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	43,808 42	
91,400 »	91,400 »	»	»	91,400 »	90,629 58	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
32	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées — prix de tir
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
33	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
34	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution . . .
35	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
36	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 500 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessaires; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles (crédit non limitatif)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
91,400	91,400	»	»	91,400	90,629 58	
45,000	45,000	»	»	45,000	49,070 »	
134,400	154,400	»	»	134,400	109,699 58	
54,000	54,000	»	»	54,000	30,901 59	
54,000	54,000	»	»	54,000	30,901 59	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,689 55	
5,000	5,000	»	»	5,000	2,445 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,134 33	
310,000	310,000	»	»	310,000	314,983 29	
310,000	310,000	»	»	310,000	314,983 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
SCIENCES ET LETTRES.		
37	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale (de 1850 à 1880)</i> ; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der nederlandsche taal (dictionnaire de la langue néerlandaise)</i> 45,000 »
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882 10,000 » <i>a)</i>
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres. — Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . — Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses 40,400 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 59,000 »
	g.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> 12,200 »
38	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Subsides extraordinaires à l'Académie, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn 77,900 »
	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays 3,200 »
	c.	Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
39	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers 19,400 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande 5,000 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
161,400	161,100	»	»	161,100	146,251 »	a) Concours quinquennaux d'histoire nationale et de sciences historiques (période 1891-1895).
115,100	115,100	»	»	106,275 b) 8,850	100,974 72 b) 8,850 »	b) Ancien article 59, supprimé
24,400	24,400	»	»	24,400	24,599 86	
300,600	300,600	»	»	300,623	280,455 58	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
40	»	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service	
41	»	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
42	»	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	
43	»	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions	
44	»	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections	
45	»	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>	
46	»	Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel	
47	»	Archives générales du royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	
48	»	Archives de l'Etat dans les provinces : personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	6,200 »
49	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	3,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE X	fr.
 CHAPITRE XI. 			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art;	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
300,600	300,600	»	»	300,623	280,435 58	
65,500	65,500	»	»	64,500	64,499 60	
35,000	35,000	»	»	36,000	41,494 94	
96,900	96,900	»	»	93,400	95,400 »	
85,700	85,700	»	»	85,700	85,647 11	
94,500	94,500	»	»	92,200	90,698 »	
52,250	52,250	»	»	52,250	52,250 »	
62,100	62,100	»	»	60,100	60,089 95	
10,200	10,200	»	»	12,200	8,198 04	
65,350	65,350	»	»	63,350	62,166 44	
15,200	15,200	»	»	15,200	14,500 22	
881,500	881,500	»	»	875,523	855,399 88	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés fr. 235,000 »
50 (<i>total</i>)	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses 16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 15,000 »
	d.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
	51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
52		Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien
53		Académies et écoles de dessin : subsides, acquisition et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres
54		Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles
55		Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin
56		Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études
57	a.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats 20,000 »
	b.	Frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome 18,500 »
58		Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
275,000	275,000	»	»	350,250	544,014 11	
100,000	100,000	»	»	40,000	39,967 56	
147,005	147,005					
230,000	230,000					
30,000	30,000	»	»	462,405	407,114 44	
3,000	3,000					
17,000	17,000					
38,500	43,500	»	5,000	»	»	
25,400	25,400	»	»	»	»	
865,905	870,905	»	5,000	852,655	791,096 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Musées royaux.</i>
59	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : personnel et frais de surveillance 42,700 »
	b.	Musée Wiertz. — Traitement du conservateur et frais de surveillance 6,500 »
60	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus 85,360 »
	b.	Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus 3,950 »
61	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel
62	»	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.
		<i>Monuments publics.</i>
63	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>
64	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. 74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. 12,000 »
65	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments
66	»	Commission royale des monuments : personnel
	a.	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres 6,200 »
67	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs 11,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication 2,500 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
865,905	870,905	»	5,000	852,655	791,096 11	
49,200	49,200	»	»	44,900	44,789 52	a) Crédit de l'ancien art. 52, supprimé
	»	»	»	a) 8,850	b) 8,849, 96	b) Dépenses de id id.
89,310	89,310	»	»	84,760	78,165 29	
47,050	47,050	»	»	45,650	43,650 »	
84,200	84,200	»	»	64,200	63,199 86	
50,000	50,000	»	»	75,000	17,375 »	
86,000	86,000	»	»	86,000	85,912 86	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000 »	
13,950	13,950	»	»	13,950	12,949 80	
20,200	20,200	»	»	20,200	17,191 16	
1,405,815	1,410,815	»	5,000	1,396,165	1,263,179 86	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
68	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
69	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
70	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
71	»	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
72	»	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses 104,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
73	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 50,000 »
	a.	Inspection des écoles de musique 9,000 »
74	b.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 2,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
75	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire.
76	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,403,815	1,410,815	»	5,000	1,396,165	1,263,179 56	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,538 20	
2,500	2,500	»	»	2,500	6,975 38	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
79,758	79,758	»	»	79,758	79,758 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
167,000	167,000	»	»			
				178,000	172,998 36	
11,000	11,000	»	»			
1,888,419	1,893,419	»	5,000	1,878,769	1,743,595 48	
DIMINUTION. . fr.		5,000				
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,827 02	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,827 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N ^o NUMERO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
77	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité.
78	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'Administrateur inspecteur de l'université de Liège
79	»	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses.
80	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
81	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation
82	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'art. 17, litt. F de la loi du 12 avril 1894.
83	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.
84	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission
85	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	5,000	»	»	5,000	2,827 02	
1,585,228	1,582,228	1,000	»	1,568,728	1,549,679 87	
355,540	355,540	»	»	355,540	355,850 58	
444,000	444,000	»	»	444,000	444,987 10	
60,000	60,000	»	»	60,000	72,297 59	
5,000	5,000	»	»	5,000	6,482 51	
41,000	41,000	»	»	41,000	8,496 60	
4,500	4,500	»	»	4,500	759 63	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,778 20	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
1,954,268	1,953,268	1,000	»	1,919,768	1,913,139 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
		REPORT . . . fr.																						
86	»	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités																						
87	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																						
88	»	Frais de rédaction et de publication du quinzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur																						
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																						
 CHAPITRE XIII. 																								
ENSEIGNEMENT MOYEN.																								
89	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire																						
90	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers																						
91	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 45%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 10%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 24,300</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général	1	»	7,500 à 8,500	} 24,300		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																			
Inspecteur général	1	»	7,500 à 8,500	} 24,300																				
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																					
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,800																					
92	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne : frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau																						
93	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : traitement de l'inspecteur																						
94	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)																						
		A REPORTER. fr.																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,934,268	1,933,268	1,000	»	1,919,768	1,913,159 10	
6,000	6,000	»	»	6,000	2,850 07	
14,000	14,000	»	»	14,000	13,925 »	
4,000	»	4,000	»	»	»	
1,958,268	1,953,268	5,000	»	1,939,768	1,929,914 17	
AUGMENTATION. . fr.		5,000				
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	2,566 07	
24,500	24,500	»	»	24,500	24,500 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	7,285 90	
7,000	7,000	»	»	7,000	7,000 »	
3,000	3,000	»	»	5,000	2,981 40	
51,100	51,100	»	»	51,100	46,151 37	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :	
95	a.	Pour garçons à Nivelles et à Gand	42,050 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège.	38,050 »
	c.	Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	2,900 »
		Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :	
96	a.	Pour garçons, à Nivelles et à Gand	5,330 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège.	5,670 »
97	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	
98	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel.	
		Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) :	
	a.	Aux athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1830).	917,805 »
99	b.	Aux athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881)	607,340 »
	c.	Aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830).	823,863 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
81,100	51,100	»	»	51,100	46,131 37	
83,000	83,000	»	»	82,200	81,425 01	
11,000	11,000	»	»	13,030	12,234 73	
60,000	60,000	»	»	60,200	54,859 50	
2,300	2,500	»	»	2,500	1,710 29	
5,563,664	3,363,664	»	»	3,318,664	3,303,985 83	
3,571,264	3,571,264	»	»	3,527,694	3,500,346 75	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881)	991,650 »
	e.	Compléments de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.	18,006 »
	f.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles).	5,000 »
100	»	Athénées ou collèges royaux : sections industrielles et commerciales; fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers.	
101	»	Écoles moyennes : bourses.	
102	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^e degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes.	154,371 »
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	3,554 »
103	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	
104	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers	
105	»	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.	
106	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	
107	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	
108	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; acquisitions, reliures et autres dépenses	
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire)	
			TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,571,264	3,571,264	»	»	3,527,694	3,500,346 75	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,000 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	51,230 »	
157,925	157,925	»	»	154,571	150,790 50	
32,000	32,000	»	»	52,000	30,794 47	
29,700	29,700	»	»	29,700	29,693 97	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
132,197	152,197	»	»	105,625	100,400 46	
9,200	9,200	»	»	10,000	8,315 45	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,311 45	
»	7,000	»	7,000	»	»	
3,972,786	3,979,786	»	7,000	3,899,890	3,857,903 05	
DIMINUTION. . fr.		7,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE XIV.							
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.							
109	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitement du secrétaire					
110	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers					
111	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500	
		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,200	2,200	
		Vérificateur des économats	1	»	4,400	4,400	
		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250	
		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 5,000 à 4,500	286,800	
		Disponibilité	»	»	»	5,350	
						415,500	
	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				5,000	»
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :					
112		1° Aux inspecteurs principaux				36,000	»
		2° Aux inspecteurs cantonaux				85,600	»
		3° Aux inspectrices déléguées				21,000	»
	c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux				2,400	»
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État				580,000	»
115	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État				85,650	»
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers				20,000	»
A REPORTER.						fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,944 36	
415,500	415,500	»	»	415,525	401,767 42	
150,000	150,000	»	»	150,000	148,065 60	
685,650	685,650	»	»	702,000	678,929 95	
1,256,950	1,256,950	»	»	1,273,525	1,255,705 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an, non compris les indemnités spéciales.	MONTANT de la dépense.
						REPORT. . . . fr.
						608,620
						11,380
						TOTAL . . . 580,000
114	»	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884				
115	»	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire				
116	»	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.				
117	»	Bourses aux élèves des écoles et sections normales de l'État et des écoles normales agréées . .				
	a.	Frais des conférences des instituteurs.				94,000 »
118	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines				10,000 »
	c.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsideés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers				6,800 »
119	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.				
						A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,256,950	1,256,950	»	»	1,273,325	1,253,705 55	
20,000	20,000	»	»	22,000	19,147 70	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,965 05	
70,950	70,950	»	»	73,450	77,646 54	
200,000	200,000	»	»	200,000	197,426 »	
440,800	406,800	4,000	»	400,000	39,996 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000 »	
1,764,700	1,760,700	4,000	»	1,776,775	1,755,886 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
			REPORT fr.
120	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884	7,208,500 »
	b.	Subsides extraordinaires aux communes.	275,000 »
	c.	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons	7,500 »
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	116,000 »
	e.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1896 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	295,000 »
	f.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes	1,000,000 »
121	»	Subsides aux écoles privées non adoptées, mais réunissant les conditions d'adoption énumérées à l'article 9 de la loi du 20 septembre 1884	
122	a.	Concours : 1 ^o Entre les élèves des écoles primaires	55,000 »
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	10,000 »
123	»	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	
124	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	
125	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales	21,000 »
	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	20,000 »
	c.	Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	10,000 »
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur la situation de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ces rapports pour le service de l'administration centrale (pour mémoire).	
TOTAL DU CHAPITRE XIV			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,764,700	1,760,700	4,000	»	1,776,775	1,755,886 62	
8,902,000	8,847,000	55,000	»	8,784,000	8,759,235 29	
300,000	300,000	»	»	300,000	»	
65,000	60,000	5,000	»	60,000	59,995 80	
4,500	4,500	»	»	6,200	3,200 »	
9,000	9,000	»	»	10,000	9,575 46	
51,000	51,000	»	»	51,000	44,610 62	
»	9,000	»	9,000	»	»	
11,096,200	11,041,200	64,000	9,000	10,987,975	10,590,301 79	
AUGMENTATION .fr.		55,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
126	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
2^e SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XVI.		
SERVICES DIVERS.		
127	»	Garde civique. — Armement et équipement des corps spéciaux
	»	Tir national. — Installations complémentaires
	»	Sciences, lettres et beaux-arts. — Observatoire royal : matériel
	»	Id. id. Acquisitions et commandes artistiques
	»	Id. id. Musées royaux du Parc du Cinquantenaire : matériel.
	»	Ruines de l'abbaye de Villers
	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux, construction d'une salle de concerts
128	»	Enseignement supérieur. — Outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires
129	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires
TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,000	6,000	,	,	6,000	5,934 39	
125,000	300,000	,	175,000	,	,	
,	195,000	,	195,000	,	,	
,	2,000	,	2,000	,	,	
,	125,000	,	125,000	,	,	
,	20,000	,	20,000	,	,	
,	50,000	,	50,000	,	,	
,	60,000	,	60,000	,	,	
3,000	340,724	,	337,724	,	,	
600,000	600,000	,	,	,	,	
728,000	1,692,724	,	964,724	,	,	
DIMINUTION . . fr.		964,724				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des chapitres	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
1^{re} SECTION. — Service ordinaire.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique
VII.	Fêtes nationales.
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Beaux-arts
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
2^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	
XVI.	Services divers
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
606,100 »	606,100 »	»	»	593,400 »	599,059 15	
416,925 »	416,925 »	»	»	437,059 »	423,198 89	
20,800 »	20,800 »	»	»	20,800 »	19,453 76	
2,525,260 »	2,415,260 »	110,000 »	»	2,582,849 »	2,313,068 98	
140,000 »	140,000 »	»	»	140,000 »	132,765 71	
134,400 »	134,400 »	»	»	134,400 »	109,699 58	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	30,901 59	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	19,134 35	
310,000 »	310,000 »	»	»	310,000 »	314,983 29	
881,300 »	881,500 »	»	»	875,523 »	853,399 88	
1,888,419 »	1,893,419 »	»	5,000 »	1,878,769 »	1,743,593 48	
1,958,268 »	1,953,268 »	5,000 »	»	1,959,768 »	1,929,914 17	
3,972,786 »	3,979,786 »	»	7,000 »	3,899,890 »	3,857,903 05	
11,096,200 »	11,041,200 »	55,000 »	»	10,987,975 »	10,590,301 79	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	5,934 39	
728,000 »	1,692,724 »	»	964,724 »	»	»	
24,738,458 »	25,543,182 »	170,000 »	976,724 »	25,660,433 »	22,943,293 86	
DIMINUTION. . . fr.		806,724 »				

(228)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,

DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1896.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Département de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics pour l'exercice 1896, s'élève à la somme de	fr.	19,737,033 »
Comparé à celui de 1895 dont la Législature est actuellement saisie et qui monte à	fr.	19,708,300 30
il présente une augmentation de	fr.	<u>28,732 70</u>

Les crédits affectés au service ordinaire du Département de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics, qui s'élèvent pour l'exercice 1895 à	fr.	18,824,903 »
ne comportent, pour 1896, que	fr.	18,802,033 »
DIMINUTION.	fr.	<u>22,870 »</u>

Les prévisions de dépenses exceptionnelles sont inscrites au Budget de 1895 pour une somme de	fr.	883,397 30
et au projet de Budget de 1896 pour une somme de	fr.	935,000 »
AUGMENTATION	fr.	<u>51,602 70</u>
DIFFÉRENCE ÉGALE	fr.	<u>28,732 70</u>

Cette différence est expliquée ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 6. — *Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.*

Crédit demandé au Budget amendé pour 1895	fr.	22,000 »
Crédit proposé pour l'exercice 1896	fr.	15,000 »
DIMINUTION.	fr.	<u>7,000 »</u>

Cette somme figure au Budget amendé de l'exercice 1895 comme charge temporaire; il y a lieu de la supprimer au Budget de l'exercice 1896.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 18. — *Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État, améliorations, frais d'exploitation, frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys.*

Crédit demandé au Budget amendé pour 1895	fr.	66,600 »
Crédit proposé pour l'exercice 1896	fr.	71,600 »
AUGMENTATION.	fr.	<u>5,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme est destinée à faire face à des dépenses indispensables pour assurer la marche des services dans les écoles de Gand et de Vilvorde.

ART. 20. — *Frais des conférences agricoles et horticoles, enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. Enseignement agricole dans les écoles normales. Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture.*

Changement de libellé résultant, d'une part, de la suppression des cours d'agronomie pour militaires qui n'existent plus depuis 1893 et, d'autre part, de l'institution des concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture.

CHAPITRE IX.

SERVICE DE SANTÉ.

ART. 48. — *Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1891 à 1895, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Cette somme est sollicitée afin de couvrir les frais du concours pour le prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1891 à 1895 institué par arrêté royal du 25 novembre 1859.

Ce crédit ne se reproduira plus avant cinq ans.

CHAPITRE XI.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 55. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc., loyers, achats de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles.*

Crédit demandé au Budget amendé de 1895 fr. 675,000 »

Crédit proposé pour l'exercice 1896. 825,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 150,000 »

Cette augmentation représente une partie du crédit de 174,000 francs inscrit à l'ancien article 57 pour le paiement de dépenses semblables à celles qui font l'objet de l'article 54.

ART. 57. — *Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé au Budget amendé de 1895 fr. 40,000 »

Crédit proposé pour l'exercice 1896. 28,000 »

DIMINUTION . . . fr. 12,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme a été comprise au Budget de l'exercice 1895 comme charge temporaire; il n'y a plus lieu de la maintenir pour l'exercice 1896.

ART. 58 (58 et 59 anciens). — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Crédit demandé au Budget amendé de 1895 fr.	2,452,620 »
Crédit proposé pour l'exercice 1896 fr.	2,390,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	42,620 »

Les anciens articles 58 et 59 comprenant des travaux à effectuer à des ouvrages de même nature ont été réunis et forment le crédit actuel fixé à la somme globale de 2,390,000 francs, en tenant compte du transfert à l'article 65 d'une somme de 10,000 francs nécessaire au paiement : 1° des traitements d'agents nouveaux et 2° des salaires d'ouvriers auxiliaires pour la manœuvre des écluses et barrages sur les canaux et rivières.

ART. 65 (64 et 65 anciens). — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux, boisement des dunes domaniales.*

Crédit demandé au Budget amendé de 1895 fr.	725,250 »
Crédit proposé pour l'exercice 1896 fr.	725,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	250 »

Les anciens articles 64 et 65 comprenant des travaux à effectuer à des ouvrages de même nature ont été réunis et forment le crédit actuel qui a été porté à la somme globale de 725,000 francs.

ART. 66. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.*

Crédit demandé au Budget amendé de 1895 fr.	1,129,850 »
Crédit proposé pour l'exercice 1896 fr.	1,144,850 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	15,000 »

Cette augmentation, transférée de l'article 57 à concurrence de 10,000 francs, est destinée à faire face :

1° A la nomination d'un éclusier à attacher à la nouvelle écluse du bassin à flot de Nieuport, d'un pontier pour le nouveau pont sur le Bas-Escaut, à Gendbrugge, d'un pontier au pont sur l'Escaut, à Heusden, repris par l'État, et d'un garde-rivière-barragiste sur la Senne, à Hombeeck, ainsi qu'au traitement du garde-fanal au confluent de l'Escaut et du Rupel;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Aux salaires d'ouvriers auxiliaires pour la manœuvre des écluses et barrages sur les canaux et rivières.

CHAPITRE XII.

MINES.

ART. 74. — *Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. Frais de publication de la Bibliographie des sciences géologiques.*

Crédit demandé au Budget amendé de 1895 fr.	112,000 »
— proposé pour l'exercice 1896	150,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 38,000 »

Le service d'exécution de la carte géologique a pris aujourd'hui toute son activité et le crédit actuel qui, pendant les quatre premières années, n'a pu être entièrement utilisé, est devenu insuffisant. De là l'augmentation sollicitée qui sera également affectée aux frais à résulter de la publication de la *Bibliographie des sciences géologiques*, dont le répertoire sera une innovation qu'il est désirable que nous soyons les premiers à réaliser.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

CHAPITRE XVI.

SERVICES DIVERS.

ART. 84. — *Recensement agricole.*

Crédit demandé au Budget amendé de 1895 fr.	50,000 »
— proposé pour l'exercice 1896	250,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 200,000 »

ART. 85. — *Recensement industriel.*

Crédit demandé au Budget amendé de 1895 fr.	50,000 »
— proposé pour l'exercice 1896	250,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 200,000 »

Ces augmentations permettront de poursuivre et d'achever s'il est possible en 1896 le recensement agricole et industriel. Les éléments à recenser cette

NOTE PRÉLIMINAIRE.

année étant plus nombreux que ceux recueillis à l'occasion de la statistique de 1880, il est à supposer que la dépense dépassera les sommes indiquées ci-dessus.

ART. 87. — *Acquisition des constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument.*

Crédit demandé au Budget amendé de 1895 fr.	44,212 16
Crédit proposé pour l'exercice 1896. fr.	30,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	14,212 16

Cette somme permettra à l'État de contribuer pour sa part aux expropriations et travaux de restauration du château des comtes de Flandre à Gand.

ART. 88. — *Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour liquider le subside pour le redressement de la Montagne de la Cour, la création d'un square entre le Palais de Justice et le boulevard de Waterloo, et pour les terrains du Parc du Cinquantenaire. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II.*

Crédit demandé au Budget amendé de 1895 fr.	245,000 »
Crédit proposé pour l'exercice 1896 fr.	195,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. . . . fr.	50,000 »

Le crédit de l'exercice 1895 était de 245,000 francs. En 1895 a été payée la dernière annuité de 50,000 francs pour l'acquisition d'une partie du Parc du Cinquantenaire. C'est pour ce motif que le crédit a été ramené à 195,000 francs.

ART. 89. — *Canaux de Liège à Anvers. — Travaux d'amélioration.*

Crédit demandé au Budget amendé de 1895 fr.	85,000 »
Crédit proposé pour l'exercice 1896. fr.	100,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	15,000 »

Ce crédit est destiné à permettre la continuation, pendant le chômage de 1896, de travaux de consolidation des berges rendus nécessaires par suite du développement de la navigation à vapeur entre Liège et Anvers.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics, pour l'exercice 1896, est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de dix-huit millions huit cent deux mille trente-trois francs.	18,802,053	»
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de neuf cent trente-cinq mille francs.	935,000	»

Soit ensemble à la somme de dix-neuf millions sept cent trente-sept mille trente-trois francs fr. 19,737,053 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(936)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1896.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000	»
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	576,900	»
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics</i>	81,300	750,150
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	20,950	»
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	30,000	»
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	15,000	»
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	8,000	25,000
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État: traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études	135,000	»
9	Indemnités pour animaux abattus; indemnités pour bêtes bovines déclarées impropres à la consommation comme atteintes de la tuberculose; indemnités pour bêtes bovines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; subsides aux fonds provinciaux d'agriculture, aux provinces, ainsi qu'aux sociétés d'assurance mutuelle contre les risques relatifs à la perte de bétail.	500,000	»
10	Inspection vétérinaire: traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	148,000	»
A REPORTER fr.		781,000	753,150

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	781,000 »	753,150 »
11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	8,000 »	
12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements.	247,000 »	
13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsidés. Location d'un matériel de concours	190,000 »	
14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Encouragements aux sociétés coopératives de crédit agricole	55,000 »	
	<i>Enseignement vétérinaire.</i>		1,986,725 »
15	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité . .	101,325 »	
16	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	50,000 »	
	<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		
17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.	162,000 »	
18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	71,600 »	
19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000 »	
20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsidés. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture	220,000 »	
	<i>Jardin botanique de l'État.</i>		
21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	37,600 »	
22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	55,200 »	
	CHAPITRE IV.		
	EAUX ET FORÊTS.		
23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	465,965 »	
24	Conseil supérieur des forêts. Frais divers. Stations météorologiques forestières.	2,000 »	
25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	101,000 »	596,965 »
26	Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsidés aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses	15,000 »	
27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	15,000 »	
	▲ REPORTER. . . . fr.	»	3,556,840 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	»	3,536,840 »
	CHAPITRE V.		
	LABORATOIRES D'ANALYSES.		
28	Station agronomique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires.	94,000 »	94,000 »
	CHAPITRE VI.		
	INDUSTRIE.		
29	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route	55,900 »	
30	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 »	
31	Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	544,600 »	
32	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles — Dépenses diverses	10,700 »	671,400 »
33	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions (y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire)	8,000 »	
34	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879.	3,700 »	
35	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers.	12,500 »	
36	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	3,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	POIDS ET MESURES.		
37	Traitements des vérificateurs; frais d'intérieur et d'inspection	82,350 »	
38	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 »	
39	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	150,350 »
	CHAPITRE VIII.		
	TRAVAIL.		
40	Office du travail : statistique, missions, impressions; publications; dépenses diverses	30,000 »	
41	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la Commission permanente des sociétés mutualistes. — Frais des congrès ayant trait aux institutions de prévoyance.	26,250 »	
42	Primes d'encouragement aux Sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État.	20,000 »	
43	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	23,400 »	248,150 »
	A REPORTER fr.	99,650 »	4,480,740 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	99,650 »	4,480,740 »
44	Conseil supérieur du travail. — Frais divers	18,500 »	
45	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel. Travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections	130,000 »	
	CHAPITRE IX. SERVICE DE SANTÉ.		
46	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel desdites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Frais des commissions pour la révision de la législation sur l'art de guérir et pour l'enquête concernant la sérothérapie. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subsidé à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsidés.	300,000 »	
47	Académie royale de médecine.	35,500 »	338,500 »
48	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1891 à 1895, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859	5,000 »	
	CHAPITRE X. VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
49	Encouragements divers pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	3,000,000 »	
50	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 »	3,082,000 »
51	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 »	
52	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 »	
	CHAPITRE XI. PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
53	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsidés.	3,070,000 »	
54	Travaux de plantations nouvelles	50,000 »	
	SECTION 2. — Bâtimens civils.		
55	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles	825,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	4,545,000 »	7,901,240 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	RÉPOBT. fr.	4,545,000 *	7,901,240 *
56	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux	75,000 *	
57	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État.	28,000 *	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des polders et des lignes télégraphiques des voies navigables.		
58	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	2,590,000 *	
	<i>Plantations.</i>		
59	Plantations nouvelles	15,500 *	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
60	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000 *	
	<i>Service des irrigations de la Campine.</i>		
61	Personnel : Traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transports de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses.	18,440 *	
62	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100 *	
	SECTION 4. — Ports, côtes, dunes, phares et fanaux.		10,254,055
63	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux, boisement des dunes domaniales.	725,000 *	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
64	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	59,000 *	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
65	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,008,115 *	
66	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,144,850 *	
67	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées	6,000 *	
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
68	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice.	175,050 *	
69	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles	45,000 *	
	A REPORTER. fr.	•	18,155,295 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	18,155,295 •
	CHAPITRE XII.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
70	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	52,000 •	
71	Matériel.	640 •	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
72	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	547,075 •	
75	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	6,000 •	
	SECTION 3. — Carte géologique et agricole.		
74	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. Frais de publication de la Bibliographie des sciences géologiques	150,000 •	300,715 •
	SECTION 4. — Caisses de prévoyance.		
75	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 •	
	SECTION 5. — Impressions, etc.		
76	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	10,000 •	
	CHAPITRE XIII.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
77	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 •	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
78	Frais de route et de séjour.	500 •	
79	Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel.	7,900 •	10,200 •
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
80	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	1,500 •	
	CHAPITRE XIV.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
81	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	26,723 •	26,723 •
	CHAPITRE XV.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
82	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'art. 7.	18,000 •	
85	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 •	19,100 •
	TOTAL. . . . fr.		18,802,035 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE,
DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS, par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	18,802,033 •
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XVI.		
	SERVICES DIVERS.		
	<i>Agriculture.</i>		
84	Recensement agricole	250,000 •	
	<i>Travail.</i>		
85	Recensement industriel	250,000 •	
86	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890	110,000 •	
	<i>Ponts et Chaussées. — Bâtiments civils.</i>		935,000 •
87	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	50,000 •	
88	Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour liquider le subside pour le redressement de la Montagne de la Cour, la création d'un square entre le Palais de Justice et le boulevard de Waterloo, et pour les terrains du Parc du Cinquantenaire. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II	195,000 •	
89	Canaux de Liège à Anvers. — Travaux d'amélioration	100,000 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC. fr.		19,737,033 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie, du Travail et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(244)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1896.



BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																				
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.																																						
CHAPITRE I^{er}.																																						
ADMINISTRATION CENTRALE.																																						
<i>Personnel.</i>																																						
1	a.	Traitement du Ministre.																																				
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du secrétariat général, des administrations de l'agriculture et de l'industrie, du service de santé, de l'hygiène et de la voirie vicinale. 276,096 »																																				
2	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées. 214,279 »																																				
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des mines 46,525 »																																				
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'office du travail. 40,000 »																																				
GRADES.																																						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 30%;">TAUX des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">10,000 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 8,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 6,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Commis-rédacteurs de 1^{re} et de 2^e classe.</td> <td style="text-align: center;">46*</td> <td style="text-align: center;">2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td style="text-align: center;">42*</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 2,700</td> </tr> <tr> <td>Imprimeur-autographe et agents photographes</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Huissiers</td> <td style="text-align: center;">22</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">700 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>Garçons de bureau</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">1,100 à 1,500</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses.</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">750 à 800</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général	1	10,000 à 12,000	Directeurs	8	7,000 à 8,000	Chefs de division	9	5,500 à 6,500	Chefs de bureau	12	4,200 à 5,000	Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	46*	2,200 à 4,000	Commis d'ordre	42*	1,400 à 2,700	Imprimeur-autographe et agents photographes	4	1,500 à 1,800	Huissiers	22	1,400 à 2,500	Concierges	7	700 à 1,200	Garçons de bureau	9	1,100 à 1,500	Nettoyeuses.	15	750 à 800
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																				
Secrétaire général	1	10,000 à 12,000																																				
Directeurs	8	7,000 à 8,000																																				
Chefs de division	9	5,500 à 6,500																																				
Chefs de bureau	12	4,200 à 5,000																																				
Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	46*	2,200 à 4,000																																				
Commis d'ordre	42*	1,400 à 2,700																																				
Imprimeur-autographe et agents photographes	4	1,500 à 1,800																																				
Huissiers	22	1,400 à 2,500																																				
Concierges	7	700 à 1,200																																				
Garçons de bureau	9	1,100 à 1,500																																				
Nettoyeuses.	15	750 à 800																																				
PERSONNEL TECHNIQUE.																																						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>Directeurs généraux</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur général.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">10,500</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs en chef-directeurs de 1^{re} et 2^e classe.</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">8,000 à 9,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs principaux de 1^{re} et 2^e classe.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs de 2^e et 3^e classe.</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">2,700 à 4,000</td> </tr> </tbody> </table>	Directeurs généraux	2	12,000	Inspecteur général.	1	10,500	Ingénieurs en chef-directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	2	8,000 à 9,000	Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	1	5,500 à 7,000	Ingénieurs de 2 ^e et 3 ^e classe.	3	2,700 à 4,000																					
Directeurs généraux	2	12,000																																				
Inspecteur général.	1	10,500																																				
Ingénieurs en chef-directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	2	8,000 à 9,000																																				
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	1	5,500 à 7,000																																				
Ingénieurs de 2 ^e et 3 ^e classe.	3	2,700 à 4,000																																				
(*) (Chiffre organique).																																						
<i>Matériel.</i>																																						
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier. 25,500 »																																				
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 20,000 »																																				
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 20,000 »																																				
	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 15,000 »																																				
	e.	Menues dépenses 5,000 »																																				
À REPORTER. fr.																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
576,900 »	576,900 »	»	»	585,500 »	585,147 62	
81,300 »	81,500 »	»	»	81,300 »	75,058 16	
679,200 »	679,200 »	»	»	687,800 »	684,202 78	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
		<i>Frais de déplacement.</i>	
		Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires :	
4	a.	Administration centrale	4,500 »
	b.	Administrations des ponts et chaussées et des mines	16,650 »
		<i>Honoraires des avocats.</i>	
5	»	Honoraires des avocats du Département.	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.
		CHAPITRE II.	
		PENSIONS ET SECOURS.	
		Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	
6	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans	
7	»	avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de	
		leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne	
		peuvent être pensionnés	
		TOTAL DU CHAPITRE II.	fr.
		CHAPITRE III.	
		AGRICULTURE.	
8	a.	Inspection de l'agriculture : traitements, salaires, indemnités et frais de route	15,900 »
	b.	Service des agronomes de l'État : traitements, indemnités et frais de route	98,450 »
	c.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations, frais d'études	20,650 »
		<i>Inspection de l'agriculture. — Détail du littéra a.</i>	
		Traitement de l'inspecteur général fr.	8,000 »
		— d'un commis	1,800 »
		— d'un buissier	1,600 »
		Indemnités et frais de route	4,500 »
		TOTAL. fr.	15,900 »
	a.	Indemnités pour bestiaux abattus	130,000 »
	b.	Indemnités pour bêtes bovines : 1 ^o déclarées impropres à la consommation comme	
		atteintes de la tuberculose; 2 ^o mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon.	
9		Frais à résulter du paiement de ces indemnités	540,000 »
	c.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture	20,000 »
	d.	Subsides aux sociétés d'assurance mutuelle contre les pertes de bétail	10,000 »
	a.	Inspection vétérinaire; traitements, indemnités, frais de tournée; médecinsvétéri-	
10		naires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouver-	
		nement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin.	145,000 »
	b.	Bourses de voyage en faveur des médecins vétérinaires	3,000 »
11	»	Inspection vétérinaire. — Matériel, frais de bureau, bulletin mensuel et impres-	
		sions diverses relatives à la police sanitaire	
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
679,200 »	679,200 »	»	»	687,800 »	681,202 78	
20,950 »	20,950 »	»	»	22,150 »	22,690 92	
30,000 »	30,000 »	»	»	50,000 »	29,305 »	
730,150 »	730,150 »	»	»	739,950 »	733,598 70	
15,000	22,000	»	7,000	10,800	7,747 »	
8,000	8,000	»	»	8,000	8,000 »	
23,000	30,000	»	7,000	18,800	15,747 »	
DIMINUTION. . . fr.		7,000 »				
155,000	155,000	»	»	155,000	121,264 80	
500,000	500,000	»	»	500,000	561,468 32	
146,000	146,000	»	»	146,000	131,448 81	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,990 83	
789,000	789,000	»	»	789,000	822,172 76	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																											
		REPORT.	fr.																																										
		Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races bovine et chevaline :																																											
12	{	a. Encouragements	190,000 »																																										
		b. Primes nationales de conservation, frais de jury, médailles, diplômes, etc.	27,000 »																																										
		c. Subside à la Société nationale des éleveurs belges.	20,000 »																																										
		d. Subside au Royal cercle équestre de Bruxelles	40,000 »																																										
13	{	a. Conseil supérieur de l'agriculture.	15,000 »																																										
		b. Sociétés agricoles provinciales et comices agricoles	135,000 »																																										
		c. Subside pour un concours régional	20,000 »																																										
		d. Location d'un matériel de concours	20,000 »																																										
14	{	a. Subsides pour concours, expositions et congrès; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles	34,500 »																																										
		b. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture; statistiques agricoles; impressions	20,700 »																																										
<i>Enseignement vétérinaire.</i>																																													
15	»	Ecole vétérinaire de l'État. — Personnel. — Traitements de disponibilité.																																											
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: left;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="text-align: left;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>6,500 à 7,500</td> <td>7,500</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>5,500 à 6,500 4,500 à 5,500</td> <td>42,500</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>3,500 à 4,500</td> <td>11,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500 à 2,500</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 2,500</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,800 à 2,500</td> <td>4,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,400 à 1,600</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,400 à 1,600</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,400 à 1,600</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>1,400 à 1,600</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>1,200 à 1,400</td> <td>9,500</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,925</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	1	6,500 à 7,500	7,500	7	5,500 à 6,500 4,500 à 5,500	42,500	3	3,500 à 4,500	11,500	2	2,500 à 3,500	6,000	1	1,500 à 2,500	2,500	1	2,000 à 2,500	2,500	2	1,800 à 2,500	4,600	1	1,400 à 1,600	1,600	1	1,400 à 1,600	1,600	1	1,400 à 1,600	1,600	5	1,400 à 1,600	8,000	7	1,200 à 1,400	9,500	»	»	1,925	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																											
1	6,500 à 7,500	7,500																																											
7	5,500 à 6,500 4,500 à 5,500	42,500																																											
3	3,500 à 4,500	11,500																																											
2	2,500 à 3,500	6,000																																											
1	1,500 à 2,500	2,500																																											
1	2,000 à 2,500	2,500																																											
2	1,800 à 2,500	4,600																																											
1	1,400 à 1,600	1,600																																											
1	1,400 à 1,600	1,600																																											
1	1,400 à 1,600	1,600																																											
5	1,400 à 1,600	8,000																																											
7	1,200 à 1,400	9,500																																											
»	»	1,925																																											
16	{	a. Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État.	fr. 38,800 »																																										
		b. Frais de la commission de surveillance et des jurys	7,200 »																																										
		c. Bourses d'études	4,000 »																																										
		A REPORTER.	fr.																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
789,000	789,000	>	>	789,000	822,172 76	
247,000	247,000	>	>	247,000	295,780 77	
190,000	190,000	>	>	180,000	149,999 78	
55,000	55,000	>	>	45,000	72,700	
401,325	401,325	>	>	401,325	401,099 98	
50,000	50,000	>	>	50,000	54,676 50	
1,432,325	1,432,325	>	>	1,412,325	1,406,429 59	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO	LITTÉRA des dévelop- articles. pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Enseignement agricole, supérieur, moyen et primaire.</i>
		Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité :
17	a.	Institut agricole fr. 93,100 »
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 29,900 »
	c.	École moyenne id. id. de Gand 23,500 »
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy. 13,800 »
		<i>Institut agricole.</i>
		NOMBRE TRAITEMENT CHARGES.
		d'agents. annuel.
		Directeur 1 5,000 à 6,000 5,500
		Professeurs 6 5,500 à 6,500 38,000
		Agrégés 5 3,500 à 4,500 14,500
		Chargés de cours 5 » 5,600
		Assistants 2 2,500 à 3,500 7,000
		Agent comptable 1 3,000 à 4,000 4,000
		Economé 1 2,000 à 3,000 2,000
		Préparateur de chimie 1 2,000 à 3,000 3,000
		Surveillants 3 1,800 à 2,400 6,200
		Jardinier démonstrateur 1 1,200 à 1,800 1,800
		Hommes de service, concierge 5 1,200 à 1,400 6,200
		Indemnité aux agents chargés de la conservation des bibliothèques et des collections, etc. » » 500
		Secrétaire de la commission de surveillance et d'administration 1 » 800
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde.</i>
		Directeur-professeur 1 3,500 à 5,500 4,500
		Professeurs 9 2,000 à 3,000 18,000
		Chefs de culture 5 1,800 à 2,400 6,400
		Secrétaire-trésorier 1 » 1,000
		<i>École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Gand.</i>
		Directeur-professeur 1 3,500 à 5,500 5,500
		Professeurs 5 2,000 à 3,000 12,000
		Surveillant 1 1,200 1,500
		Chef de culture 1 1,500 1,500
		Jardinier, concierge, hommes de service 3 780 à 1,200 3,000
		<i>École moyenne pratique d'agriculture de Huy.</i>
		Directeur-professeur 1 3,500 à 5,500 5,500
		Professeurs 4 2,000 à 3,000 10,000
		Surveillant-chef de culture 1 1,200 à 1,800 1,800
		Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; frais des commissions de surveillance et des jurys :
18	a.	Institut agricole fr. 27,100 »
	b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde 20,000 »
	c.	École de Gand 17,500 »
	d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy 7,000 »
		Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection :
19	a.	Institut agricole de l'État fr. 7,500 »
	b.	Écoles de Gand, Vilvorde, Huy, etc. 2,500 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,432,325	1,432,325	»	»	1,412,325	1,496,429 59	
162,000	162,000	»	»	153,000	148,908 99	
71,600	66,600	5,000	»	66,600	64,115 06	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,925 •	
1,675,925	1,670,925	5,000	»	1,644,925	1,710,468 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRALE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																											
		REPORT. . . . fr.																											
20	a.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles fr. 149,800 »																											
	b.	Enseignement agricole dans les écoles normales 3,200 »																											
	c.	Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver) 60,000 »																											
	d.	Concours entre les élèves des écoles agricoles et horticoles. 7,000 »																											
21	»	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel																											
22	»	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture																											
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																											
		CHAPITRE IV.																											
		EAUX ET FORÊTS.																											
23	a.	Traitements du personnel :																											
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TAUX des traitements.</th> <th style="text-align: center;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">4,800 à 6,000</td> <td style="text-align: center;">49,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">5,600 à 4,400</td> <td style="text-align: center;">56,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">21</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 3,200</td> <td style="text-align: center;">56,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 2,000</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,400</td> <td style="text-align: center;">11,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,200</td> <td style="text-align: center;">11,100</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">80</td> <td style="text-align: center;">800 à 900</td> <td style="text-align: center;">51,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Indéterminé.</td> <td style="text-align: center;">50 à 800</td> <td style="text-align: center;">220,275</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.	0	4,800 à 6,000	49,800	9	5,600 à 4,400	56,000	21	2,400 à 3,200	56,400	6	1,500 à 2,000	10,000	9	1,000 à 1,400	11,200	10	1,000 à 1,200	11,100	80	800 à 900	51,000	Indéterminé.	50 à 800	220,275
NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.																											
0	4,800 à 6,000	49,800																											
9	5,600 à 4,400	56,000																											
21	2,400 à 3,200	56,400																											
6	1,500 à 2,000	10,000																											
9	1,000 à 1,400	11,200																											
10	1,000 à 1,200	11,100																											
80	800 à 900	51,000																											
Indéterminé.	50 à 800	220,275																											
		Inspecteurs																											
		Sous-inspecteurs																											
		Gardes généraux																											
		Gardes généraux adjoints																											
		Brigadiers, commis d'inspection																											
		Id. sans triage des forêts et de la pêche																											
		Id. avec id. id.																											
		Gardes des forêts et de la pêche																											
	b.	Indemnités de déplacement et de bureau des inspecteurs 5,400 »																											
	c.	Id. id. id. de certains chefs de cantonnement 1,500 »																											
	d.	Id. de frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement 1,500 »																											
	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, intérim, etc. 10,000 »																											
	f.	Indemnité à l'agent chargé du cours des gardes 600 »																											
	g.	Armement et équipement 500 »																											
	h.	Contrôle des arpentages. Honoraires du contrôleur-arpenteur 400 »																											
	i.	Dépenses diverses 290 »																											
	a.	Conseil supérieur des forêts. — Frais divers 1,500 »																											
	b.	Stations météorologiques forestières 500 »																											
		<i>Forêts domaniales.</i>																											
25	a.	Travaux de culture et d'amélioration 67,500 »																											
	b.	Construction, entretien, location de maisons ou indemnités représentatives. 5,000 »																											
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation 25,000 »																											
	d.	Arpentage des coupes 3,500 »																											
		A REPORTER. . . . fr.																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,673,925	1,670,925	3,000	»	1,641,925	1,710,468 64	
220,000	220,000	»	»	220,000	204,916 33	
37,600	37,600	»	»	34,300	34,299 92	
55,200	55,200	»	»	54,700	54,698 60	
1,986,725	1,981,725	5,000	»	1,950,925	2,013,388 49	
AUGMENTATION. . fr.		5,000				
465,965	465,965	»	»	465,965	461,589 02	
2,000	2,000	»	»	2,000	»	
101,000	101,000	»	»	91,000	86,722 95	
568,965	568,965	»	»	568,965	548,511 97	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

UMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.														
		REPORT. . . . fr.														
26	»	Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses														
27	»	Pisciculture. — Repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses														
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.														
CHAPITRE V.																
LABORATOIRES D'ANALYSES.																
28	»	Laboratoires de l'État, provinciaux, communaux et privés, pour le service de l'agriculture et pour la surveillance des denrées alimentaires. — Subsides. Traitement et indemnités du personnel														
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.														
CHAPITRE VI.																
INDUSTRIE.																
a		Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage.—Traitements, indemnités. 23,500 »														
29		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1086 1585 1171 1644">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1225 1585 1331 1644">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">3,300</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">23,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	1	8,000	1	5,000	2	5,200	4	3,300	1	4,000	9	23,500
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.															
1	8,000															
1	5,000															
2	5,200															
4	3,300															
1	4,000															
9	23,500															
b.		Frais de route 10,400 »														
		A REPORTER. . . . fr.														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
568,965	568,965	»	»	558,965	548,311 97	
13,000	13,000	»	»	13,000	13,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	19,396 19	
596,965	596,965	»	»	586,965	580,708 16	
94,000	94,000	»	»	94,000	93,676 53	
94,000	94,000	»	»	94,000	93,676 53	
35,900	35,900	»	»	38,900	36,257 59	
35,900	35,900	»	»	38,900	36,257 59	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT.	fr.
30	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses.	50,000	»
	b.	Bourses d'études aux élèves	5,000	»
		<i>Enseignement professionnel.</i>		
31	a.	Écoles industrielles, écoles manufacturières et écoles professionnelles	402,600	»
	b.	Écoles et classes ménagères	80,000	»
	c.	Écoles de tissage. — Ateliers d'apprentissage	50,000	»
	d.	Missions.	2,000	»
	e.	Subsides aux expositions	5,000	»
	f.	Dépenses diverses. Souscriptions.	5,000	»
32	»	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses		
33	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression (y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire).		
34	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879		
35	»	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers.		
36	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884		
		TOTAL DU CHAPITRE VI.		fr.
CHAPITRE VII.				
POIDS ET MESURES.				
57	a.	Personnel, traitements des vérificateurs.	1 ^{re} 4	4,500 à 5,000 20,000
		— — — — —	1 ^{re} 2	4,200 à 4,500 9,000
		— — — — —	à titre persl. 2 ^e 8	2,500 à 3,500 28,000
		— — — — —	adjoints 4	2,000 à 2,500 10,000
		— aides vérificateurs temporaires.	4	1,500 à 1,900 7,600
	b.	Frais d'intérim et d'inspection		7,750
			22	82,350
38	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs		
39	»	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures		
		TOTAL DU CHAPITRE VII.		fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
53,900	53,900	»	»	58,900	36,257 59	
55,000	55,000	»	»	55,000	49,075 50	
544,600	544,600	»	»	544,600	541,071 50	
10,700	10,700	»	»	35,050	54	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,997 22	
3,700	3,700	»	»	3,700	2,260 40	
12,500	12,500	»	»	12,500	7,585 42	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,105 54	
671,400	671,400	»	»	700,750	650,535 39	
82,550	82,550	»	»	82,550	72,920 28	
36,000	36,000	»	»	56,000	34,300 »	
12,000	12,000	»	»	12,000	5,631 15	
150,550	150,550	»	»	150,550	110,851 43	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
TRAVAIL.		
40	»	Office du travail : statistique, missions, impressions; publications; dépenses diverses
41	»	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes et dépenses de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la Commission permanente des sociétés mutualistes; — Frais des congrès ayant trait aux institutions de prévoyance
42	»	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État
43	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.
44	»	Conseil supérieur du travail. — Frais divers.
45	»	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel; travaux d'écritures effectués par les membres du personnel et relatifs à ces inspections.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel desdites inspections 36,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons 56,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 92,000 »
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes. 13,000 »
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central 24,500 »
46	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes 6,500 »
	g.	Subside à la Société royale de médecine publique 12,000 »
	h.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres 10,000 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
30,000	30,000	»	»	»	»	
26,250	26,250	»	»	»	»	
20,000	20,000	»	»	20,000	16,988	»
23,400	23,400	»	»	23,400	22,625	»
48,500	48,500	»	»	18,500	10,508	10
150,000	150,000	»	»	70,000	»	
248,150	248,150	»	»	131,900	49,921	10
300,000	300,000	»	»	274,000	288,963	23
500,000	500,000	»	»	274,000	288,963	23

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
		REPORT fr.																				
	i.	Impressions et dépenses diverses 40,000 »																				
	j.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 11,000 »																				
	k.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil 3,000 »																				
	l.	Musée d'hygiène. — Matériel et indemnités. — Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène 7,000 »																				
	m.	Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. 5,000 »																				
	n.	Habitations ouvrières: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides. 12,000 »																				
47	»	Académie royale de médecine																				
48	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1891 à 1895, institué par arrêté royal du 25 novembre 1889																				
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.																				
		CHAPITRE X.																				
		VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.																				
49	a.	Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables fr. 1,830,000 »																				
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique 150,000 »																				
	a.	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et trai- tements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection 30,000 »																				
50		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="width: 10%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">9,000</td> <td style="text-align: center;">9,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">4,000 à 7,000</td> <td style="text-align: center;">13,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,000</td> <td style="text-align: center;">4,200</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	Inspecteur général	1	9,000	9,000	Inspecteurs	2	4,000 à 7,000	13,500	Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	4,200	Commis	1	2,400	2,400
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																			
Inspecteur général	1	9,000	9,000																			
Inspecteurs	2	4,000 à 7,000	13,500																			
Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	4,200																			
Commis	1	2,400	2,400																			
	b.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel pour le service particulier de l'inspection; indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers 40,000 »																				
51	»	Frais de route et de séjour de l'inspection																				
52	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection																				
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
300,000	300,000	»	»	274,000	288,963 23	
55,500	35,500	»	»	33,500	53,500 »	
5,000	»	5,000	»	»	»	
538,500	335,500	5,000	»	307,500	319,463 23	
AUGMENTATION. . fr.		5,000				
3,000,000	3,000,000	»	»	2,000,000	2,000,000 .	
70,000	70,000	»	»	70,000	65,711 12	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,994 10	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,017 90	
3,082,000	3,082,000	»	»	2,082,000	2,076,723 12	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
	a.	Entretien ordinaire des routes, des plantations, des parcs publics et de squares. fr. 5,000,000 »
55	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux alignements; travaux d'amélioration, reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 275,000 »
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides . . . 595,000 »
54	»	Plantations nouvelles
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
55	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.
56	»	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux
57	»	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État
	»	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,670,000	3,670,000	»	»	3,670,000	3,658,064 89	
50,000	50,000	»	»	50,000	44,806 96	
3,720,000	3,720,000	»	»	3,720,000	3,702,871 85	
825,000	675,000	150,000	»	675,000	646,467 87	
75,000	75,000	»	»	90,000	76,795 59	
28,000	40,000	»	12,000	28,000	19,900 74	
»	174,000	»	174,000	174,000	141,480 60	
928,000	964,000	150,000	186,000	967,000	884,644 50	
		DIMINUTION. . fr.				
		36,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
TROISIÈME SECTION.			
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DU RÉSEAU HYDRAULIQUE.			
<i>1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>			
BASSIN DE LA MEUSE.			
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	fr. 386,000 »
b.		Sambre	184,000 »
c.		Rivière et canal de l'Ourthe.	60,000 »
d.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	135,600 »
e.		— de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	116,000 »
f.		— de Maestricht à Bois-le-Duc.	65,000 »
g.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	174,680 »
h.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	8,000 »
i.		— — vers Hasselt	50,000 »
j.		— — vers Turnhout	20,000 »
k.		— de Turnhout à Anvers, par S'-Job-in-'t Goor.	40,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.			
l.		Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers	184,600 »
m.		Haine	3,000 »
n.		Lys	60,170 »
o.		Dendre	4,300 »
p.		Durme	5,300 »
q.		Rupel.	14,000 »
r.		Nèthe inférieure et grande Nèthe	15,300 »
s.		Petite Nèthe canalisée	20,000 »
t.		Dyle et Demer	28,500 »
u.		Senne.	4,800 »
v.		Canal du Centre	33,000 »
w.		— de Mons à Condé	17,000 »
x.		— de Pommerœul à Antoing	27,000 »
y.		— de Bossuyt à Courtrai	85,000 »
z.		— de la Lys à l'Yperlée	1,650 »
a'.		— de Roulers à la Lys	15,000 »
b'.		— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst	69,000 »
c'.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges.	7,000 »
d'.		— de Gand par Bruges à Ostende et canal dit de raccordement à Gand	111,000 »
e'.		— de Plasschendaele à Nieupoort	11,500 »
f'.		— de Selzaete à la mer du Nord	38,000 »
g'.		— de Gand à Terneuzen	97,500 »
h'.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede	6,200 »
BASSIN DE L'YSER.			
i'.		Yser	16,000 »
j'.		Canal de Loo.	7,500 »
k'.		— d'Ypres	8,120 »
l'.		— de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France et canal d'écoulement dit : Langeleed	40,000 »
DIVERS.			
m'.		Barrage de la Gileppe.	1,000 »
n'.		Lignes télégraphiques	25,000 »
o'.		Service hydrographique	12,200 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,590,000	2,195,020 257,600	,	42,620	2,182,820 257,600	2,142,068 29 173,733 72	
2,590,000	2,432,620	,	42,620	2,420,420	2,315,802 01	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		<i>2° Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>	
		BASSIN DE LA MEUSE.	
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg fr.	75,000 »
b.		Sambre	46,000 »
c.		Rivière et canal de l'Ourthe	5,000 »
d.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	5,000 »
e.		— de Liège à Maestricht et embranchements vers la Meuse, à Visé	5,000 »
f.		— de Maestricht à Bois-le-Duc.	6,000 »
g.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut	8,000 »
h.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	3,000 »
i.		— — vers Hasselt.	10,000 »
		BASSIN DE L'ESCAUT.	
j.		Escaut, dans les provinces de Hainaut et de la Flandre orientale	53,000 »
k.		Haine.	2,000 »
l.		Lys	4,000 »
m.		Dyle et Demer.	4,000 »
n.		Canal du Centre	4,000 »
o.		— de Mons à Condé	5,000 »
p.		— de Pommerœul à Antoing	5,000 »
q.		— de Bossuyt à Courtrai	5,000 »
r.		— de Roulers à la Lys	3,000 »
s.		— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst.	2,000 »
t.		— de Gand par Bruges à Ostende et canal dit de raccordement à Gand	2,000 »
u.		— de Gand à Terneuzen	5,500 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,590,000	2,452,620	"	42,620	2,420,420	2,515,802 01	
2,590,000	2,452,620	"	42,620	2,420,420	2,515,802 01	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
		REPORT. . . . fr.																					
		<i>Plantations.</i>																					
59	»	Plantations nouvelles																					
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>																					
60	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances																					
61	»	Service des irrigations de la Campine.—Personnel.—Traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transport de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses.																					
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ingénieur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">4,500</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,600</td> </tr> <tr> <td>Chef-irrigateur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,200</td> </tr> <tr> <td>Irrigateurs</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">1,100 à 1,600</td> </tr> <tr> <td>Garde-canal</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">450</td> </tr> <tr> <td>Irrigateur auxiliaire</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">400</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Ingénieur	1	4,500	Commis	1	2,600	Chef-irrigateur	1	2,200	Irrigateurs	3	1,100 à 1,600	Garde-canal	1	450	Irrigateur auxiliaire	1	400
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																					
Ingénieur	1	4,500																					
Commis	1	2,600																					
Chef-irrigateur	1	2,200																					
Irrigateurs	3	1,100 à 1,600																					
Garde-canal	1	450																					
Irrigateur auxiliaire	1	400																					
62	»	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine																					
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.																					
		QUATRIÈME SECTION.																					
		PORTS, CÔTES, PHARES, FANAUX ET SERVICE DE L'HYDROGRAPHIE.																					
		<i>1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>																					
	a.	Port d'Ostende 237,000 »																					
	b.	Port de Nieuport 441,000 »																					
	c.	Port de Blankenberghe 70,000 »																					
63	d.	Côtes 213,000 »																					
	e.	Phares et fanaux 7,880 »																					
	f.	Service de l'hydrographie 6,120 »																					
		À REPORTER. . . . fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,390,000	2,432,620	»	42,620	2,420,420	2,515,802 01	
13,500	13,500	»	»	13,500	12,580 26	
40,000	40,000	»	»	40,000	37,971 42	
18,440	18,440	»	»	18,440	17,148 24	
1,100	1,100	»	»	1,100	954 50	
2,465,040	2,505,660	»	42,620	2,493,460	2,384,456 43	
DIMINUTION. . fr.		42,620				
725,000	697,250 28,000	»	250	691,130 28,000	670,151 80 26,608 17	
725,000	725,250	»	250	719,130	696,759 97	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. fr.
		<i>2° Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux. -- Boisement des dunes domaniales.</i>			
	a.	Côtes			20,000 »
	b.	Phares et fanaux			500 »
	c.	Boisement des dunes domaniales			7,500 »
					TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . fr.
		CINQUIÈME SECTION.			
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.			
64	»	Études de projets; frais de levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.			
					TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION . . . fr.
		SIXIÈME SECTION.			
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.			
65	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES régionco- laires.	effectifs.
		<i>Ponts et chaussées.</i>			
		Inspecteur général	10,500	5	5
		Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe.	8,500 à 9,000	12	12
		Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe.	7,500 à 8,000	12	12
		Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	12	12
		Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	47	42
		Ingénieur de 1 ^{re} classe.	4,500 - 5,000	56	56
		Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	106	99
		Id. de 3 ^e classe.	2,700 - 3,100	106	99
		Conducteur principal de 1 ^{re} classe.	4,500 - 5,500	56	56
		Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	106	99
		Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,900 - 3,200	106	99
		Id. de 2 ^e classe.	2,500 - 2,600	106	99
		Id. de 3 ^e classe.	1,800 - 2,000	106	99
		<i>Service de l'hydrographie.</i>			
		Ingénieur en chef	6,000	1	1
		Ingénieur de 3 ^e classe.	3,500	1	1
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
725,000	725,250	»	250	719,150	696,759 97	
725,000	725,250	»	250	719,150	696,759 97	
DIMINUTION. . fr.		250				
39,000	39,000	»	»	39,000	43,956 54	
39,000	39,000	»	»	39,000	43,956 54	
1,008,115	1,008,115	»	»	1,045,150	1,041,511 33	
1,008,115	1,008,115	»	»	1,045,150	1,041,511 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
66	»	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				régimen- taire.	effectif.	
<i>Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.</i>						
		Chefs de bureau	3,800-4,150-4,500	11	10	
		Commis-chefs	2,800-3,150-3,500	18	14	dont 2 payés sur ressources extra-ordinaires.
		Commis-dessinateurs de 1 ^{re} classe	3,100-2,800-2,500	24	20	dont 12 payés sur ressources extra-ordinaires.
		Id. de 2 ^e classe.	2,300-2,000-1,800			
		Commis de 1 ^{re} classe	2,200 - 2,500	86	80	dont 10 à 2,800 à raison de 6 années de jouissance du même traitement et 10 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe.	1,050 - 2,000			
		Id. de 3 ^e classe.	1,200 - 1,400			
		Surveillants de 1 ^{re} classe	3,100-2,800-2,500	36	28	
		Id. de 2 ^e classe	2,300-2,000-1,800			
		Id. provisoires	650 - 1,524			
		Messagers.	1,200 - 1,400	11	11	dont 1 à 1,500 fr. à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
		Aides temporaires au service des bureaux des ingénieurs	fr. 3 50 par jour à 190 fr. p. mois.	"	60	dont 18 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. temporaires au service des études et de la surveillance des travaux	fr. 3 50 par jour à 200 fr. p. mois.	"	28	dont 22 payés idem.
		Gardiens de monuments	1 fr. p. jour.	"	2	
<i>Personnel des voies navigables.</i>						
		Sergents d'eau.	1,150 à 1,500	"	11	
		Gardes-rivière.	900 à 1,300	"	33	
		Gardes-canal.	450 à 1,600	"	37	
		Garde-canal-pontier.	825	"	1	
						À REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,008,115	1,008,115	>	>	1,045,150	1,041,511 55	
1,144,850	1,129,850	15,000	>	1,140,000	1,129,297 05	
2,152,965	2,137,965	15,000	>	2,185,150	2,170,808 58	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				réglémen- taires.	effectifs.	
REPORT. fr.						
<i>Personnel des votes navigables (suite).</i>						
		Chef-garde-dunes	1,300	"	1	
		Gardes-dunes	775 à 1,000	"	7	
		Garde-souterrain	900	"	1	
		Cantonniers maritimes	900	"	2	
		Gardien de barrage	1,000	"	1	
		Chefs-éclusiers	1,550 à 2,200	"	2	
		Eclusiers-receveurs	450 à 1,600	"	68	
		Eclusier-receveur principal	725	"	1	
		Eclusiers-contrôleurs	825 à 1,100	"	11	
		Eclusiers-barragistes	900 à 1,100	"	8	
		Eclusiers-barragistes-receveurs	1,100	"	3	
		Eclusiers-gardes-rivière	900 à 1,200	"	2	
		Eclusiers-machinistes	900 à 1,200	"	2	
		Eclusier-garde-canal	1,400	"	1	
		Eclusier-pontier	775	"	1	
		Eclusiers	60 à 1,400 fr. par an.	"	140	
		Chefs-aides-éclusiers	1,000 - 1,100	"	4	
		Aide-éclusier-receveur	1,000	"	1	
		Aides-éclusiers-chauffeurs	900	"	2	
		Aide-éclusier-mécanicien	1,000	"	1	
		Aide-éclusier-garde-déversoir	1,100	"	1	
		Aides-éclusiers	725 à 1,020	"	110	
		Chef-pontier	1,400	"	1	
		Pontier-garde-rivière	950	"	1	
		Pontiers-receveurs	675 à 900	"	7	
		Pontier-receveur-contrôleur	775	"	1	
		Pontiers-contrôleurs	725 à 775	"	8	
		Pontiers	fr. 0 50 par jour à 1,200	"	186	
		Aides-pontiers	624 à 775	"	11	
		Machiniste-éclusier-receveur	1,400	"	1	
		Machinistes	1,300 à 1,500	"	2	
		Aides-machinistes	1,100 à 1,200	"	4	
		Gardes-déversoir	725 à 875	"	24	
		Jaugeur	350	"	1	
		Timonier-chef-plongeur-garde-rivière	1,600	"	1	
		Machiniste-mécanicien	1,650	"	1	
		Passeurs d'eau	100 à 750	"	3	
		Chauffeurs	75 à 79,50 p. mois.	"	2	
<i>Service de l'hydrographie.</i>						
		Commis de 1 ^{re} classe	3,100	"	1	
		Maitre d'équipage	1,700	"	1	
		Second	1,650	"	1	
67		Frais des jurys d'examen et missions des élèves-ingénieurs de 3 ^e année de l'École spéciale du génie civil				
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,152,965	2,137,965	15,000	»	2,185,150	2,170,808 38	
6,000	6,000	»	»	8,000	5,307 60	
2,158,965	2,143,965	15,000	»	2,193,150	2,174,115 98	
AUGMENTATION. . fr.		15,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
SEPTIÈME SECTION.					
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.					
68	*	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles; frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice			
		GRADES ET CLASSES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires. effectifs.	Observations.
		Architecte en chef	7,000 7,500 8,000	1 1	
		Architectes principaux	5,500 6,000 6,500	2 2	
		Architectes	4,000 4,500 5,000	6 6	
		de 1 ^{re} classe	2,500 3,000 3,500		
		de 2 ^e —	2,500 2,800 3,100	8 7	dont 1 conducteur principal à 4,000, 1 cor.d. à 3,700 et 1 à 3,400.
		Surveillants	1,800 2,000 2,500	1 1	
		Chef de bureau	3,800 4,150 4,500	1 1	
		Commis-chef	2,800 3,150 3,500	1 1	
		Commis dessinateurs	2,500 2,800 3,100	9 7	Dont 1 à 3,300 fr. à titre personnel.
		de 1 ^{re} classe	1,800 2,000 2,500		
		de 2 ^e —	2,200 2,500	8 7	Dont 1 à 2,800 à raison de 6 an. de jous. du même trait.
		Commis	1,650 2,000	1 1	A 1,540 fr. à raison de 6 an. id.
		de 1 ^{re} classe	1,200 1,400	1 1	
		de 2 ^e —	1,200 2,000	7 7	
		de 3 ^e —	500 à 1,200	44	Dont 36 payés sur ressources extraordinaires.
		Messenger	1,200 1,400	1 1	
		Jardinier	1,100 2,000	1 1	
		Gardiens de monuments	500 à 1,200	7 7	
		Aides temporaires	3 fr. par jour à 250 fr. par mois.	5	
		Chef-mécanicien du Palais de Justice	2,100	1	
		Mécanicien id	1,700	1	
		Concierges	1,200 à 1,400	3	
		Chef-gardien	1,200	1	
		Gardiens	1,000	12	
		Nettoyeuses	650	12	
		Nettoyeur et nettoyeuses provisoires	fr. 54 17 par mois à fr. 2 50 par jour.	8	
		Chauffeurs provisoires	100 à 110 fr. par mois.	2	
		Manceuvres	85 fr. par mois.	3	
		Ouvrier mécanicien	120 fr. par mois.	1	
		Boute-feu provisoire	100 fr. par mois.	1	
		Ouvrier chauffeur	fr. 4 50 par jour.	1	
		Cantonniers à l'essai	112 fr. par mois.	5	Payés sur l'article 40.
69	*	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles.			
TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.					
Récapitulation du chapitre XI.					
1 ^{re}	SECTION				
2 ^e	—				
3 ^e	—				
4 ^e	—				
5 ^e	—				
6 ^e	—				
7 ^e	—				
TOTAL DU CHAPITRE XI. . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
175,050	175,050	»	»	175,050	172,775 56	
45,000	45,000	»	»	45,000	40,927 94	
220,050	220,050	»	»	220,050	215,703 50	
5,720,000	3,720,000	»	»	5,720,000	5,702,871 85	
928,000	964,000	150,000	186,000	967,000	884,844 50	
2,463,040	2,505,660	»	42,620	2,493,460	2,384,456 43	
725,000	725,250	»	250	719,150	696,750 97	
59,000	59,000	»	»	59,000	45,956 54	
2,158,965	2,143,965	15,000	»	2,193,150	2,174,115 98	
220,050	220,050	»	»	220,050	213,703 50	
10,254,055	10,517,925	165,000	228,870	10,551,790	10,100,488 77	
DIMINUTION. . . fr.		63,870				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRALE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																								
CHAPITRE XII.																																										
MINES.																																										
1^{re} SECTION. — Personnel du Conseil des Mines.																																										
70	»	Personnel du Conseil. — Traitements et frais de déplacement																																								
		GRADES.	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="815 680 900 748">NOMBRE. d'agents.</th> <th data-bbox="927 680 1059 748">TRAITEMENTS annuels.</th> <th data-bbox="1161 703 1286 725">OBSERVATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="852 792 868 815">1</td> <td data-bbox="963 792 1027 815">8,000</td> <td data-bbox="1075 792 1382 927" rowspan="5" style="vertical-align: middle;">Indemnité annuelle.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="852 815 868 837">2</td> <td data-bbox="963 815 1027 837">6,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="852 860 868 882">2</td> <td data-bbox="963 860 1027 882">1,500</td> </tr> <tr> <td data-bbox="852 882 868 904">1</td> <td data-bbox="963 882 1027 904">3,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="852 904 868 927">1</td> <td data-bbox="963 904 1027 927">300</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.	1	8,000	Indemnité annuelle.	2	6,000	2	1,500	1	3,000	1	300																									
NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	OBSERVATIONS.																																								
1	8,000	Indemnité annuelle.																																								
2	6,000																																									
2	1,500																																									
1	3,000																																									
1	300																																									
		Président Conseillers effectifs Conseillers honoraires faisant fonctions de conseillers effectifs Greffier Huissier																																								
71	»	Personnel du Conseil des mines. — Matériel																																								
2^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines.																																										
72	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs																																								
		GRADES.	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="810 1160 935 1227" rowspan="2">TRAITEMENTS annuels.</th> <th colspan="2" data-bbox="1002 1160 1070 1182">CADRES</th> <th data-bbox="1203 1182 1327 1205" rowspan="2">OBSERVATIONS.</th> </tr> <tr> <th data-bbox="951 1205 1027 1227">réglemen- taires.</th> <th data-bbox="1043 1205 1112 1227">effectifs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="815 1272 900 1294">10,000</td> <td data-bbox="979 1272 995 1294">2</td> <td data-bbox="1075 1272 1107 1294">2⁽¹⁾</td> <td data-bbox="1145 1272 1382 1301" rowspan="2" style="vertical-align: middle;">(1) dont 1 à 11,000 francs.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="810 1294 935 1317">7,500 à 9,000</td> <td data-bbox="979 1294 995 1317">8</td> <td data-bbox="1075 1294 1107 1317">8⁽²⁾</td> </tr> <tr> <td data-bbox="810 1317 935 1339">6,500 7,000</td> <td data-bbox="979 1317 995 1339">5</td> <td data-bbox="1075 1317 1091 1339">5</td> <td data-bbox="1145 1317 1382 1346" rowspan="5" style="vertical-align: middle;">(2) dont 1 chargé du service spécial du grisou.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="810 1339 935 1361">5,500 6,000</td> <td data-bbox="979 1339 995 1361">5</td> <td data-bbox="1075 1339 1091 1361">5</td> </tr> <tr> <td data-bbox="810 1361 935 1384">4,500 5,000</td> <td data-bbox="979 1361 995 1384">9</td> <td data-bbox="1075 1361 1091 1384">9</td> </tr> <tr> <td data-bbox="810 1384 935 1406">5,500 4,000</td> <td data-bbox="979 1384 995 1406">10</td> <td data-bbox="1075 1384 1107 1406">10</td> </tr> <tr> <td data-bbox="810 1406 935 1429">2,700 5,100</td> <td data-bbox="979 1406 995 1429">10</td> <td data-bbox="1075 1406 1091 1429">7</td> </tr> <tr> <td data-bbox="810 1473 935 1496">2,400 à 3,000</td> <td data-bbox="979 1473 995 1496" rowspan="2">5</td> <td data-bbox="1075 1473 1091 1496">3</td> <td data-bbox="1145 1473 1382 1503" rowspan="2"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="810 1496 935 1518">1,500 à 2,100</td> <td data-bbox="1075 1496 1091 1518">2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="810 1585 935 1608">1,200 à 2,200</td> <td data-bbox="979 1585 995 1608">»</td> <td data-bbox="1075 1585 1107 1608">11</td> <td data-bbox="1145 1585 1382 1615" style="vertical-align: middle;">Le nombre est fixé suivant les besoins du service.</td> </tr> </tbody> </table>	TRAITEMENTS annuels.	CADRES		OBSERVATIONS.	réglemen- taires.	effectifs.	10,000	2	2 ⁽¹⁾	(1) dont 1 à 11,000 francs.	7,500 à 9,000	8	8 ⁽²⁾	6,500 7,000	5	5	(2) dont 1 chargé du service spécial du grisou.	5,500 6,000	5	5	4,500 5,000	9	9	5,500 4,000	10	10	2,700 5,100	10	7	2,400 à 3,000	5	3		1,500 à 2,100	2	1,200 à 2,200	»	11	Le nombre est fixé suivant les besoins du service.
TRAITEMENTS annuels.	CADRES		OBSERVATIONS.																																							
	réglemen- taires.	effectifs.																																								
10,000	2	2 ⁽¹⁾	(1) dont 1 à 11,000 francs.																																							
7,500 à 9,000	8	8 ⁽²⁾																																								
6,500 7,000	5	5	(2) dont 1 chargé du service spécial du grisou.																																							
5,500 6,000	5	5																																								
4,500 5,000	9	9																																								
5,500 4,000	10	10																																								
2,700 5,100	10	7																																								
2,400 à 3,000	5	3																																								
1,500 à 2,100		2																																								
1,200 à 2,200	»	11	Le nombre est fixé suivant les besoins du service.																																							
		Inspecteurs-généraux Ingénieurs en chef directeurs Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe — de 2 ^{me} — — de 1 ^{re} classe — de 2 ^{me} — — de 3 ^{me} —																																								
		Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe — de 2 ^{me} —																																								
		Commis																																								
73	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'École spéciale des mines																																								
3^{me} SECTION — Carte géologique.																																										
74	a.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. fr. 145,000 »																																								
	b.	Frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques 5,000 »																																								
4^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.																																										
75	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses																																								
A REPORTER. fr.																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
52,000	52,000	»	»	52,000	51,175 49	
640	640	»	»	640	640 »	
347,075	347,075	»	»	347,075	340,016 78	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,980 »	
150,000	112,000	38,000	»	112,000	92,875 10	
45,000	45,000	»	»	45,000	44,999 50	
580,715	542,715	38,000	»	542,715	515,684 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		8 ^{me} SECTION. — Impressions, etc.
76	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . fr.
		CHAPITRE XIII.
		COMMISSIONS.
		1 ^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
77	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		2 ^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
78	»	Frais de route et de séjour.
79	»	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3 ^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
80	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE XIII . . fr.
		CHAPITRE XIV.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
81	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . fr.
		CHAPITRE XV.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
82	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7
83	»	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Baufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE XV. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
580,715	542,715	38,000	»	542,715	515,684 87	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,969 67	
590,715	552,715	38,000	»	552,715	525,654 54	
AUGMENTATION. . fr.		38,000				
500	500	»	»	500	454 95	
300	500	»	»	300	28 40	
7,900	7,900	»	»	7,900	7,822 62	
1,500	1,500	»	»	1,500	766 40	
10,200	10,200	»	»	10,200	9,072 37	
26,723	26,723	»	»	26,723	20,383 41	
26,723	26,723	»	»	26,723	20,383 41	
18,000	18,000	»	»	18,000	14,552 85	
1,100	1,100	»	»	1,100	950 »	
19,100	19,100	»	»	19,100	15,502 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XVI.		
SERVICES DIVERS.		
<i>Agriculture.</i>		
84	»	Recensement agricole
<i>Travail.</i>		
85	»	Recensement industriel.
86	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890
<i>Ponts et Chaussées. — Bâtiments civils.</i>		
»	»	Appropriation, pour un palais du peuple, des halles latérales de gauche du Palais du Cinquante-naire
»	»	Palais de la Nation. — Reconstruction après l'incendie de 1885
»	»	Installation au Musée commercial d'un atelier de photographie pour l'administration des chemins de fer.
»	»	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand
»	»	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt et construction d'un laboratoire de l'État
87	»	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument.
88	»	Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour liquider le subside pour le redressement de la Montagne de la Cour, la création d'un square entre le Palais de Justice et le Boulevard de Waterloo, et pour les terrains du Parc du Cinquante-naire. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II
89	»	Canaux de Liège à Anvers. — Travaux d'amélioration
»	»	Côtes. — Travaux d'amélioration
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
230,000	50,000	200,000	»	»	»	
250,000	50,000	200,000	»	»	»	
110,000	110,000	»	»	»	»	
»	40,000	»	40,000	»	»	
»	20,000	»	20,000	»	»	
»	3,000	»	3,000	»	»	
»	95,892 54	»	95,892 54	»	»	
»	90,292 60	»	90,292 60	»	»	
50,000	44,212 16	»	44,212 16	»	»	
195,000	245,000	»	50,000	»	»	
100,000	85,000	15,000	»	»	»	
»	50,000	»	50,000	»	»	
935,000	883,397 30	418,000	565,397 30	»	»	
AUGMENTATION. . fr.		51,602 70				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Eaux et forêts
V.	Laboratoires d'analyses
VI.	Industrie
VII.	Poids et mesures
VIII.	Travail
IX.	Service de santé
X.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.
XI.	Ponts et chaussées
XII.	Mines.
XIII.	Commissions
XIV.	Traitements de disponibilité
XV.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XVI.	Services divers.
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
750,450	750,450	»	»	759,950	733,398 70	
23,000	30,000	»	7,000	18,800	15,747 »	
1,986,725	1,981,725	5,000	»	1,980,925	2,015,383 49	
596,965	596,965	»	»	586,965	580,708 16	
94,000	94,000	»	»	94,000	93,676 53	
671,400	671,400	»	»	700,750	680,533 59	
430,550	430,550	»	»	430,550	440,851 43	
248,150	248,150	»	»	431,900	49,921 10	
538,500	533,500	5,000	»	307,500	549,465 23	
5,082,000	3,082,000	»	»	2,082,000	2,076,723 42	
10,254,055	10,517,925	»	63,870	10,351,790	10,100,488 77	
590,715	552,715	38,000	»	552,715	525,654 54	
40,200	40,200	»	»	40,200	9,072 37	
26,723	26,723	»	»	26,723	20,383 41	
49,400	49,400	»	»	49,400	43,502 85	
955,000	883,397 30	51,602 70	»	»	»	
19,757,055	19,708,300 30	99,602 70	70,870	17,703,668	17,313,508 09	
AUGMENTATION. . fr.		28,732 70				

(288)

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1896.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1895, s'élève à la somme de . . . fr.	106,525,589 »
Le projet proposé pour l'exercice 1896 monte à	106,733,614 »
Soit une augmentation de fr.	<u>208,025 »</u>

laquelle résulte des modifications suivantes :

A. 1° Augmentation à l'article 13 de . . . fr.	1,775 »
— à l'article 14 de	8,750 »
— à l'article 16 de	13,100 »
TOTAL. . . . fr.	<u>23,625 »</u>

Ces sommes sont destinées à parfaire les crédits demandés pour extensions de personnel déjà réalisées et pour l'ouverture de nouvelles sections; la première moitié de ces crédits est comprise dans les sommes de 11,775, 25,710 et 27,750 francs pétitionnées au projet de Budget de 1895 (*Doc. parl.*, n° 3, pp. 322-323, session de 1894-1895).

2° Compléments de crédits justifiés pages 325 à 331 dudit document, savoir :

Aux articles 22 et 23 (Chemins de fer). . . fr.	23,050 »
Aux articles 36 et 37 (Postes)	115,540 »
A l'article 45 (Télégraphes).	39,615 »
A l'article 48 (Marine)	18,195 »
TOTAL. . . . fr.	<u>196,400 »</u>

TOTAL des augmentations . . fr. 220,025 »

B. Diminution d'une somme de 12,000 francs, montant d'un crédit demandé à titre temporaire à l'article 51 du projet de Budget de 1895, ci fr.	<u>12,000 »</u>
---	-----------------

Somme égale à celle ci-dessus . . . fr.	<u>208,025 »</u>
---	------------------

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1896, à la somme de cent six millions sept cent trente-trois mille six cent quatorze francs (106,753,614 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*
J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(292)

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1896.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés	114,600 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150 »	262,250 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	470,550 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	127,640 »	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, frais de publicité, etc.	640,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	70,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	50,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 »	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,583,900 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, pour la surveillance et la police de la route	6,354,900 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,569,000 »	
16	Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux (y compris 600,000 francs portés précédemment au Budget extraordinaire).	7,686,322 »	
	A REPORTER fr.	21,546,112 »	262,250 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	21,546,112 »	202,250 »
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,805,150 »	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	15,489,750 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	725,400 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	6,091,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	16,046,200 »	84,656,720 »
	SECTION 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	10,574,451 »	
25	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	7,006,907 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	400,000 »	
25	Frais d'exploitation.	2,541,700 »	
26	Camionnage	1,600,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux	300,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	50,000 »	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,862,870 »	
50	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	95,865 »	
51	Primes pour application régulière de taxes	5,000 »	
	SECTION 6. — Construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux.		
52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés; salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 15, 17, 22, 29 et 52 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	120,555 »	
	CHAPITRE III.		
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	114,650 »	
54	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	152,850 »	
55	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrica- tion des timbres, etc.	260,500 »	
	A REPORTER. fr.	528,000 »	84,898,950 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	528,000 »	84,898,950 »
	SECTION 2. — Postes.		
36	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,507,701 »	
37	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	4,688,711 »	
38	Transport des dépêches	424,470 »	
39	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	120,000 »	16,291,987 »
40	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif)	10,000 »	
41	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	777,520 »	
42	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	5,250 »	
	SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.		
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,555,455 »	
44	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,220,080 »	
45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	625,000 »	
46	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	2,000 »	
47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 33 et 43 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service. Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 45 et 47).	50,000 »	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,287,271 »	
49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	200,520 »	
50	Remises. (Crédit non limitatif)	1,022,000 »	5,365,402 »
51	Subsides.	90,735 »	
52	Traction et matériel	1,765,876 »	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
55	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »
	A REPORTER. . . fr.	106,550,339 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		106,559,339 *
	CHAPITRE VI.		
54	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	102,000 *	102,000 *
	CHAPITRE VII.		
55	Pensions : premier terme	23,200 *	23,200 *
	CHAPITRE VIII.		
56	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	34,325 *	34,325 *
	CHAPITRE IX.		
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 *	15,750 *
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. fr.		106,753,614 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1896.

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre fr.
2	"	Traitements des fonctionnaires et employés
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
5	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. 12,600 »
	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,650 »
	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles 50,750 »
6	"	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.		
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration. Haute surveillance. Service général fr. 395,450 »
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs 53,800 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,100 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage. 64,200 »
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 26,000 »
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son 20,000 »
	d.	Atelier de reproduction des plans 17,440 »
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, frais de publicité, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 225,000 »
	b.	Nobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc. 140,000 »
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque 202,000 »
	d.	Frais de publicité 75,000 »
10	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 9,000 »
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
21,000	21,000	•	•	21,000	21,000	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1893 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
114,600	114,600	•	•	117,100	170,156 05	
4,500	4,500	•	•	2,000	5,406 90	
27,130	27,130	•	•	29,030	41,850 23	
60,000	60,000	•	•	60,000	40,380 46	
35,000	35,000	•	•	35,000	30,592 50	
262,230	262,230	•	•	264,150	318,346 14	
470,350	470,350	•	•	469,350	458,169 32	
127,640	127,640	•	•	118,640	108,742 41	
640,000	640,000	•	•	640,000	616,121 06 156 54	
70,000	70,000	•	•	60,000	50,000	
50,000	50,000	•	•	50,000	49,985 10	
14,000	14,000	•	•	11,000	7,886 57	
1,371,900	1,371,900	•	•	1,348,900	1,288,903 89 213 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

UMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service. fr. 212,380 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . 1,225,095 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 145,525 »
14		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois pour la surveillance et la police de la route. (Surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)</i>
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 2,035,700 »
	b.	— de rails et accessoires 1,520,000 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 1,013,300 »
<i>Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux :</i>		
16	a.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois pour l'entretien de la route, la réception, la manutention et le renouvellement des billes, rails et accessoires, du ballast, etc. (chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc. 4,448,200 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 2,207,032 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 125,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 216,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. 600,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS rotés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,583,900	1,582,125	(¹) 1,775	•	1,577,150	1,746,958 79	(¹) Complément d'un crédit pour extension de personnel déjà réalisée et dont la première moitié est comprise dans la somme de fr. 11,775 pétitionnée au projet de Budget de 1895 (Doc. parl. n° 3, p. 322, session de 1894-1895).
6,534,000	6,326,150	(²) 8,750	•	11,167,072	11,007,858 07	(²) Complément du crédit demandé au Budget de 1895 pour l'ouverture de nouvelles sections et dont la première moitié est comprise dans l'augmentation de 25,740 francs pétitionnée au projet dudit Budget (Doc. parl. n° 3, p. 323, session de 1894-1895).
4,569,000	4,569,000	•	•	4,569,000	4,569,000	
7,686,322	7,675,222	(³) 15,100	•	2,199,200	2,085,958 54 1,018 63	(³) Complément du crédit demandé au Budget de 1895 pour l'ouverture de nouvelles sections et dont la première moitié est comprise dans l'augmentation de 27,750 francs pétitionnée au projet dudit Budget (Doc. parl. n° 3, p. 323, session de 1894-1895).
20,174,122	20,150,407	23,025	•	10,452,422	10,409,755 80 1,018 63	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 294,100 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 885,000 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 406,750 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 125,000 »
	e.	Indemnités — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. 96,500 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 7,471,000 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 3,079,730 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 81,000 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 2,858,000 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 356,050 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 336,800 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 21,500 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 9,050 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 5,691,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 400,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 6,455,000 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,689,700 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompes, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 725,500 »
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 3,200,000 »
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,805,150	1,805,150	.	.	1,746,100	1,871,916 35	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1893 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
15,489,730	15,489,730	.	.	12,733,080	12,597,660	
723,400	723,400	.	.	646,000	646,222 20 12 10	
6,091,000	6,091,000	.	.	5,709,000	5,317,000	
16,046,200	16,046,200	.	.	16,172,240	16,487,757 12 4,893 11	
38,155,480	38,155,480	.	.	37,014,020	36,920,555 05 4,905 21	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS. DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service des transports fr. 458,000 »
	b.	Direction commerciale ; surveillance des chemins de fer concédés 478,037 »
	c.	Mouvement. — Surveillance des convois ; répartition des wagons ; convoyage des voyageurs et des marchandises 3,905,150 »
	d.	Trafic. — Surveillance du service ; bureaux des stations ; factage ; relations internationales, etc. 5,331,504 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 546,060 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
25	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 4,418,407 »
	b.	Formation des convois ; nettoyage des bureaux ; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 2,005,500 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords 523,000 »
24	»	<i>Primes pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,370,700 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc. ; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 755,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 »
26	»	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile
<i>Pertes et avaries. — Contentieux. — Indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
27	a.	Sur le chemin de fer 800,000 »
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
28	»	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.</i>
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
10,574,451	10,565,151	(¹) 11,500	"	10,202,546	8,844,825 18	<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1895 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
7,006,007	6,995,157	(¹) 11,750	"	6,961,956	6,849,885	(²) <i>Id.</i> , <i>id.</i> (<i>Doc. parl.</i> n° 3, p. 326.)
400,000	400,000	"	"	395,000	394,774 71	
2,341,700	2,341,700	"	"	2,291,000	2,265,779 49	
1,600,000	1,600,000	"	"	1,566,000	1,555,684 58 417 35	
900,000	900,000	"	"	900,000	898,478 69 38,445 87	
50,000	50,000	"	"	20,000	101,704 52	
22,853,058	22,850,003	23,050	"	22,306,282	21,007,150 17 58 863 22	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 724,670 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,070,000 »
	c.	Dépôt du timbre 21,000 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 47,200 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
30	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 78,565 »
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 17,500 »
31	"	Primes pour application régulière des taxes
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.		
SIXIÈME SECTION.		
CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER; SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS; SERVICE DES CHEMINS DE FER VICINAUX.		
32	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 23, 29 et 32 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Services communs		
2 ^e — — Voies et travaux		
3 ^e — — Traction et matériel		
4 ^e — — Transports		
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles		
6 ^e — — Construction des chemins de fer, etc		
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,862,870	1,862,870	»	»	1,854,170	1,860,561 58	<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1893 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
95,865	95,865	»	»	94,725	93,925	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,000	
1,963,735	1,963,735	»	»	1,955,895	1,959,486 58	
120,535	120,535	»	»	»	»	
120,535	120,535	»	»	»	»	
1,571,990	1,571,990	»	»	1,348,990	1,288,903 89	
20,174,122	20,150,497	23,625	»	19,452,429	19,409,755 80	213 54
58,153,480	58,153,480	»	»	57,014,020	56,920,555 65	1,018 63
22,855,058	22,850,008	23,050	»	22,596,282	21,907,150 17	4,905 21
1,963,735	1,963,735	»	»	1,955,895	1,959,486 58	58,863 22
120,535	120,535	»	»	»	»	
84,636,720	84,500,045	46,675	»	82,165,609	81,485,832 00	65,000 60
AUGMENTATION. . fr.		40,075				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
PREMIÈRE SECTION.			
<i>Services communs.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
33	a.	Service spécial des bâtiments	55,350 "
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	21,000 "
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	58,500 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
34	a.	Service spécial des bâtiments	10,700 "
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	35,000 "
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	37,000 "
	d.	Atelier d'autographie	5,800 "
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	26,350 "
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>			
35	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures	8,000 "
	b.	Loyers	2,000 "
	c.	Éclairage et chauffage	58,000 "
	d.	Entretien des locaux et du mobilier	11,000 "
	e.	Entretien du matériel et de l'outillage	6,500 "
	f.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	158,000 "
	g.	Approvisionnements divers, menues dépenses	17,000 "
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			fr.
DEUXIÈME SECTION.			
<i>Postes.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
36	a.	Direction centrale et services provinciaux	720,625 "
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	5,578,076 "
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>			
37	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.)	172,200 "
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception).	1,877,580 "
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux).	1,752,550 "
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.	857,791 "
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois : huissiers, messagers, classeurs, boute-feu et écurieuses	68,790 "
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
114,650	114,650	»	»	112,975	118,516 35	
152,850	152,850	»	»	149,850	140,410 70	
260,500	260,500	»	»	244,000	225,998 50	
528,000	528,000	»	»	506,825	482,725 01	
4,307,701	4,255,226	(¹) 52,475	»	4,142,888	4,084,629 08	(¹) Complément d'un crédit justifié au projet de Budget de 1895. (Doc. parl. n° 3, p. 328, session de 1894-1895.)
4,688,711	4,625,646	(²) 63,065	»	4,465,815	4,368,650 17	(²) Complément d'un crédit justifié au projet de Budget de 1895. (Doc. parl. n° 3, p. 329, session de 1894-1895.)
8,996,412	8,880,872	115,540	»	8,608,701	8,455,250 25	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations.	fr. 504,840 "
38	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus.	52,155 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	51,070 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
59	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
40	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	152,000 "
	b.	Chauffage et éclairage	58,000 "
41	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	151,000 "
	d.	Loyers, frais de régie	599,000 "
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	57,520 "
42	"	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	546,000 "
	b.	Bureaux de transmission et de réception ; sections techniques	2,570,640 "
45	c.	Bureaux centraux téléphoniques	249,400 "
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	164,200 "
	e.	Primes aux agents spéciaux des téléphones	11,400 "
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	184,815 "
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	44,000 "
	b.	Services d'exécution	575,980 "
44	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	498,100 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.	102,000 "
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	90,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	55,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	28,000 "
45	d.	Entretien des lignes et des appareils.	550,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	62,000 "
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	62,000 "
46	"	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
47	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	
		(Les crédits portés aux articles 35 et 43 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service. Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 45 et 47.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,996,412	8,880,872	115,540	»	8,606,701	8,455,259 25	N. B. Les chiffres portés en <i>italique</i> dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1895 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
424,470	424,470	»	»	438,470	476,700	
120,000	120,000	»	»	120,000	109,600	
10,000	10,000	»	»	10,000	7,055 16 114 50	
777,320	777,320	»	»	809,320	782,820	
3,250	3,250	»	»	3,250	2,382 61	
10,331,452	10,215,912	115,540	»	9,987,741	9,831,797 02 114 50	
3,535,455	3,495,840	(¹) 39,615	»	3,418,375	3,224,657 59	(1) Complément d'un crédit justifié au projet de Budget de 1895. (Doc. parl. n° 3, p. 330, session de 1894-1895.)
1,220,080	1,220,080	»	»	1,166,260	1,204,856 07	
625,000	625,000	»	»	615,600	578,731 50	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,770 90	
50,000	50,000	»	»	50,000	29,868 70	
5,432,535	5,392,920	39,615	»	5,250,235	5,030,864 56	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 606,755 »
48	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 441,800 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 117,740 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
49	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
50	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Credit non limitatif.</i>)
51	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 1,381,712 »
52	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 674,464 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 6,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
528,000	528,000	.	.	506,825	482,725 01	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1895 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
10,531,452	10,215,912	115,540	.	9,987,741	9,831,797 02 <i>114 50</i>	
5,452,535	5,592,920	39,615	.	5,250,235	5,059,864 56	
16,291,987	16,136,832	155,155	.	15,744,801	15,354,387 19 <i>114 50</i>	
AUGMENTATION . . . fr.		155,155				
1,287,271	1,269,076	(1) 18,195	.	1,250,576	1,205,709 06	(1) Complément d'un crédit justifié au projet de Budget de 1895. (Doc. parl. n° 3, p. 331, session de 1894-1895.)
290,520	290,520	.	.	289,440	264,061 20	
1,922,000	1,922,000	.	.	1,700,000	1,916,725 58	
99,735	111,735	.	12,000	99,735	100,227 59	
1,765,876	1,765,876	.	.	1,628,206	1,612,022 80 <i>1,514 70</i>	
5,385,402	5,357,207	18,195	12,000	5,057,957	5,098,835 85 <i>1,514 70</i>	
AUGMENTATION . . . fr.		6,195				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
53	*	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
54	*	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
55	*	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
56	}	a. Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 18,325 *
		b. Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés 16,000 *
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
57	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 54
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	1,718 »	<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1893 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	1,718 »	
102,000 »	102,000 »	»	»	102,000 »	76,768 61	
102,000 »	102,000 »	»	»	102,000 »	76,768 61	
22,200 »	22,200 »	»	»	22,200 »	11,859 91	
22,200 »	22,200 »	»	»	22,200 »	11,859 91	
34,325 »	34,325 »	»	»	34,325 »	34,325 »	
34,325 »	34,325 »	»	»	34,325 »	34,325 »	
15,750 »	15,750 »	»	»	15,750 »	34,367 02 6,557 39	
15,750 »	15,750 »	»	»	15,750 »	34,367 02 6,557 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours.
IX.	Dépenses imprévues.
TOTAL DU BUDGET.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voisés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
262,250	262,250	•	•	264,150	318,546 14	<i>N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1893 et de créances arriérées rattachées au dit exercice.</i>
84,630,720	84,590,045	46,675	•	82,165,609	81,485,852 09 <i>65,000 60</i>	
16,291,987	16,136,832	155,155	•	15,744,801	15,354,387 19 <i>114 50</i>	
5,365,402	5,357,207	6,195	•	5,057,957	5,098,855 85 <i>1,514 70</i>	
5,000	5,000	•	•	5,000	1,718	
102,000	102,000	•	•	102,000	76,768 61	
22,200	22,200	•	•	22,200	11,859 91	
34,325	34,325	•	•	34,325	34,325	
15,750	15,750	•	•	15,750	34,567 02 <i>6,557 39</i>	
106,733,614	106,525,589	208,025	•	103,411,772	102,416,439 79 <i>73,187 19</i>	

(318)

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1896.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le montant des crédits alloués au Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1895 s'élève à fr.	47,211,718 50
Le montant des crédits sollicités pour 1896 s'élève à . . .	47,282,701 50
AUGMENTATION. . . . fr.	70,983 »

Cette augmentation résulte uniquement de ce que l'année 1896 est bissextile, ce qui occasionne un accroissement de $\frac{1}{365}$ de toutes les allocations qui se décomptent par jour.

Il y a lieu de remarquer cependant qu'il a fallu, pour satisfaire aux nécessités constatées, majorer les crédits de certains articles; mais, comme il a été reconnu possible d'opérer sur d'autres articles des réductions équivalentes, le total du Budget n'a pas été modifié de ce chef.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1896 est fixé à la somme de quarante-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent un francs, cinquante centimes (fr. 47,282,701 50), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1896, aux taux suivants, savoir :

Logement avec nourriture des	}	lieutenants généraux . fr. 10	» par jour.
		généraux-majors . . . 7	» —
		officiers supérieurs . . 5	» —
		— subalternes . . . 3	» —
		sous-officiers et soldats . 1 25	—

Logement sans nourriture des	}	lieutenants généraux. fr. 5	» par jour.
		généraux-majors . . . 3	» —
		officiers supérieurs . . . 2	» —
		— subalternes . . . 1	» —
		sous-officiers et soldats .	» 21 —

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

BRASSINE.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1896.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	403,300 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	209,000 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	34,300 »	
4	Matériel	85,000 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire	164,000 »	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	866,715 »	1,402,669 »
7	— — des provinces et des places	226,450 »	
8	— du service de l'intendance	309,524 »	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	331,004 »	1,175,139 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	644,155 »	
11	Service pharmaceutique	200,000 »	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	15,292,766 »	27,433,047 »
13	— — de la cavalerie	4,033,159 »	
14	— — de l'artillerie	5,950,944 85	
15	— — du génie	1,487,773 10	
16	— — du bataillon d'administration	669,303 97	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme comptent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>			
A REPORTER fr.			50,508,035 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	30,505,055 °
CHAPITRE V.			
ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SUPÉRIEUR.			
17	Personnel de l'École militaire	133,840 50	} 218,460 50
18	— — de guerre	18,550 °	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	55,920 °	
20	— — — de guerre.	10,150 °	
CHAPITRE VI.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
21	Traitement du personnel des établissements	60,275 °	} 1,709,025 °
22	Matériel de l'artillerie	1,639,750 °	
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
23	Matériel du génie	1,626,000 °	1,626,000 °
CHAPITRE VIII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Pain et viande	6,559,328 °	} 12,679,276 °
25	Fourrages en nature	4,017,388 °	
26	Casernement des hommes	769,610 °	
27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000 °	
28	Transports généraux	100,000 °	
29	Chauffage et éclairage des corps de garde	130,000 °	
30	Remonte	997,950 °	
<p>Le crédit de l'article 30 est réparti en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes montées. Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part dans le fonds de remonte en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.</p>			
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
31	Traitements divers et honoraires.	120,000 °	} 270,000 °
32	Frais de route, de séjour et de représentation.	150,000 °	
	À REPORTER. fr.	»	47,007,816 50

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	47,007,816 50
	CHAPITRE X.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
33	Pensions et secours	251,800 •	251,800 •
	CHAPITRE XI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	25,085 •	25,085 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.		47,282,701 50

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
BRASSINE.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(326)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1896.



BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1896.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1895.
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	»	Traitement du Ministre fr.	21,000 »	21,000 »
2	»	— de 51 fonctionnaires et employés civils (1) 171,700 »	209,000 »	209,000 »
	»	— des huissiers, messagers et gens de service 37,300 »		
3	»	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre 28,300 »	34,300 »	34,300 »
	»	— au personnel militaire inférieur employé au Département de la Guerre 6,000 »		
<i>Matériel.</i>				
4	»	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 25,000 »	65,000 »	65,000 »
	»	Chauffage et éclairage. 15,000 »		
	»	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 25,000 »		
Bibliothèque du département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du département de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés à la bibliothèque fr. 14,000 »		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
		Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000 »	36,000 »	164,000 »
b.		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents (*) 21,000 »		
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 114,000 »		190,000 »
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			495,300 »	519,300 »

DIMINUTION . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1895.	OBSERVATIONS.				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			Nombre.	EMPLOI.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT	
		des traitements.	des suppléments pour ancienneté de service et de grade.					
		21,000	21,000	(1) Composition de ce personnel.				
		200,000	200,000					
		16,000	18,570 78	3	Chefs de division { 7,800 6,400	21,500	»	21,500
				8	Chefs de bureau { 5,400 4,400	39,200	2,100	41,500
				9	Sous-chefs de bureau { 3,900 3,300	32,400	1,800	33,000
				12	Employés de 1 ^{re} classe { 3,000 2,400	32,400	»	32,400
				19	Employés de 2 ^e classe { 2,200 1,400	33,800	»	33,800
		65,000	106,951	3	Commis dessinateurs du génie . { 3,150 1,700	9,000	»	9,000
				54	TOTAUX.	168,100	3,600	171,700
				(2) Composition de ce personnel.				
				2	Maitres graveurs ou dessinateurs { 4,500 3,500	8,000		8,000
	26,000	190,000	189,989	2	Graveurs ou dessinateurs	3,500		7,000
				2	Idem. Idem.	3,000		6,000
				6	TOTAL			21,000
	26,000	402,000	536,490 78					
	26,000							

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LIVRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1896.	reçus pour l'exercice 1895.
CHAPITRE II.					
ÉTATS-MAJORS.					
<i>État-major général.</i>					
Officiers généraux.					
SECTION D'ACTIVITÉ.					
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
		9 27	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 .		
		18 36	Généraux-majors, à 12,700 . . . 228,600 .		
		27 63	395,100 .		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,975 50		
			593,124 50		
			SECTION DE RÉSERVE.		
		2 4	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 .		
		4 8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . 10,160 . . . 40,640 .		
		6 12	70,240 .		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 351 20		
			60,888 80		
			TOTAL fr. 463,013 30		
			A DÉDUIRE :		
			Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 .		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 92 50		
			18,407 50		
			RESTE fr. 444,605 80		
			A AJOUTER :		
			Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux fr. 2,000 .		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 10 .		
			1,990 .		
			TOTAL fr. 446,595 80		
			Corps d'état-major.		
		5 10	Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 47,500 .		
		5 10	Lieutenants-colonels, à 7,100 35,500 .		
		10 20	Majors, à 6,500 63,000 .		
		16 52	Capitaines commandants à 5,100 81,600 .		
		10 20	— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe 4,200 42,000 .		
			Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier. 400 .		
		46 92	270,000 .		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,350 .		
			268,650 .		
		79 167	A REPORTER fr. 715,245 80		

BUDGET DE L'EXERCICE 1896

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1896.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1895.
		HOMMES.	CHEVAUX.			
				REPORT. fr. 715,245 80		
				Aides de camp.		
		79	167	Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp près les généraux commandants de division et de brigade, SAVOIR :		
		"	6	3 capitaines commandants d'infanterie . . à fr. 1,100 . . . fr.	3,300 "	
		"	6	5 capitaines d'infanterie en 2 ^d de 1 ^e classe. à . . 1,000	5,000 "	
		"	12	6 — — en 2 ^d de 2 ^e classe. à . . 850	5,100 "	
		"	12	6 lieutenants d'infanterie. à . . 850	5,100 "	
		"	2	1 lieutenant d'artillerie à . . 375	375 "	
		"	2	1 capitaine commandant du génie. à . . 500	500 "	
		"	2	1 lieutenant du génie. à . . 375	375 "	
		"	42		17,750 "	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	88 75	
					17,661 25	
				TOTAL. fr.	732,907 05	
				A DÉDUIRE : pour vacance	2,300 "	
		79	209			
				RESTE. fr.	730,607 05	
				Indemnité de marche et de vivres de campagne.		
6 (suite)				d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et indemnité de marche aux officiers qui participent aux manœuvres (dépense approximative).	18,214 95	
				Indemnité de fourrages.		
				209 chevaux \times 365 = 76,285 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30. fr.	99,170 50	
				e. A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour un général-major commandant de division fr.	407 50	866,715 "
				Augmentation pour l'année bissextile.	315 "	866,400 "
					99,895 "	
				Frais de bureau.		
				f. 1 chef du corps d'état-major	2,000 "	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 "	
				4 — des circonscriptions militaires, à 900	3,600 "	
				2 — des divisions de cavalerie, à 600	1,200 "	
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500	8,000 "	
				1 chef d'état-major de la position d'Anvers	1,200 "	
				2 — des positions de Liège et de Namur 600	1,200 "	
					18,000 "	
				A REPORTER. fr.	866,715 "	866,400 "

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1893.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
315 »	»	882,600 »	873,354 13	
315 »	»	882,600 »	873,354 13	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1896.	voies pour l'exercice 1895.
			REPORT. fr.	866,715 •	866,400 •
		État-major des provinces et des places.			
		État-major des provinces.			
	a.	5	10	Généraux-majors, à 10,160 francs fr.	50,800 •
		5	10		50,800 •
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	254 •
					50,546 •
		État-major des places.			
	b.	5		Majors, à 4,500	22,500 •
		8		Capitaines en premier de place à 3,500	28,000 •
		5	a) 6	— en second de 1 ^{re} classe de place à 3,150	15,750 •
		4		— — de 2 ^e — — à 3,000	12,000 •
		8		Lieutenants de place à 2,400	19,200 •
		4		Sous-lieutenants — 2,100	8,400 •
				Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier	2,200 •
		34	6		108,050 •
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	540 25
		39	16		107,509 75
		Indemnité de vivres de campagne.			
	c.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,072 25
					226,430 •
					226,410 •
		Indemnité de fourrages.			
	d.			16 chevaux \times 365 = 5,840 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30	7,592 •
				Augmentation pour l'année bissextile	20 •
					7,612 •
		Frais de bureau.			
	e.	9		commandants de province (b), à	11,800 •
		5		de place, à 500	2,500 •
		12		— — à 400	4,800 •
		4		— — à 240	960 •
		6		— — à 150	900 •
		3		— — à 100	300 •
					21,260 •
	f.			Traitement des aumôniers et prêtres agréés	38,430 •
				A REPORTER. fr.	1,093,145 •
					1,092,810 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1893.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
515 *	*	882,600 *	873,354 15	
20 *	*	226,410 *	244,169 39	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
				b) Indemnités des commandants de province :
				Anvers. 2,200 *
				Brabant 1,500 *
				Flandre occidentale. 1,100 *
				— orientale 1,300 *
				Hainaut 1,100 *
				Liège 1,300 *
				Limbourg. 1,100 *
				Luxembourg. 1,100 *
				Namur. 1,100 *
				11,800 *
335 *	*	1,100,010 *	1,117,523 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTEBAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS	
				demandés pour l'exercice 1896.	volés pour l'exercice 1895.	
			REPORT. fr.	1,093,145	1,002,810	
		<i>Intendance militaire.</i>				
		<i>Traitements.</i>				
		<i>EFFECTIF.</i>				
		<i>HOMMES. CHEVAUX.</i>				
		1		Intendant en chef, à fr. 12,700	12,700	•
		4		Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500	38,000	•
		7		— de 2 ^{me} id., à 7,100	49,700	•
		14	18	Sous-intendants de première classe, à 6,500	88,200	•
		18		— de deuxième classe, à 4,600	82,800	•
				Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400	•
		44	18		271,800	•
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	1,559	•
					270,441	•
		<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>				
8	b.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.)	518	•
					309,524	•
		<i>Indemnité de fourrages.</i>				
				18 chevaux \times 365 = 6,570 journées, à fr. 1 30	8,541	•
				Augmentation pour l'année bissextile.	24	•
					8,565	•
	d.			Frais de bureau a).	30,000	•
				TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,402,069	•
					1,402,310	•

AUGMENTATION. . . fr

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1895.	OBSERVATIONS.										
AUGMENTATION.	DIMINUTION.													
335	•	1,109,010	1,117,523 52	<p>COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.</p> <table border="1"> <tr> <td>Capitaines en premier quartiers-maitres</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Capitaines en second payeurs.</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants payeurs</td> <td>57</td> </tr> <tr> <td>Capitaines administrateurs d'habillement</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>(*)</td> <td>155</td> </tr> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p>	Capitaines en premier quartiers-maitres	40	Capitaines en second payeurs.	19	Lieutenants et sous-lieutenants payeurs	57	Capitaines administrateurs d'habillement	39	(*)	155
Capitaines en premier quartiers-maitres	40													
Capitaines en second payeurs.	19													
Lieutenants et sous-lieutenants payeurs	57													
Capitaines administrateurs d'habillement	39													
(*)	155													
24	•	300,500	259,708 10	<p>a) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>										
359	•	1,418,510	1,357,231 62											
359	•													

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1896.	votés pour l'exercice 1895.
CHAPITRE III.					
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).					
Traitement des officiers de santé.					
		EFFECTIF.			
		SOUSS. CHEVALS.			
		1 2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
		4 •	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 9,500	38,000	•
		8 •	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	50,800	•
		5 •	— de régiment de 1 ^{re} classe, à 6,500	31,500	•
		18 •	— adjoints, à 2,600	46,800	•
		1 •	Pharmacien en chef, à 6,500	6,500	•
		2 •	Pharmaciens principaux, à 5,500	11,000	•
		8 •	Pharmaciens de } 4 à 4,600	18,400	•
			1 ^{re} classe. } 4 à 4,200	16,800	•
a.		8 •	— de 2 ^e classe, à 3,500	28,000	•
		9 •	— de 3 ^e classe, à 3,250	29,250	•
		9 •	— de 4 ^e classe, à 2,600	23,400	•
		1 1	Vétérinaire en chef, à 6,500	6,500	•
		• •	Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier. 300		•
				325,950	•
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 1,629 75		
		74 3		324,320 25	
			Indemnité de vivres de campagne.		
0	b.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.)	2,556 25	
			Indemnité de fourrages.		
	c.		3 chevaux \times 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 1,423 50		351,004 •
			Augmentation pour l'année bissextile. 4 •		309,000 •
				1,427 50	
			Frais de bureau.		
	d.		Inspecteur général du service de santé. 2,500 •		
			Vétérinaire en chef 400 •		
				2,900 •	
			Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
10	a.		360,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à fr. 1 78. fr. 640,800 •	644,135 •	666,400 •
			Traitement des miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 3,535 •		
				3,535 •	
			Service pharmaceutique.		
11	a.		Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires ma- lades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	200,000 •	200,000 •
			TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	1,175,159 •	1,175,400 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1895.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
22,004	•	309,000	306,140 17	a)
•	22,265	666,400	653,021 42	
•	•	200,000	223,830 92	
22,004	• 22,265	1,175,400	1,183,010 51	
261				

COMPOSITION organique.	
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.
1	•
4	•
8	•
5	10
•	14
•	14
•	28
•	48
18	•
1	•
2	•
8	•
8	•
9	•
9	•
1	•
•	2
•	15
•	9
•	8
74	(*) 148
222	

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) Infanterie	217,600	jours.
Cavalerie	88,000	•
Artillerie	67,400	•
Génie	12,900	•
Bataillon d'administration	4,800	•
TOTAL	380,000	jours.

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LETTERAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS										
				demandés pour l'exercice 1896.	voies pour l'exercice 1895.										
		CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES. <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> Traitement, solde et accessoires.													
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1921</td> <td style="text-align: center;">254</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">28810</td> <td style="text-align: center;">•</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">30731</td> <td style="text-align: center;">254</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1921	254	28810	•	30731	254			
EFFECTIF.															
HOMMES.	CHEVAUX.														
1921	254														
28810	•														
30731	254														
		Officiers de tous grades	fr. 6,070,830 81												
		Sous-officiers et soldats	8,081,171 15												
		Augmentation pour l'année bissextile	22,140 •												
			<u>Fr. 14,174,141 96</u>												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	141,000 •												
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	23,200 •												
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indemnités de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe.	100,800 •												
12	a.	Indemnité de 3 centimes aux troupes campées, etc.	27,000 •												
		Première mise accordée aux corps pour l'équipement des nouveaux enrôlés	352,810 •												
		Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 75,000 journées à 90 cent.	50,000 •												
		Allocation pour les miliciens de la nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe	40,000 •												
			<u>Fr. 14,917,951 96</u>												
		A DÉDUIRE :													
		Pour 217,600 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 73 centimes.	fr. 158,848 •												
		Pour vacances et petites permissions { officiers. 62,000 •													
		{ troupes 345,330 96													
			<u>407,330 96</u>												
			<u>566,178 96</u>												
			<u>14,351,773 •</u>												
		A REPORTER. . . fr. 14,351,773 •													

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1896.	votés pour l'exercice 1895.
		Report. . . . fr. 14,351,775 .		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux × 365 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 120,525 .		
		Augmentation pour l'année bissextile 550 .		
		120,853 .		
		Moyens de transport.		
	e.	Moyens de transport aux troupes en marche. 410,450 .		
	d.	Achat et entretien de bicyclettes, indemnités de voyage aux vélocipédistes et dépenses pour l'habillement spécial 5,000 .		
		415,450 .		
		Logement et nourriture.		
12 (suite)	g.	Logement avec nourriture, 15,000 journées à fr. 1 25 18,750 .	15,292,766 .	15,374,700 .
		Logement sans nourriture, 251,000 id. 0 21 52,710 .		
		71,460 .		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 19,750 .		
		Les 18 autres régiments, à 15,350 francs 276,500 .		
	f.	1 école des pupilles de l'armée. 17,000 .		
		1 école de tir et de perfectionnement. 7,000 .		
		Le corps de discipline et de correction 7,200 .		
		École normale d'escrime 6,000 .		
		333,250 .		
		A REPORTER. fr. 15,292,766 .	15,292,766 .	15,374,700 .

(342 bis)

1894/95

N° 123

Infanterie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1893.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
	81,934	15,378,250	15,392,506 51	
	81,934	15,378,250	15,392,506 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1896.	totés pour l'exercice 1895.
		Report. fr.		15,292,766	15,574,700
		EFFECTIF.			
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>			
		Traitement, solde et accessoires.			
		EFFECTIF. HOMMEL. CHEVAUX			
		568 648	Officiers de tous grades fr.	1,475,087	50
		5,744 4,904	Sous-officiers, brigadiers et soldats	2,156,918	
			Augmentation pour l'année bissextile	5,900	
		0,112 5,552			
			Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. . fr.	49,000	
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	4,600	
			— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indemnité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe	18,000	
			— de 5 centimes aux troupes campées.	2,000	
13	a.		Première mise accordée aux corps pour l'équipement des nouveaux enrôlés	70,000	
			Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 4,400 journées à 67 c. . .	2,948	
			Allocation pour les miliciens qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe	12,000	
			<u>3,776,455</u>	50	
		A DÉDUIRE :			
			Pour 58,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 95 centimes. fr.	55,100	
			Pour vacances et petites permissions { Officiers . 17,000		
			{ Troupes . 61,200	50	
			<u>78,200</u>	50	
			<u>153,300</u>	50	
			<u>3,643,155</u>		
			A REPORTER. fr.	3,043,155	
				15,292,766	15,574,700

(344 bis)

1894/95

N° 123

Cavalerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1895	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	81,054	15,378,250	15,392,366 51	
•	81,054	15,378,250	15,392,366 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1896.	votés pour l'exercice 1895.
		Report. fr. 3,643,153	15,202,766	15,374,700
		Musiques régimentaires.		
	b.	Huit régiments à fr. 4,000 fr. 32,000		
		Harnachement, etc.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,920 chevaux de troupe, soit 1,705,800 journées, à 12 centimes. fr. 215,496		
		Augmentation pour l'année bissextile. 600		
		216,096		
		Moyens de transport.		
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 17,500	4,033,159	3,987,600
		Logement et nourriture.		
	e.	Logement avec nourriture 38,000 journées, à fr. 1 25. fr. 47,500		
		— sans — 11,000 journées, à fr. 0 21. 2,310		
		49,810		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	f.	Huit régiments à 5 escadrons actifs et 1 dépôt, à . . . fr. 7,950. . . . fr. 63,800		
		Une école d'équitation 11,000		
		74,800		
		A REPORTER. fr.	10,325,025	10,362,300

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1894.	l'exercice 1893.	
•	81,954 •	15,578,250 •	15,592,586 51	
48,559 •	•	3,990,400 •	4,011,353 87	
48,559 •	81,954 •	19,568,650 •	19,403,720 88	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS	
				demandés pour l'exercice 1896.	votés pour l'exercice 1895.	
			REPORT. fr.	10,525,925	10,362,500	
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>				
		Traitement, solde et accessoires.				
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.				
		<i>Officiers.</i>				
		5	10	Colonels, à fr. 9,500 . . . fr.	47,500	•
		5	5	Lieutenants-colonels, à 7,100	35,500	•
		12	12	Majors, à 6,300	75,600	•
		9	•	Capitaines commandants, à 4,600	41,400	•
		5	•	— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe, à 3,700	18,500	•
		1	1	— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe, à 4,200	4,200	•
		1	•	Garde d'artillerie principal, à 4,600	4,600	•
		6	•	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à 3,700	22,200	•
		5	•	— de 2 ^e — à 3,150	15,750	•
		12	•	— de 3 ^e — à 2,750	35,000	•
		11	•	— de 4 ^e — à 2,100	23,100	•
		79	28		521,550	•
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,608 75	
				RESTE fr.	519,745 25	
		<i>Sous-officiers et employés.</i>				
		56	•	Conducteurs de 1 ^{re} classe, à fr. 1,500 . . . fr.	84,100	•
		56	•	— de 2 ^e — à 1,300	72,800	•
		5	•	Maîtres artificiers, à 1,500	7,500	•
		1	•	Contrôleur principal, à 3,300	3,300	•
		5	•	— de 1 ^{re} classe, à 2,800	8,400	•
		3	•	— de 2 ^e — à 2,300	6,900	•
		4	•	Reviseurs, à 2,000	8,000	•
					191,000	•
		128	•			
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>				
		555	504	Officiers de tous grades	2,141,501	18
		8,552	2,399	Sous-officiers, brigadiers et soldats	3,040,820	60
		•	•	Augmentation pour l'année bissextile	8,400	•
		9,105	2,903			
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	58,000	•
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers	1,500	•
				— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à al- louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indem- nité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe	19,300	•
				Indemnité de 3 centimes aux troupes campées, etc	10,500	•
				Première mise accordée aux corps pour l'équipement des nouveaux enrôlés.	105,748	•
				Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément à raison de 8,900 journées à fr. 0 75 .	5,675	•
				Allocation pour les militaires qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe	15,500	•
					5,915,097 03	
		A DÉDUIRE :				
				Pour 67,400 journées de militaires, traités dans les hôpitaux militaires, à 84 centimes	56,616	•
				Pour vacances et petites permissions. { Officiers 25,000	172,325	30
				{ Troupes 147,325 30.		
					228,941 30	
					5,686,755 73	
				A RAPPORTER fr.	5,086,755 73	
					10,525,925	•
					10,362,500	•

(348 bis)

1894/95

N° 123

Artillerie

Composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1895.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
45,550 °	81,954 °	19,568,650 °	19,405,720 38	
45,550 °	81,954 °	19,568,650 °	19,405,720 38	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES. LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1896.	votés pour l'exercice 1895.
	REPORT fr. 5,686,755 75	19,525,925	19,562,500
	Indemnité de fourrages.		
b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 28 chevaux \times 365 = 10,220 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30. fr. 15,286 » Augmentation pour l'année bissextile 40 » 15,326 »		
	Harnachement.		
e.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,399 chevaux de troupe, soit pour 870,890 journées à 12 centimes fr. 105,076 20 Augmentation pour l'année bissextile 300 » 105,376 20		
	Moyens de transport.		
d.	Moyens de transport aux troupes en marche 24,700 »	5,950,944 95	5,825,738 »
14 (suite)	Logement et nourriture.		
e.	Logement avec nourriture 15,500 journées, à fr. 1 25. . fr. 19,375 » — sans — 7,200 journées, à fr. 0 21. . . . 1,512 » 20,887 »		
	Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
f.	Inspecteur général. fr. 4,000 » Quatre directeurs dans les directions d'artillerie (1 ^{er} 500 fr. 2 ^e 900 fr. 3 ^e et 4 ^e 700 fr.) 2,800 » Inspecteur des armes de guerre. 500 » Directeur de la fonderie de canons 500 » Quatre régiments d'artillerie de campagne à fr. 9,500. 38,000 » 5 ^e , 6 ^e , et 7 ^e régiments d'artillerie de forteresse à fr. 10,800. 32,400 » 8 ^e régiment de forteresse. 11,200 » Régiment du train et compagnies spéciales 9,800 » Une école de tir 700 » 99,900 »		
	A REPORTER. fr. 25,276,869 95	25,276,869 95	25,188,038 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION.	totale pour l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.	
45,559	81,974	10,568,850	10,405,720 58	
125,206 95		5,816,858	5,795,448 94	
170,765 95	81,954	25,185,488	25,100,169 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1896.	voies pour l'exercice 1895.
			REPORT. fr.	25,276,860 93	25,188,038 »
			Traitement et solde du génie.		
			Traitement, solde et accessoires.		
			ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
			Officiers.		
		4 8	Colonels, à	9,500 . . . fr. 38,000 »	
		7 7	Lieutenants-colonels, à	7,100 49,700 »	
		7 7	Majors, à	0,300 44,100 »	
		17 } " }	Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 78,200 »	
		6 } " }	— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700 22,200 »	
		11 } " }	Lieutenants, à	2,875 31,625 »	
		52 22		265,825 »	
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,319 12	
			RESTE. 262,505 88		
			Gardes.		
		8 »	Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200.	25,900 »	
		8 »	— — de 2 ^e — à 2,800.	22,400 »	
		15 »	— de 1 ^{re} classe, à 2,525	32,825 »	141,125 »
		15 »	— de 2 ^e — à 2,100.	31,500 »	
		16 »	— de 3 ^e — à 1,800.	28,800 »	
		00 »			
			Commis.		
		9 »	Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,525.	22,725 »	
		9 »	— — de 2 ^e — à 2,225.	20,025 »	
		9 »	— de 1 ^{re} classe, à 1,925.	17,525 »	80,625 »
		9 »	— de 2 ^e — à 1,625.	14,625 »	
		9 »	— de 3 ^e — à 1,325.	11,925 »	
		45 »			
			Employés.		
		6 »	Éclusiers, à 1,525.	7,950 »	
		8 »	Portiers, à 400.	3,200 »	
		1 »	Chef mécanicien 2,600.	2,600 »	16,850 »
		1 »	Garde forestier 2,100.	2,100 »	
		1 »	Garde particulier 1,000.	1,000 »	
		17 »			
			Régiment et compagnies spéciales.		
		99 17	Officiers de tous grades	365,237 19	
		1705 »	Sous-officiers et soldats.	553,515 40	
		1802 17	Augmentation pour l'année bissextile	1,500 »	
			Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	6,000 »	
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	400 »	
			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres, et indemnité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe.	1,500 »	
			Indemnité de 5 centimes aux troupes campées. etc.	1,500 »	
			Première mise accordée aux corps pour l'équipement de nouveaux enrôlés	21,204 »	
			Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 1.000 journées à 84 centimes.	840 »	
			Allocation pour les miliciens de nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe	500 »	
				1,457,102 47	
			A DÉDUIRE :		
			Pour 12,200 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 78 centimes	9,516 »	
			Pour vacances et petites permissions	50,765 87	
				49,279 87	
			RESTE.	1,407,822 00	
			A REPORTER fr.	1,407,822 00	25,276,860 03
					25,188,038 »

(352 A)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons actifs à 4 compagnies de sapeurs-mineurs; d'un bataillon de réserve à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir :

- 1 compagnie de télégraphistes de campagne;
- 1 — — — de place et d'artificiers;
- 1 — — — de pontonniers de place;
- 1 — — — de chemin de fer;
- 1 — — — d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF par unité.		SOIT POUR :				TOTAUX.		TRAITEMENT annuel.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	le régiment.		les 5 compagnies spéciales.		Hommes.	Chevaux.		GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.					
<i>État-major du régiment.</i>											
Colonel	1	2	1	2	»	»	1	2	8,500	»	9,500
Lieutenant-colonel	1	2	1	2	»	»	1	2	7,100	»	7,100
Majors	3	6	3	6	»	»	3	6	6,300	»	18,900
Capitaine commandant adjudant-major	1	1	1	1	»	»	1	1	5,100	»	5,100
Capitaines en 2 ^d adjudants-majors de bataillon	4	»	4	»	»	»	4	»	3,700	»	14,800
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	1	»	»	»	1	»	6,300	»	6,300
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	1	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200
	12	11									85,900
<i>12 Compagnies de sapeurs-mineurs.</i>											
Capitaines commandants	1	»	12	»	»	»	12	»	4,600	»	55,200
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	»	12	»	»	»	12	»	3,700	»	44,400
Lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,875	»	34,500
Sous-lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,475	»	29,700
	4	»									163,800
<i>4 Compagnies de réserve.</i>											
Capitaines commandants	1	»	2	»	»	»	2	»	4,600	»	9,200
Capitaines en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	1	»	2	»	»	»	2	»	3,700	»	7,400
Lieutenants	1	»	4	»	»	»	4	»	2,875	»	11,500
Sous-lieutenants	1	»	4	»	»	»	4	»	2,475	»	9,900
	3	»									38,000
<i>Dépôt.</i>											
Major	1	1	1	1	»	»	1	1	6,300	»	6,300
Capitaine en second officier d'armement	1	»	1	»	»	»	1	»	3,700	»	3,700
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	1	»	»	»	1	»	4,000	»	4,000
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	1	»	»	»	1	»	2,250	»	2,250
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	3,450	»	3,450
Capitaine en premier	1	»	1	»	»	»	1	»	4,600	»	4,600
Lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875
Sous-lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,475	»	2,475
	8	1									29,650
<i>1 Compagnie de télégraphistes de campagne.</i>											
Capitaine commandant	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	»	5,100
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	»	»	1	1	1	1	4,200	»	4,200
Lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	3,250	»	3,250
Sous-lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	2,950	»	2,950
	4	4									15,500
<i>1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.</i>											
Capitaine commandant	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	»	5,100
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	»	»	1	1	1	1	3,700	»	3,700
Lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	2,875	»	2,875
Sous-lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	2,475	»	2,475
	4	4									14,150
<i>1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.</i>											
Capitaine commandant	1	»	»	»	2	»	2	»	4,600	»	9,200
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	»	»	»	2	»	2	»	3,700	»	7,400
Lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,875	»	5,750
Sous-lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,475	»	4,950
	4	»									27,300
<i>1 Compagnie d'ouvriers.</i>											
Capitaine commandant	1	»	»	»	1	»	1	»	4,600	»	4,600
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	»	2,875
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	»	2,475
	3	»									9,950
TOTAUX			80	12	19	8	109	17			364,250

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

(1) Officiers de l'arme 94
 Comptables 8 } 99
 Médecins 2

Pour ancienneté de grade. Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier

812 50

TOTAL 365,062 50

A déduire 1/2 % pour médicaments 1,825 31

RESTE fr 363,237 19

(352 B)

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.	SOIT POUR :			NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT	
		le régiment.	les 5 compagnies spéciales.	le total.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
<i>État-major du régiment.</i>								
Adjudants sous-officiers	4	4	»	4	1,460	3 25	4,745 »	
Sergent-major secrétaire	1	1	»	1	365	2 30	912 50	
Sergent-major moniteur général	1	1	»	1	365	2 30	912 50	
Premiers sergents	3	3	»	3	1,095	2 30	2,518 50	
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 44	890 60	
Caporaux-clairons	4	4	»	4	1,460	1 20	1,752 »	
	14							11,751 10
<i>12 Compagnies de sapeurs mineurs.</i>								
Sergents-majors	1	12	5	17	6,205	2 50	15,512 50	
Premiers sergents	1	12	5	17	6,205	2 30	14,271 70	
Sergents-fourriers	1	12	5	17	6,205	2 15	13,540 50	
Sergents	5	60	26	86	31,390	2 15	67,488 50	
Caporaux	10	120	50	170	62,050	» 98	60,809 »	
Clairons	3	36	15	51	18,615	» 87	16,195 05	
Soldats de 1 ^{re} classe	24	288	145	433	158,045	» 78	123,275 10	
Id. de 2 ^e classe	47	564	288	852	310,980	» 66	205,246 80	
	92							516,139 40
<i>4 Compagnies de réserve.</i>								
Sergents-majors	1	4	»	4	1,460	2 50	3,650 »	
Premiers sergents	1	4	»	4	1,460	2 30	3,358 »	
Sergents	1	4	»	4	1,460	2 15	3,159 »	
Caporaux	3	12	»	12	4,380	» 98	4,292 40	
Clairons	0 ou 1	2	»	2	750	» 87	635 10	
	6 ou 7							13,074 50
<i>Dépot.</i>								
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	2	2	»	2	750	» 34	613 20	
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 30	859 50	
Sergent-fourrier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Sergents	5	5	»	5	1,095	2 15	2,354 25	
Caporaux	8	8	»	8	2,920	» 98	2,861 60	
Clairons	2	2	»	2	750	» 87	635 10	
	20							10,570 40
TOTAUX	1,164	139	1,703	621,395			Total	855,515 40

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFERENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	votés pour l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.	
170,765 93	81,954 *	25,185,488 *	25,109,169 52	
170,765 93	81,054 *	25,185,488 *	25,109,169 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES. LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1896.	totés pour l'exercice 1895.
	REPORT fr. 1,407,822 60	25,276,869 03	25,188,038 .
	Indemnité de fourrages.		
b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 59 chevaux × 305 = 14,235 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 fr. 18,505 50		
	Augmentation pour l'année bissextile 50 .		
	18,555 50		
	Moyens de transport.		
c.	Moyens de transport aux troupes en marche. 6,300 .		
		1,487,773 10	1,451,750 .
	Logement et nourriture.		
d.	Logement avec nourriture, 2,300 journées à fr. 1 25 2,875 .		
	Logement sans nourriture, 2,000 — 0 21 420 .		
	3,295 .		
	Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
	Inspecteur général. 4,000 .		
	4 directeurs dans les divisions territoriales 6,000 .		
e.	Commandants du génie dans les places 24,850 .		
	Le régiment et les compagnies spéciales 16,950 .		
	51,800 .		
	A REPORTER. . . . fr. 26,764,643 03	26,764,643 03	26,610,788 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1895.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
170,765 95	81,934 .	25,185,488 .	25,199,169 52	
56,025 10	°	1,432,200 .	1,426,241 85	
226,789 05	81,934 .	26,617,688 .	26,625,411 17	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développemens.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1896.	votés pour l'exercice 1895.
		REPORT. fr.	26,764,645 03	26,619,788 .
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	80	Officiers de tous grades. fr.	195,144 38	
	37	Commis aux écritures.	51,750 .	
	957	Sous-officiers et soldats	350,969 40	
	1,054	Augmentation pour l'année bissextile.	1,000 .	
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire.	24,522 05	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	2,000 .	
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers détachés aux manœuvres ou campés à Beverloo, et indemnité de marche aux officiers qui se déplacent avec la troupe	1,400 .	
a.		Indemnité de 5 centimes aux troupes campées	400 .	
		Première mise accordée aux corps pour l'équipement des nouveaux enrôlés	5,300 .	
		Allocation pour la différence entre la solde ordinaire et la solde de route des hommes voyageant isolément, à raison de 1,550 journées à 50 centimes	675 .	
		Allocation pour les miliciens de nouvelle levée qui entrent sous les armes avant l'appel de leur classe	1,300 .	
			632,400 85	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 4,800 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 14	5,472 .	
		Pour vacances et petites permissions	7,884 86	
			13,356 86	
		Reste. fr.	619,105 97	
b.		47 sœurs hospitalières, à 900 francs	42,300 .	669,505 97
c.		Frais d'administration	6,500 .	687,900 .
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	900 .	
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25.	500 .	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	27,435,947 .	27,507,688 .

Récapitulation de l'effectif.

ART. 6. — États-majors	HOMMES.			CHEVAUX		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	d'officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupe.			de trait.	de selle.
7. — Id. Id. des provinces et des places	39	"	"	10	"	"
8. — Intendance	44	"	"	18	"	"
9. — Service de santé et des hôpitaux	74	"	"	5	"	"
12. — Infanterie	1,921	27,953	"	254	"	"
13. — Cavalerie	568	5,760	"	648	"	4,920
14. — Artillerie. État-major	72	117	11	28	"	"
Id. Régiments et compagnies spéciales.	555	8,552	"	504	1,587	812
15. — Génie. État-major	52	"	122	22	"	"
Id. Régiment et compagnies spéciales	99	1,703	"	17	"	"
16. — Bataillon d'administration	80	974	"	"	"	"
Pour mémoire. Budget de la gendarmerie	4	"	"	2	"	"
	3,585	45,059	133	1,755	1,587	5,732
		45,172			7,319	

AUGMENTATION. . fr.

(356 A)

[Pages 356-357.]

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° d'un état-major (Administration centrale);

SERVICE DES SUBSISTANCES :

SERVICE DES SECOURS :

2° de quatre compagnies formées chacune de six sections, savoir :
 { 1^{re} sect. : Boulangeries; 4^e sect. : Hôpitaux;
 2^e — Boucheries; 5^e — Infirm. vétérin.
 3^e — Fourrages; 6^e — Aumônerie.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT		
	État-major.	1 ^{re} Boulang.	2 ^e Boucheries.	3 ^e Fourrages.	4 ^e Hôpitaux.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.	
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,450	5,450	»	
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe.	1	5	3	4	5	18	3,300	59,400	»
	de 2 ^e id.	1	5	3	5	5	19	2,675	50,825	»
	de 3 ^e id.	»	6	3	5	6	20	1,900	38,000	»
	de 4 ^e id.	»	6	3	5	6	20	1,700	34,000	»
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	»	»	»	1	4,000	4,000	»	
— administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	1	3,450	3,450	»	
TOTAUX.	5	22	12	19	22	80			195,125	»

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. { Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.

1,000 »

TOTAL. 196,125 »

A DÉDUIRE 1/2 p. % pour médicaments. 980 62

Reste. . . . fr. 195,144 38

Commis.

Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe.	»	1	5	2	10	18	1,450	26,100	»
	de 2 ^e id.	»	1	6	2	10	19	1,350	25,650	»
Total fr.		2	11	4	20	37			51,750	»

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Boulang.	2 ^e Boucheries.	3 ^e Fourrages.	4 ^e Hôpitaux.	5 ^e Infirmeries vétérinaires.			TOTAUX.	par GRADE.
Maitres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	2	750	0 84	615 20
Sergents-majors	1 ^{re} classe	4	»	»	»	16	20	7,500	1 75	12,775 »
	2 ^e id.	4	»	»	»	19	25	8,395	1 60	15,552 »
Sergents. {	1 ^{re} classe	6	»	»	»	6	12	4,580	1 25	5,475 »
	2 ^e id.	5	»	»	»	8	13	4,745	1 15	5,450 75
Sergents. {	1 ^{re} id.	»	10	7	9	»	26	9,490	2 »	18,980 »
	2 ^e id.	»	12	8	10	»	30	10,950	1 70	18,615 »
Portiers. {	1 ^{re} id.	»	»	»	»	9	9	3,285	1 40	4,599 »
	2 ^e id.	»	»	»	»	8	8	2,920	1 20	3,504 »
Cuisiniers	1 ^{re} classe	»	»	»	»	9	9	3,285	1 40	4,599 »
	2 ^e id.	»	»	»	»	8	8	2,920	1 20	3,504 »
Tisanners.	»	»	»	»	9	»	9	3,285	1 40	4,599 »
Caporaux	»	»	»	»	8	»	8	2,920	1 20	3,504 »
Caporaux	2	»	»	»	20	»	22	8,050	0 85	6,825 30
Caporaux	»	25	12	23	»	»	60	21,900	1 10	24,090 »
Soldats	1 ^{re} classe	»	»	»	»	84	84	30,660	0 65	19,929 »
	2 ^e id.	»	»	»	»	84	84	30,660	0 60	18,596 »
Soldats	1 ^{re} id.	»	82	32	70	»	154	56,310	0 85	47,778 50
	2 ^e id.	»	105	61	145	»	307	112,055	0 80	89,644 »
Médecins suppléants. {	1 ^{re} classe	»	»	»	»	12	12	4,380	5 25	14,235 »
	2 ^e id.	»	»	»	»	16	16	5,840	1 83	10,687 20
Pharmaciens suppléants {	1 ^{re} classe	»	»	»	»	4	4	1,460	5 25	4,745 »
	2 ^e id.	»	»	»	»	4	4	1,460	1 83	2,671 80
Vétérinaires suppléants. {	1 ^{re} id.	»	»	»	»	7	7	2,885	3 25	8,503 75
	2 ^e id.	»	»	»	»	6	6	2,190	1 85	4,007 70
TOTAUX. fr.	25	202	120	285	324	15	637	342,005		380,960 40

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1893.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
226,789 03	81,954 "	26,617,688 "	26,025,411 17	
"	18,596 03	687,000 "	751,978 50	
226,789 03	100,550 03	27,305,588 "	27,357,589 67	
126,259 "				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1896.	voies pour l'exercice 1895.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.				
École militaire.				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
État-major et employés du service intérieur.				
		1 commandant fr. 5,000 »		
		• commandant en second »		
		1 directeur des études et commandant en second 2,900 »		
		2 examinateurs permanents 5,000 »		
		1 instructeur 800 »		
		2 instructeurs adjoints 1,200 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		» secrétaire »		
		2 dessinateurs 7,000 »		
		1 aumônier 2,500 »		
		1 médecin 1,000 »		
a.		1 mécanicien 5,000 »		
		1 préparateur de chimie 3,000 »		
		1 vauemestre conservateur des bâtiments 650 »		
		1 garde conservateur du matériel 600 »		
		1 conservateur des modèles 400 »		
		1 infirmier 600 »		
		3 portiers 1,500 »		
		8 hommes de peine 4,800 »		
		3 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 850 »		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,555 »		
		46,740 50		
17		Corps enseignant.		
		10 professeurs militaires 10,600 »		
		8 — civils 42,500 »		
b.		13 répétiteurs militaires 9,200 »		
		3 — civils 2,000 »		
		1 maître militaire 2,600 »		
		3 — civils 10,600 »		
		77,500 »	135,840 50	135,840 50
		Bourses d'études.		
c.		12 bourses d'études à 800 francs 9,600 »		
		École de guerre.		
		État-major et corps enseignant.		
		1 commandant 1,500 »		
		5 professeurs civils 6,500 »		
18		2 maîtres civils 1,825 »	18,550 »	18,550 »
		10 professeurs militaires 7,625 »		
		2 maîtres militaires 1,500 »		
		A REPORTER fr. 152,590 50	152,590 50	152,590 50

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1893.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	124,240 50	126,076 62	
•	•	18,550 •	18,343 04	
•	•	142,790 50	144,419 66	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1896.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1895.
		REPORT. fr.	152,500 50	152,500 50
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
19	•	Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	16,000 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	4,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 »	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,572 50	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	2,500 »	55,920 »
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	9,000 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	12,674 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, de mécanique	5,000 »	
		Achat et entretien des instruments et appareils destinés au cours de mécanique, de physique appliquée et d'artillerie	5,200 »	
		Achat et entretien du matériel relatif au cours de construction	120 »	
		ÉCOLE DE GUERRE.		
20	•	Frais de bureau	600 »	
		Chauffage et éclairage	2,100 »	
		Indemnité aux travailleurs	600 »	10,150 »
		Frais de transport des élèves et des instruments	1,600 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses du cours de télégraphie technique; dépenses imprévues	5,250 »	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	218,460 50	218,460 50

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1895.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
°	°	142,790 50	144,419 66	
°	°	55,020 °	40,588 06	
°	°	10,150 °	10,035 51	
°	°	208,860 50	203,844 13	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1896.	voies pour l'exercice 1896.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
21	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,150 »	69,275 »	69,275 »
	b.	— — de la fonderie de canons 27,200 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 25,500 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 1,925 »		
	e.	— — de l'école de tir 3,500 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État. Indemnités aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire 321,853 20		
	b.	Fabrication de cartouches embouties, capsules, étoupilles à friction, culots, charges, munitions et artifices divers; emplombage de projectiles, etc., achat de capsules à balle, de métaux et de matières diverses; dépenses pour l'achat, le renouvellement et l'entretien du tir à la cible. 635,138 80		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
22		Fabrication ou achat d'armes neuves y compris celles destinées aux officiers de l'armée; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps et des officiers de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins des corps et dans les arsenaux.		
	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i> Achat de matériaux fr. 83,886 23 Salaire des ouvriers 218,800 » Transports 2,000 » Menues dépenses 2,000 » <hr/> 306,886 23		
Fonderie de canons.				
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, affûts métalliques, armements et dépendances, réparation du matériel détérioré par l'usage.		
	e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i> Achat de matériaux fr. 62,841 70 Salaire des ouvriers 28,048 » Transports 6,000 » Menues dépenses 1,850 » <hr/> 98,739 70		
A REPORTER fr. 1,442,098 11			69,275 »	69,275 »

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1894.	l'exercice 1895.	
.	.	66,375 .	66,374 34	
.	.	66,375 .	66,374 34	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	SITUA- TION des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1896.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1895.
		REPORT. . . . fr. 1,442,998 11	69,275 »	69,275 »
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements, dépendances et harnais, réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 60,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,639,750 »	1,639,750 »
		————— 160,351 89		
22 (suite.)	g.	Frais de bureau, achats, dépenses diverses de l'école de pyrotechnie. 5,400 »		
	A.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal de construction 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.	1,709,025 »	1,709,025 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1893.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
»	»	66,575 »	66,574 54	
»	»	1,595,450 »	1,552,228 40	
»	»	1,661,825 »	1,398,602 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTE- RAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1896.	reçus pour l'exercice 1895.
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
	a.	Bâtiments militaires fr. 357,775 »		
		Ouvrages de fortification 52,438 »		
		Ouvrages mixtes 13,550 »		
		————— 403,760 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 698,170 »		
		Ouvrages de fortification 93,900 »		
		Ouvrages mixtes 15,170 »		
		————— 807,240 »		
23	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 100,000 »		
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 150,000 »	1,626,000 »	1,626,000 »
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel 110,000 »		
	f.	Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 20,000 »		
	g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 10,000 »		
	h.	Indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes. 20,000 »		
	i.	Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons 10,000 »		
	j.	Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., etc. 15,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	1,626,000 »	1,626,000 »

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1895.	OBSERVATIONS.							
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			DÉSIGNATION DES PLACES.	(Litt. a.) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellement; dé- frichement, ensencement, etc.			TOTAL par place.
		Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.		Ouvrages mixtes.	Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.			
				1 ^{re} direction.							
				Alost	3,200	"	"	57,500	"	"	60,700
				Audenarde	5,000	"	"	11,000	"	"	16,000
				Bruges	9,950	"	50	15,000	"	"	25,000
				Courtrai	700	"	"	500	"	"	1,200
				Gand	24,000	"	"	28,450	"	"	52,450
				Menin	1,000	"	"	2,000	"	"	3,000
				Ostende	5,200	"	"	15,500	"	"	20,700
				Saint-Nicolas	1,625	"	"	46,600	"	"	48,225
				Termonde	6,850	2,000	150	56,000	10,000	"	75,000
				Ypres	8,000	"	"	12,000	"	"	20,000
				2 ^e direction.							
				Anvers (enceinte)	48,500	4,500	700	67,820	16,500	1,500	136,520
				— 1 ^{er} sectr { forts	3,500	500	200	4,500	"	"	8,700
				{ Brasscht	5,800	"	400	14,000	"	"	20,200
				— 2 ^e — { forts	9,150	700	500	14,000	9,000	"	35,150
				{ Contich	2,500	"	"	2,000	"	"	4,500
				— 3 ^e — { forts	9,100	600	300	18,000	6,000	"	34,000
				{ St Bernd	6,400	"	100	7,000	"	570	14,070
				— 4 ^e — { forts	11,000	1,800	500	16,000	15,000	500	43,800
				{ Beveren	2,500	"	"	11,000	"	"	15,500
				— 5 ^e secteur	6,000	6,000	6,000	15,000	4,500	8,500	44,000
				Malines	12,500	1,100	200	27,000	"	"	40,600
				Lierre	5,600	1,200	200	8,700	500	500	14,700
				3 ^e direction.							
				Arlon	1,800	"	"	4,900	"	"	6,700
				Camp de Beverloo	24,800	"	"	38,000	"	"	62,800
				Bouillon	1,500	"	"	5,000	"	"	6,500
				Hasselt	5,400	"	"	2,100	"	"	7,500
				Huy	2,500	"	"	2,900	"	"	5,400
				Liège rive droite	5,500	4,680	1,300	15,000	15,000	"	39,280
				— rive gauche	6,000	5,555	1,800	28,000	8,000	"	50,055
				Saint-Trond	1,500	"	"	2,000	"	"	3,500
				Verviers	2,500	"	"	"	"	"	2,500
				4 ^e direction.							
				Ath	1,500	"	"	1,200	"	"	2,700
				Bruxelles	40,800	"	200	31,000	"	"	72,000
				Charleroi	5,000	"	"	1,000	"	"	6,000
				Diest	6,250	2,000	150	7,000	4,400	"	19,800
				Louvain	15,000	"	"	11,000	"	"	26,000
				Mariembourg	800	"	"	15,500	"	"	16,300
				Mons	12,000	"	"	18,000	"	"	30,000
				Namur rive droite	1,000	500	500	7,000	1,000	600	10,600
				— rive gauche	16,500	1,500	500	50,000	6,000	3,000	67,500
				Nivelles	800	"	"	500	"	"	1,300
				Philippeville	1,650	"	"	12,000	"	"	13,650
				Tirlemont	4,100	"	"	5,000	"	"	9,100
				Tournai	14,000	"	"	10,000	"	"	24,000
				Vilvorde	6,800	"	"	9,500	"	"	16,300
				Wavre	1,200	"	"	1,200	"	"	2,400
				TOTAUX	537,778	32,455	15,850	698,170	95,900	16,170	1,314,000
					403,760			807,240			
		1,560,000	1,525,705 86								
		1,560,000	1,525,705 86								

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1896.	voies pour l'exercice 1895.
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Pain.</i>				
	a)	15,649,540 rations de pain, à 14 centimes fr. 2,190,935 60		
		Augmentation pour l'année bissextile 6,000 »		
		2,196,935 60		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 165,161 05		
		RESTE. . . . fr. 2,031,774 55		
<i>Viande.</i>				
	b)	15,618,915 rations, à 31 centimes. fr. 4,841,863 65	6,550,328 »	6,582,790 »
		Augmentation pour l'année bissextile. 13,000 »		
		4,854,863 65		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 327,310 20		
		4,527,553 45		
		TOTAL. . . . fr. 6,550,328 »		
<i>Fourrages en nature.</i>				
		1,745,065 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 30 fr. 2,268,584 50		
		1,346,850 rations ordinaires pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 26 1,697,031 »		
		A AJOUTER :		
	1°	Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui participent aux manœuvres préparatoires et aux grandes manœuvres; qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité; qui sont chargés de l'exécution de travaux spéciaux, etc., etc. fr. 100,000 »		
	2°	Augmentation (10 % sur les prix de la régie) accordée en vertu de la loi du Budget aux communes qui fournissent des fourrages à l'armée pendant les grandes manœuvres 9,063 50	4,017,388 »	4,023,460 »
	5°	Augmentation pour l'année bissextile 11,200 »		
		121,163 50		
		4,086,779 »		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 69,391 »		
		TOTAL. . . . fr. 4,017,388 »		
			A REPORTER. . . . fr. 10,576,716 »	10,606,250 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1893.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																				
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">a) Décomposition de ces rations</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>10,495,543</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>2,402,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>3,421,480</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>621,555</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>236,835</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>16,277,905</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">A déduire. {</td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>119,785</td> <td>217,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>60,100</td> <td>88,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>82,400</td> <td>67,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>5,750</td> <td>12,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration.</td> <td>350</td> <td>4,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>268,365</td> <td>360,000</td> <td>628,565</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Reste</td> <td>15,649,540</td> </tr> <tr> <td></td> <td>23,462</td> <td>6,582,790</td> <td>6,244,410 53</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">b) Décomposition de ces rations</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>10,495,543</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>2,402,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>3,421,480</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>621,555</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>236,835</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>16,277,905</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">A déduire. {</td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>119,785</td> <td>217,600</td> <td>50,625</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>60,100</td> <td>88,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>82,400</td> <td>67,400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>5,750</td> <td>12,200</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administoa.</td> <td>350</td> <td>4,800</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>268,365</td> <td>360,000</td> <td>658,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Reste</td> <td>15,618,915</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6,072</td> <td>4,029,194</td> <td>4,280,748 16</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers.</th> <th>de troupe.</th> <th>fortes.</th> <th>ordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie . {</td> <td>Guides</td> <td>162</td> <td>1,250</td> <td>508,080</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>324</td> <td>2,460</td> <td>148,260</td> <td>397,900</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>162</td> <td>1,250</td> <td>59,450</td> <td>448,050</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie . {</td> <td>De campagne et train</td> <td>467</td> <td>2,399</td> <td>1,046,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>37</td> <td>»</td> <td>43,505</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAUX.</td> <td>1,182</td> <td>7,319</td> <td>1,748,065</td> <td>1,346,850</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>8,471</td> <td></td> <td>3,091,915</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>20,534</td> <td>12,611,984</td> <td>10,525,158 69</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> </tbody> </table> </td></tr></tbody></table>	JOURNÉES		RATIONS.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.			a) Décomposition de ces rations						10,495,543				2,402,400				3,421,480				621,555				236,835				16,277,905		A déduire. {				Infanterie	119,785	217,600		Cavalerie	60,100	88,000		Artillerie	82,400	67,400		Génie	5,750	12,200		Bataillon d'administration.	350	4,800			268,365	360,000	628,565		Reste		15,649,540		23,462	6,582,790	6,244,410 53				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">b) Décomposition de ces rations</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>10,495,543</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>2,402,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>3,421,480</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>621,555</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>236,835</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>16,277,905</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">A déduire. {</td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>119,785</td> <td>217,600</td> <td>50,625</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>60,100</td> <td>88,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>82,400</td> <td>67,400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>5,750</td> <td>12,200</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administoa.</td> <td>350</td> <td>4,800</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>268,365</td> <td>360,000</td> <td>658,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Reste</td> <td>15,618,915</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6,072</td> <td>4,029,194</td> <td>4,280,748 16</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers.</th> <th>de troupe.</th> <th>fortes.</th> <th>ordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie . {</td> <td>Guides</td> <td>162</td> <td>1,250</td> <td>508,080</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>324</td> <td>2,460</td> <td>148,260</td> <td>397,900</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>162</td> <td>1,250</td> <td>59,450</td> <td>448,050</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie . {</td> <td>De campagne et train</td> <td>467</td> <td>2,399</td> <td>1,046,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>37</td> <td>»</td> <td>43,505</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAUX.</td> <td>1,182</td> <td>7,319</td> <td>1,748,065</td> <td>1,346,850</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>8,471</td> <td></td> <td>3,091,915</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>20,534</td> <td>12,611,984</td> <td>10,525,158 69</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		RATIONS.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.			b) Décomposition de ces rations						10,495,543				2,402,400				3,421,480				621,555				236,835				16,277,905		A déduire. {				Infanterie	119,785	217,600	50,625	Cavalerie	60,100	88,000	»	Artillerie	82,400	67,400	»	Génie	5,750	12,200	»	Bataillon d'administoa.	350	4,800	»		268,365	360,000	658,900		Reste		15,618,915				c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :		6,072	4,029,194	4,280,748 16				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers.</th> <th>de troupe.</th> <th>fortes.</th> <th>ordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie . {</td> <td>Guides</td> <td>162</td> <td>1,250</td> <td>508,080</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>324</td> <td>2,460</td> <td>148,260</td> <td>397,900</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>162</td> <td>1,250</td> <td>59,450</td> <td>448,050</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie . {</td> <td>De campagne et train</td> <td>467</td> <td>2,399</td> <td>1,046,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>37</td> <td>»</td> <td>43,505</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAUX.</td> <td>1,182</td> <td>7,319</td> <td>1,748,065</td> <td>1,346,850</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>8,471</td> <td></td> <td>3,091,915</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>20,534</td> <td>12,611,984</td> <td>10,525,158 69</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS		d'officiers.	de troupe.	fortes.	ordinaires.	Cavalerie . {	Guides	162	1,250	508,080	»	Lanciers	324	2,460	148,260	397,900	Chasseurs	162	1,250	59,450	448,050	Artillerie . {	De campagne et train	467	2,399	1,046,000	»	De siège	37	»	43,505	»		TOTAUX.	1,182	7,319	1,748,065	1,346,850			8,471		3,091,915			20,534	12,611,984	10,525,158 69	
JOURNÉES		RATIONS.																																																																																																																																																																																																																			
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																																																																				
a) Décomposition de ces rations																																																																																																																																																																																																																					
		10,495,543																																																																																																																																																																																																																			
		2,402,400																																																																																																																																																																																																																			
		3,421,480																																																																																																																																																																																																																			
		621,555																																																																																																																																																																																																																			
		236,835																																																																																																																																																																																																																			
		16,277,905																																																																																																																																																																																																																			
A déduire. {																																																																																																																																																																																																																					
Infanterie	119,785	217,600																																																																																																																																																																																																																			
Cavalerie	60,100	88,000																																																																																																																																																																																																																			
Artillerie	82,400	67,400																																																																																																																																																																																																																			
Génie	5,750	12,200																																																																																																																																																																																																																			
Bataillon d'administration.	350	4,800																																																																																																																																																																																																																			
	268,365	360,000	628,565																																																																																																																																																																																																																		
	Reste		15,649,540																																																																																																																																																																																																																		
	23,462	6,582,790	6,244,410 53																																																																																																																																																																																																																		
			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">b) Décomposition de ces rations</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>10,495,543</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>2,402,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>3,421,480</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>621,555</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>236,835</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>16,277,905</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">A déduire. {</td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>119,785</td> <td>217,600</td> <td>50,625</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>60,100</td> <td>88,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>82,400</td> <td>67,400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>5,750</td> <td>12,200</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administoa.</td> <td>350</td> <td>4,800</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>268,365</td> <td>360,000</td> <td>658,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Reste</td> <td>15,618,915</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6,072</td> <td>4,029,194</td> <td>4,280,748 16</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers.</th> <th>de troupe.</th> <th>fortes.</th> <th>ordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie . {</td> <td>Guides</td> <td>162</td> <td>1,250</td> <td>508,080</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>324</td> <td>2,460</td> <td>148,260</td> <td>397,900</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>162</td> <td>1,250</td> <td>59,450</td> <td>448,050</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie . {</td> <td>De campagne et train</td> <td>467</td> <td>2,399</td> <td>1,046,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>37</td> <td>»</td> <td>43,505</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAUX.</td> <td>1,182</td> <td>7,319</td> <td>1,748,065</td> <td>1,346,850</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>8,471</td> <td></td> <td>3,091,915</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>20,534</td> <td>12,611,984</td> <td>10,525,158 69</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		RATIONS.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.			b) Décomposition de ces rations						10,495,543				2,402,400				3,421,480				621,555				236,835				16,277,905		A déduire. {				Infanterie	119,785	217,600	50,625	Cavalerie	60,100	88,000	»	Artillerie	82,400	67,400	»	Génie	5,750	12,200	»	Bataillon d'administoa.	350	4,800	»		268,365	360,000	658,900		Reste		15,618,915				c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :		6,072	4,029,194	4,280,748 16				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers.</th> <th>de troupe.</th> <th>fortes.</th> <th>ordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie . {</td> <td>Guides</td> <td>162</td> <td>1,250</td> <td>508,080</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>324</td> <td>2,460</td> <td>148,260</td> <td>397,900</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>162</td> <td>1,250</td> <td>59,450</td> <td>448,050</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie . {</td> <td>De campagne et train</td> <td>467</td> <td>2,399</td> <td>1,046,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>37</td> <td>»</td> <td>43,505</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAUX.</td> <td>1,182</td> <td>7,319</td> <td>1,748,065</td> <td>1,346,850</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>8,471</td> <td></td> <td>3,091,915</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>20,534</td> <td>12,611,984</td> <td>10,525,158 69</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS		d'officiers.	de troupe.	fortes.	ordinaires.	Cavalerie . {	Guides	162	1,250	508,080	»	Lanciers	324	2,460	148,260	397,900	Chasseurs	162	1,250	59,450	448,050	Artillerie . {	De campagne et train	467	2,399	1,046,000	»	De siège	37	»	43,505	»		TOTAUX.	1,182	7,319	1,748,065	1,346,850			8,471		3,091,915			20,534	12,611,984	10,525,158 69																																																																														
JOURNÉES		RATIONS.																																																																																																																																																																																																																			
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																																																																				
b) Décomposition de ces rations																																																																																																																																																																																																																					
		10,495,543																																																																																																																																																																																																																			
		2,402,400																																																																																																																																																																																																																			
		3,421,480																																																																																																																																																																																																																			
		621,555																																																																																																																																																																																																																			
		236,835																																																																																																																																																																																																																			
		16,277,905																																																																																																																																																																																																																			
A déduire. {																																																																																																																																																																																																																					
Infanterie	119,785	217,600	50,625																																																																																																																																																																																																																		
Cavalerie	60,100	88,000	»																																																																																																																																																																																																																		
Artillerie	82,400	67,400	»																																																																																																																																																																																																																		
Génie	5,750	12,200	»																																																																																																																																																																																																																		
Bataillon d'administoa.	350	4,800	»																																																																																																																																																																																																																		
	268,365	360,000	658,900																																																																																																																																																																																																																		
	Reste		15,618,915																																																																																																																																																																																																																		
			c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :																																																																																																																																																																																																																		
	6,072	4,029,194	4,280,748 16																																																																																																																																																																																																																		
			<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers.</th> <th>de troupe.</th> <th>fortes.</th> <th>ordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie . {</td> <td>Guides</td> <td>162</td> <td>1,250</td> <td>508,080</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>324</td> <td>2,460</td> <td>148,260</td> <td>397,900</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>162</td> <td>1,250</td> <td>59,450</td> <td>448,050</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie . {</td> <td>De campagne et train</td> <td>467</td> <td>2,399</td> <td>1,046,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>37</td> <td>»</td> <td>43,505</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAUX.</td> <td>1,182</td> <td>7,319</td> <td>1,748,065</td> <td>1,346,850</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>8,471</td> <td></td> <td>3,091,915</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>20,534</td> <td>12,611,984</td> <td>10,525,158 69</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS		d'officiers.	de troupe.	fortes.	ordinaires.	Cavalerie . {	Guides	162	1,250	508,080	»	Lanciers	324	2,460	148,260	397,900	Chasseurs	162	1,250	59,450	448,050	Artillerie . {	De campagne et train	467	2,399	1,046,000	»	De siège	37	»	43,505	»		TOTAUX.	1,182	7,319	1,748,065	1,346,850			8,471		3,091,915			20,534	12,611,984	10,525,158 69																																																																																																																																																														
ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS																																																																																																																																																																																																																		
	d'officiers.	de troupe.	fortes.	ordinaires.																																																																																																																																																																																																																	
Cavalerie . {	Guides	162	1,250	508,080	»																																																																																																																																																																																																																
	Lanciers	324	2,460	148,260	397,900																																																																																																																																																																																																																
	Chasseurs	162	1,250	59,450	448,050																																																																																																																																																																																																																
Artillerie . {	De campagne et train	467	2,399	1,046,000	»																																																																																																																																																																																																																
	De siège	37	»	43,505	»																																																																																																																																																																																																																
	TOTAUX.	1,182	7,319	1,748,065	1,346,850																																																																																																																																																																																																																
		8,471		3,091,915																																																																																																																																																																																																																	
	20,534	12,611,984	10,525,158 69																																																																																																																																																																																																																		

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1896.	votés pour l'exercice 1895.
		Report. fr.	10,576,716 »	10,606,250 »
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 » 59,000 — à une place 15 — 585,000 » ----- 609,000 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 1,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes fr. 60,000 » Augmentation pour l'année bissextile 160 » ----- 60,160 »	769,610 »	769,450 »
26		Dépenses diverses.		
		Entretien des fournitures, lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 46,914 10		
	c.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 55,555 90 ----- 100,450 »		
		TOTAL. 769,610 »		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 45,000 »		
		Cavalerie 46,000 »		
		Artillerie 12,000 »		
		Génie 1,900 »		
		Bataillon d'administration 100 » ----- 105,000 »	105,000 »	105,000 »
27		A REPORTER. fr.	11,451,326 »	11,480,700 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	totés pour l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.	
°	29,534 °	10,611,984 °	10,525,158 69	
160 °	°	769,450 °	769,440 73	
°	°	105,000 °	104,711 49	
110 °	29,534 °	11,480,434 °	11,399,310 91	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1896.	CRÉDITS reçus pour l'exercice 1895.
		REPORT. fr.	11,451,526	11,480,700
		<i>Transports généraux.</i>		
28		Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	100,000	100,000
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
29		Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	150,000	150,000
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{8}$ de l'effectif en chevaux.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		461 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr.	507,100	
		154 — de guides, à 1,150.	177,100	
	a.	101 — de selle d'artillerie, à 1,150.	116,150	
		108 — de trait — à 850.	168,300	
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : $\frac{1}{6}$ de 160 chevaux = 20 chevaux à 500 francs	6,000	
30		974,650		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique.	10,000	997,950
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie.	15,300	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	12,679,376	12,708,650

DIMINUTION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totale pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1895.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
160 »	29,554 »	11,480,454 »	11,399,510 91	
»	»	100,000 »	187,357 05	
»	»	170,000 »	150,566 45	
»	»	997,950 »	997,950 »	
160 »	20,554 »	12,754,584 »	12,741,184 39	
20,574 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1896.	votés pour l'exercice 1895.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
1° Pour motifs de santé.				
	EFFECTIF			
	51			
		TOTAL.	74,915 »	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	574 57	
			74,540 45	
2° Par mesure d'ordre.				
		TOTAL.	50,000 »	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	150 »	
			29,850 »	
		TOTAL.	120,000 »	120,000 »
3° Employés civils.				
		TOTAL.	8,500 »	
			7,109 57	
Honoraires.				
		TOTAL.	7,109 57	
Frais de route, de séjour et de représentation.				
		TOTAL.	105,000 »	
			5,000 »	
			15,000 »	
			25,000 »	
		TOTAL.	150,000 »	150,000 »
TOTAL DU CHAPITRE IX.			270,000 »	270,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1895.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	120,000 •	114,583 07	
•	•	150,000 •	156,742 08	
•	•	270,000 •	271,325 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1896.	totés pour l'exercice 1895.
CHAPITRE X.				
PENSIONS ET SECOURS.				
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 160,000 »		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 13,800 »		
53	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles. à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 24,000 »	251,800 »	251,800 »
	d.	Secours à des sous-officiers et soldats réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension 54,000 »		
		TOTAL . . . fr. 251,800 »		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr. 251,800 »	251,800 »	251,800 »
CHAPITRE XI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
51	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget; achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, etc.	23,085 »	23,085 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	23,085 »	23,085 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	vote pour l'exercice 1894.	de l'exercice 1895.	
•	•	247,800 •	246,520 75	
•	•	247,800 •	246,520 75	
•	•	23,085 •	43,079 40	
•	•	23,085 •	43,079 40	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1896.	CRÉDITS voies pour l'exercice 1895.
<i>Récapitulation.</i>			
I.	Administration centrale fr.	493,500	519,500
II.	États-majors	1,402,669	1,402,510
III.	Service de santé des hôpitaux	1,175,139	1,175,400
IV.	Solde des troupes	27,455,947	27,507,688
V.	Établissements d'instruction supérieure	218,460 50	218,460 50
VI.	Établissements et matériel de l'artillerie	1,709,025	1,709,025
VII.	Matériel du génie	1,626,000	1,626,000
VIII.	Pain, viande, fourrages et autres prestations	12,679,276	12,708,650
IX.	Traitements divers et honoraires	270,000	270,000
X.	Pensions et secours	251,800	251,800
XI.	Dépenses imprévues	23,085	23,085
TOTAUX fr.		47,282,701 50	47,211,718 50

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1894.	DÉPENSES de l'exercice 1893.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	26,000 •	492,000 •	556,490 78	
359 •	•	1,418,510 •	1,557,231 62	
•	261 •	1,176,400 •	1,183,010 51	
126,259 •	•	27,305,588 •	27,357,389 67	
•	•	208,860 50	203,844 13	
•	•	1,661,825 •	1,598,602 74	
•	•	1,560,000 •	1,525,705 86	
•	29,374 •	12,754,384 •	12,741,184 39	
•	•	270,000 •	271,325 15	
•	•	247,800 •	246,520 73	
•	•	25,085 •	43,079 40	
126,618 •	55,635 •	47,117,452 50	46,862,382 98	
70,983				

(380)

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1896.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le montant des crédits alloués au Budget de la Gendarmerie pour l'exercice 1895 s'élève à	fr. 4,484,650 »
Le montant des crédits sollicités pour 1896, s'élève à	4,680,750 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 196,100 »
	<hr/>

Cette augmentation est due à deux causes : premièrement, à ce que l'année 1896 est bissextile, ce qui occasionne un accroissement de 1/365 de toutes les allocations qui se décomptent par jour ; soit . . fr. 10,800 »

En second lieu, aux mesures prises pour renforcer 34 brigades, ce qui nécessitera une augmentation d'effectif de 119 hommes et 58 chevaux, soit un accroissement de dépenses de 185,300 »

Soit.	fr. 196,100 «
	<hr/>

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1896 est fixé à la somme de quatre millions six cent quatre-vingt mille sept cent cinquante francs (4,680,750 fr.).

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
BRASSINE.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(384)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1896.



BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS										
				demandés pour l'exercice 1896.	voies pour l'exercice 1895.										
		GENDARMERIE. (a)													
		Traitement, solde et accessoires.													
		<table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> <tr> <td>64</td> <td>78</td> </tr> <tr> <td>2,687</td> <td>1,686</td> </tr> <tr> <td>2,751</td> <td>1,764</td> </tr> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	64	78	2,687	1,686	2,751	1,764		
EFFECTIF.															
HOMMES.	CHEVAUX.														
64	78														
2,687	1,686														
2,751	1,764														
		Officiers de tous grades	fr. 255,605 22												
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	3,075,672 50												
		Augmentation pour l'année bissextile	8,400 •												
a.		Indemnités aux sous-officiers promus officiers	1,500 -												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire.													
		Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence, dans un but de sécurité générale	106,389 45												
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvelle- ment admis, savoir :													
		94 hommes à cheval, à 400 francs	37,600 •												
		58 — à pied, à 150 francs	8,700 •												
		TOTAL	fr. 3,553,927 17												
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés	800 •												
				3,553,127 17											
		Fourrages.													
		28,470 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 30	37,011 •												
		160,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 30	208,780 •												
b.		454,790 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 26.	573,035 40												
		Augmentation pour l'année bissextile	2,200 •												
		TOTAL	fr. 821,026 40												
		A DÉDUIRE, pour incomplets	4,988 75												
				816,037 65											
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.													
		1,001 gendarmes à pied, à 1 franc par an.	fr. 1,001 •												
c.		1,686 — à cheval, à 2 francs par an.	3,372 •												
		TOTAL	4,373 •												
		Casernement des hommes.													
d.		980,755 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes.	49,037 75	4,680,750 •	4,484,650 •										
		Augmentation pour l'année bissextile	130 •												
				40,167 75											
		Casernement des chevaux.													
e.		615,390 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes.	24,615 60												
		Augmentation pour l'année bissextile	70 •												
				24,685 60											
		Dépenses diverses.													
f.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers.	81,615 •												
g.		Moyens de transport aux troupes en marche	10,886 •												
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers. Voyages des officiers admis à la pen- sion, pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume.	10,940 •												
i.		Armement et munitions.	18,727 •												
k.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gen- darmarie	42,900 •												
l.		Transport de fonds, d'effets, etc.	5,765 •												
m.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc.	4,768 85												
		Charges extraordinaires et temporaires.													
n.		Première mise d'habillement { 61 hommes à 150 francs.	9,150												
		{ 58 — à 400 francs.	23,200												
				32,350 •											
o.		Première mise d'objets d'armement		10,400 •											
		TOTAUX	fr. 4,680,750 •	4,484,650 •											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1894	DÉPENSES de l'exercice 1893.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																															
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
				(a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				Officiers.																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables, médecins et vétérinaires</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Général-major</td> <td>1,095</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Colonel</td> <td>730</td> <td>9,500 »</td> <td>9,500 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel.</td> <td>730</td> <td>7,100 »</td> <td>7,100 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>Majors.</td> <td>1,460</td> <td>6,300 »</td> <td>12,600 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>Capitaine en premier quart. mai^{or}.</td> <td>»</td> <td>4,000 »</td> <td>4,000 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habill.</td> <td>»</td> <td>3,450 »</td> <td>3,450 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Médecin de bataillon de 2^e classe .</td> <td>365</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Vétérinaire de 2^e classe</td> <td>365</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Capitaines en premier ord^{re} et adjudant-major</td> <td>7,300</td> <td>5,100 »</td> <td>51,000 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>— en second de 1^{re} classe</td> <td>1,825</td> <td>4,200 »</td> <td>37,800 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— — de 2^e classe</td> <td>1,460</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>»</td> <td>17</td> <td>Lieutenants</td> <td>6,205</td> <td>3,250 »</td> <td>55,250 »</td> </tr> <tr> <td>19</td> <td>»</td> <td>19</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>6,935</td> <td>2,930 »</td> <td>56,050 »</td> </tr> <tr> <td>60</td> <td>4</td> <td>78</td> <td></td> <td>22,470</td> <td></td> <td>255,950 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>64</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: center;">A AJOUTER :</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier</td> <td>1,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: right;">TOTAL fr.</td> <td>256,950 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.</td> <td>1,284 78</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: right;">Reste</td> <td>255,665 22</td> </tr> <tr> <td>196,100 »</td> <td></td> <td>4,367,600 »</td> <td>4,301,091 73</td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th>SOLDE</th> <th>MONTANT.</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> <th>journalière.</th> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>12</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à cheval.</td> <td>4,380</td> <td>4,380</td> <td>4 »</td> <td>17,520 »</td> </tr> <tr> <td>99</td> <td>99</td> <td>Maréchaux-des-logis à cheval.</td> <td>36,135</td> <td>36,135</td> <td>3 90</td> <td>140,926 50</td> </tr> <tr> <td>70</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>25,550</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>79,305 »</td> </tr> <tr> <td>202</td> <td>202</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>73,730</td> <td>73,730</td> <td>3 60</td> <td>268,428 »</td> </tr> <tr> <td>151</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>55,115</td> <td>»</td> <td>2 80</td> <td>159,533 50</td> </tr> <tr> <td>438</td> <td rowspan="4">1,360</td> <td>Gendarmes de 1^{re} cl. à cheval.</td> <td>159,370</td> <td rowspan="4">496,400</td> <td>3 35</td> <td>535,584 50</td> </tr> <tr> <td>922</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>336,530</td> <td>3 25</td> <td>1,093,732 50</td> </tr> <tr> <td>242</td> <td>— de 1^{re} cl. à pied</td> <td>88,330</td> <td>2 75</td> <td>242,907 50</td> </tr> <tr> <td>538</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>196,370</td> <td>2 65</td> <td>520,380 50</td> </tr> <tr> <td>2,687</td> <td>1,686</td> <td></td> <td>980,785</td> <td></td> <td>618,390</td> <td>3,078,672 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">A AJOUTER : Chevaux d'officiers</td> <td>28,470</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: right;">TOTAL GÉNÉRAL. fr.</td> <td>843,660</td> </tr> </tbody> </table> </td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>196,100 »</td> <td></td> <td>4,367,600 »</td> <td>4,301,091 73</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>196,100 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaires	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Général-major	1,095	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Colonel	730	9,500 »	9,500 »	1	»	2	Lieutenant-colonel.	730	7,100 »	7,100 »	2	»	4	Majors.	1,460	6,300 »	12,600 »	»	1	»	Capitaine en premier quart. mai ^{or} .	»	4,000 »	4,000 »	»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,450 »	3,450 »	»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	365	3,250 »	3,250 »	»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »	10	»	20	Capitaines en premier ord ^{re} et adjudant-major	7,300	5,100 »	51,000 »	5	»	5	— en second de 1 ^{re} classe	1,825	4,200 »	37,800 »	4	»	4	— — de 2 ^e classe	1,460	»	»	17	»	17	Lieutenants	6,205	3,250 »	55,250 »	19	»	19	Sous-lieutenants	6,935	2,930 »	56,050 »	60	4	78		22,470		255,950 »				64								A AJOUTER :							Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier			1,000 »					TOTAL fr.			256,950 »					A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.			1,284 78					Reste			255,665 22	196,100 »		4,367,600 »	4,301,091 73	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.							<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th>SOLDE</th> <th>MONTANT.</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> <th>journalière.</th> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>12</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à cheval.</td> <td>4,380</td> <td>4,380</td> <td>4 »</td> <td>17,520 »</td> </tr> <tr> <td>99</td> <td>99</td> <td>Maréchaux-des-logis à cheval.</td> <td>36,135</td> <td>36,135</td> <td>3 90</td> <td>140,926 50</td> </tr> <tr> <td>70</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>25,550</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>79,305 »</td> </tr> <tr> <td>202</td> <td>202</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>73,730</td> <td>73,730</td> <td>3 60</td> <td>268,428 »</td> </tr> <tr> <td>151</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>55,115</td> <td>»</td> <td>2 80</td> <td>159,533 50</td> </tr> <tr> <td>438</td> <td rowspan="4">1,360</td> <td>Gendarmes de 1^{re} cl. à cheval.</td> <td>159,370</td> <td rowspan="4">496,400</td> <td>3 35</td> <td>535,584 50</td> </tr> <tr> <td>922</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>336,530</td> <td>3 25</td> <td>1,093,732 50</td> </tr> <tr> <td>242</td> <td>— de 1^{re} cl. à pied</td> <td>88,330</td> <td>2 75</td> <td>242,907 50</td> </tr> <tr> <td>538</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>196,370</td> <td>2 65</td> <td>520,380 50</td> </tr> <tr> <td>2,687</td> <td>1,686</td> <td></td> <td>980,785</td> <td></td> <td>618,390</td> <td>3,078,672 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">A AJOUTER : Chevaux d'officiers</td> <td>28,470</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: right;">TOTAL GÉNÉRAL. fr.</td> <td>843,660</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.				de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	journalière.		4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux-des-logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	12	12	Premiers maréchaux-des-logis à cheval.	4,380	4,380	4 »	17,520 »	99	99	Maréchaux-des-logis à cheval.	36,135	36,135	3 90	140,926 50	70	»	— — à pied	25,550	»	3 10	79,305 »	202	202	Brigadiers à cheval.	73,730	73,730	3 60	268,428 »	151	»	— à pied	55,115	»	2 80	159,533 50	438	1,360	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	159,370	496,400	3 35	535,584 50	922	— de 2 ^e cl. —	336,530	3 25	1,093,732 50	242	— de 1 ^{re} cl. à pied	88,330	2 75	242,907 50	538	— de 2 ^e cl. —	196,370	2 65	520,380 50	2,687	1,686		980,785		618,390	3,078,672 50					A AJOUTER : Chevaux d'officiers			28,470					TOTAL GÉNÉRAL. fr.			843,660			196,100 »		4,367,600 »	4,301,091 73				196,100 »						
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables, médecins et vétérinaires	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																													
1	»	3	Général-major	1,095	12,700 »	12,700 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
1	»	2	Colonel	730	9,500 »	9,500 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
1	»	2	Lieutenant-colonel.	730	7,100 »	7,100 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
2	»	4	Majors.	1,460	6,300 »	12,600 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
»	1	»	Capitaine en premier quart. mai ^{or} .	»	4,000 »	4,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,450 »	3,450 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
»	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
»	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
10	»	20	Capitaines en premier ord ^{re} et adjudant-major	7,300	5,100 »	51,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
5	»	5	— en second de 1 ^{re} classe	1,825	4,200 »	37,800 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
4	»	4	— — de 2 ^e classe	1,460	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																													
17	»	17	Lieutenants	6,205	3,250 »	55,250 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
19	»	19	Sous-lieutenants	6,935	2,930 »	56,050 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
60	4	78		22,470		255,950 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
			64																																																																																																																																																																																																																																																																																																
				A AJOUTER :																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier			1,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																												
				TOTAL fr.			256,950 »																																																																																																																																																																																																																																																																																												
				A déduire 1/2 0/0 pour médicaments.			1,284 78																																																																																																																																																																																																																																																																																												
				Reste			255,665 22																																																																																																																																																																																																																																																																																												
196,100 »		4,367,600 »	4,301,091 73	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th>SOLDE</th> <th>MONTANT.</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> <th>journalière.</th> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux-des-logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>12</td> <td>Premiers maréchaux-des-logis à cheval.</td> <td>4,380</td> <td>4,380</td> <td>4 »</td> <td>17,520 »</td> </tr> <tr> <td>99</td> <td>99</td> <td>Maréchaux-des-logis à cheval.</td> <td>36,135</td> <td>36,135</td> <td>3 90</td> <td>140,926 50</td> </tr> <tr> <td>70</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>25,550</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>79,305 »</td> </tr> <tr> <td>202</td> <td>202</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>73,730</td> <td>73,730</td> <td>3 60</td> <td>268,428 »</td> </tr> <tr> <td>151</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>55,115</td> <td>»</td> <td>2 80</td> <td>159,533 50</td> </tr> <tr> <td>438</td> <td rowspan="4">1,360</td> <td>Gendarmes de 1^{re} cl. à cheval.</td> <td>159,370</td> <td rowspan="4">496,400</td> <td>3 35</td> <td>535,584 50</td> </tr> <tr> <td>922</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>336,530</td> <td>3 25</td> <td>1,093,732 50</td> </tr> <tr> <td>242</td> <td>— de 1^{re} cl. à pied</td> <td>88,330</td> <td>2 75</td> <td>242,907 50</td> </tr> <tr> <td>538</td> <td>— de 2^e cl. —</td> <td>196,370</td> <td>2 65</td> <td>520,380 50</td> </tr> <tr> <td>2,687</td> <td>1,686</td> <td></td> <td>980,785</td> <td></td> <td>618,390</td> <td>3,078,672 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3">A AJOUTER : Chevaux d'officiers</td> <td>28,470</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: right;">TOTAL GÉNÉRAL. fr.</td> <td>843,660</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.				de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	journalière.		4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux-des-logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	12	12	Premiers maréchaux-des-logis à cheval.	4,380	4,380	4 »	17,520 »	99	99	Maréchaux-des-logis à cheval.	36,135	36,135	3 90	140,926 50	70	»	— — à pied	25,550	»	3 10	79,305 »	202	202	Brigadiers à cheval.	73,730	73,730	3 60	268,428 »	151	»	— à pied	55,115	»	2 80	159,533 50	438	1,360	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	159,370	496,400	3 35	535,584 50	922	— de 2 ^e cl. —	336,530	3 25	1,093,732 50	242	— de 1 ^{re} cl. à pied	88,330	2 75	242,907 50	538	— de 2 ^e cl. —	196,370	2 65	520,380 50	2,687	1,686		980,785		618,390	3,078,672 50					A AJOUTER : Chevaux d'officiers			28,470					TOTAL GÉNÉRAL. fr.			843,660																																																																																																																																																																																			
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																													
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	journalière.																																																																																																																																																																																																																																																																																														
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
9	9	Maréchaux-des-logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																																																																																																																																																																																																													
12	12	Premiers maréchaux-des-logis à cheval.	4,380	4,380	4 »	17,520 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
99	99	Maréchaux-des-logis à cheval.	36,135	36,135	3 90	140,926 50																																																																																																																																																																																																																																																																																													
70	»	— — à pied	25,550	»	3 10	79,305 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
202	202	Brigadiers à cheval.	73,730	73,730	3 60	268,428 »																																																																																																																																																																																																																																																																																													
151	»	— à pied	55,115	»	2 80	159,533 50																																																																																																																																																																																																																																																																																													
438	1,360	Gendarmes de 1 ^{re} cl. à cheval.	159,370	496,400	3 35	535,584 50																																																																																																																																																																																																																																																																																													
922		— de 2 ^e cl. —	336,530		3 25	1,093,732 50																																																																																																																																																																																																																																																																																													
242		— de 1 ^{re} cl. à pied	88,330		2 75	242,907 50																																																																																																																																																																																																																																																																																													
538		— de 2 ^e cl. —	196,370		2 65	520,380 50																																																																																																																																																																																																																																																																																													
2,687	1,686		980,785		618,390	3,078,672 50																																																																																																																																																																																																																																																																																													
				A AJOUTER : Chevaux d'officiers			28,470																																																																																																																																																																																																																																																																																												
				TOTAL GÉNÉRAL. fr.			843,660																																																																																																																																																																																																																																																																																												
196,100 »		4,367,600 »	4,301,091 73																																																																																																																																																																																																																																																																																																
196,100 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

(388)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1896.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1895 s'élève à fr.	16,840,498	»
Le projet de Budget pour l'exercice 1896 monte à	17,496,220	»
<hr/>		
La différence en plus, soit fr.	955,725	»
s'explique de la manière suivante :		
Les dépenses exceptionnelles prévues pour 1896 s'élèvent à	1,530,000	»
Elles ne figurent au Budget de 1895 que pour	588,000	»
<hr/>		
SOIT EN PLUS. . . fr.	962,000	»
Les crédits destinés au service ordinaire s'élèvent :		
Pour 1895, à fr.	15,952,495	»
— 1896, à	15,946,220	»
<hr/>		
SOIT EN MOINS. . . fr.	6,275	»
<hr/>		
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr.	955,725	»

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 4. — *Frais de tournées.*

Crédit demandé par le projet de Budget de 1895 fr.	5,400	»
— — — — — 1896	6,900	»
<hr/>		
AUGMENTATION. . . fr.	1,500	»

ART. 5. — *Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale.*

Crédit demandé par le projet de Budget de 1895 fr.	2,000	»
— — — — — 1896	3,500	»
<hr/>		
AUGMENTATION. . . fr.	1,500	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Depuis trois ans on a dû, à chaque exercice, demander des crédits supplémentaires pour liquider les dépenses imputables sur les articles 4 et 5 du Budget des Finances (frais de tournées des inspecteurs généraux, et frais de route et de séjour).

Il y a lieu d'augmenter le crédit de chacun de ces articles, au Budget de 1896, d'une somme de 1,500 francs.

ART. 6. — *Matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget de 1895 . . . fr.	171,000	»
— — — 1896	160,000	»
DIMINUTION . . fr.	11,000	»

Le crédit demandé pour le Budget de l'exercice 1895 comporte un total de 171,000 francs, dont une somme de 15,000 francs destinée à l'installation des services qui vont occuper l'hôtel acquis de la famille Van Bevere.

Cette somme de 15,000 francs ne devra plus être reproduite au Budget de 1896.

Le crédit nécessaire comporte donc un total de 156,000 francs, se subdivisant comme suit :

<i>Littéra a.</i> — Fournitures de bureau, etc. fr.	69,050	»
<i>Littéra b.</i> — Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	17,950	»
<i>Littéra c.</i> — Entretien des locaux, etc.	69,000	»
TOTAL. . . fr.	156,000	»

On propose néanmoins de porter le crédit de 1896 à 160,000 francs. Des crédits supplémentaires ont dû être demandés pour insuffisances de l'article 6, à plusieurs reprises.

ART. 8. — *Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires.*

Crédit demandé par le projet de Budget de 1895 . . . fr.	12,000	»
— — — 1896	13,725	»
AUGMENTATION. . . fr.	1,725	»

Les indemnités à payer éventuellement au directeur de la fabrication et au chef de la fabrication des coins sont calculées sur le pied de 305 jours ouvrables.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE VII.

SERVICES DIVERS.

ART. 36. — *Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Les opérations préliminaires relatives à une nouvelle péréquation de l'impôt foncier pour lesquelles deux crédits — dont un de 150,000 francs et un de 300,000 francs — ont été successivement portés au Budget du Ministère des Finances pour les exercices 1894 et 1895, seront certainement terminées avant la fin de l'année 1895.

L'intention du Gouvernement est de faire procéder aussitôt après aux opérations de la péréquation proprement dite, c'est-à-dire à l'expertise des propriétés bâties et non bâties en vue de déterminer le revenu cadastral imposable de chaque parcelle.

Les opérations dont il s'agit sont des plus délicates; elles doivent être exécutées avec un soin extrême si l'on veut arriver à une répartition juste et équitable de l'impôt foncier. Elles seront poursuivies avec la plus grande célérité, de manière à être terminées dans un délai de trois ans.

On estime à 4 ou 5 millions la dépense totale à résulter de la péréquation, indépendamment des 450,000 francs déjà votés.

En attendant la présentation prochaine d'un projet de loi déterminant les bases d'après lesquelles s'effectuera la péréquation, le Gouvernement sollicite un premier crédit de 1,500,000 francs pour l'exercice 1896.

ART. 37. — *Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

L'Administration des domaines dispose encore, sur le crédit de 50,000 francs alloué par le Budget extraordinaire de 1894, d'une somme de 40,890 francs qui sera vraisemblablement absorbée au 31 décembre 1895. Or, il est à présumer que l'État sera amené à exécuter pendant l'année 1896 certains travaux d'appropriation, entre autres à Charleroi.

On propose en conséquence l'inscription au Budget ordinaire de 1896 d'un nouveau crédit de 50,000 francs.



PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1896 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de quinze millions neuf cent quarante-six mille deux cent vingt francs fr. 15,946,220 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme d'un million cinq cent cinquante mille francs 1,550,000 »

Ensemble, à la somme de dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-seize mille deux cent vingt francs fr. 17,496,220 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(394)

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1896.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	979,500	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	78,000	
4	Frais de tournées.	8,900	
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	3,500	1,459,725
6	Matériel.	160,000	
7	Magasin général des papiers.	172,000	
8	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	13,725	
9	Service de la monnaie	12,100	
10	Documents statistiques	18,000	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	Traitements des agents du Trésor	166,500	211,500
12	Frais de bureau de commis, de loyer, etc., des agents.	45,000	
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
13	Surveillance générale. Traitements.	481,000	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	731,300	
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	2,198,450	
16		2,353,000	
17	— des douanes et de la recherche maritime.	5,273,875	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent.	7,000	12,156,650
19	Suppléments de traitement.	228,000	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	30,000	
21	Frais de bureau et de tournées	94,580	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	553,200	
23	Police douanière	5,000	
24	Matériel.	201,425	
		A REPORTER fr.	15,897,655

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	13,827,055 •
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	540,600 •	} 2,073,765 •
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	12,800 •	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,600 •	
28	Traitements du personnel du domaine	95,680 •	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,328,685 •	
30	Matériel.	14,700 •	
31	Dépenses du domaine	33,200 •	
32	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 •	
	CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS.		
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 •	} 40,900 •
34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 •	
	CHAPITRE VI. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	3,900 •	5,900 •
	TOTAL. . . . fr.	•	15,046,220 •
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE VII. SERVICES DIVERS.		
36	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	1,500,000 •	} 1,550,000 •
37	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	50,000 •	
	ENSEMBLE. . . . fr.	•	17,496,220 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1896.



BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.																																																																																		
CHAPITRE I ^{er} .																																																																																		
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																		
1	»	Traitement du Ministre.																																																																																
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="963 860 1043 920">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="1091 860 1235 920">Traitements annuels.</th> <th data-bbox="1267 860 1374 920">Dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="995 965 1011 987">1</td> <td data-bbox="1107 965 1187 987">10,000</td> <td data-bbox="1267 965 1347 987">10,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="995 1003 1011 1025">4</td> <td data-bbox="1059 1003 1235 1025">10,300 et 12,000</td> <td data-bbox="1267 1003 1347 1025">46,500</td> </tr> <tr> <td data-bbox="995 1041 1011 1064">1</td> <td data-bbox="1107 1041 1187 1064">10,000</td> <td data-bbox="1267 1041 1347 1064">10,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="995 1079 1011 1102">3</td> <td data-bbox="1107 1079 1187 1102">10,000</td> <td data-bbox="1267 1079 1347 1102">30,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="995 1117 1011 1140">5</td> <td data-bbox="1059 1117 1219 1140">9,000 et 9,600</td> <td data-bbox="1267 1117 1347 1140">46,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1155 1027 1178">12</td> <td data-bbox="1059 1155 1219 1178">8,000 à 9,000</td> <td data-bbox="1267 1155 1347 1178">101,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1193 1027 1216">20</td> <td data-bbox="1059 1193 1219 1216">6,000 à 7,800</td> <td data-bbox="1267 1193 1347 1216">138,500</td> </tr> <tr> <td data-bbox="995 1232 1011 1254">1</td> <td data-bbox="1107 1232 1187 1254">7,800</td> <td data-bbox="1267 1232 1347 1254">7,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="995 1270 1011 1292">1</td> <td data-bbox="1107 1270 1187 1292">7,800</td> <td data-bbox="1267 1270 1347 1292">7,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="217 1301 228 1323">2</td> <td></td> <td data-bbox="995 1317 1011 1339">2</td> <td data-bbox="1107 1317 1187 1339">6,000</td> <td data-bbox="1267 1317 1347 1339">12,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="979 1355 1027 1377">27</td> <td data-bbox="1059 1355 1219 1377">4,200 à 6,000</td> <td data-bbox="1267 1355 1347 1377">129,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="979 1393 1027 1415">34</td> <td data-bbox="1059 1393 1219 1415">3,200 à 4,200</td> <td data-bbox="1267 1393 1347 1415">122,550</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="979 1431 1027 1453">71</td> <td data-bbox="1059 1431 1219 1453">1,200 à 2,900</td> <td data-bbox="1267 1431 1347 1453">148,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="979 1469 1027 1491">60</td> <td data-bbox="1091 1469 1219 1491">800 à 2,500</td> <td data-bbox="1267 1469 1347 1491">86,950</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="300 1581 311 1603">b.</td> <td colspan="2" data-bbox="359 1581 1235 1641">Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions.</td> <td data-bbox="1267 1603 1347 1641">28,270</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="300 1659 311 1682">c.</td> <td colspan="2" data-bbox="359 1659 1235 1742">Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)</td> <td data-bbox="1267 1709 1347 1742">44,380</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="300 1760 311 1783">d.</td> <td colspan="2" data-bbox="359 1760 1235 1798">Traitements de disponibilité</td> <td data-bbox="1267 1771 1347 1798">4,850</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="300 1816 311 1839">e.</td> <td colspan="2" data-bbox="359 1816 1235 1877">Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement.</td> <td data-bbox="1267 1850 1347 1877">4,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="740 1899 820 1921" style="text-align: center;">TOTAUX.</td> <td data-bbox="963 1899 1043 1921" style="text-align: center;">242</td> <td data-bbox="1251 1899 1347 1921" style="text-align: center;">979,500</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.	1	10,000	10,000	4	10,300 et 12,000	46,500	1	10,000	10,000	3	10,000	30,000	5	9,000 et 9,600	46,800	12	8,000 à 9,000	101,000	20	6,000 à 7,800	138,500	1	7,800	7,800	1	7,800	7,800	2		2	6,000	12,000			27	4,200 à 6,000	129,200			34	3,200 à 4,200	122,550			71	1,200 à 2,900	148,900			60	800 à 2,500	86,950		b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions.		28,270		c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)		44,380		d.	Traitements de disponibilité		4,850		e.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement.		4,000			TOTAUX.	242	979,500
Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.																																																																																
1	10,000	10,000																																																																																
4	10,300 et 12,000	46,500																																																																																
1	10,000	10,000																																																																																
3	10,000	30,000																																																																																
5	9,000 et 9,600	46,800																																																																																
12	8,000 à 9,000	101,000																																																																																
20	6,000 à 7,800	138,500																																																																																
1	7,800	7,800																																																																																
1	7,800	7,800																																																																																
2		2	6,000	12,000																																																																														
		27	4,200 à 6,000	129,200																																																																														
		34	3,200 à 4,200	122,550																																																																														
		71	1,200 à 2,900	148,900																																																																														
		60	800 à 2,500	86,950																																																																														
	b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions.		28,270																																																																														
	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)		44,380																																																																														
	d.	Traitements de disponibilité		4,850																																																																														
	e.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement.		4,000																																																																														
		TOTAUX.	242	979,500																																																																														
			A REPORTER. . . . fr.																																																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	,	,	21,000	21,000	,
979,500	979,500	,	,	948,500	948,477 01	
1,000,500	1,000,500	,	,	969,500	969,477 01	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report. fr.
			MONTANT de la dépense.
			54,500
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances.	18,500
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	75,000
			75,000
4	>	Frais de tournées.	
5	>	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	
		<i>Matériel.</i>	MONTANT de la dépense.
	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais.	70,000
6	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	20,000
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles.	70,000
			160,000
		<i>Magasin général des papiers.</i>	MONTANT de la dépense.
	a.	Papiers à timbrer	95,000
7	b.	Papier électoral	15,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	62,000
			172,000
		<i>Service de la Monnaie.</i>	
8	>	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,000,500	1,000,500	»	»	969,500	969,477 01	
73,000	73,000	»	»	73,000	74,543 47	
6,900	5,400	1,500	»	5,400	5,833 »	
5,500	2,000	1,500	»	2,000	7,894 35	
160,000	171,000	»	11,000	136,000	130,825 31	
172,000	172,000	»	»	172,000	145,859 04	
13,725	12,000	1,725	»	9,180	»	
1,420,625	1,435,900	4,725	11,000	1,367,080	1,331,982 18	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).		MONTANT de la dépense.
9	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie		3,700
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.		6,600
	c.	Frais pour le service du contrôle		1,000
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz		600
	e.	Remboursement de pièces de monnaie de bon aloi découpées par erreur		200
				12,100
		Documents statistiques.		
10	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>		12,000
	b.	— de publication		6,000
				18,000
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
		CHAPITRE II.		
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.		
			Nombre d'agents.	Traitements par an.
11	a.	Traitements des agents	31	3,000 à 8,000
	b.	— des agents auxiliaires	11	300 à 600
		TOTAUX.	42	
				166,300
12		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents		43,000
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,429,625	1,435,900	4,725	11,000	1,367,080	1,331,982 18	
12,100	12,100	»	»	12,100	8,422 02	
18,000	18,000	»	»	18,000	15,044 75	
1,459,725	1,466,000	4,725	11,000	1,397,180	1,355,448 95	
DIMINUTION. . fr.		6,275				
166,300	166,300	»	»	163,300	163,296 96	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000 »	
211,300	211,300	»	»	208,300	208,296 96	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE III.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.					
<i>Surveillance générale.</i>					
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
13	a.	9	»	8,000	72,000
	b.	1	»	8,000	8,000
	c.	6	1 ^{re}	6,500	39,000
	d.	4	2 ^e	6,000	24,000
	e.	1	»	5,000	5,000
	f.	3	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	18,000
		3	2 ^e	4,000	12,000
		3	3 ^e	3,500	10,500
		14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200
	g.	15	2 ^e	2,100	31,500
		21	3 ^e	1,700	35,700
		27	4 ^e	1,300	35,100
	h.	»	»	»	20,000
	i.	»	»	»	125,000
	j.	»	»	»	3,000
		TOTAUX.			484,000
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>					
14	a.	4	»	6,000	6,000
	b.	7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	35,100
		6	2 ^e	3,600	21,600
		6	3 ^e	3,150	18,900
		68	1 ^{re}	Max. 3,000 Min. 2,650	195,700
	c.	68	2 ^e	2,150	146,200
		63	3 ^e	1,700	107,100
		69	4 ^e	1,300	89,700
	d.	»	»	»	111,000
		TOTAUX.			731,500
A REPORTER. . . fr.					

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
481,000	481,000	»	»	488,350	452,086 13	
731,300	731,300	»	»	726,300	721,204 54	
1,212,300	1,212,300	»	»	1,214,650	1,183,290 67	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>			
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		27	1 ^{re}	} <i>Max. 6,000</i> <i>Min. 5,000</i>	144,000
a.	Traitements des contrôleurs	26	2 ^e	4,200	109,200
		26	3 ^e	3,600	93,600
		25	4 ^e	3,180	78,780
b.	— des sous-contrôleurs	27	»	} <i>Max. 2,650</i> <i>Min. 2,150</i>	68,550
		5	1 ^{re}	9,000	45,000
		3	2 ^e	7,500	22,500
		5	3 ^e	6,000	30,000
c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	5	4 ^e	4,800	24,000
		7	5 ^e	3,900	27,300
		7	6 ^e	3,100	21,700
		10	7 ^e	2,500	25,000
		12	8 ^e	2,000	24,000
15		25	1 ^{re}	} <i>Max. 4,650</i> <i>Min. 3,150</i>	85,950
d.	— des vérificateurs	24	2 ^e	2,650	63,600
		35	3 ^e	2,100	69,300
		58	4 ^e	1,600	92,800
		30	1 ^{re}	} <i>Max. 2,700</i> <i>Min. 2,500</i>	75,400
e.	— des commis aux écritures	30	2 ^e	1,900	57,000
		30	3 ^e	1,600	48,000
		80	4 ^e	1,500	104,000
		195	1 ^{re}	1,650	321,750
f.	— des commis des accises	197	2 ^e	1,500	296,100
		135	3 ^e	1,100	148,500
		106	4 ^e	1,000	106,000
g.	Indemnités de résidence	»	»	»	56,450
	TOTAUX	1126			2,198,450
16	a.	Remises proportionnelles et indemnités (520 agents)			2,140,500
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes			66,500
	c.	— — — — — pour copies des rôles des contributions directes			146,000
		(Crédits non limitatifs.)			2,353,000
		À REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,212,300	1,212,300	>	>	1,214,650	1,155,290 67	
2,198,450	2,198,450	"	>	2,170,950	2,126,913 45	
2,355,000	2,355,000	"	"	2,265,000	2,375,005 75	
5,763,750	5,763,750	"	>	5,650,600	5,655,200 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>				
	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers	1	»	Max. 6,000 Min. 5,000	6,000
	b.	Traitements des contrôleurs	16	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	72,800
			16	2 ^e	3,600	57,600
			18	3 ^e	3,150	56,700
	c.	— des lieutenants	44	»	Max. 2,650 Min. 2,150	111,600
	d.	— des sous-lieutenants	45	»	4,980	87,750
	e.	— des brigadiers	430	»	4,580	666,500
	f.	— des sous-brigadiers	650	»	4,200	756,000
			822	»	4,100	904,200
	g.	— des préposés	833	»	4,000	833,000
			908	»	900	817,200
	h.	— des matelots	26	1 ^{re}	4,200	31,200
			24	2 ^e	4,100	26,400
17	i.	— des mousses	4	»	700	2,800
		Traitement du patron	1	»	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
		— du sous-patron (steamer).	1	»	Max. 1,500 Min. 1,400	1,500
	j.	Service du bateau à vapeur de la douane. — des sous-patr* (mouches).	2	»	Max. 1,400 Min. 1,300	2,800
		— du machiniste	1	»	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
		— des machinistes-chauffeurs	3	»	Max. 1,500 Min. 1,400	4,500
	k.	Service des fabriques de sucre. — Traitements des sous-brigadiers	50	»	4,200	60,000
		» des préposés	300	»	»	315,000
		» des préposés temporaires	525	»	900	193,125
	l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	9,800
	m.	Indemnités de résidence	»	»	»	247,500
	n.	Indemnités aux agents chargés du service des jaugeages de navires	»	»	»	5,700
		TOTAUX	4700	5,273,675
		<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>				
18	»	Traitements des essayeurs	2	1 ^{re}	3,500	7,000
		A REPORTER fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,763,750	5,763,750	»	»	5,650,600	5,655,209 83	
5,273,675	5,273,675	»	»	5,119,425	5,260,224 10	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,999 84	
11,044,425	11,044,425	»	»	10,777,025	10,922,433 77	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
19	*	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
20	*	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
21	a.	Frais de bureau	38,100
	b.	Frais de tournées	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
22	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre.	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs.	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	26,000
	j.	Frais d'escorte et de transport des employés de la douane.	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires.	200,000
l.	Indemnités aux agents chargés de la surveillance et du recouvrement de l'impôt sur la culture du tabac et frais de déplacement aux membres des commissions que nomment les députations permanentes en cas de revision de l'impôt.	13,000	
			553,200
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS valés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,044,425	11,044,425	»	»	10,777,025	10,922,453 77	
228,000	228,000	»	»	228,000	197,289 90	
30,000	30,000	»	»	30,000	23,605 72	
94,580	94,580	»	»	94,580	83,738 »	
553,200	553,200	»	»	553,200	548,544 86	
11,950,205	11,950,205	»	»	11,682,805	11,775,612 25	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).	
		<i>Police douanière.</i>	
23	>	Mesures de police douanière	
		<i>Matériel.</i>	
			MONTANT de la dépense.
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc.	35,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	136,525
24	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations	23,600
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	5,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400
			201,425
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,950,205	11,950,205	»	»	11,682,805	11,775,612 25	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,849 »	
201,425	201,425	»	»	201,425	176,422 82	
12,156,650	12,156,650	»	»	11,889,230	11,956,884 07	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>				
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
a.		9	8,000	72,000
b.		6 1 ^{re} classe.	7,000	42,000
c.		6 2 ^e classe.	6,500	39,000
		12	500	6,000
		20 1 ^{re} classe.	5,400 à 6,000	114,000
d.		12 2 ^e classe.	4,800	72,000
		10 3 ^e classe.	4,200	42,000
e.		6	3,000 à 5,500	24,000
f.		24	1,500 à 2,600	49,200
g.		1	6,000	6,000
h.		1	3,200	3,200
28	i.	36	1,100 à 2,000	53,800
	j.	1	2,200 à 2,600	2,600
	k.	1	2,200	2,200
		2	1,800	3,600
	l.	variable.	Indéterminé.	1,000
	m.	Id.	Id.	5,000
	n.	»	»	4,000
		TOTAUX . . .	180	540,600
A REPORTER. . . . fr.				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
540,600	540,600	,	,	495,200	494,227 89	
540,600	540,600	,	,	495,200	494,227 89	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (<i>suite</i>).			
26		Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés			
		<i>Frais de bureau et dépenses diverses.</i>			
27	a.	Frais de bureau et de loyer des directeurs	9	»	30,800
	b.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	»	»	12,700
	c.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	»	2,100
	d.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement par les agents et préposés forestiers	»	»	1,000
		TOTAUX.	13		46,600
		<i>Domaines. — Traitements.</i>			
		<i>Canal de Pommerœul.</i>			
	a.	Éclusier et pontonnier-receveur	2	id. 1,500	300
	b.	Percepteur	1	id. 2,100	1,500
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	40
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>			
	d.	Receveurs	5	id. 3,500	13,100
	e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle	10	id. 1,500	1,553
	f.	Salairé d'un sergent d'eau chargé du transport de recettes	1	»	40
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	g.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	560
	h.	Percepteur	1	id. 2,100	525
	i.	Garde-canal messenger	1	id. 1,500	150
28		<i>Sambre canalisée.</i>			
	j.	Éclusiers-receveurs	13	id. 1,500	6,045
	k.	Messagers gardes-canal	2	id. 1,500	2,030
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
	l.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,660
	m.	Pontonnier au service du contrôle	1	id. 1,500	50
	n.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	300
		<i>Meuse.</i>			
	o.	Percepteur	1	id. 2,100	300
	p.	Éclusiers-receveurs et agent au service du contrôle	11	id. 1,500	2,150
	q.	Gardes-canal messagers	2	id. 1,500	90
		A REPORTER.	87		30,875

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
540,600	540,600	»	»	495,200	494,227 89	
12,800	12,800	»	»	12,800	6,999 82	
46,600	46,600	»	»	46,600	45,499 60	
600,000	600,000	»	»	584,600	546,727 31	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>		
		REPORT.	57	30,575
		<i>Escaut.</i>		
r.		Éclusiers-receveurs	5	Max. 1,500
s.		Percepteur	1	id. 2,100
t.		Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1,500
		<i>Lys.</i>		
u.		Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>		
v.		Percepteur	1	id. 2,100
w.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500
x.		Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1 500
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>		
y.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>		
z.		Receveur.	2	id. 3,500
z'		Percepteur	1	id. 2,100
aa.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	10	id. 1,500
bb.		Éclusiers au service du contrôle	4	id. 1,500
cc.		Gardea-canal messagers	4	id. 1,500
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>		
dd.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500
ee.		Pontonniers au service du contrôle	1	id. 1,500
		A REPORTER.	101	52,750

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
600,000	600,000	,	,	554,600	546,727 31	
600,000	600,000	,	,	554,600	546,727 31	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTEIRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
			Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
		REPORT. . . .			52,750
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>			
	ff.	Éclusiers-receveurs	4	Max. 1,500	1,843
	gg	Gardes-canal messagers	2	id. 1,500	300
		<i>Yser, canaux de Plasschendaele et d'Ypres à l'Yser.</i>			
	hh.	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	1,250
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>			
	ii.	Éclusiers-receveurs	1	id. 1,500	100
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>			
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,035
		<i>Canal de Bossuyt à Courtrai.</i>			
28 (suite)	kk.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	150
			<i>Canal du Centre.</i>		
	ll.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	50
	mm.	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,500	50
		<i>Ourthe.</i>			
	nn.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,053
	oo.	Garde-canal messager.	1	id. 1,500	100
	pp.	Contrôleurs des différentes voies navigables.	6	3,200 à 4,500	23,600
	qq.	Sous-contrôleur	1	"	2,000
		<i>Palais de Teroueren.</i>			
	rr.	Personnel	3	"	5,875
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	"	"	5,840
		TOTAUX. . .	136	"	95,680
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
600,000	600,000	,	,	554,600	546,727 31	
95,680	95,680	,	,	95,290	92,063 55	
695,680	695,680	,	,	647,890	638,790 86	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).	
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
		<i>Matériel.</i>	
30	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	9,900
	b.	Frais d'emballage	2,800
	c.	Ameublement, entretien, éclairage et chauffage des bureaux et de l'atelier général du timbre	2,000
			14,700
		<i>Dépenses du domaine.</i>	
31	a.	Travaux d'entretien et d'amélioration, frais de route et de séjour des agents des ponts et chaussées et autres, consultés	10,000
	b.	Entretien du domaine de Tervueren et de ses dépendances, armement et équipement du personnel.	10,200
	c.	Charges et contributions.	10,000
	d.	Frais de vente et autres actes	3,000
			33,200
32	»	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
693,680	693,680	»	»	647,890	658,790 86	
1,328,685	1,328,685	»	»	1,328,685	1,329,436 91	
14,700	14,700	»	»	14,700	11,589 71	
33,200	33,200	»	»	33,200	25,036 22	
1,500	1,500	»	»	1,500	29,036 34	
2,073,765	2,073,765	»	»	2,025,975	2,033,910 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
33	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
34	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
,	»	Régularisation des documents du cadastre en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VII.		
SERVICES DIVERS.		
36	»	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier
37	»	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes
		Dépenses de personnel et de matériel afférentes à la Commission des servitudes militaires.
		Retrait et annulation de pièces de deux centimes
		Appropriation de l'hôtel Van Bevere
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de l'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
27,200	27,200	»	»	27,200	25,107 71	
13,700	13,700	»	»	13,700	12,769 »	
40,900	40,900	»	»	40,900	37,876 71	
5,900	5,900	»	»	5,900	2,573 85	
»	»	»	»	150,000	»	
5,900	5,900	»	»	155,900	2,594 88	
1,500,000	300,000	1,200,000	»	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
»	30,000	»	30,000	»	»	
»	250,000	»	250,000	»	»	
»	8,000	»	8,000	»	»	
1,550,000	588,000	1,250,000	288,000	»	»	
AUGMENTATION . . fr.		962,000				

Art. 36bis. — Remises des greffiers (voir art. 1^{er} de la loi du 26 juin 1894, *Moniteur* du 4 juillet suivant, n° 185).

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMEROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I	Administration centrale
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	— de l'Enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours
VI.	Dépenses imprévues
VII.	Dépenses exceptionnelles
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,459,725 »	1,466,000 »	»	6,275 »	1,397,180 »	1,385,448 95	
211,300 »	211,300 »	»	»	208,300 »	208,296 96	
12,156,630 »	12,156,630 »	»	»	11,889,230 »	11,956,884 07	
2,073,765 »	2,073,765 »	»	»	2,025,975 »	2,053,910 24	
40,900 »	40,900 »	»	»	40,900 »	37,876 71	
3,900 »	3,900 »	»	»	153,900 »	2,594 88	
1,550,000 »	588,000 »	962,000 »	»	»	»	
17,496,220 »	16,540,495 »	962,000 »	6,275 »	15,715,485 »	15,595,011 81	
AUGMENTATION. . fr.		955,725				

(428)

XII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1896.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1895 s'élève à	fr. 1,545,000 »
Le projet de Budget pour l'exercice 1896 monte à	1,687,000 »
	<hr/>
La différence en plus, soit	fr. 142,000 »

provient des augmentations proposées en ce qui concerne les articles 7, 8 et 10, dont le montant a été mis en rapport avec la moyenne des dépenses effectuées pendant les cinq dernières années.

PROJET DE LOI.

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des
Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est
fixé, pour l'exercice 1896, à la somme de un million six cent
quatre-vingt-sept mille francs (1,678,000 fr.), conformément
au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1896.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	195,000 "	554,000 "
2	— — personnelle	215,000 "	
3	— sur le droit de patente.	150,000 "	
4	— sur les redevances des mines.	5,000 "	
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 "	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 "	1,155,000 "
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	650,000 "	
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers	40,000 "	
9	<i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	2,000 "	
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	151,000 "	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 "	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . . fr.		"	1,687,000 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1896.

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,000	195,000	»	»	195,000	218,103 57	
215,000	215,000	»	»	215,000	401,120 »	
150,000	150,000	»	»	150,000	135,634 64	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,252 68	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,734 44	
554,000	554,000	»	»	554,000	762,825 33	
250,000	250,000	»	»	250,000	275,115 87	
650,000	550,000	100,000	»	550,000	750,571 18	
40,000	1,000	59,000	»	1,000	78,098 39	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,885 75	
151,000	148,000	5,000	»	132,000	138,966 81	
40,000	40,000	»	»	40,000	19,742 27	
1,133,000	991,000	142,000	»	975,000	1,242,378 27	
AUGMENTATION. . fr.		142,000				
554,000	554,000	»	»	554,000	762,825 33	
1,133,000	991,000	142,000	»	975,000	1,242,378 27	
1,687,000	1,545,000	142,000	»	1,529,000	2,005,205 60	
AUGMENTATION. . fr.		142,000				

(436)

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1896.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en vertu de l'article 24 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il comprend les fonds de tiers ou particuliers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1895 s'élève à fr. 1,077,073,856 84

Les évaluations pour l'exercice 1896 montent à 1,082,730,406 84

Il y a, par conséquent, une augmentation de . . . fr. 5,676,550 »

résultant des modifications proposées quant aux articles ci-après pour en mettre le montant en rapport avec les faits.

AUGMENTATIONS.

ART. 4. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	fr.	161,550	»
ART. 12. — Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.		10,100,000	»
ART. 30. — Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation . .		50,000	»
ART. 34. — Remise des correspondances par exprès. . . .		5,000	»
ART. 40. — Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles (art. nouveau)		12,000	»
ART. 41. — Fonds provenant de la rétribution payée par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État (art. nouveau)		20,000	»
ART. 50. — Consignations de toute nature.		350,000	»
ART. 81. — Produit des concours pour le recrutement du personnel des Eaux et Forêts (art. nouveau). .		5,000	»
TOTAL des augmentations.		fr.	<u>10,703,550</u> »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT . . . fr. 10,703,550 »

DIMINUTIONS.

ART. 10. — Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne. . fr.	10,000 »	
ART. 11. — Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.	10,000 »	
ART. 49. — Amendes et frais de justice en matière forestière	1,000 »	
ART. 34. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	5,000,000 »	
ART. 65 (du Budget de 1895). — Produit des conférences données aux élèves droguistes (art. supprimé) . .	6,000 »	
		<u>5,027,000 »</u>
RESTE en augmentation. . . . fr.	5,676,550 »	

ART. 4. — Fonds communal.

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens pour 1895, les revenus du fonds communal.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		%	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café.	2,400,000 »	100	2,400,000 »
Eaux-de-vie	1,600,000 »	31,784153 (¹)	508,546 »
Bières	550,000 »	35	123,500 »
Vinaigres et acides acétiques.	500,000 »		105,000 »
Sucres	550,000 »		122,500 »
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins.	5,000,000 »	35	1,750,000 »
Eaux-de-vie	55,000,000 »	31,784153	11,124,454 »
Bières	15,450,000 »	35	5,407,500 »
Vinaigres de bières.	20,000 »		7,000 »
Vinaigres autres que de bières	15,000 »		5,250 »
Acides acétiques.	50,000 »	35	17,500 »
Sucres	5,650,000 »		1,977,500 »
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	18,970,000 »	41	7,777,700 »
	TOTAL. fr.		31,325,450 »

(1) Pour cette proportion, voir la note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (Voies et Moyens, art. 6).

La somme de 31,325,450 francs étant inférieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années (¹), il n'y aura pas lieu d'opérer, au profit de la réserve, la retenue dont parle l'article 2, § 2 de la loi du 20 décembre 1862.

Le revenu de la réserve, en 1896, comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1895 et en 1896. Ces intérêts peuvent être évalués à 380,000 francs.

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1893 à 1895 s'élevaient, savoir :

En 1893.	fr.	32,369,584 25
— 1894.		53,904,560 21
— 1895 (prévisions)		31,163,900 »
	ENSEMBLE. fr.	97,437,844 46
	MOYENNE.	32,479,281 49

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1894.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres, de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1894 (annexe A);
- 2° Le décompte de la réserve à la fin de ladite année (annexe B);
- 3° L'état de la répartition du fonds communal et du fonds spécial pour l'année 1894 entre les communes à octroi (annexe C);
- 4° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe D).

Il résulte de l'annexe A que le revenu du fonds communal a été, en 1894 de fr. 33,990,160 58. Ce revenu étant supérieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (1), il a été opéré, conformément à l'article 2, § 2 de la loi du 20 décembre 1862, un prélèvement de fr. 85,600 37, destiné à fixer le chiffre de la réserve au tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années, soit fr. 10,814,895 89 (annexe B).

La somme répartie en 1894 s'élève à fr. 33,904,560 21 (33,990,160 58 — 85,600 37 = 33,904,560 21).

ART. 6. — *Fonds spécial.*

D'après les évaluations des Voies et Moyens pour 1896, les revenus du fonds spécial sont fixés comme il suit :

Droit de licence	fr. 2,000,000 »
Droit d'entrée sur le bétail et sur les viandes	2,000,000 »
Somme nécessaire à prélever sur le produit des droits d'entrée, pour parfaire la quote-part à allouer aux communes à raison de 1 franc par habitant	2,069,321 »
TOTAL.	fr. 6,069,321 »

(1) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1891 à 1893 s'élèvent, savoir :

En 1891.	fr. 32,483,427 06
— 1892.	32,481,251 67
— 1893.	32,569,384 25
ENSEMBLE.	fr. 97,534,062 98
MOYENNE	32,444,687 66

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 40. — *Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles.*

D'après l'article 85 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles, les frais de bureau, de correspondance, de traduction et d'impression résultant de la publication des documents et renseignements relatifs à la traite des noirs, seront supportés par toutes les puissances signataires et recouverts par les soins du Département des Affaires Étrangères.

Ce sont les quotes-parts payées par les puissances qui figurent sous cette nouvelle rubrique du Budget pour ordre.

ART. 41. — *Fonds provenant de la rétribution payée par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État.*

Conformément à l'article 4 du nouveau règlement de comptabilité de l'École de médecine vétérinaire de l'État, la partie de l'encaisse du fonds de tiers dépassant le chiffre de 1,000 francs, doit être versée à la Banque nationale (Service du Caissier de l'Etat).

Au fur et à mesure des besoins, le remboursement des sommes ainsi versées peut être effectué au moyen de mandats du Ministre des Finances.

Les recettes et les dépenses de cette nature sont inscrites au Budget pour ordre sous le libellé de l'article 41 (nouveau).

ART. 81. — *Produit des concours pour le recrutement du personnel des Eaux et Forêts.*

En conformité de l'arrêté royal du 22 février 1893, des concours seront institués, à l'avenir, pour la collation d'emplois de garde général adjoint des Eaux et Forêts.

Pour être admis à ces concours, les récipiendaires devront payer un droit de 75 francs dont le montant sera versé dans la Caisse de l'État, sous cette rubrique nouvelle du Budget pour ordre.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1896 sont évaluées respectivement à la somme de un milliard quatre-vingt-deux millions sept cent cinquante mille quatre cent six francs, quatre-vingt-quatre centimes (fr. 1,082,750,406 84), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(444)

BUDGET
DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1896.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
TITRE I. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	
5	Fonds provinciaux. <ul style="list-style-type: none"> Versements faits directement dans la caisse de l'État. 1,200,000 Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception 12,500,000 Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception 500,000 	14,200,000	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	31,525,450	
5	Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862)	380,000	
6	Fonds spécial des communes (loi du 19 août 1889)	6,069,521	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	350,000	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000	
9	Versements effectués chez les receveurs des contributions, par les trésoriers des succursales de la Caisse d'épargne.	700,000	
10	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	50,000	
11	Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.	310,000	
12	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite.	159,800,000	
13	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000	
14	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	
15	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000	
16	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000	
17	— — — des Affaires Étrangères	100,000	
18	— — — de la Justice	150,000	
19	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000	
20	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000	
21	— — — de l'ordre judiciaire	380,000	
22	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000	
23	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000	
24	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000	
25	Masse d'habillement de l'Administration des chemins de fer de l'État	700,000	
26	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000	
27	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000	
28	Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de rempli.	5,700,000	
29	Recettes effectuées par l'Administration des Postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	3,000,000	
30	Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	2,000,000	
31	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	
32	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000	
33	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste.	465,000,000	
34	Remise des correspondances par exprès.	50,000	
35	Fonds de prévision monétaire (Loi du 17 mai 1889, art. 2)	20,000	
36	Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	200,000	
37	Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	120,000	
38	Payements de la caisse des dépôts et consignations pour le compte de la caisse d'épargne.	800,000	
39	Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce. (Loi du 13 juin 1892.)	2,000	
40	Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles.	12,000	
41	Fonds provenant de la rétribution payée par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État.	20,000	
A RAPPORTER.		fr.	678,326,771

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	•	678,326,771 •
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Ministère des Finances.		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
42	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	500,000 •	
43	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 •	
44	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	19,000,000 •	
45	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 •	
46	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	1,000,000 •	
47	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000 •	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
48	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	230,000 •	
49	Amendes et frais de justice en matière forestière	12,000 •	
50	Consignations de toute nature	9,400,000 •	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	<i>A. — Administration des Chemins de fer.</i>		
51	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandise (Déboursés et remboursements)	70,000,000 •	
52	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà).	85,000 •	
53	Compte pour ordre	2,500,000 •	
	<i>B. — Administration des Postes.</i>		
54	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	150,000,000 •	399,610,000 •
55	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	138,500,000 •	
56	Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	2,000,000 •	
57	Encaissement et paiement de coupons	1,500,000 •	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
58	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	35,000 •	
59	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	6,000 •	
	Ministère de la Justice.		
60	Masse des détenus (administration des prisons)	218,000 •	
61	Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	2,516,000 •	
62	Colonies et asiles d'aliénés de l'État	1,486,000 •	
63	Institution royale de Messines	170,000 •	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
64	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	50,000 •	
65	Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	15,000 •	
66	Produit des laboratoires d'analyses de l'État	56,000 •	
	A REPORTER. fr.		1,077,956,771 •

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	•	1,077,956,771 •
	TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
67	Subsides offerts à l'État pour construction de routes.	75,000 •	} 1,205,000 •
68	Subsides pour travaux d'utilité publique.	100,000 •	
69	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	50,000 •	
70	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer	1,000,000 •	
	§ 2. — FONDS DE EMPLOI.		
	<i>Fonds de emploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
71	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire) ainsi que pour l'enseignement dans les écoles gardiennes (jardins d'enfants).	8,000 •	} 3,597,300 •
72	Expositions générales des beaux-arts	15,000 •	
73	Produit du Tir national.	2,000 •	
74	Produit de la vente de moulages provenant du Musée royal d'histoire naturelle.	7,200 •	
75	Produit de la vente de moulages provenant du Musée des Échanges	4,700 •	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics.		
76	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc. Indemnité à l'agent chargé de la vente des plans et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires	16,000 •	
77	Produit du Jardin botanique.	100 •	
78	Redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'État	7,000 •	
79	Recettes et dépenses relatives à l'exécution de la loi du 4 août 1890. — Produit des taxes d'expertises des viandes. — Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes. — Prélèvement et analyse d'échantillons	5,000 •	
80	Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays. — Produit des droits de contrôle	40,000 •	
81	Produit des concours pour le recrutement du personnel des Eaux et Forêts	5,000 •	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	A. — Chemins de fer.		
82	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,000,000 •	} 3,597,300 •
83	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	200,000 •	
84	Service de la traction et du matériel.	1,000,000 •	
85	Service des transports	300,000 •	
86	Services en général	200,000 •	
87	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services.	100,000 •	
	A REPORTER. fr.	2,910,000 •	

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	2,910,000 »	1,082,739,071 »
	B. — Postes et télégraphes.		
88	Services communs.	10,000 »	
80	Service des postes	12,000 »	
90	Service des télégraphes et des téléphones.	250,000 »	
	C. — Marine.		
01	Service de la traction et du matériel	20,000 »	
	D. — Services divers.		
92	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section	500 »	
	Ministère de la Guerre.		
93	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
94	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 »	
95	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
96	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	
97	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
98	École militaire. — Pension des élèves	156,800 »	
	§ 5. — SERVICES DIVERS		
99	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	
100	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	1,535 84	11,535 84
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		1,082,760,406 84 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

ANNEXE B.

COMPTÉ

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1894.

A. — Comptes des recettes et des dépenses pour l'année 1894.

D'après le compte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1893, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1893, un solde disponible de fr.		378 47
<i>Recettes.</i> — Retenue opérée en exécution du paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862		196,562 95
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1894 sur un capital nominal de 263,600 francs en titres de la Dette publique à 2 1/2 %		6,590 »
Semestre d'intérêts échu le 1 ^{er} mai 1894 sur un capital nominal de 7,844,200 francs en obligations de la Dette publique à 3 %		117,663 »
Semestre d'intérêts échu le 1 ^{er} novembre 1894 sur un capital nominal de 8,029,000 francs en obligations de la même Dette.		120,435 »
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1894 sur un capital nominal de 786,900 francs en titres de la Dette publique à 3 1/2 % (1 ^{re} série)		27,541 50
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1894 sur un capital nominal de 2,726,200 francs en titres de la même Dette (2 ^e série)		95,417 »
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} février et le 1 ^{er} août 1894 sur un capital nominal de 363,200 francs en obligations de la même Dette (3 ^e série)		12,712 »
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.		577,299 92
<i>Dépenses.</i> — Prix d'achat d'un capital nominal de fr. 17,100 en titres de la Dette publique à 3 % (1). 17,413 50		
Prix de 191,700 francs de la même Dette (1). 196,508 48		
— de 6,200 — — — (1). 6,339 75	}	577,089 49
— de 162,100 — — — (1). 165,369 02		
— de 16,600 — — — (1). 17,019 15		
— de 6,100 — — — (1). 6,283 51		
— de 164,500 — — — (1). 168,136 08		
SOMME DISPONIBLE. . . . fr.		210 43

(1) Y compris	fr.	94 20,	montant des intérêts bonifiés.
(2) —		1,549 58	— —
(3) —		48 05	— —
(4) —		27 02	— —
(5) —		87 15	— —
(6) —		46 26	— —
(7) —		95 96	— —

B — Situation de la réserve au 31 décembre 1894.

Retenues sur le revenu du fonds communal	{ 1865 à 1893. . . 8,394,055 50	} 8,479,635 87	} 16,729,260 19
	{ 1894. .(a) 85,600 37		
Bénéfice sur la vente de titres	{ 1875 à 1893. . . 466,425 65	} 466,425 65	
	{ 1894.		
Intérêts des capitaux placés	{ 1864 à 1895. . . 7,404,785 41	} 7,785,198 69	
	{ 1894. .(1) 378,413 28		
A déduire :			
Prélèvement sur la réserve au profit des communes.	{ 1864 à 1893. . . 5,908,126 14	} 5,908,126 14	} 5,914,364 50
	{ 1894.		
Perte sur la vente de titres.	{ 1875 à 1893. . . 6,258 16	} 6,258 16	
	{ 1894.		
RESTE.			fr. 10,814,895 89

(a) La somme à répartir entre les communes en 1894 dépassant la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (2) et, d'un autre côté, la réserve étant de fr. 85,600 37 inférieure au tiers de cette moyenne, cette dernière somme a été prélevée au profit de la réserve sur le revenu du fonds communal (art. 2, §§ 2 et 3 de la loi du 20 décembre 1862).

Au 31 décembre 1894, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 % un capital nominal de	fr. 263,600 »
— 3 %	8,193,500 »
— 3 1/2 % (1 ^{re} série)	786,900 »
— 3 1/2 % (2 ^e série)	2,726,200 »
— 3 1/2 % (3 ^e série)	363,200 »
Ces valeurs représentent	fr. 10,729,085 09

Il restait à cette date :

1 ^o A employer le solde disponible	fr. 210 43	} 85,810 80
2 ^o La retenue effectuée en exécution de l'article 2, §§ 2 et 3 de la loi du 20 décembre 1862 (voir annexe A)	85,600 37	
ENSEMBLE.		

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 1,945 22, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1891.	fr. 52,485,427 06	
1892.	52,481,251 67	
1893.	52,509,584 25	
ENSEMBLE.		fr. 97,551,062 98
MOYENNE.		32,444,687 06
1/3 OU MAXIMUM		10,814,895 89

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862).

ANNEXE C.

État de la répartition du fonds communal et du fonds

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.		
		CONTRIBUTIONS directes EN 1803 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1889. — Minimum de QUOTE-PAR des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.
1.	2.	3.	4.	5.
1	Nieuport	16,855 78	23,576 27	"
2	Termonde	67,425 42	82,117 02	"
3	Bruges	420,527 71	445,684 61	"
4	Lokeren	85,284 75	86,752 55	2,907 09
5	Hodimont	52,008 65	52,090 50	1,552 74
6	Hasselt	91,551 75	91,105 80	5,120 66
7	Gand	1,561,540 29	1,549,051 "	92,012 75
8	Mons	525,675 95	517,815 50	24,487 63
9	St-Nicolas	151,766 79	144,157 27	15,558 80
10	Tournai	512,542 05	294,761 71	33,528 78
11	Louvain	565,457 85	540,740 50	43,356 91
12	Ypres	127,547 49	114,011 23	20,048 96
15	Arlon	57,655 "	50,914 47	9,665 42
14	Maeseyck	16,128 17	14,180 65	2,771 05
15	Malines	538,014 58	297,258 68	58,035 24
16	Furnes	54,065 74	29,761 93	6,043 23
17	Turnhout	76,724 22	64,900 "	15,741 82
18	Diest	49,284 56	40,998 58	10,802 49
19	Bruxelles	3,443,487 62	2,863,166 07	756,140 12
20	Poperinghe	48,878 59	40,356 65	11,057 74
21	Audenarde	42,757 18	34,591 52	10,549 08
22	Liège	1,585,697 57	1,267,362 98	599,501 52
23	La Bouverie	17,884 17	14,192 35	4,605 "
24	Lierre	104,961 78	82,582 34	27,738 93
25	Namur	286,145 21	214,715 74	86,058 20
26	Ath	62,021 94	44,795 98	20,592 85
27	Tirlemont	97,674 80	70,054 07	32,628 09
28	Ostende	255,969 58	180,507 21	86,650 28
29	Philippeville	8,819 05	6,242 72	3,027 58
50	Dinant	54,274 44	58,000 "	19,045 74
31	Verviers	408,066 20	282,551 37	146,351 05

spécial pour l'année 1894. — Communes à octroi.

		FONDS SPÉCIAL.		Observations.
QUOTE-PART	POPULATION	SOMMES		
de chaque commune	de droit d'après le recensement décennal de 1890.	reçues aux communes dans le fonds spécial.		
6.	7.	8.	9.	
23,576 27	3,258	3,258 .		
82,117 02	9,606	9,606 .		
445,684 61	47,497	47,497 .		
80,639 44	19,667	19,667 .		
33,643 04	5,073	5,073 .		
96,226 46	13,250	13,250 .		
1,641,065 75	148,729	148,729 .		
542,303 13	25,237	25,237 .		
159,516 13	28,250	28,250 .		
328,290 49	34,442	34,442 .		
384,097 41	40,624	40,624 .		
134,060 19	16,505	16,505 .		
60,377 89	8,029	8,029 .		
16,951 70	4,511	4,511 .		
355,273 02	51,014	51,014 .		
35,805 16	5,577	5,577 .		
80,641 82	18,747	18,747 .		
51,801 07	8,531	8,531 .		
3,619,315 19	176,138	176,138 .		
51,374 37	11,112	11,112 .		
44,940 40	6,141	6,141 .		
1,666,664 50	147,660	147,660 .		
18,797 35	6,552	6,552 .		
110,321 27	20,133	20,133 .		
300,753 94	30,087	30,087 .		
65,188 83	9,868	9,868 .		
102,662 16	15,985	15,985 .		
266,937 49	24,688	24,688 .		
9,270 30	1,377	1,377 .		
57,045 74	7,048	7,048 .		
428,902 42	48,907	48,907 .		

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.		
		CONTRIBUTIONS directes EN 1895 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1889. — Minimum de COTIS-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente
1.	2.	3.	4.	5.
32	Dixmude	27,342 10	18,500 *	10,258 21
33	Menin	62,912 32	41,662 70	24,462 08
34	Saint-Trond	68,591 61	44,489 *	27,604 95
35	Huy	113,176 60	72,242 06	46,715 45
36	Tongres	56,206 18	35,696 56	23,579 75
37	Frameries	39,644 48	24,996 86	16,671 90
38	Alost	149,179 86	92,492 99	64,504 13
39	Courtrai	264,517 90	163,798 76	114,225 66
40	Lessines	36,527 17	21,666 92	16,825 56
41	Hérentbals	20,137 17	11,118 41	10,046 98
42	Quaregnon	53,384 49	27,659 42	28,450 93
43	Spa	66,866 78	34,094 *	36,187 06
44	Stavelot	22,409 96	11,250 60	12,523 63
45	Grammont	54,409 38	26,725 *	30,462 57
46	Aerschot	24,257 96	11,515 51	13,981 08
47	Nivelles	77,581 16	36,410 *	45,132 52
48	Ninove	33,447 21	13,000 *	20,153 05
49	Renaix	75,362 22	32,102 62	47,107 66
50	Péruwelz	51,849 08	21,151 96	33,344 58
51	Anvers	3,542,565 07	1,350,578 98	2,162,600 47
52	Gheel	37,155 92	14,822 54	24,230 59
53	Mariembourg	4,004 99	1,790 01	3,050 11
54	Dour	45,760 73	17,664 55	30,432 76
55	Herve	27,685 96	9,651 88	19,445 63
56	Roelx	15,003 53	4,990 *	10,779 62
57	Wavre	47,515 46	15,690 20	34,251 44
58	Charleroi	213,800 74	70,585 17	154,132 43
59	Jodoigne	28,901 76	9,494 35	20,883 16
60	Pâturages	58,519 51	12,170 35	28,307 *
61	Leuze	38,964 97	12,137 12	28,817 43
62	Basel	9,123 33	5,044 13	12,041 04
63	Steendorp	7,131 85		
64	Beaumont	16,087 52	4,623 *	12,285 96
65	Enghien	28,762 28	7,500 *	22,930 91
66	Soignies	50,512 49	12,500 *	40,591 70

		FONDS SPÉCIAL.		Observations.
QUOTE-PART de chaque commune.	POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1890.	SOMMES reçues aux communes dans le fonds spécial.		
2.	7.	8.	9.	
28,738 21	3,989	3,989	.	
66,124 78	13,710	13,710	.	
72,093 95	12,895	12,895	.	
118,955 49	14,486	14,486	.	
59,076 11	8,596	8,596	.	
41,668 76	10,821	10,821	.	
156,797 12	25,544	25,544	.	
278,024 42	30,585	30,585	.	
58,592 28	8,225	8,225	.	
21,105 59	6,007	6,007	.	
56,110 35	14,361	14,361	.	
70,281 06	7,109	7,109	.	
23,554 25	4,590	4,590	.	
57,187 57	10,891	10,891	.	
25,496 59	6,234	6,234	.	
81,542 52	10,642	10,642	.	
55,155 05	6,870	6,870	.	
79,210 28	16,912	16,912	.	
54,496 54	8,272	8,272	.	
5,515,239 45	224,012	224,012	.	
59,053 13	12,026	12,026	.	
4,840 12	1,006	1,006	.	
48,097 31	10,603	10,603	.	
29,097 53	4,765	4,765	.	
15,769 62	2,888	2,888	.	
49,941 64	7,575	7,575	.	
224,717 60	20,668	20,668	.	
50,577 51	4,283	4,283	.	
40,486 35	10,739	10,739	.	
40,954 55	5,837	5,837	.	
9,589 17	3,088	3,088	.	
7,496 26	2,932	2,932	.	
16,908 96	2,071	2,071	.	
50,250 91	4,313	4,313	.	
55,091 70	9,007	9,007	.	

N° d'ordre.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.		
		CONTRIBUTIONS directes EN 1893 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — à l'exclusion de celui des communes à octroi	SOMMES revenues AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.
1.	2.	3.	4.	5.
67	Gembloux	26,271 07	6,300 .	21,312 49
68	Binche.	63,453 84	14,610 .	52,064 93
69	Hornu.	36,578 07	8,746 09	29,699 69
70	Wanmes	47,391 08	10,751 37	39,059 34
71	Roulers	110,678 32	24,749 .	91,580 65
72	Tamise	41,167 46	8,666 91	34,602 60
73	Blankenberghe	63,770 31	12,000 .	57,128 60
74	Vilvorde.	60,241 89	9,948 46	53,369 43
75	Bouillon	11,218 .	1,346 99	10,443 81
76	Fontaine-l'Évêque.	32,538 15	3,455 .	30,744 58
77	Bastogne.	13,027 57	1,246 86	12,445 91
78	Chimay	27,483 79	2,459 90	26,427 34
79	Jemappes	55,651 96	2,303 92	73,539 43
80	Flénu.	16,526 89		
81	Eecloo.	43,893 47	1,340 .	44,704 71
	Communes à octroi	16,446,003 11	11,538,145 80	5,746,598 .
	— sans octroi	15,791,679 08	.	.
	TOTAL GÉNÉRAL.	32,237,682 19	.	.

		FONDS SPÉCIAL.		Observations.
QUOTE-PART de chaque commune.	POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1890.	SOMMES revenant aux communes dans le fonds spécial.		
6.	7.	8.	9.	
27,612 49	3,956	3,956 »		
66,674 93	10,104	10,104 »		
38,445 78	8,854	8,854 »		
49,810 91	13,105	13,105 »		
116,529 65	20,539	20,539 »		
43,269 51	11,039	11,039 »		
69,128 60	4,116	4,116 »		
65,317 89	11,138	11,138 »		
11,790 80	2,405	2,405 »		
54,199 58	5,550	5,550 »		
13,692 77	3,261	3,261 »		
28,887 14	3,308	3,308 »		
58,472 58	11,682	11,682 »		
17,370 77	4,410	4,410 »		
46,154 71	11,642	11,642 »		
17,306,543 80	1,665,500	1,665,500 »		
16,598,016 41	4,403,821	4,403,821 »		
33,904,560 21	6,069,321	6,069,321 »		

(458)

ANNEXE D.



RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 à 1894.)



ANNÉE.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI (de l'année précé servant de base à la répartition de	
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Retenu au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes à contrôl.	Communes sans contrôl.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (166 jours)	6,721,311 48	220,470 06	"	"	"	6,491,840 82	9,372,595 51	7,006,887 02
1861	15,253,370 37	380,637 55	"	"	"	14,872,932 82	9,475,462 69	7,604,848 32
1862	15,795,368 82	350,040 44	"	"	"	15,444,428 58	9,548,093 23	7,778,737 93
1863	16,357,282 51	176,727 04 (pour 201 jours)	(b) 184,706 98	"	(b) 184,706 98	15,995,757 39	9,024,554 05	7,884,452 44
1864	16,445,052 67	"	(b) 407,246 25	"	(b) 505,373 23	16,036,706 42	9,747,546 79	8,000,877 70
1865	17,522,980 27	"	(b) 429,791 61	"	(b) 1,050,252 34	16,893,188 66	9,887,309 53	8,140,614 33
1866	17,036,590 93	"	(b) 446,026 79	"	(b) 1,542,201 63	17,489,604 14	10,044,307 87	8,280,539 20
1867	18,378,368 34	"	(b) 452,712 87	"	(b) 2,052,440 67	17,925,655 47	10,157,882 73	8,458,130 19
1868	17,752,710 08	"	(b) 316,546 66	"	(b) 2,442,325 86	17,436,169 42	10,257,819 26	8,550,524 95
1869	19,089,221 58	"	(b) 474,660 60	"	(b) 3,000,685 25	18,614,560 08	10,812,311 83	9,014,288 88
1870	22,592,848 40	"	(b) 570,289 27 (e) 3,022,559 13	"	(b) 3,676,200 02 (e) 3,022,559 13	19,000,000 "	10,981,753 06	9,220,315 82
1871	18,946,040 94	"	(b) 402,230 78 (c) 1,465,508 84	"	(b) 4,504,711 03 (e) 5,120,446 46	19,050,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47
1872	21,498,476 20	"	(b) 536,471 99 (f) 14,504 30	"	(b) 5,015,072 06 (e) 1,735,069 94	20,947,500 "	11,559,915 56	9,599,652 42
1873	23,459,041 40	"	(b) 592,105 92	"	(b) 5,779,515 22 (e) 1,797,087 79	22,866,935 54	11,740,588 24	9,044,378 53
1874	23,483,830 01	"	(b) 601,850 22 (e) 212,618 06	"	(b) 6,852,860 18 (e) 1,633,368 93	25,094,618 75	11,960,463 00	10,204,189 14
1875	25,045,770 98	"	(b) 657,711 57	"	(b) 7,576,708 00 (e) 1,721,906 98	24,408,059 41	12,311,521 30	10,599,386 27
1876	25,390,910 18	"	"	(b) 56,316 74 (e) 54,590 23	(b) 7,818,845 96 (e) 1,775,252 41	25,461,817 17	12,613,573 12	10,950,298 98
1877	24,703,442 34	"	"	(b) 58,861 33 (e) 1,915,782 56	(b) 8,107,166 14	26,658,086 03	12,044,498 58	11,355,960 63
1878	25,774,678 20	"	"	(b) 1,734,042 67	(b) 8,445,836 11	25,509,520 87	13,176,174 70	11,751,585 27
1879	25,790,268 96	"	"	(b) 86,139 07	(b) 7,106,610 44	25,876,408 03	13,481,300 89	12,157,082 38
1880	25,666,900 30	"	"	(b) 547,704 59	(b) 7,318,992 59	26,014,604 98	13,735,281 41	12,341,793 69
1881	26,815,065 48	"	(b) 673,071 70	"	(b) 7,978,453 33	26,139,993 72	14,029,509 04	12,643,855 81
1882	27,507,293 52	"	(b) 574,267 44	"	(b) 8,670,111 85	27,133,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74
1883	27,398,111 56	"	"	(b) 203,785 06	8,809,736 06	27,603,894 62	14,543,934 87	13,161,599 15
1884	26,372,745 99	"	"	(b) 586,236 15	8,589,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,754 10
1885	29,331,848 33	"	(b) 111,304 65	"	9,077,321 64	29,240,543 70	15,215,502 45	13,894,055 73
1886	26,729,337 29	"	"	(b) 1,205,132 87	8,227,850 84	27,934,470 16	15,567,641 42	14,059,805 51
1887	28,581,430 96	"	(b) 536,708 96	"	9,276,254 33	28,044,662 "	15,488,502 76	14,219,839 80
1888	28,058,123 94	"	"	(b) 348,434 68	9,269,785 44	28,406,558 62	15,635,559 54	14,417,748 06
1889	26,885,762 07	"	"	(b) 1,242,800 92	8,450,766 99	28,128,563 59	15,835,373 17	14,633,301 56
1890	28,535,066 59	"	(b) 361,805 19	"	9,151,928 03	28,193,261 40	16,043,369 49	14,889,517 50
1891	32,407,343 "	"	"	(g) 76,084 06	9,414,264 85	32,483,427 06	15,667,743 03	14,528,991 41
1892	32,506,175 73	"	(b) 24,924 06	"	9,867,250 23	32,481,231 67	15,779,108 32	14,660,268 88
1893	32,505,047 20	"	(b) 196,562 93	"	10,350,882 24	32,360,384 25	16,002,845 66	14,854,379 13
1894	33,990,160 58	"	(b) 85,000 37	"	10,814,895 80	33,004,560 21	16,440,003 11	15,791,679 08

BUDGETS d'entre- prise) fonds communaux	MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE			Mars le franc de la répartition annuelle	NOMBRE de communes dont LA QUOTE PART		Observations.
	les communes a octroi		les communes sans octroi		est égale au revenu del octroi en 1889	dépasse le revenu del octroi en 1889	
	a titre de minimum	proportionnellement au montant des contributions					
TOTAL	11	12	13	14	15	16	17
16,979,482 53	5,164,583 50	52,177 25	1,295,275 22	(a) 0 32001761	69	9	A B Pour les 81 communes a octroi le montant total du revenu net des octrois en 1859 s'élevait a fr 11,533,145 80
17,170,511 01	11,010,410 65	97,051 14	5,265 485 00	0 421371383	67	11	
17,525,851 16	11,485 775 51	138,586 56	5,820,068 51	0 49109161	65	15	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0 170276618, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0 33000764
17,518,786 47	11,125,002 15	220 595 54	4,550,150 00	0 51173900	59	19	
17,574,424 49	11,400,311 95	256 298 81	4,591 007 66	0 51811032	58	20	(b) Réserve ordinaire, art 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 3371)
18,079,921 86	11 511 821 06	542 884 74	5,198,482 86	0 53558606	55	25	
18,355 847 16	11,270,013 95	459,917 80	5,754 891 50	0 60423536	49	29	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 194 francs de la somme répartie en 1867
18,394,018 92	11 250,210 90	534,501 79	6,100,748 78	0 73078088	46	52	
18,797,544 21	11,292,715 50	434,088 54	5,709,507 53	0 66101931	59	28	(d) Voir le renvoi (c)
19,526 601 71	11,161,618 23	658,801 47	6,794,057 25	0 75367961	44	54	
20 211 037 78	9 760,916 89	2 083 412 15	7,147 659 53	0 77148 67	41	57	(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 137)
20,606,014 65	9,619,905 94	2 498 101 18	7,851,952 48	0 83145323	37	42	
20,959,065 98	9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0 89367363	35	46	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr 14,501 50, lors de la répartition de 1873
21,684,966 77	5,786,889 82	7,155,597 73	9,944,647 99	1 000098691	20	59	
22,164 612 25	8 664,256 14	4 529 604 17	10,100,778 04	0 93986532	22	57	(g) Réserve ordinaire, art 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 337)
22,910,707 57	5,565,550 56	8,121,467 72	10,921,261 53	1 03056713	18	62	
25 565 872 10	5,515,551 56	8 545,598 07	11,550,887 84	1 05181680	18	62	(h) Réserve ordinaire, art 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 337)
24 300,419 21	5,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1 03105105	15	65	
24 927 719 97	5,511,158 01	8,451,894 51	11,706,288 55	0 99111 18	17	65	(i) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr 14,501 50, lors de la répartition de 1873
25,658,585 27	5,351,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0 98443289	17	65	
26,077,075 10	5,351,158 01	8,649,418 58	12,014,048 59	0 9754 429	17	65	(j) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr 14,501 50, lors de la répartition de 1873
26,675,564 85	5,365,518 66	8,677,060 76	12,097,614 50	0 95879781	18	62	
27,187,494 89	5,595,552 19	10,872 001 94	12,665,475 95	0 98168189	13	68	(k) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr 14,501 50, lors de la répartition de 1873
27,705,554 02	5,415,244 98	11,272,064 52	12,916,585 52	0,98183 419	12	69	
28,204,671 54	5 770,166 15	10,617,246 26	12,571,559 75	0 9373 1588	14	67	(l) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr 14,501 50, lors de la répartition de 1873
29 109,358 16	2,679,087 32	12,722,005 94	13,850,450 44	0 98606988	9	72	
29 427,446 95	5,429,425 63	11,354 472 95	13,150,571 58	0 93384757	13	68	(m) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr 14,501 50, lors de la répartition de 1873
29,708 542 56	5,429,425 63	11,385,004 14	13,252,232 25	0 950 4721	13	68	
50,015 507 60	5 411 244 98	11,535 299 99	13,458,013 65	0 933 13882	12	69	(n) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr 14,501 50, lors de la répartition de 1873
50,468,674 75	5,415,244 98	11,505,658 08	15 317,680 53	0 91009404	12	69	
50 952,887 08	5 869,906 71	10,948,400 81	13,574,857 88	0 89827842	14	67	(o) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr 14,501 50, lors de la répartition de 1873
50,196,754 44	551,577 90	16,518,111 13	15,615,938 05	1 00746746	5	78	
50,418,567 20	551,577 90	16,297,568 05	15,652,505 72	1 008650681	5	78	(p) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr 14,501 50, lors de la répartition de 1873
50,857,224 79	551,577 90	16,254,974 52	15,563 032 05	1 017706666	5	78	
52 237,682 19	551,577 90	16 765,165 90	16,598,016 41	1 0110609	3	78	